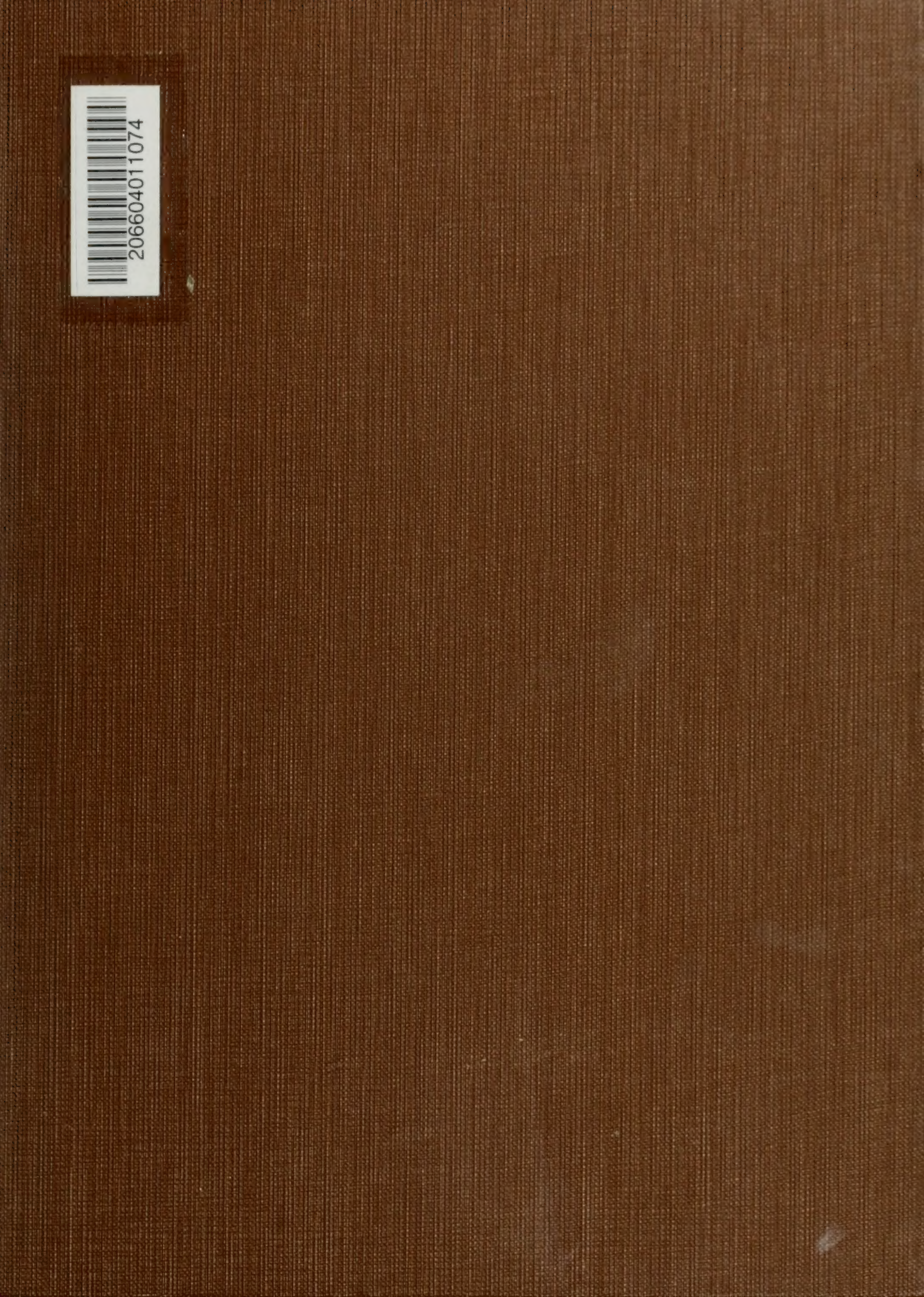

20660401110 74

TRAVAUX
D'HUMANISME ET RENAISSANCE

XIX

IMPRIMERIE F. PAILLART, ABBEVILLE
N° d'impr. : 4759. — Dépôt légal : 4e trimestre 1955.

ŒUVRES

DE

FRANÇOIS RABELAIS

ŒUVRES

DE

FRANÇOIS RABELAIS

ÉDITION CRITIQUE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

ABEL LEFRANC

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME SIXIÈME

LE QUART LIVRE

CHAPITRES I - XVII

INTRODUCTION, TEXTE ET NOTES

PAR

Dr PAUL DELAUNAY, ANTOINETTE HUON, ROBERT MARICHAL
CHARLES PERRAT ET V. L. SAULNIER



Ouvrage publié avec le concours du
Centre National de la Recherche Scientifique

GENÈVE
LIBRAIRIE DROZ

LILLE
LIBRAIRIE GIARD

1955





MAPPEMONDE

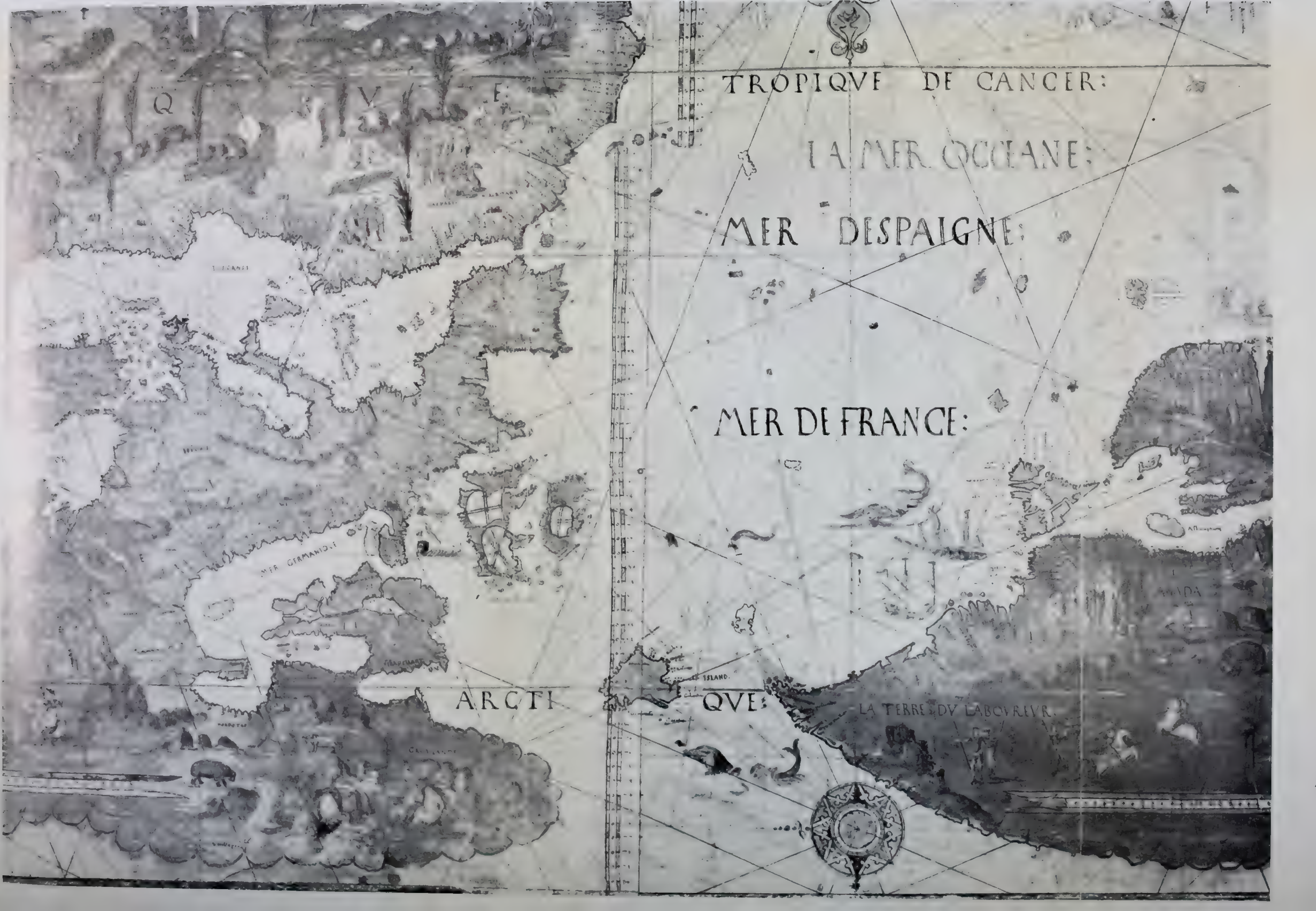
DE

PIERRE DESCELIERS

1546

Manchester, John Ryland's Library

(cf. chapitre II, p. 84, note 4)



MAPPEMONDE
DE
PIERRE DESCELIERS
1546

Manchester, John Ryland's Library
(cf. chapitre II, p. 84, note 4)

LE

QVART LIVRE

DES FAICTS ET

dicts Heroiques du bon Pantagruel.

Compoſe par M. François Rabelais docteur en Medicine.



A PARIS,

De l'imprimerie de Michel Fezandat, au mont S. Hilaire, a l'hoſtel d'Albret.

1552.

Auec priuilege du Roy.

Le || *quart livre* || *des faicts et* || *dicts Heroiques du bon*[1] || *Pantagruel.* || *Composé par M. François Rabelais* || *docteur en Medicine*[2]. || *A Paris,* || *De l'imprimerie de Michel Fezandat, au mont* || *S. Hilaire, a l'hostel d'Albret.* || *1552.* || *Avec privilege du Roy.*

1. Qualificatif qui apparaît pour la première fois dans le titre du *Tiers Livre* de 1546 ; cf. t. V, p. CII.

2. Sur l'apparition du nom de R. et sur ses titres, cf. t. V, p. 1, n. 1 et 2. — *Medicine* : graphie savante, cf. t. I, ch. XXIII, n. 4.

A TRESILLUSTRE PRINCE [1] ET REVERENDISSIME [2]

MON SEIGNEUR [3] ODET,

Cardinal de Chastillon [4].

Vous estez deuement adverty, Prince tresillustre, de quants [5] *grands per-*

Ligne 4. I : *estes* — H : *deument*

1. Les Cardinaux ont, en effet, déjà à cette époque, rang de princes du sang, cf. Loyseau, *Traité des Ordres,* Paris, 1619, ch. III et Bibl, nat. Ms. lat. 4.334, fol. 1 sq., *Actes des préséances des Cardinaux* (1467-1560). Saint Antonin de Florence, qui représente l'opinion orthodoxe, après que la Papauté eût triomphé des idées conciliaires, et qui fait alors autorité, explique : « Cardinales assistunt Papae, sicut Apostoli Christo. Apostoli enim sunt nuncupati Christi fratres, secundum illud Psalmis : « Narrabo nomen tuum fratribus meis », et principes mundi, secundum illud Psalmis : « Constitues eos principes super omnem terram ». Sed Papa cum facit aliquos cardinales insignit eos ista duplici dignitate dicens eis : « Estote fratres mei et principes mundi ». Ipse autem Papa personam gerit Christi » (*Summa,* 3a pars, tit. 21, cap. 1, 2). Comparer *infra,* ch. XLVIII. (M.)

2. Titre ordinaire, mais non exclusif — l'exemple de Marot, *Epit.* 18, daté par le *Diction. général* de 1529, ne se rencontre que dans la 5e éd (1542), Guiffrey, III, 101 — il est, cependant, assez usité pour que le Châtelet appelle, en 1549, le cardinal de Châtillon : *très reverendissime* (Arch. nat. Y 95, fol. 349). Supplanté par *illustrissime,* il ne redeviendra officiel qu'après le décret du pape Urbain VIII, du 10 juin 1630 (Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 6.976, fol. 28). — Cf. la réaction de Callières dans Brunot, *Histoire,* IV, 1, 362, n. 2. C'est au titre d'épithète officielle que R. l'admet ici et ailleurs (Marty-Laveaux, III, 271, 391, 394), alors qu'il dit *tres illustre* et non *illustrissime,* ce second superlatif, non encore consacré, ayant chez lui la même valeur ironique que les autres italianismes ou latinismes de cet ordre, cf. l. I, *Prol.,* l. 2 et n. 118 et l. II, ch. VI, l. 21, 33. (M.)

3. Pasquier, *Recherches,* l. VIII, ch. V, dit : « Au demeurant la différence dont nous usons entre *Monseigneur* et *Monsieur,* nous employons le premier à personnages qui tiennent grand rang et auctorité dessus nous et le second à gens d'honneste qualité, mais que nous ne pensons pas tenir plus de rang que nous ». Les textes montrent que Pasquier est peut-être encore trop précis : R., dans ses lettres, dit *Monsieur* lorsqu'il parle des Cardinaux. (M.)

4. Cf. *Introduction,* ch. I.

5. Combien de, cf. l. I, ch. V, n. 44. R. emploie encore exclusivement *quant* et non *combien* qui devient, cependant, plus fréquent ; cf. Brunot, *Histoire,* II, 322. (M.)

sonaiges[6] *j'ay esté et suis journellement stipulé*[7], *requis et importuné pour la continuation des mythologies Pantagruelicques*[8] *: alleguans que plusieurs gens*[9] *languoureux*[10], *malades, ou autrement faschez*[11] *et desolez, avoient, à la lecture d'icelles*[12], *trompé leurs ennuictz, temps joyeusement passé, et repceu alaigresse et consolation nouvelle*[13]. *Es quelz*[14] *je suis coustumier de respondre*

Ligne 5. I : *personnaiges* — l. 6. H, I : *Pantagrueliques* — l. 7. H, I : *langoureux* — F : *aultrement* — l. 8. H, I : *receu*

6. S'il faut prendre cette allégation au sérieux, il doit s'agir, entre autres, d'Odet lui-même et de Jean du Bellay ; cf. t. I, p. CXLI. (M.)

7. Requis. Latinisme juridique propre à R. Dans la *stipulatio* le créancier demande au débiteur s'il promet d'accomplir la prestation convenue, qu'il précise; le débiteur répond en reproduisant exactement (Ulpien, *Dig.*, l. XLV, t. I, 1) les termes de la question, le contrat est alors conclu. *Stipulari* s'applique, au sens strict, à la demande du créancier : « stipular[i dicitur is qui in]terrogat a[lterum spondeatne... » (Festus, *De verb. sign.*, éd. Lindsay, p. 412, 11-12, *Pauli excerpta*, d'après la restitution de Fulvio Orsini, 1587) et la glose au Digeste, *loc. cit.* « *proprie stipulatio, id est interrogatio* »). De là le sens que lui donne R. : « demander à quelqu'un de prendre un engagement », et, appliqué à la chose promise, le sens actuel : « énoncé comme condition dans un contrat », attesté dès le XIVe s., cf. Godefroy, *Dict.*, X, 714. (M.)

8. *Mythologies :* « Fabuleuses narrations. C'est une diction grecque », dit la *Br. Déclar.* Le mot est, cependant, attesté dès la fin du XIVe s. et R. l'a employé dès 1533 dans la *Pantagruéline Prognost.* (Marty-Laveaux, III, 231). — R. hésite entre *pantagrueline* (1533, Marty-Laveaux, III, 229; 1534, t. I, 1, 1 et encore 1548 : *l'histoire pantagrueline*, *Anc. Prol.*, Marty-Laveaux, III, 189) et *pantagruelique* (1534, l. II, ch. XXXIV, l. 42 ; 1546, l. III, *Prol.*, l. 170). Sur ces suffixes, cf. Brunot, *Histoire*, II, 192 et ici même l. I, ch. VIII, n. 49. (M.)

9. Masculin, cf. Brunot, *Histoire*, II, 402 et comparer l. I, ch. XVII, l. 29, et l. II, ch. XVI, l. 43. (M.)

10. Décharnés (*strigosus*, R. Estienne, 1549), cf. l. III, ch. XVII, l. 19, sens ancien. (M.)

11. Ennuyés, sens courant de ce mot attesté au sens de *se quereller* dès 1389, Godefroy, *Dict.*, IX, 602. (M.)

12. Archaïsme, cf. l. I, *Prol.*, n. 71, Brunot, *Hitoire*, II, 316, Marichal, *Quart Livre*, *Glossaire.* (M.)

13. R., dans le prologue du *Pantagruel*, parlait de la même manière du succès des *Grandes Chroniques*, l. II, *Prol.*, l. 20 sq. Mais dans ce qui suit il accentue son attitude, prenant le masque du « médecin philanthrope » pour déguiser la hardiesse de certains de ses propos, cf. Lote, *Rabelais*, p. 56 sq. (M.)

14. Auxquels. R. n'emploie *dans* qu'une seule fois, l. I, ch. LVIII, l. 88, *en* seul est, chez lui, usuel ; avec *les* la forme normale est donc la forme contracte *es*, à laquelle il substitue parfois *aux* — dans le *Prol.* et les douze premiers ch. du *Tiers Livre :* 9 fois *es*, 1 fois *aux*, ch. VII, l. 70. Inversement, comme ses contemporains, cf. Brunot, *Histoire*, II, 277, il emploie *es* pour *aux* — au *Tiers L.*, par exemple, pour les mêmes passages, 9 fois *es*, 6 fois *aux*, comparer C. Fahlin, *Étude sur l'emploi des prépositions en, à, dans*, p. 150, 158 sq. et 185. (M.)

que, icelles par esbat composant, ne pretendois gloire ne louange aulcune ; seulement avois esguard[15] *et intention par escript donner ce peu de soulaigement que povois es affligez et malades absens, lequel*[16] *voluntiers, quand besoing est, je fays es presens qui soy*[17] *aident de mon art et service*[18].

Quelques fois je leur expose par long discours comment Hippocrates en plusieurs lieux, mesmement[19] *on*[20] *sixiesme livre des* Epidemies[21], *descrivant l'institution*[22] *du medicin son disciple, Soranus Ephesien*[23], *Oribasius*[24],

Ligne 10. F : *icelle part* — G, I : *aucune* — l. 11. H, I : *esguart* — H : *soullaigement* — l. 13. G, H, I : *fais.* — l. 14. G : *je leurs* — H, I : *Hipocrates*

15. Soin, cf. R. Estienne, 1549 : « esgard qu'on a de faire quelque chose : *respectus, circumspectio, observatio.* »

16. Sur *lequel*, cf. l. I, *Prol.*, n. 85.

17. Emploi archaïque de la forme forte après *qui*, cf. Foulet, *Syntaxe*, p. 127-128.

18. Cette idée et tout le développement sur la contenance du médecin est reprise de l'*Ancien Prologue* de 1548.

19. Surtout. Cf. l. I, ch. III, n. 26.

20. Au. La vieille forme contracte *ou* (*en le*), écrite le plus souvent *on* — R. ou ses éditeurs n'emploient *ou* que l. I, *Prol.*, l. 3, ch. L, l. 19 ; l. II, ch. XIX, l. 101 ; sur la confusion de *on* et *ou* dans la prononciation, cf. Thurot, II, p. 514 — est beaucoup moins fréquente que le pluriel *es*, cf. n. 14 ; elle est supplantée par *au* (*a le*). Dans le l. II, R. semble hésiter entre les deux formes ; dans le l. I, la dernière édition, E (1542), corrige fréquemment *on* en *au*, cf., par ex., ch. III, l. 4, VIII, l. 107, X, l. 34, XVI, l. 33, etc. Au contraire, dans les douze premiers chapitres du *Tiers Livre*, A (1546) et F (1552) ont 17 fois *on* et 7 fois *au*. Il en est à peu près de même dans les premières éditions du *Quart Livre*, mais I (1553) préfère constamment *au*. On observera quelques hésitations — qu'explique la prononciation, cf. Thurot, II, p. 446 — entre *on* et *en*, par ex. : l. I, *Prol.*, l. 3, ch. VII, l. 25, XXIII, l. 2, 61, XXV, l. 7, *on* est, naturellement, un archaïsme, cf. Fahlin, *op. cit.*, p. 150 et 183. (M.)

21. La description d'Hippocrate est, sur ce point, brève et informe ; dans l'*Ancien Prologue* R. renvoyait plus justement au κατ' ἰητρεῖον (*De l'officine du médecin*), 4, éd. Littré, t. III, p. 285-287. (D.)

22. Instruction. Latinisme courant au XVIe s., mais dont les lexiques ne donnent aucun exemple antérieur, cf. *institué*, l. I, ch. XI, n. 1, l. II, ch. XXIII, n. 1. (M.)

23. Soranus d'Ephèse, médecin du IIe s. après J.-C., exerça à Alexandrie et à Rome sous les règnes de Trajan et d'Adrien. — « Memor etiam sit [medicus] juramenti Hippocratis... Habeat etiam digitorum elegantiam et subtilitatem, ut suavis omnibus videatur et in tangendo subtilior appareat. Haec enim et ipse Hippocrates dixit. » (Soranus, *Isag. art. med.*, cap. 3). (D.)

24. Oribase, de Pergame (?), vécut dans les trois derniers quarts du IVe s. Il fut le médecin et l'ami de l'empereur Julien. Il semble avoir traité quelque part de la déontologie médicale : cf. *Œuvres d'Oribase*, texte grec et trad. par Bussemaker et Daremberg, Paris, Impr. nat., 1851-73, 5 vol. in-8°, t. III (livres incertains), ch. 38 : des médecins qui doutent de leur art ; ch. 39 : de ceux qui ne persistent pas dans leurs traitements ; ch. 41 : des forces de l'âme : « Il est nécessaire pour le médecin de connaître les forces qui nous dirigent. » (D.)

Cl. Galen[25], *Hali Abbas*[26], *autres autheurs consequens*[27] *pareillement, l'ont composé*[28] *en gestes, maintien, reguard, touchement*[29], *contenence, grace, honesteté*[30], *netteté de face, vestemens, barbe, cheveulx, mains, bouche, voire jusques à particularizer*[31] *les ongles, comme s'il deust jouer le rolle de quelque Amoureux ou Poursuyvant*[32] *en quelque insigne comœdie, ou descendre en camp*

Ligne 17. I : *Cl. Calen* — l. 18. I : *regard* — l. 19. H, I : *honnesteté* — H, I : *cheveux* — l. 20. H, I : *particulariser* — l. 21. H, I : *poursuivant*

25. Galien traite de la décence requise du médecin *(introïtus, sermones, figura, vestis..., tonsura, ungues, odores)* — (*Galeni in sextum Hippocratis de morbis popularibus librum explanationes*, a J. P. Crasso Patavino in linguam latinam versae, Comm. IV, c. 9, p. 355-356 in *Cl. Galeni Pergamensis opera quae extant*, Bâle, Frobenius, 1561, in-fol., classe III). (D.)

26. Hali Abbas, Ali-ben-el-Abbas, dit el Madjoussy, mourut, dit-on, en 994. Il a composé un traité général de médecine, le *Kamel essanaat elthobbya*, qui s'inspire de la médecine grecque, surtout de Galien, fut traduit en latin par Constantin l'Africain, et souvent réédité. — Cf. Haly filius Abbas, *Liber totius medicine necessaria continens*, éd. par Michaël de Capella, s. l., in-8° gothique, 1523, lib. I, cap. 2 : *De Hippocratis et aliorum mandato sapientium medicorum quo opportet medicum suos disponere mores* (fol. 7 r° et v°). (D.)

27. Suivants. Latinisme qui remonte au XIVe s., cf. Godefroy, *Dict.*, II, 252, v° *consequemment*. (M.)

28. Disposer. Cf. le sens classique :

« ... Ceux qui de la Cour ont un plus long usage
Sous les yeux de César composent leur visage ».
Racine, *Brit.*, V, 5.

et « Tâchez de vous composer par étude », Molière, *Scapin*, I, 3, sens qui semble, en 1552, récent et rare, cf. *bien composez de corps*, Fauchet, *Antiq. Gaul.*, vol. 2, IV, 7, dans Godefroy, *Dict.*, IX, 141, « fermer les yeux à ses amis et leur *composer* les membres à la mort », Du Vair, *De la Constance*, l. III, p. 367 et « La femme de l'aveugle à qui se veut-elle *composer ?* », P. de Changy, *De l'office du mary*, ch. 7 dans Huguet, *Dict.* (M.)

29. Toucher, mot vieux, cf. Godefroy, *Dict.*

30. Apparence convenable, cf. R. Estienne, 1549 : « garder l'honnesteté : *tenere decus* » et « estre toujours propre et *honneste* », *Poés. fr. des XVe et XVIe s.*, III, 148; « Je veulx me faire ung peu *honneste* — Boutez moy ma robbe à point », *Ancien théatre fr.*, I, 64, dans Godefroy, *Dict.*, IX, 764. (M.)

31. Décrire en détail. « Ne ungues digitorum vertices partesve summas superent superenturve », Hippocrate, *De medici vulnerarii munere*, éd. par G. Cop, N. Leonicenus, etc., Bâle, A. Cratander, 1526, in-fol., p. 409. — Cf. *De l'officine du médecin*, éd. Littré, t. III, p. 285-287. (D.)

32. Prétendant. A notre connaissance le premier exemple de ce mot, employé absolument, se trouve dans *l'Avantretour en France de Mgr. reverendissime Cardinal du Bellay* de Joachim du B., 1549 (éd. Chamard, III, p. 110), v. 44. Il traduit le grec μνηστῆρες — les fameux prétendants de Pénélope — *Odyss.*, II, 87, etc. Il devint classique dans cet emploi. Fénelon est l'un des premiers à avoir employé « prétendants ». Proprement le *Poursuivant* est le second du *héraut d'armes*. Tandis que les *Roys d'armes* portaient des noms d'ordres, les *Hérauts* des noms de provinces, les *Poursuivants* por-

clos [33] *pour combatre quelque puissant ennemy. De faict, la practique de Medicine bien proprement est par Hippocrates comparée à un combat et farce jouée à trois personnages : le malade, le medicin, la maladie* [34].

Laquelle composition lisant quelque fois, m'est soubvenu d'une parolle de Julia à Octavian Auguste son pere [35]. *Un jour elle s'estoit devant luy presentée en habiz pompeux, dissoluz et lascifz, et luy avoit grandement despleu, quoy qu'il n'en sonnast mot. Au lendemain elle changea de vestemens, et modestement se habilla comme lors estoit la coustume des chastes dames Romaines. Ainsi vestue se presenta devant luy. Il* [36], *qui, le jour precedent, n'avoit par parolles declaré le desplaisir qu'il avoit eu la voiant en habitz impudicques,*

Ligne 23. H, I : *Hipocrates* — H : *ung combat* — l. 24. H, I : *personnaiges* — l. 27. G, I : *habitz* — G : *lascïz* — l. 28. H : *landemain ;* I : *lendemin* — l. 31. H, I : *declairé* — F : *voyant ;* I : *voient*

taient des noms galants : Joly Cœur, Leale Poursuite, Doulce-Pensée, etc. (cf. De Roure du Paulin, *Les Rois, hérauts et poursuivants d'armes*. Paris, 1906, in-8°, p. 7) ; cf. *Études Rabelaisiennes*. (M.)

33. Champ clos. Italianisme qui est la forme usuelle au sens militaire, cf. l. I, ch. XLVIII, l. 17 et l. II, ch. XII, l. 20. Le mot est récent ; 1er ex. : Lemaire de Belges, *Illustrations* (1512), cf. Humpers, *Etudes*, p. 85, au sens de *campement*. — L'emploi de l'article indéfini sing. après la préposition *en*, qu'il s'agisse ou non de locutions, est tout à fait exceptionnel chez R. : un seul ex., *Prol.*, l. 329 : « en un jardin secret », sur 27 cas dans l'*Ep.*, le *Prol.* et les ch. I à IV. Au pluriel, sur 12 cas, cf. p. ex. *Ep.*, l. 18, 27, etc., aucun ex. de l'article. Pour le défini, cf. n. 38. (M.)

34. Ici, R. se méprend ; Hippocrate, parlant des dispositions autour du malade, note seulement « les questions touchant la maladie, ce qu'explique le malade lui-même... comment recevoir ses explications » (Hipp., *Epid.*, l. VI, s. 2, § 24, éd. Littré, t. V, p. 291). — R. a plutôt confondu avec un passage de Galien qu'il déforme : « Adversari morbo aegrotum una cum medico opportet, cumque tres sint, medicus, morbus et aegrotus » (Galien, Comm. IV in *Lib. VI Hippoc. de morb. vulg.*, c. 9, *loc. cit.*, p. 355). (D.)

35. Le texte suit de très près, en l'allongeant, celui de Macrobe : « Venerat (*Julie*) ad eum (*Auguste*) licentiore vestitu et oculos offenderat patris tacentis. Mutavit cultus sui postera die morem et laetum patrem affectata severitate complexa est. At ille, qui pridie dolorem suum continuerat, gaudium continere non potuit, et : « Quantum hic, ait, in filia Augusti probabilior est cultus ! » Non defuit patrocinio suo Julia his verbis : « Hodie enim me patris oculis ornavi, heri viri » (*Saturnales*, II, 5, 5). D'autres « réponses » prises (avec référence) au même chapitre étaient utilisées au l. I, ch. III, p. 44-45. (S.)

36. Cet emploi du pronom sujet séparé du verbe, rare dans les l. I et II, devient plus fréquent dans le *Tiers Livre* et dans le *Quart Livre* (cf., pour celui-ci, Marichal, *Quart Livre, Glossaire*). C'est un archaïsme qui se rencontre aussi dans Jean Lemaire de Belges, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 56. (M.)

ne peut celer le plaisir qu'il prenoit la voiant ainsi changée, et luy dist : « O combien cestuy vestement plus est seant et louable en la fille de Auguste ! » Elle eut son excuse prompte et luy respondit : « Huy me suis je vestue pour les œilz[37] *de mon pere. Hier, je l'estois pour le gré de mon mary. »*

Semblablement pourroit le medicin, ainsi desguisé en[38] *face et habitz, mesmement revestu de riche et plaisante robbe à quatre manches*[39], *comme jadis estoit l'estat, et estoit appellée* philonium[40], *comme dict Petrus Alexandrinus*[41], in 6. Epid., *respondre à ceulx qui trouveroient la prosopopée*[42] *estrange : « Ainsi me suis je acoustré*[43], *non pour me guorgiaser*[44] *et pomper*[45],

Ligne 32. I : *voyant* — l. 33. I : *d'Auguste* — l. 38. H : *appelée* — l. 39. H : *ceux* — l. 40. I : *accoustré* — H, I : *gourgiaser*

37. Pluriel refait sur le singulier, le seul qu'emploie R., d'ailleurs fréquent à l'époque, cf. Brunot, *Histoire*, II, 295. (M.)

38. L'emploi de l'article défini avec *en*, un peu plus fréquent que celui de l'article indéfini, cf. n. 33, reste rare chez R. — Il ne s'agit naturellement que du féminin singulier, et, au masculin, de *l'* devant un mot commençant par une voyelle, car pour les autres cas on a *on* et *es*, cf. n. 14 et 20. — Dans l'*Ep.*, le *Prol.* et les ch. I à IV, 11 emplois : *Ep.*, l. 53, *Prol.*, l. 41, 239, ch. I, l. 24, 57, II, 16, 33, 43, 64, IV, 21, 52, sur 39 cas. Cette rareté de l'article après *en*, plus grande qu'après les autres prépositions, et notamment après *à*, n'est pas propre à R. et tient, pour une part, à l'emploi relativement récent de *à* dans beaucoup de ces locutions, et pour une autre part à la confusion et aux hésitations entraînées par les formes *on* et *es*, cf. Fahlin, *op. cit.*, p. 57 et 107 sq. (M.)

39. Les médecins continuent à porter la robe longue, généralement abandonnée par les laïques depuis le règne de Charles VIII, cf. Enlart, *Manuel d'Archéologie*, III, *Le Costume*, Paris, 1916, p. 115 et 305, dont les manches, très longues et très amples, se replient sur l'avant-bras ou sont fendues au coude pour dégager l'avant-bras, cf. Enlart, fig. 89 et les pl. XIII et XIV du *Catalogue de l'Exposition Rabelais* de 1933. (M.)

40. « Vêtement semblable à une chape de prêtre », Le Duchat, dont nous ignorons la source, car le mot est inconnu en ce sens de tous les lexiques et de tous les traités.

41. Il ne s'agit pas de Pierre, mais de Jean Alexandrini, commentateur d'Hippocrate, dont la vie est inconnue. Littré cite de lui : *Liber Epidemiarum* et *Commentaria Joannis Alexandrini medici et sophistae* dans Articella, Venise, 1523, in-fol., et *Joh. Alexandrini Comment. in VI Epid. cum ipso textu latine*, Lyon, 1527, in-4°. — Le professeur Castiglioni m'en signale une éd. (collective avec d'autres ouvrages) impr. à Venise en 1500, in-4° « per Johannem et Gregorium de Gregoriis fratres », p. 105-154 (Bibl. Universitaire de Padoue). Ces commentaires concernent tout le livre des *Epidémies*. (D.)

42. « Desguisement, fiction de personne », *Br. Déclar.* Cf. l. III, *Prol.*, n. 148.

43. Habillé. Sens non péjoratif, cf. l. I, ch. LVI, n. 34.

44. Faire le beau. De *gorgias* « bien proprement et mignonnement habillé » (Duez, dans Godefroy, *Dict.*, IV, 310), adjectif à la

mais pour le gré du malade lequel je visite, auquel seul je veulx entierement complaire, en rien ne l'offenser ne fascher. »

Plus y a. Sus un passaige du pere [46] *Hippocrates on livre cy dessus allegué* [47], *nous suons, disputans et recherchans non si le minois* [48] *du medicin chagrin, tetrique* [49], *reubarbatif* [50], *Catonian* [51], *mal plaisant, mal content, severe, rechigné, contriste le malade, et du medicin la face joyeuse, seraine, gratieuse, ouverte, plaisante, resjouist le malade : cela est tout esprouvé et trescertain ; mais si telles contristations* [52] *et esjouissemens* [53] *proviennent par appreben-*

Ligne 41. H : *veux* — l. 42. G : *offencer* — l. 43. H, I : *passage* — l. 46. F, H, I : *rechiné* — F : *contristre* — I : *gracieuse* — l. 48. F : *provienent*

mode à la fin du XVe et pendant tout le XVIe s., cf. l. II, ch. VII, n. 41 et XXXII, n. 27.

45. Se parer avec magnificence. Dérivé de *pompe* assez fréquemment employé au XVIe s. aussi bien comme transitif que comme intransitif ou réfléchi, cf. Godefroy, *Dict.*, et Mellerio, *Lexique de Ronsard.* (M.)

46. *Père* ne semble pas avoir ici la nuance de familiarité qu'il a de nos jours et qu'on rencontre déjà au XVIIe s., cf. *Diction. général.* C'est peut-être un latinisme, cf. Virgile, *Aen.*, II, 2 : « Inde toro pater Aeneas sic orsus ab alto », imité par Ronsard, *Franciade*, l. II (éd. Laumonier, Lemerre, 1948, III, p. 54) : « le pere Dicée ». (M.)

47. « Quae languentibus grata sint, peragito. » Bref précepte d'Hippocrate, *Epid.*, l. VI, sect. 4, § 27, éd. Littré, t. V, p. 309. (D.)

48. Mine, le mot date de la fin du XVe s., R. Estienne, 1549, l'ignore encore, bien qu'il ait eu chez J. Lemaire (dans Godefroy, *Dict.*, X, 156) le sens de « visage gracieux » que l'on retrouve chez Voltaire (dans Littré) ; Cotgrave, Oudin, Furetière lui donnent un sens péjoratif ou burlesque. (M.)

49. « Rebours, rude, maussade, aspre », *Br. Déclar.* Néologisme, du latin *tetricus* : « sévère, sombre », dont la paternité semble remonter à R. On le rencontre encore dans Agrippa d'Aubigné, *Les Tragiques*, III, 576, mais il semble d'un emploi peu fréquent, bien que Furetière l'ait enregistré dans son *Dictionnaire.* (M.)

50. Rébarbatif, que R. écrit ailleurs, l. III, ch. XXXVIII, 77, *rebarbatif* suivant l'usage commun. Il est possible, comme le veut Marty-Laveaux, qu'il y ait ici un jeu de mots avec *reubarbe*, cf. l. III, ch. L, n. 30, dont la prononciation *rhubarbe* n'est attestée formellement qu'au XVIIe s. (Thurot, I, 453), car *rebarbatif* n'a échangé son préfixe populaire *re-* contre le préfixe savant *ré-* qu'au XVIIe s. (Brunot, *Histoire*, IV, 1, p. 194 et Thurot, I, 138). (M.)

51. « Sévère comme feut Caton le Censorin », *Br. Déclar.* Emprunté par R. au lat. *catonianus*, Mart., IX, 28, 14, repris après lui par De la Porte, *Epithètes*, 70 r° et Larivey, *Le Laquais*, II, 3 — mais chez ce dernier au sens de « de Caton » — sous la forme *catonien* (cf. Huguet, *Dict.*). (M.)

52. Afflictions. Emprunté au latin patristique *contristatio* au XVe s., et que R. a pu trouver chez Lemaire de Belges, mais qui reste rare même chez les latiniseurs (cf. Huguet, *Dict.*). (M.)

53. Réjouissances. Archaïsme.

sion[54] *du malade contemplant ces qualitez en son medicin, et par icelles conjecturant l'issue et catastrophe*[55] *de son mal ensuivir*[56] *: sçavoir est, par les joyeuses joyeuse et desirée, par les fascheuses fascheuse et abhorrente*[57] *; ou par transfusion des esperitz serains ou tenebreux, aerez ou terrestres, joyeulx ou melancholicques du medicin en la persone du malade. Comme est l'opinion de Platon et Averroïs*[58].

Ligne 52. H, I : *espritz* — H, I : *joyeux* — l. 53. I : *melancholiques* — I : *personne*

54. Faculté de percevoir. Cf. l. III, ch. XXXI, n. 33.

55. « Fin, issue », *Br. Déclar.* Premier ex. de ce mot que R. emprunte au grec καταστροφή et auquel il donne le sens de « dénoûment » qu'il avait dans la langue technique du théâtre grec; il l'emploie encore en ce sens ch. XXVII. C'est le seul sens que lui connaisse le XVIe s., Furetière ignore encore notre sens moderne de « brusque renversement de fortune », mais lui donne déjà celui de « fin funeste et malheureuse ». (M.)

56. Suivre. Ancien et usuel jusqu'au XVIIe s. (Brunot, *Histoire*, IV, I, p. 252). *Suivir* est une forme analogique, refaite sans doute d'après le parfait *suivit* et aussi usitée que *suivre*, cf. Meigret : « nou' dizons aosi bien suyvir qe suyvre » (P. Fouché, *Le verbe français*, p. 100). Cf. l. II, ch. II, l. 39. (M.)

57. Redouté. Le sens ordinaire de ce mot, chez R., cf. l. I, ch. IX, n. 3, ch. XXXI, l. 55 ; l. III, ch. XVI, l. 42, etc., comme chez tous les écrivains du XVIe s. (cf. Huguet, *Dict.*) est « éloigné, absurde », conformément à l'un des sens du latin *abhorrere ;* mais ici l'impression d'horreur exprimée par *horrere* passe au premier plan; cette idée est d'ordinaire rendue, au XVIe s., par le verbe *abhorrir*, cf. l. I, ch. XL, n. 15, « fuir avec horreur », la forme *abhorrer*, pour ce dernier verbe, est d'ailleurs attestée par R. Estienne (l. I, *ibid.*) et employée par R. dans l'*Ancien Prologue*. R. donne ici à ce participe présent un sens passif. (M.)

58. « Neque enim corpus, ut arbitror, corpore curant [medici]... sed anima corpus curat. » (Platon, *De Rep.*, dial. III, in *Omnia divini Platonis opera*, éd. M. Ficin, Lyon, Vincent, 1548, in-fol., p. 386). — « Ad haec quas vigilae, ac tristitia accendunt... modis... omnibus laborantes exhilaramus » (*Collectaneorum de re medica Averrhoï philosophi... sectiones tres*, éd. Bruyerin Champier, Lyon, Gryphe, 1537, in-4°, sect. III, *De ratione curand. morb.*, cap. 8, fol. Qe v°). Averrhoès a, par ailleurs, paraphrasé les préceptes donnés par Avicenne (*Regimen convalescentium*) sur le traitement moral des malades; il recommande d'user « laudabili colloquio... administrentur eis laetificantia et cantilenae. » (Avicenne, *Cantica... cum Averrhoïs Cordubensis commentariis*, éd. Blasius et A. de Bellune, Traité I, 2e partie, fol. 129, col. I). — La doctrine est classique chez les Scolastiques : « Les esprits peuvent être projetés au dehors par les yeux... Quand l'âme est agitée par la méchanceté, comme il arrive chez les vieilles, le regard devient maléfique, spécialement pour les enfants dont le corps est tendre et reçoit facilement les impressions. » (St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique, Ia p., q. 117, a. 3, ad 2um* dans l'*Ame humaine, Ia, q. 75-83*, trad. fr. par J. Wébert, O. P., 1928, p. 378). Elle fut encore défendue

Sus toutes choses, les autheurs susdictz ont au medicin baillé advertissement particulier des parolles, propous, abouchemens[59] *et confabulations qu'il doibt tenir avecques les malades de la part des quelz seroit appellé. Lesquelles toutes doibvent à un but tirer, et tendre à une fin, c'est le resjouir sans offense de Dieu et ne le contrister en façon quelconques. Comme grandement est par Herophilus*[60] *blasmé Callianax*[61], *medicin, qui, à un patient l'interrogeant et demandant : « Mourray je ? », impudentement*[62] *respondit :*

Et Patroclus à mort succumba bien,
Qui plus estoit que ne es homme de bien[63].

A un aultre voulent entendre l'estat de sa maladie, et l'interrogeant à la mode du noble Patelin[64] *:*

Et mon urine
Vous dict elle poinct que je meure ?[65]

il follement respondit : « Non, si t'eust Latona, mere des beaulx enfans Phœbus et Diane, engendré. » Pareillement est de Cl. Galen, lib. 4. Comment. in 6. Epidemi., *grandement vituperé Quintus, son præcepteur en medicine, lequel à certain malade en Rome, homme honorable, luy disant : « Vous avez*

Ligne 56. I : *propos* — *doit* — l. 58. H, I : *resjouyr* — l. 59. H, I : *quelconque* — l. 63. G : *n'es* — l. 64. G, H, I : *autre* — I : *voulant* — H : *entendre'estat* — l. 67. G : *point* — l. 69. I : *lib. quart.* — l. 70. I : *sext. Epidem.* — *precepteur*

en 1634 par Marin Cureau de la Chambre en ses *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination ;* cf. Michaut, *La santé est-elle contagieuse ? M. Charpentier et le sieur de la Chambre, Chron. médicale,* 17 sept. 1904, n° 18, p. 596-597. Pomponazzi l'admet et il s'en sert pour expliquer les miracles dont il nie l'existence. Busson, H., *Rabelais et le miracle, Revue des Cours et Conférences,* 15 févr. 1929, p. 387. (D.-M.)

59. Conversations. Dérivé de *aboucher :* « communiquer de bouche à bouche », premier ex. de ce mot peu usité par la suite (Huguet, *Dict.*).

60. Cf. l. III, ch. XIII, n. 12.

61. Erreur de R. Callimax — et non Callianax — ne fut point blâmé par Hérophile, mais par Galien qui rapporte l'anecdote (*Galeni in lib. VI Hippo. de morbis vulgarib. comm. IV*, c. 9, éd. Frobenius, 1561, classe III, p. 355). (D.)

62. Impudemment. Cf. l. I, ch. v, n. 6, et Brunot, *Histoire*, II, 369.

63. Traduction de *Iliade*, XXI, 107 : « κάτθανε καὶ Πάτροκλος, ὅπερ σέο πολλὸν ἀμείνων ».

64. *Pathelin*, v. 656, cf. Cohen, R. *E.* R., IX, 57.

65. Allusion aux pratiques des médecins urologues sur le pronostic tiré des urines, cf. Hippocrate, *Pronostic*, 12, *passim* et surtout section XXXIV (éd. Littré, t. II, p. 139-143 et t. V, p. 713-721). (D.)

desjeuné, nostre maistre, vostre haleine me sent le vin », arroguamment respondit : « La tienne me sent la fiebvre : duquel est le flair[67] *et l'odeur plus delicieux, de la fiebvre ou du vin ? »*[68].

Mais la calumnie de certains Canibales[69], *misantropes*[70], *agelastes*[71], *avoit tant contre moy esté atroce et desraisonnée qu'elle avoit vaincu ma patience, et plus n'estois deliberé en escrire un iota*[72]. *Car l'une des moindres contume-*

Ligne 72. H, I : *halaine* — G : *arrogamment ;* H, I : *arrogantement*[66] — l. 75. G : *calomnie* — G : *misantopres*

66. Forme refaite sur le féminin récent de l'adjectif, cf. Brunot, *Histoire*, II, 369.

67. Odeur. Ancien et usuel, cf. Godefroy, *Dict.*, IV, 18, et Huguet, *Dict.*

68. « A prandio divitem quendam ac praepotentem hominem vini odorem vehementer spirans visitavit, aeger itaque cum capitis dolore magnam febrim habens, atque ideo vini odorem exhalantem aegre ferens, Quintum ut longicis aliquanto recederet oravit. » (*Gal. in lib. VI Hippoc. de morb. vulgarib. Comm. IV*, c. 9, éd. Frobenius, 1561, classe III, p. 356). (D.)

69. « Peuple monstrueux en Africque, ayant la face comme chiens et abbayant en lieu de rire », *Br. Déclar.* C'est un dérivé de l'espagnol *canibal*, de *Canibi*, variante de *Caribi* ou *Caraïbes*, nom des petites Antilles, cf. l. I, ch. LVI, n. 59 ; l. II, ch. XXXIV, n. 6. Ce peuple figure déjà dans les *Grandes Chroniques :* il est anthropophage; de là vient cette réputation d'inhumanité que R. souligne dans sa définition (Sainéan, II, 527) ; comparer les calomniateurs aux anthropophages est un lieu commun, cf. *Sidrac*, quest. CCXCII. (M.)

70. Le mot se trouve sous sa forme grecque dans le l. III, ch. III, l. 108. R. l'emploie ici pour la première fois sous sa forme francisée. Mais il n'est pas encore compris et la *Briefve Déclaration* l'explique au lecteur. Cf. Sainéan, II, 49-50, 270 et R. E. R., VIII, 144.

71. Du grec ἀγέλαστος « poinct ne rians, tristes, fascheux... » dit la *Br. Déclar.* Comme chez les Cannibales, cette inaptitude au rire est la marque de l'inhumanité « pour ce que rire est le propre de l'homme. » (l. I, *Au lecteur*, v. 11), cf. Sainéan, II, 269-270. (M.)

72. « Un poinct. C'est la plus petite lettre des Grecs... », *Br. Déclar.* Le mot se rencontre déjà dans le *Mistère du Vieil Testament*, II, 28, n. 456 (*Sacrifice d'Abraham*, texte de 1539) : « Seront... acomplies sans ung seul mot — Ou *une seulle iotte* obmettre ». — Dans la *Br. Déclar.* R. donne la source de ce dicton : Cic. III, *De oratore*, 12; Martial, II, XCIII ; Matth., V, 18. — A prendre ce passage à la lettre, R. ne peut viser ici que la Faculté de Théologie. Mais il est probable que R. pense aussi aux attaques de Puy Herbaut, en 1549, et de Calvin, en 1550, comparer ch. XXXII, *in fine* où Puy Herbaut est traité de *canibale*, cf. Lefranc, R. E. R., IV, 337 et l. II, p. LV, Lote, *Rabelais*, p. 45, Febvre, *Religion*, p. 135, et ici même *Introduction*, chapitre I. (M.). — Ce n'est pas ici, comme on l'a toujours dit, le premier exemple du mot sous sa forme *iota*. Il était déjà (avec son sens figuré) chez Maurice

lies[73] *dont ilz usoient, estoit que telz livres tous estoient farciz d'heresies diverses*[74] *(n'en povoient toutes fois une seulle exhiber en endroict aulcun) ; de folastries joyeuses, hors l'offence de Dieu et du Roy, prou*[75] *(c'est le subject et theme*[76] *unicque d'iceulx livres) ; d'heresies poinct, sinon perversement et contre tout usaige de raison et de languaige commun interpretans ce que, à poine de mille fois mourir, si autant possible estoit, ne vouldrois avoir pensé : comme qui pain interpretroit pierre ; poisson, serpent ; œuf, scorpion*[77]*. Dont quelque fois me complaignant en vostre præsence, vous dis librement que, si meilleur Christian*[78] *je ne m'estimois qu'ilz ne monstrent estre en leur part, et que si en ma vie, escriptz, parolles, voire certes pensées, je recongnoissois scintille*[79] *aulcune d'heresie, ilz ne tomberoient tant detestablement es lacs de l'esprit*

Ligne 79. G : *diverses* manque — H, I : *toutes foys* — I : *seule* — G, I : *aucun* — l. 80. I : *offense* — l. 81. G : *unique d'iceux* — l. 82. H, I : *à peine* — l. 85. H, I : *presence* — l. 86. D, E, F, H, I : *qu'ilz me ;* G : *ne* — l. 88. G, I : *aucune*

Scève, en 1544. Voir V. L. Saulnier, dans *Festschrift Gamillscheg*, p. 85. (S.)

73. Injures. Latinisme (*contumelia*) qu'on rencontre au XIVe s. puis chez Jean Lemaire de Belges et qui est usuel jusqu'au XVIIe s. Cf. Godefroy, *Dict.*, II, 285, Huguet, *Dict.*, Brunot, *Histoire*, III, 1, p. 109, IV, 1, p. 31 et 238. (M.)

74. Puy Herbaut reproche à R. son cynisme, ses mœurs, ses calomnies. Calvin aurait été mal placé pour lui reprocher ses « hérésies », mais il dénonce son « athéisme » et son « matérialisme ». Quant à la « censure » de la Faculté de Théologie, nous n'en connaissons pas les motifs. R. cite plus loin la « coquille » *n* pour *m* du *Tiers Livre ;* si celui-ci n'expose pas à proprement parler d'idées hérétiques, son indifférence à l'égard de certaines questions devait scandaliser les théologiens : Plattard, *Rabelais*, p. 262, relève, par exemple, que Raminagrobis, ch. XXI, moribond, chasse de sa chambre les frères mendiants et que si Panurge s'en effraye, frère Jean se moque de lui, ch. XXII. Or « était soupçonné d'hérésie quiconque, sur son lit de mort, dédaignait les secours de la religion. » Cf. *Introduction*, ch. I. (M.)

75. Beaucoup, cf. l. I, ch. VI, n. 18.

76. Bien que le mot soit attesté dès le XIIIe s., sous les formes *tesme*, *teume*, *thume*, mais aussi *theme*, et appartienne à la langue des prédicateurs, cf. Godefroy, *Dict.*, et, pour le sens précis, Gilson, *Les idées et les lettres*, p. 93 sq., R. éprouve le besoin de l'expliquer dans la *Br. Déclar.* Sans doute le reprend-il directement au grec. (M.)

77. Cf. Luc, XI, 11 : « Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi ? aut piscem, numquid pro pisce serpentem dabit illi ? Aut si petierit ovum, numquid porriget illi scorpionem ? »

78. Latinisme constant chez R., cf. l. II, ch. IX, 79, l. I, ch. XL, 4 et 43, et VII, 14 (dans ABD) et qui, d'après Huguet, *Dict.*, lui semble propre. (M.)

79. Etincelle. Latinisme ancien et usuel jusqu'au XVIIe s.

calumniateur, c'est Διάβολος [80], *qui par leur ministere me suscite tel crime : par moymesmes, à l'exemple du Phœnix* [81], *seroit le bois sec amassé, et le feu allumé, pour en icelluy me brusler.*

Allors me dictes que de telles calumnies avoit esté le defunct roy François, d'eterne memoire, adverty [82] *; et curieusement aiant, par la voix et pronunciation du plus docte et fidele Anagnoste* [83] *de ce royaulme, ouy et entendu lecture distincte d'iceulx livres miens (je le diz, parce que meschantement l'on m'en a aulcuns supposé faulx et infames)* [84], *n'avoit trouvé passaige aulcun suspect ;*

Ligne 89. G : *Calomniateur* — l. 91. I : *iceluy* — l. 92. I : *Alors* — G : *calomnies* — l. 93. I : *ayant* — G : *prononciation* — l. 94. G : *Royaume* — l. 95. H : *iceux* — l. 96. G, H, I : *aucuns supposé* — H, I : *faux* — G, H, I : *passaige aucun*

80. Cf. l. I, ch. I, n. 22. L'a. fr. avait déjà fait le rapprochement entre *calomniateur* et *diable* et dit *diabler* pour calomnier, Godefroy, *Dict.*, II, 707.

81. Oiseau d'Arabie fabuleux, qui vivait 560 ans, se construisait, au terme de sa vie, un nid de branches de cannelle et d'encens et renaissait de ses propres débris (Pline, X, 2). Les *Bestiaires* l'avaient depuis longtemps rendu populaire, cf. Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au Moyen-Age*, III, *La Connaissance de la Nature et du Monde*, Paris, 1927, p. 24, 60, 377. (D.)

82. Cf. t. V, p. XVII-XVIII.

83. Lecteur, grec ἀναγνώστης, propre à R. — Pierre Du Chastel, évêque de Mâcon, puis d'Orléans, valet de chambre et lecteur ordinaire du roi depuis 1537, prélat érudit de tendances érasmiennes, le seul lecteur qui ait su garder dix ans la faveur de François I[er], qu'il assista à son lit de mort. Il sut se maintenir en grâce auprès de Henri II et était, depuis le 25 novembre 1548, grand aumônier de France. En dehors de ce passage, nous ne savons rien de ses relations avec R. ; cf. Doucet, *Revue Historique*, 1920, 133, p. 212-257, 134, p. 1-57. (M.)

84. R., dans le privilège du *Tiers Livre* (6 août 1550), avait déjà parlé de « plusieurs autres livres scandaleux... qui faulsement luy sont attribuez », cf. t. V, p. 3-4. Outre les *Navigations de Panurge* (1538), on sait qu'il a été attribué à R. une *Louenge des femmes, invention extraite du Commentaire de Pantagruel sur l'Androgyne de Platon* (1551) et qu'un faussaire avait publié, en 1549, un *Cinquiesme Livre des faicts et dicts du noble Pantagruel*, satire assez âpre qui appartient à deux auteurs de la fin du XV[e] s., cf. Lefranc, *R. E. R.*, I, p. 29 sq., II, p. 197. Ces livres méritent difficilement les épithètes d' « infames » et de « scandaleux ». On pourrait supposer qu'il y a exagération volontaire de la part de R., si un certain Martial Rougier, de Limoges, qu'il faut vraisemblablement identifier avec Martial Rougier, moine de Solignac (Hte-Vienne) et prieur de Chaumeille (com. et cant. de Saint-Pardoux-la-Rivière, Dordogne) en 1549, qui semble alors âgé d'une quarantaine d'années (cf. Arch. de la Hte-Vienne, B 306 et série E), n'écrivait, à une date inconnue, mais du vivant même de R., « Editi sunt duo libri Lucianistarum et Icadistarum — de *icas*, vingtième jour du mois, jour de la naissance d'Epicure, célébré par ses sectateurs, Cicéron, 2 *Fin.*, 31, Pline, 35, 2, 2 — quorum titulos horrendos vix auderem dicere : enim ex cerebro Saturnino derivati. Rabelaesum autorem ferint illorum esse. » (An-

et avoit eu en horreur quelque mangeur de serpens[85], *qui fondoit mortelle hæresie sus un N mis pour un M par la faulte et negligence des imprimeurs*[86].

Aussi avoit son filz, nostre tant bon, tant vertueux et des cieulx benist roy Henry (lequel Dieu nous vueille longuement conserver), de maniere que pour moy il vous avoit octroyé privilege, et particuliere protection contre les calumniateurs[87]. *Cestuy evangile*[88] *depuys m'avez de vostre benignité reiteré à Paris, et d'abondant lors que nagueres visitastez monseigneur le cardinal du Bellay, qui pour recouvrement de santé après longue et fascheuse maladie, s'estoit retiré à Sainct Maur, lieu, ou (pour mieulx et plus proprement dire) paradis de salubrité, amenité, serenité, commodité, delices et tous honestes plaisirs de agriculture et vie rusticque*[89].

C'est la cause, Monseigneur, pourquoy præsentement, hors toute intimidation[90], *je mectz la plume au vent*[91], *esperant que, par vostre benigne faveur,*

Ligne 98. F : *haersiee ;* G, I : *heresie* — l. 99. F : *dee cieulx* — l. 101. G : *calomniateurs* — l. 102. G, I : *depuis* — l. 103. I : *visitastes* — l. 105. H, I : *mieux* — l. 106. I : *bonnestes* — l. 108. I : *presentement*

toine Leroy, *Rabelaesiana elogia*, Bibl. nat., Ms. lat. 8704, livre III, p. 85. (M.)

85. « Ces mangeurs de serpens sont les Moines, que, plus bas, chap. 46, R. compare aux Troglodytes, que Pline, l. 5, chap. 8 — *Troglodytae specus excavant. Haec illis domus, victus serpentium carnes, stridorque non vox : adeo sermonis carent* — dit se tenir dans les cavernes et s'y nourrir de serpens. » (Le Duchat). C'est donc sur le ch. XLVI, *in fine*, c'est-à-dire sur les *écoliers de Trébizonde* qui vivent *en liberté souterraine*, que Le Duchat appuie son interprétation, mais c'est sans raison valable qu'il voit dans les *écoliers :* 1° des moines, 2° une allusion aux Troglodytes, et, d'autre part, jamais R. ne compare les moines aux Troglodytes et jamais non plus ne dit que ce peuple se nourrit de serpents, cf. l. III, ch. XXVII, l. 15 et LI, l. 43, *Cinquiesme Livre*, ch. XX, XXXV (Marty-Laveaux, III, 126, 138) et *Pantagr. Progn.* (*ib.* 246). Les « mangeurs de serpens » sont simplement les envieux : la tradition figurée représente, en effet, l'Envie sous les traits d'une femme décharnée mangeant des serpents venimeux « *viperas manducans* », Alciat, *Emblèmes*, LXXI, *Invidia*. (H. et M.)

86. Cf. l. III, ch. XXII, n. 33.

87. C'est le privilège du 6 août 1550 (Saint-Germain-en-Laye) dont on trouvera le texte t. V, p. 3. Il est signé : *Par le Roy, le cardinal de Chastillon present.* (M.)

88. « Bonne nouvelle », dit la *Briefve Declaration*, comparer *Prol.*, l. 19. Bien que Huguet n'ait relevé que ce seul exemple, le mot a été déjà employé, en français, de façon profane et plaisante : on appelait, par exemple, au Palais, *évangile* l'étiquette mise sur le sac contenant les pièces d'un procès (Godefroy, *Dict.*, III, 674) et R. Estienne, 1549, donne « *evangeliste* ou porteur de bonne nouvelle ». (M.)

89. Cf. *Introduction*, ch. I.

90. Premier exemple du mot en français.

91. Partir à l'aventure, « jeter la plume en l'air sans regarder où elle tombera, s'aban-

me serez contre les calumniateurs comme un second Hercules Gaulloys[92], *en sçavoir, prudence et eloquence ;* Alexicacos[93] *en vertuz*[94], *puissance et auctorité ; duquel veritablement dire je peuz ce que de Moses, le grand prophete et capitaine en Israel, dict le saige roy Solomon*, Ecclesiastici, 45[95] *: homme*

Ligne 110. G : *calomniateurs* — H, I : *gaullois* — l. 111. H : *puyssance* — l. 112. G : *ce que Moses* — l. 113. I : *Salomon* — H, I : *Ecc.*

donner à son sort », Lacurne de Sainte-Palaye, *Dict.*, v° *vent*, d'après Cotgrave et Brantôme. Cf. aussi Foulet, *Romania*, LXVIII, 1944-45, p. 66. (M.)

92. Les « Celtes, dans leur langue désignent Hercule sous le nom d'Ogmios... Cet Hercule vieillard attire une quantité considérable d'hommes attachés par les oreilles. Le peintre... a perforé l'extrémité de sa langue et fait attirer par elle les hommes qui le suivent... Nous identifions, dit le Celte, l'éloquence, non comme vous autres Hellènes, avec Hermès, mais avec Hercule, car Hercule est beaucoup plus fort que lui... c'est par son éloquence consommée, qu'Hercule accomplit tous ses exploits... », Lucien, Προσλαλιὰ ἢ Ἡρακλῆς. — L'une des raisons de sa popularité au XVIe s. est que J. Lemaire de Belges, *Illustrations*, I, ch. VII sq. et II, ch. I, fait du « grand Hercules de Lybie » l'ancêtre commun des Troyens et des Francs. Odet de Coligny était voué à Hercule, Ronsard lui dédiera son *Hercule chrestien*, et on le peindra avec les attributs d'Hercule (cf. Schneegans dans *Hum. et Ren.*, II, 441). (H.)

93. Surnom d'Hercule : « Plutarchus in li. cui titulus est : *Ut oporteat adolescentem audire poemata*, dicit Herculem peritum medicinae fuisse. Et hinc *Alexicacos*, id est, expellens mala dictus videri posset, ita enim appellari autores sunt Lactantius libr. 5 cap. 3 et Hesychius, qui illum eo nomine in Melita coli tradit », Tiraqueau, *De nobil.*, XXXI, 107. Alciat, dédiant à Du Prat ses *Paradoxa iuris civilis*, éd. Gryphe, 1548, lui avait déjà dit : « quapropter non alio quam nominis tui clypeo eam retundendam existimavi, ut te nobis ἀλεξίκακον fere Herculem invocare non dubitaverim ». (P.)

94. *Vertu* est au singulier, le *z* ou le *s* final, cf. ch. XI, l. 36, est destiné à rappeler l'étymologie, lat. *virtus*.

95. « Dilectus Deo et hominibus Moyses, cujus memoria in benedictione est. Similem illum fecit in gloria sanctorum et magnificavit eum in timore inimicorum, et in verbis suis monstra placavit. Glorificavit illum in conspectu regum et jussit illi coram populo suo, et ostendit illi gloriam suam. In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum, et elegit eum ex omni carne. Audivit enim eum et vocem ipsius, et induxit illum in nubem. Et dedit illi coram praecepta, et legem vitae et disciplinae, docere Jacob testamentum suum, et judicia sua Israel », *Eccl.* XLV, I. L'auteur de l'*Ecclésiastique*, Jésus, fils de Sirach, qui se nomme lui-même, ch. L, 27, était bien connu au Moyen Age ; cf. Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au Moyen-Age*, III, *La connaissance de la Nature et du Monde*, p. 199; si R. attribue le livre à Salomon, c'est, soit confusion avec l'Ecclésiaste, soit souvenir de St. Augustin, *De Civ. Dei*, XVII, 20, qui dit que des écrivains anciens ont soutenu cette attribution. Calvin s'indigna de l'hyperbole de ces louanges, le 16 octobre 1555, dans son troisième sermon sur le *Deutéronome* (éd. Baum, Cunitz et Reuss, t. XXVII, 261, cf. Plattard, *R. E. R.*, VIII, 310. (M.)

craignant et aymant Dieu, agreable à tous humains, de Dieu et des hommes bien aymé, duquel heureuse est la memoire. Dieu en louange l'a comparé aux Preux, l'a faict grand en terreur des ennemis. En sa faveur a faict choses prodigieuses et espoventables ; en præsence des Roys l'a honoré ; au peuple par luy a son vouloir declaré, et par luy sa lumiere a monstré. Il l'a en foy et debonnarieté[96] *consacré et esleu entre tous humains. Par luy a voulu estre sa voix ouye, et à ceulx qui estoient en tenebres estre la loy de vivificque*[97] *science annoncée.*

Au surplus vous promettant que ceulx qui par moy seront rencontrez congratulans de ces joieulx escriptz, tous je adjureray vous en sçavoir gré total, unicquement vous en remercier, et prier nostre Seigneur pour conservation et accroissement de ceste vostre grandeur ; à moy rien ne attribuer, fors humble subjection et obeissance voluntaire à voz bons commandemens. Car, par vostre exhortation tant honorable, m'avez donné et couraige et invention ; et sans vous m'estoit le cueur failly, et restoit tarie la fontaine de mes esprits animaulx[98]*. Nostre Seigneur vous maintienne en sa saincte grace. De Paris, ce 28 de janvier 1552*[99].

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur,

Franç. RABELAIS, *medicin.*

Ligne 114. H : *aimant* — I : *aggreable* — l. 115. H : *aimé* — l. 117. I : *espouventables* — F, H, I : *presence* — l. 118. H, I : *par sa lumiere* — l. 118-119. H : *debonaireté ;* I : *debonnaireté* — l. 120. F : *annocée* — l. 122. H, I : *joyeux* — l. 122-123. H, I : *uniquement* — l. 123. H, I : *pour la conservation* — l. 125. H : *volontaire* — H : *vos bons* — H, I : *exortation* — l. 127. H, I : *cœur* — H, I : *animaux* — l. 128. H, I : *ce vingt huictiesme jour de janvier Mil cinq centz cinquante deux.*

96. Bonté *(lenitas)*. R. emploie en ce sens *debonnaireté*, l. I, ch. L, l. 24 et 61, que donnent H et I ; il est possible que *debonnarieté* soit une faute d'impression, mais G l'a conservée et il existe, en italien, *dibonarietà*, ce peut donc être un italianisme. (M.)

97. Lat. *vivificus*, dont le 1er ex. en français est l. III, *Prol.*, l. 236.

98. *L'esprit animal*, produit de la filtration de l'esprit vital au niveau du *rete mirabile*, s'élaborait, d'après la doctrine galénique, dans les ventricules cérébraux pour y devenir agent des sensations, mouvements et imaginations, mais l'*esprit vital* s'élaborant dans le ventricule gauche du cœur, si celui-ci est « failly », la « fontaine » des esprits animaux est « tarie », cf. l. III, ch. IV, l. 60 sq. (D.)

99. R. disant, dans la *Briefve Déclaration*, « an intercalaire : on quel escheoit le Bissexte, *comme en ceste presente année 1552* », suit donc, non l'usage français, qui fait commencer l'année à Pâques et d'après lequel le 28 janvier 1552 serait, pour nous, le 28 janvier 1553, mais l'usage romain dans lequel l'année commence, comme de nos jours, le 1er janvier. (M.)

PROLOGUE DE L'AUTHEUR

M. François Rabelais pour le quatrieme livre des faicts et dicts heroïques de Pantagruel.

AUX LECTEURS BENEVOLES[1]

Gens de bien, Dieu vous saulve et guard[2] *! Où estez vous ? Je ne vous peuz veoir. Attendez que je chausse mes lunettes*[3].

Ha, ha ! Bien et beau s'en va Quaresme[4], *je vous voy. Et doncques ?*

Ligne 3. H, I : *faictz* — l. 4. D, E, F, G : *au lecteurs benevoles ;* H, I : *aux lecteurs* — l. 5. G, H, I : *sauve* — I : *gard* — H, I : *estes*

1. Les trois premiers tirages et même G ont *au lecteurs*. Il a été observé — cf. Marty-Laveaux, *La langue de la Pléiade*, II, 4, Marichal, éd. du *Pantagruel*, Lyon, 1935, p. 199 — que, dans ce cas, *au* pour *aux* est assez fréquent : il faut, cependant, y voir une faute, mais qui échappe souvent à la correction parce qu'elle est conforme à la prononciation. (M.)

2. *Dieu vous saulve et guard* est une formule de salut, cf. ch. IX, l. 69. *Guard* est la forme étymologique du Subj. Pr., refaite en *garde* dès le XIIIe s. ; elle est encore usuelle, même au XVIIe s., dans ces locutions ; cf. Fouché, *Verbe*, p. 198, et comparer au ch. VII, l. 24, et *Prognost.*, Marty-Laveaux, III, 251. (M.)

3. Bien que *chausser* — proprement mettre ses souliers (*calcei*), ses chausses — fût depuis longtemps employé plus largement (cf. *Rol.* 2678 : « chalcier le gant », dans Godefroy, *Dict.*), l'expression facétieuse *chausser ses lunettes* paraît ici pour la première fois et ne se retrouve guère au XVIe s. que chez des auteurs à qui la lecture de R. est familière ; R. avait déjà dit, toujours ironiquement, *deschausser ses lunettes*, l. III, ch. XXV, l. 74, expression que Huguet, *Dict.*, n'a pas rencontrée ailleurs. — On a voulu voir parfois dans cette plaisanterie, prise à la lettre, l'indice de la vieillesse de R., comme dans les considérations qui suivent, celui de ses inquiétudes sur sa propre santé ; mais c'est par une plaisanterie analogue que débute déjà le Prologue du *Tiers Livre* : le ton, dans les deux cas, est celui du « boniment », cf. l. III, *Prol.*, l. 4 et n. 2. (M.)

4. « Sorte de jeu où chaque jour de Caresme celuy qui dit le premier ces mots à son compaignon gagne le prix convenu » (Oudin); cf. l. I, ch. XXII, n. 157 et *R. E. R.*, VI, 351. C'est ici une simple forme de salut. Le *Quart Livre* ayant paru en février 1552, R. pouvait prévoir que le moment de sa plus grosse vente devait coïncider avec le Carême, du 2 mars au 1er avril, et, notamment, avec les foires de printemps de Lyon, cf. t. I, p. IX. (M.)

Vous avez eu bonne vinée, à ce que l'on m'a dict. Je n'en serois en piece[5] *marry. Vous avez remede trouvé infallible contre toutes alterations*[7] *? C'est vertueusement operé. Vous, vos femmes, enfans, parens et familles, estez en santé desirée ? Cela va bien, cela est bon, cela me plaist. Dieu, le bon Dieu en soit eternellement loué, et (si telle est sa sacre*[8] *volunté) y soiez longuement maintenuz.*

Quant est de moy, par sa saincte benignité, j'en suys là, et me recommande[9]. *Je suys, moiennant un peu de Pantagruelisme*[10] *(vous entendez que c'est certaine gayeté d'esprit conficte en mespris des choses fortuites*[11]*), sain et degourt*[12] *;*

Ligne 9. D, E, F, H, I : *infinable*[6] — G : *infallible* — l. 10. I : *voz femmes* — H, I : *estes* — l. 14. G, H, I : *suis* — l. 15. G, H, I : *suis* — G, H, I : *moyennant*

5. *En pièce*, dans une phrase négative : *jamais* de longtemps; dans une phrase affirmative : *bientôt*, archaïsme, cf. Godefroy, *Dict.* (M.)

6. Archaïsme hors d'usage au XVIe.

7. Altération : soif ardente; sens nouveau et rare dont le premier exemple est dans Lemaire de Belges, *Concorde*, éd. Frappier, p. 37, l. 205, cf. Humpers, *Etude*, p. 159, et qui est déjà vieilli à la fin du XVIIe s., cf. Brunot, *Histoire*, IV, 1, p. 599. (M.)

8. Sacrée, adjectif épicène, cf. *mscl.*, l. III, ch. X, l. 71, et, ici même, X, l. 39, etc.; *fém.* l. III, ch. XIII, l. 42, ici même III, l. 56, XVI, l. 24, etc., emprunté au latin *sacer*, peut-être pour distinguer le sens de *saint* de celui de *consacré*, qui est l'un des sens de *sacré* à l'époque (mais la distinction n'a jamais été correctement observée, comparer ch. L : « user ainsi du *sacré* nom de Dieu », et Lemaire de Belges : « l'autel *sacre* », *Concorde*, éd. Frappier, p. 21, v. 335) dont le premier exemple est dans Lemaire de Belges, *ibid.*, cf. Humpers, *Etude*, p. 148. Marot et Scève l'emploient, R. le préfère à *sacré*, notamment avec *Bibles*, *Letres*, etc. (M.)

9. Je me recommande, probablement à Dieu — ou à votre bienveillance ? Cet emploi absolu se trouve attesté par le proverbe : « *De prescheur qui se recommande, en tout temps bonheur nous défende* », Cotgrave (From begging preachers fortime still defend us), variante du proverbe plus ancien *Ja ne verrez preescheur qui en la fin ne demant*, Morawski, J., *Proverbes français antér. au XV*^e *siècle* (Clas. fr. du M. A., 47), n° 974; et par la formule d'adieu : *Je me recommande*, dans Godefroy, *Dict.*, X, 501 (M.)

10. Définition qui complète en un sens philosophique celle que R. a donnée au l. III, Prol., l. 205 et ch. II, l. 24. Cette philosophie n'apparaît dans l'œuvre de R. qu'à partir du *Tiers L.* ; comparer l'entretien rapporté par Louis le Caron (Charondas), en 1556, cf. Pinvert, L., *R. E. R.*, I, 193, et Lefranc, A., t. II, p. LXVIII, n. 1. (M.)

11. Fortuite, néologisme, lat. *fortuitus*, dont le premier exemple est de 1450, P. Laurent, *Romania*, LI, 1925, p. 39 ; il est au l. I, ch. LII, l. 23. (M.)

12. Léger, dispos, par opposition à *gourd*, le mot n'est pas attesté par ailleurs : l'exemple donné par Godefroy, *Dict.*, II, 474, *Rom. et poésies du chev. G. de la Penne*, XIVe s., ms. Angers 514, fol. 20 c, a le sens de « engourdi » : « L'autre avoit nom Kaerouaré —

prest à boire, si voulez. Me demandez vous pourquoy, gens de bien? Response irrefragable : tel est le vouloir du tresbon, tresgrand Dieu, onquel je acquiesce[13], *auquel je obtempere, duquel je revere la sacrosaincte*[14] *parolle de bonnes nouvelles, c'est l'Evangile, on quel est dict,* Luc, 4, *en horrible sarcasme*[15] *et sanglante derision, au medicin negligent de sa propre santé : « Medicin, ô, gueriz toy-mesmes*[16]. »

Ligne 17. F : *boyre* — H, I : *responce* — l. 18. H, I : *tresbon et tresgrand* — I : *auquel* — l. 19. H, I : *j'obtempere* — l. 21. G, H : *au medecin* — H, I : *Medecin* — l. 22. H, I : *mesme*

Qui s'en aloit parmi le champ — Son ennemi desconfissant — La le tenoit en mi la court — A chescun coup trop fort *degourt* ». *Desgourdi*, *desgourdir*, semble avoir, contrairement à ce que dit Godefroy, II, 591, IX, 338, le même sens, cf. *desgourdissement*, ch. XLIX, l. 22 (éd. M.) ; dans son sens actuel, « dégourdir » apparaît, pour la première fois, dans Larivey, *Nuicts de Straparole*, II, II (dans Godefroy, IX, 338), en 1573, puis dans Montaigne (Littré). L'a. fr. disait pour « dégourdi, actif » *desgourdeli* (Godefroy, II, 591) qui est encore dans Deschamps, *Œuvres*, éd. Queux de Saint-Hilaire, Soc. des anc. textes fr., III, 306, v. 18, mais qui semble avoir disparu au XVe s. (M.)

13. Dans lequel je me complais, cf. l. III, *Prol.*, l. 208. Le verbe *acquiescer* semble être entré dans la langue par l'intermédiaire des juristes au sens de « donner son assentiment » : *acquiescer à une sentence*, cf. Godefroy, *Dict.*, qui s'est conservé et qu'on trouve l. III, ch. VI, l. 10, ch. XXVII, l. 15. Jean Lemaire de Belges, *Concorde*, éd. Frappier, p. 19, v. 291, reprit le sens étymologique (*ad-quiescere*) : « se reposer sur, trouver le calme dans », cf. Cicéron, *Attic.*, XII, 18 : « Habeo nihil, tentatis rebus omnibus, in quo *acquiescam* », que R. emploie ici et l. III, ch. XXI, l. 90, l. IV, ch. IV, l. 20 et qui est assez répandu, cf. Huguet, *Dict.* En ce sens *acquiescer* se construit avec *en* comme en latin, mais par suite de la confusion entre *ou* et *au*, cf. *Ep. lim.*, n. 20, les deux constructions se trouvent parfois confondues, cf. l. III, ch. VI, l. 10, ch. XXI, l. 90, et les var. de E, et ch. XXXVII, l. 15. (M.)

14. Premier exemple, emprunté du latin *sacrosanctus*. (M.)

15. « Mocquerie poignante et amère », *Br. Décl.* C'est le premier exemple du mot ; R. l'emprunte peut-être à Servius, *In Aen.*, X, 557, dont il reproduit le texte : « *Sarcasmos, id est hostilis derisio* », cf. R. E. R., IV, 359, Sainéan, II, 60. Tiré du grec σαρκασμός, de σαρκάζω, « dépecer en tiraillant comme font les chiens » (Boisacq, E., *Diction. étymol. de la langue grecque*, 2e éd., 1923, p. 853). R. a certainement reconnu dans ce mot la racine σάρξ, « chair », d'où l'épithète : *sanglante*. (M.)

16. « *Medice, cura teipsum* » (Luc, *Ev.*, IV, 23). (D.) — La source de ce passage semble être Tiraqueau, *De Nobilitate*, XXXI, 453 sq.; l'enchaînement des idées est le même : le texte de Luc, cité § 436, cf. n. 22, est amené par des réflexions sur le thème : *Sanitas a Deo non a medicis*, § 433 *in fine*, comparer ici l. 367 sq., il est immédiatement suivi de la citation ἄλλων ἰατρὸς..., cf. n. 22, enfin Asclépiade, dont la mort est rapportée ailleurs, cf. n. 32, est cité § 434, pour une tout autre raison il est vrai (à propos d'une prétendue résurrection). Par contre tous les détails sur Galien sont propres à R., qui a librement brodé sur le thème que lui suggérait son ami. Cf. Perrat, Ch., *Rabelais*

Cl. Gal. non pour telle reverence en santé soy[17] *maintenoit, quoy que quelque sentiment il eust des sacres Bibles, et eust congneu et frequenté les saincts Christians*[18] *de son temps*[19], *comme appert* lib. 11, De usu partium, lib. 2, De differentiis pulsuum, cap. 3, *et* ibidem, lib. 3, cap. 2, *et* lib. De renum affectibus *(s'il est de Galen)*[20] ; *mais par craincte de tomber en ceste vulgaire et satyrique mocquerie*[21] :

Ligne 23. I : *en* manque — D, E, F : *soyt maintenoit;* G, H, I : *soy* — l. 26. D, E, F, G, H, I : *De rerum* — l. 27. H, I : *Galien* — l. 28. I : *moquerie.*

et le De nobilitate *de Tiraqueau, Bibl. d'Hum. et Ren.*, 16, 1954, p. 41-57. (P.)

17. Cet emploi de la forme forte devant le verbe — en dehors des cas envisagés *Epitre lim.*, n. 17, ici même n. 284, et ch. VIII, n. 2 — est contraire à l'usage de l'ancien français, cf. Foulet, *Syntaxe*, § 173-185, et reste peu fréquent au XVIe s. R. l'emploie, assez rarement d'ailleurs, de préférence comme ici lorsque le verbe se trouve séparé de son sujet par un complément circonstanciel et surtout avec le réfléchi, jamais à la première personne; c'est, peut-être, un archaïsme, mais le plus souvent c'est le rythme qui semble avoir dicté son choix, cf. les exemples cités en désordre par Huguet, *Syntaxe*, p. 67. (M.)

18. Cf. *Ep. lim.*, n. 78.

19. Galien, de Pergame, ne pouvait pas ne pas connaître les chrétiens. Mais, bien que le ch. 14 du livre XI *De usu partium* oppose Moïse à Epicure, les passages explicites qui le confirment ne sont pas ceux que cite Rabelais. Cf. surtout Gal., *De pulsuum differentiis*, lib. II, c. 4, *in medio*, et lib. III, c. 3, *in fine*. — Un autre passage se trouve dans le traité sur *les doctrines de l'état platonicien*, conservé seulement en arabe *in Hist. anteislam. Abulfedae*, éd. Fleischer, p. 109. — Cf. Kalbfleisch, *Festschrift fur Gomperz*, 1902. p. 96 et sq., Norden, *Kunstprosa*, p. 518 et sq. — Galien se montre favorable aux chrétiens, mais leur reproche une opiniâtre créance à des choses non démontrées. (V. Harnack, *Die Mission und Ausbrechung des Christentums in den ersten drei Jahrunderten*, dritte Auflage, Leipzig, 1915, I, p. 214, sq.) — (Comm. de M. le Prof. M. Goguel). (D.)

20. Le *Liber de renum affectuum dignotione et medicatione*, quoiqu'incorporé aux œuvres de Galien dans l'éd. Frobenius (Bâle, 1561), était déjà suspect, et exclu par d'autres éditeurs (cf. *Galeni Opera*, Venise, J. Scot, 1548). Fabricius pense qu'il est probablement dû à Démétrius Pepagomène, et Dezeimeris l'inscrit parmi les ouvrages supposés. (D.)

21. « *Satyricque mocquerie*, comme est des antiques Satyrographes Lucillius, Horatius, Persius, Juvenalis. C'est une manière de mesdire d'un chascun à plaisir, et blasonner les vices, ainsi qu'on faict ès jeux de la Bazoche, par personnaiges desguisez en Satyres », *Br. Décl.* Le mot *satyricque* est, en ce sens, antérieur à R.; il paraît même relativement fréquent à la fin du XVe et au début du XVIe s. Cf. Godefroy, *Dict.*, et Vaganay, H., *Pour l'histoire du fr. moderne*, Erlangen, 1911 (extr. des *Romanische Forschungen*, XXXII), p. 159. J. Peletier du Mans, éd. Boulanger, Paris, 1930, p. 183, commet la même confusion entre la satire et le drame satyrique, cf. n. 19 de l'éditeur. (M.)

Ἰητρὸς ἄλλων, αὐτὸς ἕλκεσι βρύων [22].
Medicin est des aultres en effect;
Toutesfois est d'ulceres tout infect [23].

De mode qu'en grande braveté [24] *il se vente et ne veult estre medicin estimé si, depuys l'an de son aage vingt et huictieme jusques en sa haulte vieillesse* [25], *il n'a vescu en santé entiere, exceptez quelques fiebvres ephemeres de peu de durée* [26] *; combien que, de son naturel, il ne feust des plus sains et eust l'estomach evidentement* [27] *dyscrasié* [28]. « *Car (dict il* libr. 5. De sanit. tuenda*) difficile-*

Ligne 30. G : *Medecin* — H, I : *autres* — l. 32. G, H, I : *vante* — H : *veut* — l. 33. G, H, I : *depuis* — G, I : *huictiesme* — l. 34. H, I : *exceptées* — l. 35. H, I : *fust* — l. 36. D, F, G, H, I : *lib.* — H, I : *de sanit. tuend*

22. Citation inexactement empruntée à Galien, *De sanitate tuenda*, l. V, ch. I. (D.) — Cf. Tiraqueau, *De Nobilitate*, XXXI, 436 : « Apud eundem [Lucas] c. 4 Christus plane videtur ostendisse inanem atque inutilem esse medicum operam. Cum nec seipsos quidem curare possint, aliis tamen medelam sanitatemque pollicentes. Quibus illus Christi obiici potest, ἰατρὲ θεράπευσον σεαυτόν, id est *medice cura teipsum*. Quod et Plutarchus (cf. *Moralia*, 71F, 88D, 481 A, 1110 E), tum in commentario quem scripsit adversus Coloten, tum et in alio commentario de dignoscendo assentatore ab amico, adducit e poeta quopiam, qui id in hujusmodi senarium concluserat : ἄλλων ἰατρὸς, αὐτὸς ἕλκεσι βρύων, id est : *aliorum medicus, ipse ulceribus scatet*. Quem et advocat Galenus statim post prin. lib. 5 *de sanitate tuenda...* ». Le texte est dans Euripide, frag. 1071, et Erasme le cite *Ad.*, IV, 4, 32, en le rapprochant lui aussi de Luc, IV, 23. (P.)

23. Infecté. — *Infect*, refait sur le latin *infectus*, participe passé de *inficere*, imprégner, empoisonner, continue l'a. fr. *infet*, part. passé de *infaire*, décalque de *inficere*, attesté dès le XIVe s. Il a donc le sens passif, *infecté* (cf. *scatet* dans Tiraqueau, *supra*, n. 22), qu'il conservera jusqu'à la fin du siècle (cf. les ex. dans Godefroy, *Dict.*, v° *infaire* et *infect.*, IV, 576 a, 577 b et *infect*, X, 12 c, Littré, Deschamps, VIII, 205, Humpers, *Etudes*, p. 76). D'*infect*, ainsi refait, a été tiré le verbe *infecter* (1er ex. Godefroy, *ibid.*, Chastellain), dont le participe *infecté* commence à concurrencer *infect* dès 1524 (Godefroy, *ibid.*). R. Estienne, 1549, donne les deux formes. (M.)

24. Forfanterie, dérivé récent de *brave*, cf. ch. XI, l. 66, très à la mode surtout pendant le deuxième tiers du siècle. (M.)

25. Galien mourut à soixante-dix ans (Suidas dans Tiraqueau, *De nob.*, XXXI, 70). (P.)

26. Galien donne ces détails sur sa santé personnelle dans *De sanitate tuenda*, l. V, ch. I. « *Ephemeres fiebvres*, lesquelles ne durent plus d'un jour naturel, sçavoir est 24 heures », *Br. Déclar.* Cf. Fernel : « *Uno fere die solvitur, unde ephemera, id est diaria, nuncupata est.* » (*De febribus*, l. IV, ch. II). (D.) — Comparer Tiraqueau, *De Nob.*, XXXI, 70, qui, cependant, ne fait pas mention de son estomac « dyscrasié ». (P.)

27. Evidemment, cf. l. I, ch. V, n. 6.

28. « Mal tempéré, de mauvaise complexion », *Br. Déclar.*, du grec δυσκρασία,

ment sera creu le medicin avoir soing de la santé d'aultruy, qui de la sienne propre est negligent. »[29]

Encores plus bravement se vantoit Asclepiades, medicin, avoir avecques Fortune convenu en ceste paction[30], *que medicin reputé ne feust, si malade avoit esté depuys le temps qu'il commença practiquer en l'art*[31] *jusques à sa derniere vieillesse. A laquelle entier il parvint, et viguoureux en tous ses membres, et de Fortune triumphant. Finablement, sans maladie aulcune prœcedente, feist de vie à mort eschange, tombant par male guarde du hault de certains degrez mal emmortaisez et pourriz*[32].

Si, par quelque desastre[33], *s'est santé de vos seigneuries emancipée, quelque part, dessus, dessoubz, davant, darriere*[34], *à dextre, à senestre, dedans, dehors, loing ou près vos territoires qu'elle soit, la puissiez vous incontinent avecques*

Ligne 37. G : *medecin* — G, H, I : *autruy* — l. 39. D, F : *ventoit* — l. 40. H, I : *fust* — l. 41. G, H, I : *depuis* — l. 42. H, I : *vigoureux* — l. 43. G, I : *aucune* — G, H, I : *precedente* — l. 44. I : *garde* — l. 44-45. D : *male mmortaisez* — l. 48. I : *voz*

même sens, cf. l. III, ch. XXIII, n. 34 (premier ex. du mot en français); se rencontre chez les humanistes et les médecins, cf. Huguet, *Dict.* — Il est possible que *dyscrasié* ait été supplanté par l'italianisme *disgracié* (*disgratiato :* malencontreux ou malheureux) qui s'introduit à cette époque dans la langue, cf. Huguet, *ibid.* (M.)

29. Cf. Galien (*De sanitate tuenda*, l. V, ch. I), qui en fait l'objet d'un chapitre. (D.)

30. Pacte, cf. l. I, ch. XLI, n. 10. — Sur la construction de *convenir :* s'accorder, cf. l. III, ch. XIII, l. 4.

31. Construction rare, R. a *pratiquer l'art*, l. I, ch. I, l. 56.

32. Asclépiade, de Pruse en Bythinie, promoteur du méthodisme, vivait vers la fin du IIe s. avant J.-C. Rabelais s'inspire ici d'un passage de Pline relatif à Asclépiade (*H. N.*, VII, 37) : « Sed maxime spuntina facta cum fortuna, ne medicus crederetur, si unquam invalidus ullo modo fuisset ipse : et, victor, suprema in senectu lapsu scalarum exanimatus est ». (D.) — reproduit par Tiraqueau, *De Nob.*, XXXI, 60. (P.)

33. Néologisme, de l'italien *disastro :* influence de la mauvaise étoile (*astro*), que R. est le premier à employer l. III, ch. XXXVI, l. 145, mais qui devient vite commun cf. Huguet, *Dict.* (M.)

34. Cf. l. I, ch. VI, n. 30 (*davant*), ch. XXXV, n. 24 (*darriere*). Sainéan, II, 147, dit à tort que R. emploie « exclusivement » ces formes; fort peu nombreuses dans l'édition de 1542 (M) du l. II, elles l'étaient moins encore dans les premières éditions, cf. l. II, ch. XV, l. 137, ch. XXIV, l. 84 et 115 (seuls ex. de *davant* dans les 24 premiers chapitres — aucun ex. de *darriere* avant le ch. XXXV) ; ces formes, si elles ne sont pas le fait des imprimeurs, sont de celles par lesquelles R. donne à son œuvre une couleur « rustique » encore plus qu'archaïsante, cf. nos *notes critiques*, p. 193 de l'édition du *Pantagruel* de 1532, Lyon, 1935. (M.)

l'ayde du benoist[35] *Servateur*[36] *rencontrer ! En bonne heure*[37] *de vous rencontrée, sus l'instant soit par vous asserée*[38], *soit par vous vendiquée*[39], *soit*

Ligne 49. D : *laide* — I : *l'aide* — E, G : *rencontrée ;* D, F, H, I : *rencontrer*

35. Béni, adjectif (*benedĭctum*) ; *benit* est le participe (*benedīctum* d'après *benedīco*), Fouché, *Verbe*, p. 355 et 361 ; R. emploie donc *benoist* (qui n'est pas encore burlesque, cf. l. II, ch. II, n. 13, mais qui est cependant, chez lui, souvent ironique, cf. ch. VII, l. 70) là où nous disons *béni*, *benit* ayant le sens rituel, comparer ch. IV, l. 29, ch. VII, l. 70 et XII, l. 57, XIV, l. 31. (M.)

36. Sauveur, ou, ici, plus précisément, conservateur, cf. l. II, ch. VIII, l. 27 : « Je rends grâce à Dieu, mon *conservateur* », *ibid.*, ch. XXVIII, l. 29 : « Ma fiance est en Dieu mon *protecteur* », et ch. XXIX, l. 55 : « Seigneur Dieu qui tousjours as esté mon *protecteur* et mon *servateur* », mais R. écrit aussi, dans le même sens, l. I, ch. XXVIII, l. 33 : « mon Dieu, mon *Saulveur* ». *Servateur* est un latinisme, très rare — il manque dans tous les lexiques et n'est signalé, en dehors de R. que dans Marguerite de Navarre, *Marguerites*, éd. Franck, I, p. 93, *Oraison de l'âme fidèle* — correspondant au latin classique *servator*. C'est un purisme. Pour R. *saulveur* et *servateur* semblent, quant au sens, équivalents : il a *servateur* dans *Pantagruel ;* il n'emploie plus que *saulveur* dans *Gargantua*, ch. VI, l. 12-15, éd. ABCD (1535-1537), ch. X, l. 51, XXVIII, l. 33, puis, de nouveau, exclusivement *servateur* dans le *Tiers L.* et dans le *Quart L.* Mais, dans *Pantagruel*, *servateur* a le sens classique de : « conservateur, protecteur » et ne s'applique, comme tel, de façon très orthodoxe, qu'à Dieu le Père, dans son rôle providentiel, cf. le commentaire de Febvre, *Religion de R.*, p. 264, Erasme, *In Nov. Test. annotationes*, Bâle, 1555, in-f°, p. 688. Dans *Gargantua*, *saulveur*, ch. XXVIII, l. 33, puis, dans le *Tiers* et le *Quart L.*, *servateur*, l. III, ch. XLVIII, l. 131, l. IV, ici même, et ch. IV, l. 29, ch. XVIII (éd. M.), l. 73, XIX, l. 2, XX, l. 70, XXII, l. 89, XXV, l. 50, LXV, l. 31, conservent ce sens et cet emploi, mais ils s'appliquent aussi au *Christ*, l. I, ch. VI, l. 12-15, — passage supprimé en 1542 — l. III, ch. XXIV, l. 68, l. IV, *infra*, l. 72, ch. XXVIII (éd. M.), l. 46 et 61, LXIII, l. 19. Il semble, cependant, qu'il n'y a pas lieu de supposer que R. veuille par là exprimer l'idée d'un *Christ* moins *rédempteur* que *conservateur*, cf. *Études Rabelaisiennes.* (M.)

37. Heureusement, par bonheur, comparer ch. XXII : *l'oraige semble finir en bonne heure*, et LXVII : *a bonne heure avoit le Senoys ses chausses destachées ;* formule assez fréquente depuis le début du siècle, cf. Jean Lemaire, *Concorde*, éd. Frappier, p. 44, l. 259 et Huguet, *Dict.*, et qui sera remplacée par *a la bonne heure* — qui est dans Ronsard (dans Godefroy, *Dict.*, IV, 471 b). Elle semble résulter d'une confusion entre *heur (augurium)* et *heure (hora)*, cf. l. I, ch. XLVIII, l. 68 et les variantes de A et B ; R. Estienne, 1549, a « de bon heur, *forte fortuna* » et : « en bonne heure, *optimis ominibus* ». (M.)

38. Réclamée. Latinisme du lat. *adserĕre.* Au sens d'*affirmer*, le mot est assez employé au XVIe s. (cf. Huguet, *Dict.*). Chez R. il signifie d'ordinaire *fortifier*, *affermir*, cf. l. III, prol., l. 53 et ch. II, l. 91, sens qui ne se retrouve pas ailleurs. Ici R. s'est souvenu du sens juridique du mot, cf. § 2, fr. 1, *Dig.*, V, 4 : *adserere hereditatem.* (M.)

39. Du lat. *vindicare*, revendiquer. Le terme est antérieur à R. et assez fréquent au XVIe et au XVIIe s. (M.)

par vous saisie[40] *et mancipée*[41]. *Les loigs vous le permettent, le Roy l'entend, je le vous conseille. Ne plus ne moins que les legislateurs antiques authorisoient le seigneur vendiquer son serf fugitif*[42], *la part*[43] *qu'il seroit trouvé. Ly bon Dieu et ly bons homs*[44] *! n'est il escript et practiqué, par les anciennes coustumes de ce tant noble, tant antique, tant beau, tant florissant, tant riche royaulme de France, que* le mort saisist le vif[45] *? Voiez ce qu'en a recentement exposé le bon, le docte, le saige, le tant humain, tant debonnaire et equitable And. Tiraqueau*[46], *conseillier du grand, victorieux et triumphant*[47] *roy Henry,*

Ligne 51. G : *les logis ;* H, I : *loix* — l. 54. D, F : *ancienes* — l. 55-6. D, F, H, I : *tant noble, tant florissant, tant riche et triumphant royaume* (H, I : *royaulme*) *de France ;* G : *royaume* — I : *voyez* — l. 57. D, F : *equitabe* — l. 58. D, F, H, I : *conseiller du roy Henry*

40. Du bas-lat. *sacire* formé sur le germ. *sazian*. Il signifie proprement en a. fr. « se mettre ou mettre quelqu'un en possession de ». Il existe dès le *Roland*. De cette série de quatre synonymes, c'est le mot le plus courant et qui devait aider le lecteur à comprendre les autres. Les humanistes le faisaient dériver du lat. *sessitare*, lui-même dérivé de *sedes* (Cf. Tiraqueau, *Le mort saisit le vif*, préf. I, 1). (M.)

41. Formé sur le lat. *mancipare*, que Tiraqueau (*op. cit.*, *ib.*) explique par *vendere et rei venditae possessionem dare*. Le mot est sans doute forgé par R. et, en tous cas, rare (cf. *mancipe*, l. I, ch. L, n. 37). (M.)

42. Cf. fr. 3 *Dig.*, XI, 4 : « Divus Marcus oratione, quam in senatu recitavit, facultatem dedit ingrediendi tam Caesaris, quam senatorum et paganorum praedia volentibus fugitivos inquirere : scrutarique cubilia atque vestigia occultantium ». (M.)

43. Là où. L'expression paraît récente, Godefroy, *Dict.*, VI, 4, ne donne qu'un ex. de 1556, on ne la rencontre pas dans les trois premiers livres. (M.)

44. Le bon Dieu et les bons hommes ! R. a employé la même exclamation ironique en « vieil langage françois », l. II, *Prol.*, l. 75, éd. J.

45. Adage qui signifie que l'héritier présomptif à la mort du *de cujus* entre immédiatement en possession de tous ses droits de propriété. Tiraqueau en donne les traductions suivantes : *mortuus mancipat vivum* (préf. 1, 1), *vivus scissinat mortuo* (*ib.*, 2), *haeres succedit in possessione defuncti, quae in eum transfertur, sicut dominium* (*ibid.*). (M.)

46. *Andreae Tiraquelli, regii in senatu parisiensi consiliarii, Tractatus* LE MORT SAISIT LE VIF, Paris, Kerver, 1550 (privilège du 3 avril 1550, n. st., achevé d'imprimer du 15 oct. 1550), pet. in-8°, 30 ff. n. ch. + 306 pp. (Bibl. de l'Institut Catholique de Paris 76.725). Sur Tiraqueau et Rabelais, cf. t. V, p. XC, Ch. Perrat, *Rabelais et le* De nobilitate *de Tiraqueau*, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, 16, 1954, p. 41-57, et ici même, *Introduction*, ch. I. (M.)

47. La correction apportée au texte dans E, et G, aux l. 55-6 et 58 a été suscitée par le « Voyage d'Allemagne » de 1552, dont les succès qui ont le plus frappé les contemporains, et dont Ronsard se souvenait encore en 1555, sont : le 18 avril l'entrée de Henri II à Metz, le 27 mai la prise du château de Rodemack après quelques heures de canonnade, celle de Damvillers, le 11 juin, après huit jours de siège, celle

second de ce nom, en sa tresredoubtée court de parlement à Paris. Santé est nostre vie, comme tresbien declare Ariphron Sicyonien [48]*. Sans santé n'est la vie vie, n'est la vie vivable :* ἄβιος βίος, βίος ἀβίωτος. *Sans santé n'est la vie que langueur ; la vie n'est que simulachre de mort. Ainsi donques vous, estans de santé privez, c'est à dire mors, saisissez vous du vif, saisissez vous de vie, c'est santé* [49]*.*

Ligne 59. G : *cour* — l. 62. H, I : *doncques*

d'Ivoy, le 23, après un bombardement « qui fit époque dans les annales du règne » (Zeller), enfin le 26 la prise de Montmédy, sans coup férir. (Cf. Ronsard, éd. Laumonier, Soc. des textes fr. modernes, VII, p. 30, v. 112 sq.. VIII, p. 37, v. 603 sq., et Zeller, *Réunion*, p. 361, 389-392). Cf. *Introduction*, ch. 1. (M.)

48. Ariphron de Sicyone, poète dont quelques vers (*Ode à la santé*, Παιὰν εἰς Ὑγίειαν), nous ont été conservés par Athénée (*Deipnosoph.*, éd. Meineke, Teubner, Leipzig, 1859, vol. III, p. 269). Les mots cités par R. ne s'y trouvent pas. (D.)

49. Il semble bien que la source de tout ce passage soit encore Tiraqueau, *De Nobilitate*, XXXI. Ariphron Sicyonien n'y est pas cité, mais R. pouvait y lire, § 389 : « In Sicyonia ὑγίειας simulachrum celebriter cultum ex ipso Luciano et aliis antiquis monumentis adnotavimus », ce qui pouvait l'orienter vers le Péan à la Santé ; au fol. précédent, § 366 et 367, il trouvait d'abondantes références sur le thème βίος ἀβίωτος notamment : βίος βίου δεόμενος οὐκ ἔστι βίος : « Vita victu indigens, non recte vita dicitur » (Ménandre), § 366 *in fine*, et « Graeci ipsi vitam victu et facultatibus indigentem appellent βίον ἀβίωτον... Idem (Lucianus) quoque alibi ἀβίους ἄνδρας vocat inopes et egenos », § 367 *in fine ;* enfin, par une rencontre trop singulière pour être le fait du hasard, aussitôt après, § 392 sq., Tiraqueau entamait, sous le titre « *Sanitatis parens medium* », un développement sur la « médiocrité » : « ... secundam valetudinem mediocritatem quandam esse ». Or dans les § 358 sq., Tiraqueau, après s'être demandé « Medicus an jurisperitus vel advocatus sit praeferendus », plaide la cause des avocats qui, dit-il, l'emportent sur les médecins parce que ceux-ci ne défendent leurs malades que d'une mort naturelle, honorable, alors que les avocats les défendent d'une mort ignominieuse (§ 381) et c'est pour appuyer sa thèse : « Advocati quonam modo vitam hominum tutantur. Bona sunt vita hominis, nummus fidejussor necessitatis », qu'il a accumulé les références pour montrer que les anciens ont donné à βίος le sens de « moyens d'existence, argent ». R., amusé et peut-être piqué dans sa vanité professionnelle, semble avoir voulu rendre à Tiraqueau la monnaie de sa pièce : celui-ci, juriste, détournait βίος de son sens naturel, médical, pour lui donner un sens économique et, si l'on peut dire, juridique; R., médecin, détourne le mot *vif* du brocard : « *Le mort saisit le vif* » de son sens juridique pour lui donner un sens médical : « santé », et il est bien probable que l'adage ἄβιος βίος..., mis — de façon ambiguë, car on remarquera que R. ne dit pas qu'il est dans Ariphron, il le suggère — sous le patronage de l'obscur Ariphron, est de son fait : c'est une façon plaisante de damer le pion à son ami et de railler la débauche d'érudition sur laquelle il

J'ay cestuy espoir en Dieu qu'il oyra[50] *nos prieres, veue la ferme foy en laquelle nous les faisons ; et accomplira cestuy nostre soubhayt, attendu qu'il est mediocre. Mediocrité a esté par les saiges anciens dicte aurée*[51], *c'est à dire precieuse, de tous louée, en tous endroictz agreable. Discourez*[52] *par les sacres Bibles : vous trouverez que de ceulx les prieres n'ont jamais esté esconduites, qui ont mediocrité requis*[53]. *Exemple on petit Zachée, duquel les Musaphiz*[54] *de S. Ayl*[55] *près Orleans se ventent avoir le corps et reliques, et le nomment sainct*

Ligne 65. D, F, H : *oira ;* I : *oirra* — H, I : *noz* — l. 66. D, F : *acomplira* — H, I : *soubhait* — l. 68. H, I : *aggreable* — I : *sacrées*

étaye son paradoxe. Peut-être avons-nous ici le souvenir de discussions érudites entre les deux amis et d'une collaboration dont on a d'autres exemples, cf. t. V, p. XCIII et notre article cité *supra*, n. 46. (P.)

50. Entendra, la forme normale est *orra*, que R. emploie dans la *Sciomachie* (Marty-Laveaux, III, 397), à côté de *oyra* (cf. Fouché, *Verbe*, p. 393 et 396, Thurot, I, 546), mais Meigret considère *orray* (1re pers.) comme issue de « *oïrey*... par transmutacîon de voès » (Thurot, *ib.*). La conjugaison du verbe *ouyr* (ch. LV, l. 14, éd. M.) — a. fr. *oïr*, Fouché, p. 80 — est, dans le *Quart Livre*, la suivante : I. Pr. 1 *oy* (XIX, l. 80, XXXVII, l. 46, éd. M., etc.), forme régulière, Fouché, p. 80 et 152, usuelle encore, — prononcez : *oè* (Thurot, *ib.*) — 3 *oyt* (LVII, l. 42, éd. M.), 4 *oyons* (XXVI, l. 19, éd. M.), 5 *oyez* (LV, l. 4, éd. M.), refaites sur *oy*, usuelles (Fouché, p. 80 et 152, Thurot, *ib.*); — Impf. *oyoit* (V, l. 27), *oyons* (LV, l. 16, éd. M.), normal et usuel (Thurot, *ib.*) ; — P. Pr. *oyant* (XIV, l. 55), analogique de *oy*, ancien (Fouché, p. 152) ; — Pf. *ouy* (XI, l. 5), *ouysmes* (LVI, l. 43, 50, éd. M.), pf. faible régulier et usuel encore au XVIIe s. (Thurot, *ib.*); — P. P. *ouï* (III, l. 6); — F. *oyra*, *oyrons* (XXIX, l. 43, éd. M.), *oyrez* (*Prol.*, l. 377). (M.)

51. « Auream quisquis mediocritatem — Diligit », Horace, *Odes*, II, 10, 5.

52. Parcourir, usuel, cf. ch. XXXVII, l. 129 (éd. M.).

53. R. fait probablement ici tout simplement allusion au *Pater :* « donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » et au commentaire qui le suit, *Math.*, VI, 30 sq., qu'il a cité d'après Luc, XI, 11, *Ep. lim.*, l. 84 sq.

54. « En langue Turque et Sclavonicque, docteurs et prophetes », *Br. Déclar.* Cf. l. III, ch. XLV, n. 6 et Sainéan, II, 9. Suivant Du Faur de Pibrac, ces musaphiz pourraient être les religieuses de l'abbaye de Voisins sise en la paroisse de Saint-Ayl, *Histoire de l'abbaye de Voisins*, 1882, p. 51-54, dans *R. E. R.*, VII, 325.

55. Le culte de Saint Sylvain semble être né d'une interprétation erronée de l'adjectif *sanctus* qui accompagne assez fréquemment sur les inscriptions païennes, le nom du dieu *Silvanus* (Delehaye, P., *Analecta bolland.*, 1906, p. 158 sq.). Une tradition ancienne fait de Zachée un disciple de Saint Pierre; il serait devenu évêque de Césarée et il fut même assimilé à l'apôtre saint Matthias (Saintyves, P., *Deux mythes évangéliques*, Paris, 1938, p. 112, 131). Au XIIIe siècle il passe pour avoir fini ses jours en ermite dans les forêts du Berry et son tombeau est honoré dans l'église collégiale de Levroux (chef-l. de cant., arr. de Chateauroux,

Sylvain. Il soubhaitoit, rien plus, veoir nostre benoist Servateur autour de Hierusalem. C'estoit chose mediocre et exposée à un chascun. Mais il estoit trop petit et, parmy le peuple, ne pouvoit. Il trepigne, il trotigne[56], *il s'efforce, il s'escarte, il monte sus*[57] *un sycomore. Le tresbon Dieu congneut sa syncere et mediocre affectation*[58], *se præsenta à sa veue et feut non seulement de luy veu, mais oultre ce feut ouy, visita sa maison et benist sa famile*[59].

Ligne 76. F, H, I : *presenta* — l. 77. I : *famille*

Indre, diocèse de Bourges). Il est dès lors confondu avec saint Sylvain. En 1444 l'archevêque de Bourges fit extraire des reliques du tombeau de Levroux pour les faire circuler dans la province ; une vertèbre resta peut-être à Saint-Aignan (chef-l. de cant., arr. de Blois, Loir-et-Cher), un doigt à Noyers (ibid.). R. est le seul à parler de reliques de Zachée à Saint-Ayl (cant. de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans, Loiret). Le seigneur de Saint-Ayl était Etienne Lorens, cf. *Introduction*, ch. I, R. y séjourna en 1542, cf. t. I, p. CXXXVIII, il a donc pu recueillir sur place cette tradition. J. Soyer (R. *E.* R., VII, 325) suppose qu'une parcelle des reliques de Levroux a pu être apportée à Saint-Ayl, au XVe s., par le seigneur d'alors qui était berrichon. (M.)

56. Contrairement à ce que dit le *Diction. général*, le mot est antérieur à R. Il est attesté au début du XVe s., cf. Godefroy, *Dict.* Le XVIe s. fait mal la différence entre *-gne* et *-ne*, Thurot, II, 348. (M.)

57. Sur. Du lat. *sūsum*, forme populaire de *sūrsum*, supplanté par *sur*, lat. *sŭper.* Au XVIe s., ni l'*s*, ni l'*r* ne sont prononcés, Brunot, *Histoire*, II, 381, et Thurot, II, 19 et 176 : la distinction est donc purement graphique. Dans le *Quart Livre* R. (ou ses imprimeurs) a, en général, *sur* dans A, B, C, *sus* dans 1552, *sur* est l. II, ch. XVI, l. 17, XXV, l. 60, 64, XXIX, l. 87, XXXI, l. 25 (dans H. seul), etc. (M.)

58. Désir, emprunt récent au lat. *affectatio*, cf. Huguet, *Dict.*

59. Rabelais étoffe la première moitié, et sacrifie la seconde, du texte de saint Luc, auquel il pense de mémoire, car en réalité la scène se passe à Jéricho. « Et ingressus (*Jesus*) perambulabat Jericho. Et ecce vir nomine Zachaeus, et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives. *Et quaerebat videre Jesum quis esset*, et non poterat prae turba, *quia statura pusillus erat. Et praecurrens ascendit in arborem sycomorum*, ut videret eum, quia inde erat transiturus. Et cum venisset ad locum, suspiciens Jesus vidit illum et dixit ad eum : « Zachaee, festinans descende, quia *hodie in domo tua oportet me manere.* » Et festinans descendit, et excepit illum gaudens. Et cum viderent omnes, murmurabant, dicentes, quod ad hominem peccatorem divertisset. Stans autem Zachaeus, dixit ad Jesum : « Ecce dimidium bonorum meorum domine do pauperibus, et siquidem aliquem defraudavi, reddo quadruplum ». Ait Jesus ad eum : « Quia hodie *salus domui huic facta est*, eo quod et ipse filius sit Abrahae. Venit enim filius hominis quaerere, et salvum facere quod perierat. » (Luc, XIX, 1-10, texte de la Bible de Simon de Colines, 1541). (S.). — *Famile :* graphie inverse de celle de *toille*, cf. ch. XII, n. 60, résultant de la même confusion entre *l* et *l* mouillée — ou faute d'impression ? La prononciation *famile* semble avoir été plus rare que pour beaucoup d'autres mots de ce type : elle n'a été enregistrée que par le normand Poisson en 1609, Thurot, II, 306. (M.)

A un filz de prophete en Israel, fendant du bois près le fleuve Jordan, le fer de sa coingnée eschappa (comme est escript 4, Reg., *6) et tomba dedans icelluy fleuve. Il pria Dieu le luy vouloir rendre. C'estoit chose mediocre. Et en ferme foy et confiance jecta, non la coingnée après le manche, comme, en scandaleux solœcisme*[60]*, chantent les diables Censorins*[61]*, mais le manche après la coingnée, comme proprement vous dictes. Soubdain apparurent deux miracles. Le fer se leva du profond de l'eaue, et se adapta au manche*[62]*. S'il eust soubhaité monter es cieulx dedans un charriot flamboiant, comme Helie, multiplier en lignée comme Abraham, estre autant riche que Job, autant fort que Sanson, aussi beau que Absalon*[63]*, l'eust il impetré ? C'est une question.*

A propos de soubhaictz mediocres en matiere de coingnée (advisez quand sera temps de boire), je vous raconteray ce qu'est[64] *escript parmy les apologues du*

Ligne 79. I : *coignée* — l. 80. I : *iceluy* — l. 81. I : *coignée* — l. 85. H, I : *chariot* — H, I : *flamboyant* — l. 89. H, I : *racompteray*

60. « Vicieuse manière de parler », *Br. Déclar.* Le mot est, cependant, bien antèrieur à R. (XIIIe s.), qui l'emploie l. III, ch. XI, l. 40.

61. Censeurs, adjectif formé par R. pour traduire le latin *censorius*, surnom de Caton, cf. l. III, ch. XXVII, l. 75, *Ancien Prol.*, (Marty-Laveaux, III, 190) et, ici même, *Epit. liminaire*, n. 51), sur le modèle, ou par confusion avec le latin *censorinus*, surnom usuel dans la famille Marcia, et nom d'un grammairien cité l. I, ch. III, l. 34. L'ancien français disait *censorien* ou *censorieux* (Godefroy, *Dict.*). Ces diables, ou « calomniateurs », cf. *Ancien Prol.*, *loc. cit.*, sont les adversaires dont R. parle *Epit. limin.*, l. 75 sq., qui interprètent le proverbe « contre tout usage de raison et de langaige commun » comme ils font de ses propres œuvres. (M.)

62. Voir le 2e livre des *Rois* (le 4e dans la *Vulgate*), 6, 4-7. Les fils des prophètes, accompagnés d'Elisée, vont couper du bois sur les rives du Jourdain : « *Cumque venissent ad Jordanem, caedebant ligna. Accidit autem, ut* cum unus materiam succidisset, *caderet ferrum securis in aquam.* Exclamavitque ille, et ait : « Heu heu heu, domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam. » Dixit autem homo Dei : « Ubi cecidit ? » At ille monstravit ei locum. Praescidit ergo lignum : et misit illuc. *Natavitque ferrum.* Et ait : « Tolle ». Qui extendit manum, et tulit illud. » (Bible de 1541). Rabelais a modifié le récit : en fait, c'est Elisée qui accomplit le miracle, et ce n'est pas le manche de la hache qu'il jette, mais un morceau de bois coupé par lui. Rabelais a voulu, de toute évidence, rejoindre (à l'envers) le proverbe, connu à l'époque : « Il ne faut pas ruer le manche après la coignée » (Gabriel Meurier, *Trésor des Sentences*); cf. Charles-Quint, lettre du 28 janvier 1552 : « Je me trouve de tous coustels en tel estat que si par pure belistrerie les Allemans me voulsissent assaillir, je ne scauroye que faire sinon jecter le manche aprés la congnie... » (Zeller, *Réunion*, I, p. 332, n. 5). (S.).

63. Cf. *Reg.*, IV, II, 11; *Gen.*, XXVI, 3; *Job.*, I, 3; *Jud.*, XIV sq.; *Reg.*, II, XIV, 25.

64. *Que*, pron. neutre sujet, forme archaïque constante dans le *Quart Livre*, cf.

saige Æsope le François, j'entens Phrygien et Troian, comme afferme Max. Planudes ; duquel peuple, selon les plus veridiques chroniqueurs, sont les nobles François descenduz[65]. *Ælian escript qu'il feut Thracian ; Agathias, après Herodote, qu'il estoit Samien*[66] *: ce m'est tout un.*

De son temps estoit un paouvre[67] *homme villageois natif de Gravot*[68], *nommé Couillatris*[69], *abateur et fendeur de boys, et, en cestuy bas estat, guain-*

Ligne 94. G : *paovre* — l. 95. H, I : *bois* — D, E, F, H, I : *et en cestuy bas estat et guaingnant ;* G : *estat guaingnant*

Brunot, *Histoire*, II, 317, éd. Marichal, *Index Verborum* ; R. l'a employé parfois aussi au sujet pluriel masculin, cf. l. I, ch. XXIII, l. 17.

65. La légende de l'origine troyenne des Francs, qui remonte à la Chronique de Frédégaire (cf. Faral, E., *La légende arthurienne*, I, 1929, Bibl. de l'Ec. des Htes Etudes, 255, p. 262) avait été exposée par Jean Lemaire de Belges au l. III de ses *Illustrations des Gaules* (1512) et par l'ami de R., Jean Bouchet, *Anciennes et modernes Généalogies des Rois de France* (1527) ; (cf. la note de Laumonier, *Œuvres de Ronsard*, éd. Lemerre, VIII, p. 133). Elle venait d'être reprise par Ronsard dans son *Ode à la paix* (écrite après le 24 mars 1550), cf. éd. Laumonier (Textes fr. modernes), III, p. 9, v. 101 sq. (M.)

66. Le lieu de naissance d'Esope (VIe s. av. J.-C. ?) prêtait à contestation. La *Vie d'Esope* publiée sous le nom de Maxime Planude (XIVe s.) — texte donné dans l'édition aldine de 1505, *Vita et fabellae Aesopi* — le faisait Phrygien, « d'un bourg appelé Amorium » (cf. l'adaptation de ce texte donnée par La Fontaine en tête des *Fables*). Elien (*Varia historia*, X, 5) le dit nettement Phrygien : Φρύγιος οὗτος λόγος· ἔστι γὰρ Αἰσώπου τοῦ Φρυγός. Agathias dit le Scholastique le fait non moins nettement Samien : δείκελον Αἰσώπου στήσαο τοῦ Σαμίου (Sur une statue d'Esope : *Anthologie grecque*, Appendice planudéen, 332 ; *Anthologia Palatina*, éd. Dübner, t. II, p. 595). Hérodote, en revanche (II, 134), dit seulement qu'Esope fut l'un des compagnons d'esclavage de la Thracienne Rhodopis, sous l'autorité d'un même maître, le Samien Iadmon. Rabelais n'a évidemment pas relu les textes. (S.)

67. Pauvre, graphie étymologique destinée à rappeler le latin *pauper*, mais la prononciation est, depuis des siècles, *povre ;* seul Meigret croit entendre « distinctement la diphtongue *ao* en *paovre* », soit qu'il se laisse suggestionner par l'orthographe, soit que, lyonnais, il subisse l'influence de formes méridionales *paure*, cf. Thurot, I, 430. (M.)

68. Hameau, com. de Bourgueil, arr. de Chinon, Indre-et-Loire, cf. l, I, ch. XLVII, n. 53.

69. Proprement : couillard, cf. l. II, ch. XI, n. 67.

Dans tout le récit de l'aventure de Couillatris, la source, avouée, est Esope, *Le Bûcheron et Hermès* (éd. Emile Chambry, fable 253). Pour le début de l'aventure, Esope dit seulement : « Un homme qui coupait du bois au bord d'une rivière avait perdu sa cognée. Aussi, ne sachant que faire, il s'était assis sur la berge et pleurait. » (Trad. Chambry). — Dans *Le Bûcheron et Mercure* (*Fables*, V, 1), La Fontaine est plus proche de Rabelais que d'Esope, dans le

gnant cabin caba sa paouvre vie. Advint qu'il perdit sa coingnée. Qui feut bien fasché et marry ? Ce fut il : car de sa coingnée dependoit son bien et sa vie ; par sa coingnée vivoit en honneur et reputation entre tous riches buscheteurs[70] *; sans coingnée mouroit de faim. La mort six jours après, le rencontrant sans coingnée, avecques son dail*[71] *l'eust fausché et cerclé*[72] *de ce monde.*

En cestuy estrif[73] *commença crier, prier, implorer, invocquer Juppiter par oraisons*[74] *moult disertes (comme vous sçavez que Necessité feut inventrice d'Eloquence), levant la face vers les cieulx, les genoilz*[75] *en terre, la teste nue,*

Ligne 96. G : *paovre* — G : *advint que il* — H, I : *qui fut* — l. 100. H, I : *avec* — l. 101. H, I : *invoquer* — l. 102. H, I : *fut* — l. 103. H, I : *cieux*

déroulement général du récit (hormis l'épisode du Conseil des dieux). Il semble en outre reprendre à Rabelais quelques détails, notamment dans les répliques du Bûcheron (p. ex. : « O ma cognée, ô ma pauvre cognée ! »). (S.)

70. Dérivé de *buche* ou de *buscheter* (Godefroy, *Dict.*, I, 760), propre à R. Le mot n'a peut-être aucune valeur stylistique particulière ; la langue semble en effet, à l'époque, hésiter : *bocheron*, dérivé de *bosc*, bois, qui s'emploie encore, cf. Huguet, *Dict.*, est vieux et isolé, le rapport avec *bois* n'étant plus senti; l'attraction de *buche*, du germ. *būsk*, ne l'a pas encore, cependant, transformé en *bucheron*, attesté seulement en 1611 dans Cotgrave; on a donc cherché des substituts variés : *abateur de bois* — qui est peut-être, au pays de R., l'expression courante, cf. *Atlas linguist.*, 185, n° 405 — *coupeur de bois*, *fandeur de bois* (dans la Vienne et le Cher), *fagoteur*, qui est ancien et s'emploie encore dans l'Indre-et-Loire, *bucheur*, qui est dans Baïf (Huguet) et qui se trouve aussi dans la même région. R. a pu s'inspirer de ces deux derniers mots, usuels dans son pays natal, par simple souci de variété et de rythme. (M.)

71. Faux (de *daculum*, peut-être dim. de *daca :* dague), mot méridional qu'on rencontre dans l'Ouest, jusqu'en Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, S. de l'Indre (*Atlas linguist.*, 546, Poirier, p. 38). (M.)

72. Sarcler (lat. *sarculare*) a pris le sens de *arracher*, déjà au figuré au XIIIe siècle (cf. Godefroy, *Dict.*, X, 629) ; par suite de la confusion entre *-er* et *-ar*, cf. *sercleurs*, l. III, ch. II, l. 82 et *infra*, n. 133, le mot s'est trouvé rapproché de *cercle* et c'est probablement cette fausse étymologie qui a amené R. à l'employer ici, par rapprochement avec le mouvement de la faux, car le verbe n'est pas synonyme de *faucher*, cf. l. III, ch. II, l. 82, où les *sercleurs* sont distingués des *mestiviers :* moissonneurs. La forme *sercler* s'est conservée en Bas-Poitou, Poirier, p. 35. (M.)

73. Embarras, archaïsme usuel, disparaît au XVIIe siècle, cf. Brunot, Histoire, III, 133 (*estriver*), et l. III, ch. IX, l. 63.

74. Discours, sens récemment repris au latin, cf. Huguet, *Evolution*, p. 2.

75. Forme refaite sur le singulier *genouil* (*genuculum*, cf. *fenouil*); la forme régulière plur. *genous* s'étend au singulier dès cette époque, mais lentement, surtout dans la langue écrite, et le plur. *genoils* reste encore fort commun, Brunot, *Histoire*, II, 295 et 299, III, 282, Thurot, II, 146. *Genoil* sous des formes *jenwé*, etc., est, cependant, resté dans les patois, notamment à l'Ouest (*Atlas linguistique*, 638, Poirier, p. 42). (M.)

les bras haulx en l'air, les doigts des mains esquarquillez[76], *disant à chascun refrain de ses suffrages*[77], *à haulte voix infatiguablement : « Ma coingnée, Juppiter, ma coingnée, ma coingnée ; rien plus, ô Juppiter, que ma coingnée ou deniers pour en achapter*[78] *une autre ! Helas ! ma paouvre coingnée ! ».*

Ligne 105. G : *refain* — D, E : *infatiguablament ;* F, G, H, I : *infatiguablement* (I : *infatigablement*) — l. 106. H : *ma coignée, ma coignée... ma coignée* — l. 107. G : *paovre ;* H, I : *povre*

76. La posture de Couillatris est celle que les théologiens recommandent pour la prière : « Hinc fluit etiam quod ad finem sermonis semper orare debemus, sequentes in hoc vestigia Christi. Singula porro illius orationis membra prosequi nimis longum foret, quia illum toto capite decimo septimo descripsit Joannes, sicque exorditur : *sublevatis oculis* in caelum dixit... Et pium itaque est et honestum virum orare volentem *aperto capite* esse, juxta illam Pauli doctrinam : omnis vir orans aut prophetans velato capite deturpat caput suum, quia imago et gloria Dei est. Sancta quoque et pia observatio est *genua flectere* dum oras; id enim et Christus fecit, flexis genibus orans... Eo pertinet *extensio manuum* vel in altum, vel in modum crucis super terram, quoniam hujusmodi gestus omnes animum incendunt et affectum simul cum corpore erigunt in Deum, humilitatem pariunt qua vel maxime movetur Deus et ad exaudiendum redditur facilior... Atque haec omnia prolixius paulo vobis libuit narrare de externo gestu in oratione servando, quem Neochristiani, ut alia pleraque, immerito contemnunt contra tam aperta Sacrae Scripturae testimonia, contra Apostolos ipsumque adeo Christum dominum. Vos autem, ut vere catholici et christiani homines, nolite tam sacras ceremonias propter impuras haereticorum calumnias intermettere ». Jean Eck, *Homiliarum... super Evangelia de Tempore...*, II, Paris, 1566, f° 84 v°-85 r°. Calvin, *Instit. chrétienne*, ch. IX (éd. Pannier, III, Paris, 1938, p. 167) se borne, cependant, à dire : « quand aux maintiens et faceons exterieures du corps qu'on ha coustume d'observer (comme de s'agenoiller et de se deffubler) ce sont exercices par lesquelz nous nous efforceons de nous appareiller à plus grand'reverence de Dieu. » — Le détail : *les doigts esquarquillez* rappelle le geste des « Orantes » de l'art paléochrétien, cf. Marucchi, O., *Le Catacombe romane*, Rome, an XI E. F., in-4°, p. 408, fig. 136 et 495, fig. 171. R. a pu en voir à Rome dans les Catacombes de St. Calliste et de St. Sébastien qui ont été visitées de son temps, *ibid.*, p. 14 et 208. On pourrait objecter que les « Orantes » ne sont pas à genoux, mais l'erreur de R. est commune en son temps, cf. Antoine du Pinet de Noroy, *La Conformité des Eglises réformées de France et de l'Eglise primitive...*, s. l., 1564, in-12, p. 134. (M.)

77. Prières. Cf. l. II, ch. XV, n. 34.

78. Des formes étymologiques : *achate*, *achetons*, *acheter* (de *adcaptare*) R. n'a gardé, du moins dans le *Quart Livre*, que les formes fortes en *-a*, cf. *achapte*, l. 294, qu'il a étendues, sous l'influence du substantif *achat*, dérivé lui-même de ces formes fortes, à toute la conjugaison, cf. l. 319 et 345, et ch. II, l. 19, 25, etc. Le phénomène est ancien et courant au XVIe siècle, cf. Fouché, *Verbe*, p. 56. Comparer l. I, ch. XIX, l. 8 et n. 4. (M.)

Juppiter tenoit conseil sus certains urgens affaires[79], *et lors opinoit la vieille Cybelle, ou bien le jeune et clair Phœbus, si voulez. Mais tant grande feut l'exclamation de Couillatris qu'elle feut en grand effroy ouye on plein conseil et consistoire*[80] *des Dieux.*

« Quel diable, demanda Juppiter, est là bas qui hurle si horrifiquement[81] *? Vertuz de Styx*[82], *ne avons nous par cy devant esté, præsentement ne sommes nous assez icy à la decision empeschez de tant d'affaires controvers*[83] *et d'importance ? Nous avons vuidé le debat de Presthan, roy des Perses, et de Sultan Solyman, empereur de Constantinople*[84]. *Nous avons clos le passaige entre les*

Ligne 108. H, I : *tenoit son conseil sur* — l. 109. H, I : *fut* — l. 110. H, I : *fut* — l. 113. H, I : *vertus* — F : *Stix* — G : *n'avons* — H, I : *presentement* — l. 114. H, I : *empeschés* — l. 116. H, I : *passage*

79. Affaire, masculin, les deux genres sont usuels comme au M.-A., le fém. l'emporte au XVIIe s., cf. l. I, ch. XVIII, n. 31.

80. Assemblée, usuel, cf. Huguet, *Evolution*, p. 10. — L'épisode du « consistoire des dieux » est souvent dans le ton des dialogues de Lucien. Le couplet de Jupiter nous semble révéler un souvenir plus précis, celui de l'exclamation de Jupiter devant les plaintes de Timon : « Quel est donc, Mercure, ce criailleur qui est là dans l'Attique, près de l'Hymette, au pied de la montagne ? (...) C'est un rude bavard, et impudent ! (...) Mais tant d'occupations, le grand tumulte qu'excitent les parjures, les brigands et les ravisseurs, la crainte des sacrilèges (...), tout cela m'a empêché depuis longtemps d'arrêter mes regards sur l'Attique, surtout depuis que la philosophie et les batailles de mots sont à la mode. » (*Timon ou le Misanthrope*, *Œuvres*, trad. Talbot, t. I, p. 32-33). (S.)

81. Formé sur *horrifique*, que R. a tiré du lat. *horrificus* — le premier exemple en français est l. II, ch. II, l. 26, mot cher à R. qui le préfère à *horrible*, parce que le suffixe *-fique*, presque inusité (cf. l. I, *Prol.*, n. 79), lui donne une saveur burlesque, Spitzer, *Wortbildung*, p. 108. (M.)

82. « C'est un paluz en Enfer, scelon les poëtes par lequel jurent les dieux, comme escript Virgile, 6, *Aeneid.*, et ne se perjurent... » *Br. Décl.*

83. Controversés. Emprunté par les Rhétoriqueurs au lat. *controversus* et usuel au XVIe s. Cf. Godefroy, *Dict.*, Humpers, *Etude*, p. 26, Huguet. *Dict.*

84. R. l. II, ch. XXXIV, l. 15, faisait de Presthan le « roy de Inde » ; le royaume de ce fabuleux souverain a souvent varié, cf. *ibid.*, n. 7, Sainéan, I, 259, Ch.-V. Langlois, *La vie en France au Moyen-Age*, III, 1927, p. 44 sq. — La guerre entre Soliman I (1520-1566) et le shah Thaamas Ier durait depuis plus de quinze ans, cf. l. III, ch. XLI, l. 92. En 1548 Soliman entra en campagne, reprit Tauris et Van, et rentra à Constantinople le 21 décembre 1549. Notre ambassadeur d'Aramon suivit le Grand Seigneur, accompagné de l'archéologue P. Gilles, de P. Belon, de Jacques Gassot, puis de Thevet et de Postel ; l'expédition eut ainsi un caractère littéraire et scientifique. Jacques Gassot venait d'en publier un récit : *Discours du Voyage de Venise à Constantinople*, en 1550

Tartres et les Moscovites[85]. *Nous avons respondu à la requeste du Cheriph*[86]. *Aussi avons nous à la devotion de Guolgotz Rays*[87]. *L'estat de Parme est*

Ligne 117. H, I : *Mascovites*

(le privilège est du 25 avril). R. flatte Soliman; la campagne avait été indécise, Thaamas reprenait l'offensive au printemps 1550 (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 111, 115, 123). Mais la diplomatie française s'intéresse vivement au conflit : la guerre de Perse empêche le Sultan d'attaquer la Hongrie; notre ambassadeur s'efforce de l'y faire renoncer : la prise d'Afrique l'y aida, cf. n. 91. En 1550 le Sultan s'est décidé à reprendre les hostilités contre l'Empereur. Le débat est « vuydé », à la satisfaction du Très-Chrétien. Le shah profitera, d'ailleurs, de la campagne de Hongrie pour pousser ses avantages en 1552; de même que nous « pratiquions » le Sultan, l'Empereur « pratiquait » le Sophi. Cf. Ribier, *loc. cit.* et p. 116, 136, 294; Merriman, R. B., *Suleiman the Magnificent*, Cambridge Mass., 1944, 8°, p. 241, Rouillard, Cl.-D., *The Turk in French History...* (1520-1560), Paris, 1947, 8°, p. 123 sq., 159, 195 sq., 516-522. (M.)

85. Les princes moscovites s'étaient affranchis du joug tatar à la fin du XVe siècle; pendant toute la première moitié du XVIe, pour se protéger des incursions tatares, ils ne cessent de progresser à l'Est vers Kazan, dont ils s'empareront en octobre 1552. Jusque là « le passage entre les Tartres et les Moscovites » a été clos à plusieurs reprises par la construction de villes ou de forteresses, notamment en 1523 par la construction de Vassilsoursk, au confluent de la Soura et de la Volga, puis en 1550 par celle de Svijažsk, au confluent de la Sviaga et de la Volga, qui interdit le passage de Kazan à Nižnij-Novgorod par la vallée de la Volga (P. Milioukov, Ch. Seignobos, L. Eisenmann, *Histoire de Russie*, I, Paris, 1935, p. 157). On ignore comment R. a pu avoir connaissance de cet événement : Herberstain, *Rerum moscoviticarum commentarii*, Vienne, 1549, ne dépasse pas 1527. Il n'y a pas de relations diplomatiques directes entre Paris et Moscou; notre ambassadeur près de la Porte, d'Aramon, pas plus d'ailleurs que nos autres diplomates, ne semble guère s'intéresser aux affaires de Russie. Les relations commerciales sont aux mains des Anglais, des Allemands et des Italiens (B. Ischchamän, *Die ausländischen Elemente in der russischen Volkswirtschaft*, Berlin, 1913). Cependant R. parle déjà des Moscovites, l. III, ch. XLI, l. 92, et l'expansion moscovite vers Kazan a retenu l'attention de De Thou, *Historiarum sui temporis*, l. XXI, p. 716 (éd. de Londres, 1733, in-fol.). L'*Apologia de sententia christianissimi Francorum regis*, Paris, 1551 (Bibl. nat. Impr. Lb31. 27) montre que le Sultan « pratiquait » les Tatars pour les inciter à à envahir la Transylvanie. La situation en Russie avait donc, par là, une influence sur la politique royale à l'égard de l'Empereur. (M.)

86. La formule est volontairement ambiguë : le Cheriph (de l'italien *sceriffo*, Sainéan, I, 149) Moulay Mohammed-ech-Cheikh était entré les 28 et 31 janvier 1549 à Fez et avait enlevé au souverain mérinide, Admed ben Mohammed, la souveraineté de tout le Maroc. Mais au commencement de février 1551 les troupes turques lui avaient infligé une grave défaite, et pendant toute l'année 1551 et le début de 1552, les nouvelles qui arrivent en Espagne indiquent que sa situation est critique (H. de Castries, *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, 1re série... Espagne, I, 1921, p. 144, 154, 207, 532 sq.). Cependant notre ambassadeur d'Aramon, regagnant son poste à Constan-

expedié[88] *; aussi est celluy de Maydenbourg*[89], *de la Mirandole*[90] *et de Afrique*[91] *(ainsi nomment les mortelz ce que, sus la mer Mediterranée, nous appellons*

Ligne 119. H, I : *celuy* — G : *d'Afrique* — l. 120. I : *Maditerranée*

tinople, reçoit du roi le 17 mai 1551 l'ordre de passer par Alger pour dire au « Vice-Roy » les moyens que S. M. met à sa disposition pour éviter les dangers que lui font courir l'Empereur et le Cheriph (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, p. 282). Par suite de notre alliance avec les Turcs, nous devons traiter ce dernier en ennemi (cf. Ribier, *ibid.*, p. 296, avril 1551), mais il semble que la menace qu'il faisait peser sur l'Espagne (cf Ribier, *ibid.*, 282, 29 juillet 1550) et sur Oran, siège principal des forces impériales en Afrique (Friedensburg, *Nuntiaturberichte*, XI, p. 431 — Mars 1549) nous ait incités à le ménager, ce dont les Turcs, soupçonneux de nature, prenaient ombrage (*ibid.*, 293-294, déc. 1550). La prise de Fez est trop ancienne pour que R. puisse y faire ici allusion : l'incertitude de la situation du Cheriph — qui, de fait, reprit Fez en 1553 — et, peut-être, la réserve de notre diplomatie, expliquent la prudence de R. (M.)

87. Le fait d'armes le plus retentissant du corsaire le plus redouté de l'époque, Guolgotz, ou, comme on l'appelle le plus souvent, Dragut — son nom arabe est Torghoud — Rays, qui écumait la Méditerranée en liaison avec la flotte française, est, en 1551, sa sortie de Gerbach, son repaire; cerné, au mois d'avril, par le vieil André Doria « et enfermé comme dans une cage dans le cul-de-sac de la Cantara, le rusé renard creusait un étroit chenal à l'extrémité sud-ouest de l'île et, de nuit, tirant à bras ses galiotes, il s'évadait » (La Roncière, *Histoire de la Marine française*, III, 474.) (M.)

88. Rabelais anticipe : le sort de Parme n'est pas définitivement réglé le 28 janvier 1552, cf. *Introduction*, ch. I. Sans doute affecte-t-il de considérer que l'alliance de Henri II avec Octave Farnèse, en mai 1551, a définitivement tranché la question, car à aucun moment le sort des armes ne fut décisif; il est vrai qu'à l'automne 1551, le siège étant levé, la ville « avictuaillée » était considérée comme capable de braver toutes les entreprises, c'est là du moins ce que prétend la propagande royale (Ribier, *op. cit.*, II, 312, le Roi à d'Aramon, 5 nov. 1551). (M.)

89. Magdebourg, déclarée rebelle à l'Empereur, se rendit le 9 novembre 1551, après plus d'un an de siège, à l'électeur Maurice de Saxe, chef des troupes impériales, ce qui n'était pour Charles-Quint qu'une victoire illusoire puisqu'au même moment Maurice de Saxe le trahissait et prenait secrètement la tête de la « ligue des Princes ». Cf. Zeller, *Réunion*, I, 135-136, 155, et *Introduction*, ch. I. (M.)

90. En 1533 Galeotto Pico, assassinant son oncle au pied d'un crucifix, s'empare de la ville et du comté de Mirandole. Condamné à mort par Charles-Quint, il se mit en 1536 sous la protection du roi Très-Chrétien et prit part à toutes les entreprises françaises en Italie du Nord. Il venait de mourir à Paris le 21 novembre 1550, d'une pleurésie; son fils Ludovico s'était fait reconnaître sans difficulté à la Mirandole. La ville fut assiégée par les forces pontificales dès le début de la guerre de Parme. Il ne s'y passa rien de décisif, mais la levée du siège devait naturellement résulter des négociations en cours, et on était en France, en novembre 1551, tout à fait rassuré sur le sort de la place. Cf. Romier, *Origines*, I, p 249 et sq., et François, M., *Correspondance du Cardinal de Tournon*, p. 267 n° 419, et p. 271 n° 430. (M.)

Aphrodisium). *Tripoli a changé de maistre par male guarde. Son periode estoit venu*[92]. *Icy sont les Guascons renians*[93] *et demandans restablissement de*

Ligne 121. G : *garde* — l. 122. H, I : *Gascons*

91. Nom médiéval de *El Mehediah* ou *Mahedia*, Tunisie méridionale, 46 km. S. de Monastir ; bloquée pendant des mois par la flotte hispano-pontificale, tombe le 11 sept. 1550 (La Roncière, *op. cit.*, 469). Sa prise soulève une grande émotion, le Pape et Rome en firent des feux de joie et notre ambassadeur fit « comme un chacun » (Ribier, *op. cit.*, p. 278, 13 déc. 1550); les impériaux publièrent la nouvelle « en stampe » (*ibid.*, p. 293). La diplomatie française paraît avoir été moins affligée de cet événement que ses ennemis ne le supposaient, car elle ne se fait pas faute de l'exploiter pour amener le Grand Seigneur à considérer comme rompue la trêve qu'il avait signée avec l'Empereur, et c'est, en effet, pour reprendre Afrique que sa flotte ouvrit les hostilités en Méditerranée en mai 1551 (*ibid.*, 294 sq., 299, 304). En déc. 1551, dans l'Apologie qu'il faisait imprimer pour répondre aux « calomnieuses inventions » de l'Empereur disant que c'est à son instigation que « les Turcs sont venus cette année au dommage de la Chrestienté », Henri II ne manque pas de soutenir que c'est par la prise d'Afrique que l'Empereur « s'est luy-mesme attiré a dos cette armée de mer des Turcs ». « Ce que l'on ne veut pas dire pour blasmer l'entreprise que ledit Empereur fit par cy-devant pour la prise dudit Afrique, mais seulement pour parler selon la vérité de l'issue d'icelle et du benefice que la Chrestienté en reçoit, combien que plusieurs Discoureurs de bon jugement et longue experience ont tousjours dit et creu que ladite entreprise ne s'estoit faite que pour une particuliere ambition, afin qu'ayant fermé le passage de cette Mer de dela... il peust parvenir plus facilement à l'usurpation de la Monarchie de la Chrestienté, laquelle intention on doit laisser à examiner à Dieu seul » (*ibid.*, p. 358-359). — *Aphrodisium*, Ptolémée, III, 3, 1, était en réalité à une cinquantaine de km. de Mahedia. Comme les dieux d'Homère, *Il.* XIV, 291 et XX, 74, Jupiter n'emploie pas les mêmes noms que les humains. (M.)

92. Tenue par les chevaliers de Malte et assiégée depuis neuf jours par la flotte turque, sous le commandement de Sinan-Pacha assisté de Salah Rays et de Dragut Rays, Tripoli capitula le 14 août 1551 après une faible résistance. Gabriel de Luitz, baron d'Aramon, notre ambassadeur à Constantinople qui, rejoignant son poste, faisait escale à Malte, se rendit à Tripoli, à la demande du Grand-Maître, pour faire lever le siège. Le roi de France était, en effet, officiellement le protecteur de l'Ordre. Suivant d'Aramon, Sinan-Pacha refusa, et il dut assister au siège et se contenter d'intervenir en faveur des chevaliers lors de la capitulation. Le Grand-Maître, Juan Omedès, un Espagnol, semble avoir rejeté sur d'Aramon et sur le maréchal Gaspard de Vallières, commandeur de Chambéry, gouverneur, qu'il accusa de trahison, la responsabilité de la capitulation. Le scandale, entretenu par les libelles impériaux, fut si grand que Henri II dut demander, le 30 septembre, au Grand-Maître, un démenti officiel qui fut rédigé le 17 novembre, mais qui ne devait pas être encore arrivé en France au moment où R. écrit, puisque Villegagnon, qui l'apportait, fut fait prisonnier par les Impériaux et n'arriva qu'au printemps 1552 (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 303-309; Heulhard, *Villegagnon*, Paris, 1897, p. 50 sq. ; La Roncière, *Hist. de la marine fr.*, III, 504; Romier, *Origines*, I,

leurs cloches[94]. *En ce coing sont les Saxons, Estrelins*[95], *Ostrogotz et Alemans, peuple jadis invincible, maintenant* aberkeids[96], *et subjuguez par un petit*

Ligne 123. D, E, F : *Estrelius ;* G, H, I : *Estrelins* — l. 124. H, I : *subjugez*

270). Il semble que la place ait été mal préparée à subir un siège (cf. Ribier, *op. cit.*, p. 303). Le Turc respectait d'ordinaire les alliés du roi de France, (*ibid.*, p. 398, et Montluc, *Commentaires*, éd. Courteault, P., I, 146). Les chevaliers paraissent s'être endormis sur cette assurance. D'Aramon n'avait pas prémédité de livrer Tripoli aux Turcs; sa mission était de se concerter avec le Grand Seigneur pour la reprise d'Afrique à laquelle collaborerait la flotte française (*ib.*, p. 299); il semble avoir essayé de persuader à Sinan-Pacha de laisser Tripoli pour attaquer Afrique (*ib.*, p. 306-307); celui-ci ayant refusé, il estima que Tripoli serait encore plus utile qu'Afrique (*ib.*, p. 308) — de fait, la nouvelle de sa chute arrêta net les négociations entre Venise et le pape (G. Kupke, *Nuntiaturberichte*, 12, p. 73 — Rome, 17 sept. 1551) — et dut se résigner facilement, bien qu'il ait prévu le scandale (*ib.*, p. 305) : l'Apologie publiée en décembre par le roi nie effrontément que S. M. ait invité le G. S. à se venger de la prise d'Afrique (*ib.*, p. 359). R. a eu raison de rapprocher les deux événements — l'opinion publique et l'apologie elle-même (cf. n. 91) n'y manquaient d'ailleurs point, — car la flotte turque avait, en effet, appareillé en mai sur la promesse de l'ambassadeur impérial qu'Afrique lui serait restituée; c'est en voyant que cette promesse n'était pas suivie d'effet qu'elle se tourna contre les Chevaliers de Malte qui avaient joué un rôle distingué dans la prise d'Afrique (Ribier, *op. cit.*, p. 278). On appréciera les euphémismes de R. : *male guarde*, qui veut dire aussi bien « mauvaise garde » — ce qui était vrai — que « mégarde, hasard », cf. l. 44 ; *période*, qu'il explique : « révolution », *Br. Déclar.*, bien qu'il ait déjà employé le mot l. I, ch. xx,l. 69 et ch. xxxv, l. 61, et qui est un terme d'astrologie « par où les Averroïstes, et notamment Pomponazzi, désignent l'alternance et le retour de grandeur et de décadence » (Busson, H., *Revue des Cours et Conférences*, 15 fév. 1929, p. 390). (M.)

93. Jurant, cf. l. I, ch. xvii, l. 22; l'expression complète est : renier Dieu, cf. Scarron, *Rom. com.*, I, 6, dans Littré, et Furetière : « renieur : qui jure et renie Dieu »; semble récente : Godefroy, *Dict.*, VII, 37 a et X, 542 b, ne l'a pas. (M.)

94. Le 21 août 1548, la Saintonge, l'Angoumois et la Guyenne se soulevèrent contre la Gabelle, l'insurrection dura trois mois; la propagande impériale la dépeignit comme une véritable révolution (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 174). Montmorency qui la réprima ordonna, entre autres sanctions, la destruction des beffrois et clochers, et la confiscation des cloches qui avaient appelé les populations à la révolte (26 oct. 1548). En janvier 1549 plusieurs évêques protestèrent. Henri II proclama l'amnistie par lettres patentes d'octobre 1549 : il n'y est pas question de la restitution des cloches; au contraire elles prescrivent aux Bordelais de détruire leur beffroi. La demande des Gascons est donc postérieure à cette date; Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 344, prétend, sans référence, que les cloches furent restituées en 1561. En fait, la plupart furent brisées. Cf. Desaivre, *Arch. histor. du Poitou*, XXV, 361 ; Gigon, S. G., *La révolte de la Gabelle en Guyenne*, Paris, 1906, p. 191 sq. ; Plattard, *R. E. R.*, IV, p. 280. (M.)

95. Les villes hanséatiques, cf. l. I, ch. xxxiii, n. 81 ; trois d'entre elles, Lübeck,

homme tout estropié[97]. *Ilz nous demandent vengeance, secours, restitution de leurs premier bon sens et liberté antique*[98]. *Mais que ferons nous de ce Rameau et de ce Galland*[99], *qui, capparassonnez de leurs marmitons*[100], *suppous et*

Ligne 126. G : *leur* — H, I : *rameau* — l. 127. H, I : *gallant*

Magdebourg et Brême, faisaient partie de la ligue de Smalkalde, aucune ne prit part à la « Ligue des Princes » (Zeller, *Réunion*, I, 127, n. 1). (M.)

96. « En Allement : vilifiez », *Br. Déclar.* Suisse *abakeit :* tombé, déchu, encore vicace dans les patois, Sainéan, II, 17.

97. Charles-Quint, alors âgé de 51 ans, souffrait de la goutte, d'asthme et d'hémorroïdes. Depuis 1548 il déclinait. Le 6 février 1550 le roi écrit au Cardinal de Guise que l'Empereur « est demeuré extremement foible et debile, courbé et retrait de ses membres ». (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 264). Le 4 novembre Marillac, notre ambassadeur auprès de lui, écrivait : « Ledict empereur est tellement vexé de gouttes qui luy occupent piedz et mains, espaules et jusques à la nuque, oultre ses evacuations de sang qui aussy l'extenuent jusques a ne luy laisser que l'esprit, qu'il n'y a esperance de le veoir eschapper jusques a Pasques ». Le 20 mars 1551 l'empereur allait « encores pirement » (Ch. Marchand, *Notes et extraits d'un manuscrit des Archives d'Etat de Turin*, extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, Angers, 1901, p. 17 et 27). Cf. aussi Zeller, *Réunion*, I, 331. (M.)

98. Cf. *Introduction*, ch. 1. Dans le traité secret de Chambord, rédigé au début d'octobre 1551 (Zeller, *Réunion*, I, 150), signé le 15 janvier 1552 (*ibid.*, 161), les princes allemands accusent l'empereur de tâcher de contraindre la noblesse et autres sujets de leur « chere patrie germanique à tomber de leur ancienne franchise et liberté en une bestiale, insuportable et perpetuelle servitude comme il a été fait en Espagne », Du Mont, *Corps diplomatique*, IV, 3, 1726, p. 31. Le manifeste de Henri II, du 3 février suivant, imprimé à Marbourg à la fin du mois, portait en tête un bonnet phrygien entre deux poignards avec une banderole sur laquelle on lisait « *Libertas* », et, au-dessous, « *Henricus secundus, Francorum rex, vindex libertatis Germaniae et principum captivorum* » (Zeller, *Réunion*, I, p. 177 et 335). La « liberté germanique » exprime une doctrine chère aux princes luthériens : l'Empire n'est pas une monarchie : *Germamaniae libertas odiosa est monarchis ;* c'est une aristocratie : les princes sont les égaux de l'Empereur qu'ils ont élu, ils sont *politica membra cum Caesare ;* l'Empereur n'a pas un *magistratum despoticum*, mais un *magistratum politicum*. Cette liberté n'a rien de démocratique : les sujets n'ont pas élu leur prince, ils n'ont aucun droit de lui résister, cf. Hölzle, E., *Die Idee einer altgermanischen Freiheit vor Montesquieu*, München et Berlin, 1925 (Beiheft 5 der historischen Zeitschrift), p. 20. (M.)

99. Allusion à une querelle célèbre, alors toute récente, qui avait mis aux prises, en 1551, deux professeurs de l'Université de Paris, Pierre de la Ramée (Ramus) et Pierre Galland. Ramus, platonisant, s'était déjà fait remarquer par ses attaques contre l'aristotélisme universitaire, dans ses *Dialecticae partitiones* et ses *Aristotelicae animadversiones*. En mars 1551, il publiait un discours sur l'enseignement de la philosophie, *Pro philosophica Parisiensis Academiae disciplina oratio*, auquel Galland, hostile à l'idée qu'on pût enseigner la dialectique par l'étude des ora-

astipulateurs[101], *brouillent toute ceste Academie*[102] *de Paris ? J'en suys en grande perplexité. Et n'ay encores resolu quelle part je doibve encliner. Tous deux me semblent autrement bons compaignons, et bien couilluz*[103]. *L'un a des escuz au Soleil*[104], *je diz beaulx et tresbuchans ; l'autre en vouldroit bien avoir. L'un a quelque sçavoir ; l'autre n'est ignorant. L'un aime les gens de bien ; l'autre est des gens de bien aimé*[105]. *L'un est un fin et cauld renard ; l'aultre mesdisant, mesescrivant*[106] *et abayant*[107] *contre les antiques Philosophes et*

Ligne 128. G, H, I : *suis* — l. 131. H, I : *escus* — H, I : *beaux* — F : *aultre* — l. 132. I : *ayme* — l. 133. I : *aymé* — G, H, I : *autre* — l. 134. H, I : *medisant* — H, I : *contres*

teurs et des poètes, opposait immédiatement une réponse, *Pro schola Parisiensi contra novam Academiam Petri Rami oratio.* Ramus, nommé lecteur royal, répondit à son tour, dans sa leçon inaugurale du 25 août 1551 : *Oratio, initio suae professionis habita.* — Un passage du texte de Galland n'était pas sans égratigner Rabelais : « Melior pars eorum qui hasce tuas nugas lecticant, Rame (...), non ad fructum aliquem ex iis capiendum, sed veluti vernaculos ridiculi *Pantagruelis* libros ad lusum et animi oblectationem lecticant. » (fol. 12 v°). Cependant R. semble incliner en faveur de Galland, ce qu'expliquent les relations de celui-ci, cf. n. 105, et son « averroïsme »; cf. Busson, *Revue des Cours et Conférences*, 15 févr. 1929, p. 399. — Du Bellay a consacré à la querelle la *Satyre de Maistre Pierre du Cuignet sur la Pétromachie de l'Université de Paris* (éd. Chamard, V, 236); et voir Ch. Waddington, *Ramus*, 1855. (S.)

100. *Capparassonnez :* dérivé de caparaçon, esp. *caparazon*, housse de cheval; le dérivé, au sens propre, est récent (1546, Vaganay, *Rom. Forsch.*, XXXII), cf. ch. IV, l. 94; au sens figuré c'est certainement le premier exemple. (M.) — *Marmitons*, cf. l. II, ch. VII, l. et n. 124.

101. Partisans. Lat. *adstipulator :* répondant; récent, cf. Huguet, *Dict.*

102. Cf. l. II, ch. VI, n. 6.

103. Pourvu de bons testicules. (D.) — Le mot qui, dans les textes littéraires, n'apparaît que dans R. (cf. Huguet, *Dict.*) semble être un terme technique : *mouton couillu* (non châtré) dans Godefroy, *Dict.*, II, 173b. Sur la valeur affective du mot comparer l. III, ch. XXI, l. 56, ch. XXVIII, l. 108, et Spitzer, *Wortbildung*, p. 74. (M.)

104. Monnaie frappée par Louis XI, cf. l. I, ch. LIII, n. 5. Il s'agit de Galland qui légua 500 livres de rente au Collège royal. Cf. *Rev. d'Hist. litt.*, 1906, p. 662.

105. Ramus avait été nommé au Collège royal grâce à l'appui du Cardinal de Lorraine; Galland était lié avec Du Chastel, l' « anagnoste » de l'*Ep. lim.*, l. 94, dont il publia la vie.

106. Formé par R. sur le modèle de *mesdisant* avec lequel il forme une allitération suivant un procédé cher à R. (cf. Spitzer, *Wortbildung*, p. 45-46). C'est à tort que Sainéan, II, 117, le classe parmi les archaïsmes : Godefroy, *Dict.*, n'a que cet exemple. (M.)

107. Forme étymologique (lat. vulg. **abbaiare*) qui se maintient dans la langue populaire jusqu'au XVIIe siècle. La forme moderne *aboyer*, que H. Estienne, *Conformité*, p. 204 (dans Huguet, *Dict.*) préfère déjà, l'emporte au milieu du XVIIe s. (Thurot, I, 387). (M.)

Orateurs, comme un chien. Que t'en semble, diz, grand vietdaze[108] *Priapus? J'ay maintes fois trouvé ton conseil et advis equitable et pertinent :* et habet tua mentula mentem.

— *Roy Juppiter (respondit Priapus defleublant*[109] *son capussion*[110], *la teste levée, rouge, flamboyante et asseurée), puis que l'un vous comparez à un chien abayant, l'aultre à un fin freté renard*[111], *je suis d'advis que, sans plus vous fascher*[112] *ne alterer*[113], *d'eulx faciez ce que jadis feistez d'un chien et d'un renard. — Quoy? demanda Juppiter. Quand? Qui estoient ilz? Où feut ce? — O belle memoire! respondit Priapus. Ce venerable pere Bacchus, lequel voyez cy à face cramoisie, avoit pour soy venger des Thebains un renard feé*[114], *de mode que quelque mal et dommaige qu'il feist, de beste du monde ne seroit prins*[115] *ne offensé. Ce noble Vulcan avoit d'ærain monesian*[116] *faict un chien*

Ligne 136. D, E, F : *equitatable;* G, H, I : *equitable* — l. 138. H, I : *defleubant* — l. 139. H, I : *levée et rouge* — l. 140. G, H, I : *l'autre* — l. 141. H, I : *d'eux* — H, I : *feistes* — l. 142. H, I : *estoyent*

108. Pénis d'âne. Ici terme injurieux : bélître, imbécile. (D.) — Cf. l. II, ch. VII, n. 215.

109. Oter ce qui couvre et, spécialement, sa coiffure pour saluer. La forme *defleublant* qui ne se trouve que dans R. (cf. Godefroy, *Dict.*, II, 590 et Huguet, *Dict.*, II, 75) est peut-être une faute d'impression puisque H et I ont *defleubant*, et que la forme usuelle est *defubler* ou, dans les patois, *defuller*. *Eu* pour *-u* peut être une prononciation de l'Ouest, mais l'indécision est grande, à l'époque, chez les grammairiens, sur la prononciation correcte, cf. Brunot, *Histoire*, II, 265, Thurot, I, 447 et 451. (M.)

110. Capuchon, de l'italien *capuccio* qui paraît à cette époque tantôt sous la forme *capussion*, prononciation piémontaise, tantôt sous la forme *capuchon*, prononciation toscane (cf. les ex. de Godefroy et de Huguet, *Dict.*). (M.)

111. Littéralement : parfaitement équipé; l'expression paraît pour la première fois chez Du Fail, *Propos rustiques*, 1547 (éd. La Borderie, p. 61) sous la forme : *fin frotté*, qu'on interprète : finement aiguisé, et qui paraît ou une coquille ou une interprétation populaire de la leçon authentique empruntée au langage maritime. Sainéan, II, 242, Boulenger, *Hum. et Ren.*, IV, 209.

112. Fatiguer.

113. Troubler, sens usuel, mais déjà, ici, avec l'idée de prendre soif, cf. n. 7 et, *infra*, l. 159 sq.

114. Prédestiné, ancien *faé* (*fatatus*), même racine que *fée* (*fáta*) avec lequel il est est souvent confondu, cf. l. I, ch. XXXI, n. 22, Sainéan, I, 218.

115. Pris, la forme *prins*, analogique du parfait *print*, cf. ch. VIII, n. 8, encore courante au XVIe s. (cf. Fouché, *Verbe*, p. 373), est constante chez R., cf. éd. Marichal, *Index verborum*, v° *prendre*.

116. Le texte de Pollux (cf. n. 119) porte Δημονησίου, île de la Propontide, où Aristote, *De mirab. auscultationibus*, 58, 56, signale des gisements de cuivre. Mais

et, à force de souffler, l'avoit rendu vivant et animé. Il le vous donna ; vous le donnastes à Europe vostre mignonne. Elle le donna à Minos, Minos à Procris, Procris enfin le donna à Cephalus. Il estoit pareillement feé ; de mode que, à l'exemple des advocatz de maintenant[117]*, il prendroit toute beste rencontrée, rien ne luy eschapperoit. Advint qu'ilz se rencontrerent. Que feirent ilz ? Le chien par son destin fatal doibvoit*[118] *prendre le renard ; le renard par son destin ne doibvoit estre prins*[119].

« Le cas fut rappporté à vostre conseil. Vous protestates non contrevenir aux Destins. Les Destins estoient contradictoires. La verité, la fin, l'effect de deux contradictions ensemble feut declairée impossible en nature. Vous en suastez d'ahan[120]*. De vostre sueur tombant en terre nasquirent les chous cabutz*[121]*. Tout ce noble consistoire, par default de resolution categorique*[122],

Ligne 152. I : *debvoit* — l. 153. I : *debvoit* — l. 154. G : *protestate* — l. 155. H, I : *estoyent* — l. 157. F : *vous en suaste ;* I : *suastes* — H, I : *chouz* — l. 158. H, I : *deffault*

Gualther traduit Δημονησίου par *Monesio :* R. a purement et simplement calqué le mot et ne s'est probablement pas soucié de l'identifier (communication de M. Merlin Thomas).

117. Comparer l. I, ch. XXXIX, l. 40, l. III, ch. XLIV, l. 44, et *Quart Livre*, ch. XLVI, l. 77 (éd. M.), cf. Sainéan, I, 404 et notre article, *Rabelais et la réforme de la justice*, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, 14, 1952, p. 189 (édit de Moulins, août 1546). (M.)

118. R. — ou son imprimeur ? — affectionne les formes fortes analogiques, au lieu des formes faibles régulières *devoit*, etc., qui sont dans I. Bien que la confusion soit grande à l'époque (Brunot, *Histoire*, II, 350), il est possible que ce soit un faux archaïsme. Cf. n. 78. (M.)

119. Légende ancienne, connue d'Ovide, (*Métam.*, VII, v. 790) ; de Pausanias (*Voy. hist.*, l. XIV, c. 19); d'Héraclite (Περὶ ἀρίστων, § 30); mais que Rabelais a copiée dans l'*Onomasticon* de J. Pollux (l. V, ch. 5, *Historia de canum genere*, trad. R. Gualther, Bâle, R. Winter, 1541, in-8°, p. 227-228). — Cf. Plattard, *L'œuvre de Rabelais*, p. 245. (D.)

120. Fatigue, cf. l. II, ch. XIX, n. 29.

121. Race *capitata* du *Brassica oleracea*, Lin. « Choulx blancs et choulx cabus est tout un », dit le *Ménagier de Paris*. Choupomme, chou blanc. — Rabelais déforme ici la légende qui fit naître le chou des larmes de Lycurgue, victime de la vengeance de Bacchus. Il substitue Jupiter à Lycurgue, et le chou cabus au chou. Et si les larmes de Jupin firent éclore ce dernier, c'est peut-être parce que salées. Théophraste dit qu'il est bon d'arroser les choux d'eau salée pour qu'ils poussent plus tendres et plus doux : « Le chou veut être semé en lieu salé », dit Cassianus Bassus (*Géopontiques*, l. XII, ch. 17). (D.)

122. Solution claire et pertinente. Dans *résolution*, qui est savant, la langue ne distingue pas encore entre « solution », cf. l. II, ch. XVIII, l. 73, l. III, ch. XXIV, l. 47, etc., qui semble le seul sens que lui donne R. — comparer l. III, ch. XXXI, l. 84 où *résolution* est synonyme de *ratiocination* — et

encourut alteration mirifique[123] *; et feut en icelluy conseil beu plus de soixante et dixhuict bussars*[124] *de nectar*[125]*. Par mon advis, vous les convertissez en pierres ; soubdain feustes hors toute perplexité ; soubdain feurent tresves de soif criées par tout ce grand Olympe. Ce feut l'année des couilles molles*[126]*, près Teumesse*[127]*, entre Thebes et Chalcide.*

« *A cestuy exemple, je suis d'opinion que petrifiez*[128] *ces chien et renard. La metamorphose*[129] *n'est incongrue. Tous deux portent nom de Pierre. Et parce que, scelon le proverbe des Limosins, à faire la gueule d'un four sont trois pierres necessaires*[130]*, vous les associerez à maistre Pierre du Coingnet*[131]*, par vous*

Ligne 159. H, I : *iceluy* — l. 160. I : *convertistes* — l. 161. I : *trefves* — l. 162. H : *gran* — l. 164. I : *regnard* — l. 165. D, E, F, H, I : *incongnue* (I : *incongneue*) ; G : *incongrue* — l. 166. I : *selon* — l. 167. H, I : *M. Pierre*

« décision », cf. Godefroy, *Dict.*, VII, 102, X, 557, et, plus tard, les exemples allégués par Furetière. La *Briefve déclaration* explique : « *catégorique*, plene, aperte et resolue », le mot apparaît pour la première fois en français au l. II, ch. XI, l. 6 ; au l. III, ch. XXXVIII, l. 59 le fol *catégorique*, précède le fol *predicable ;* R. emprunte donc le mot à la Scolastique pour qui la « proposition catégorique » est l' « universelle affirmative » (Lalande). (M.)

123. Admirable, lat. *mirificus*, introduit par Lemaire de Belges, Humpers, *Etude*, p. 93 ; sur sa valeur cf. n. 81.

124. Barrique de 268 litres, cf. l. I, ch. IV, n. 32.

125. « Vin des Dieux, celebre entre les poetes », *Br. Déclar.* Le mot a été introduit dans la langue par Jean Lemaire de Belges, *Second conte de Cupido*, Stecher, III, 45.

126. Cf. l. I, ch. XXXII, n. 3.

127. Cf. Pausanias, cité *supra* n. 119.

128. Premier exemple de ce mot, employé ensuite par Palissy.

129. « Transformation », *Br. Déclar.*, premier ex. du mot, Sainéan, II, 60.

130. Ce proverbe n'est pas connu par ailleurs. Y aurait-il un jeu de mots sur *four* (*furnum*) et *four* (*forum*) : marché, cf. Tiraqueau, *De leg. conn.*, XII, n. 7 : « Germanorum est proverbium ex Bebellis : *Tres mulieres nundinas faciunt*, ex loquacitate mulierum ortum, quarum garrulitas nundinis comparatur, ubi maximus est mercantium strepitus sonitusque ». Comparer d'autre part *Novas de forno*, Guilhem de la Barra, 664, Chabaneau, *Revue des langues romanes*, 40, 576 : mauvaises plaisanteries, propos oiseux que l'on tient auprès d'un four banal. (P.)

131. Allusion à Pierre de Cugnières, jurisconsulte du XIVe siècle. Il était connu pour avoir, en 1329, défendu les prérogatives de juridiction du pouvoir séculier contre les ecclésiastiques. Comme dit Etienne Pasquier, « ce n'estoit pas une petite entreprise » (*Rech. de la France*, III, 32 ; éd. de 1723, t. I, p. 286) : et les ecclésiastiques pour se venger « firent mettre un marmot en un *coing* de Nostre-Dame de Paris, que nous appellons par une rencontre et équivoque de surnom, où il est mis, Maistre Pierre du *Coignet* » (*Ibid.*, III, 33, p. 288). D'après un texte d'Antoine du Saix, on aurait fait de ce « Congnet » une sorte de croquemitaine pour effrayer les petits enfants (*R. E. R.*, IX, 236). Le nom était devenu

jadis pour mesmes causez petrifié. Et seront, en figure trigone equilaterale[132], *on grand temple de Paris, ou on mylieu du pervis*[133], *posées ces trois pierres mortes, en office de extaindre avecques le nez, comme au jeu de Fouquet*[134], *les chandelles, torches, cierges, bougies et flambeaux allumez : lesquelles, viventes, allumoient couillonniquement*[135] *le feu de faction, simulte*[136], *sectes couillonniques et partialté*[137] *entre les ocieux*[138] *escholiers. A perpetuele*

Ligne 168. G : *causes* — l. 169. I : *au grand* — H : *milieu* — I : *au milieu* — I : *posée* — l. 170. I : *estaindre* — l. 171. I : *chandeilles* — F : *flambeaulx* — l. 172. H : *vivantes ;* I : *vivanes* — I : *simulté* — l. 173. H, I : *otieux* — H, I : *perpetuelle*

populaire : on le trouve dans la *Passion* de Semur (*R. E. R.*, IV, 179). Au XVIe siècle, on injuriait volontiers la statue dont parle Pasquier (cf. E. Philipot, *La vie et l'œuvre de Noël du Fail*, 1914, p. 37-38). Pour cette effigie, il s'agit plutôt d'un grotesque antérieurement placé, auquel la malveillance donna ultérieurement le nom du jurisconsulte (F. Aubert, *Bull. Soc. hist. Paris*, 1884, p. 136). Dans sa plaisanterie sur la pétrification, Rabelais fait évidemment allusion à cette statue, tout en jouant sur le prénom de Pierre, commun à Ramus, Galland et Cugnières. (S.)

132. « Ayant troys angles en egale distance un de l'autre », *Br. Déclar.* Le mot *trigone* n'est pas, cependant, à proprement parler nouveau, il a été employé isolément au XIVe s. (Godefroy, *Dict.*), et *équilatéral* paraît en 1529 (Laurent, *Romania*, LI, 1925, p. 38), mais R. peut emprunter directement l'expression à un livre de géométrie en latin. (M.)

133. Prononciation parisienne et « courtisane » de *parvis* (*paradisum*), cf. n. 72, Brunot, *Histoire*, II, 249.

134. Cf. l. I, ch. XXII, n. 121. Voir aussi la pittoresque description que donne Le Duchat, note 52 du même chapitre.

135. *Couilloniquement, couillonique, couilloniforme* sont propres à R. — Spitzer, *Wortbildung*, p. 74, fait observer que cette phrase est toute latine (le vocabulaire : *simulte, a perpetuelle memoire* (*in perpetuam memoriam*), *philautie, contemnés*, etc., et la construction cicéronienne : *plutot... que*, à laquelle il faut ajouter le tour périodique souligné par la construction relative : *lesquelles*), et que seuls ces trois mots, qui rappellent d'ailleurs le caractère de l'orateur, donnent au passage sa valeur burlesque; mais il ne saurait s'agir, comme il le suppose, d'une traduction de Pausanias ou d'une version latine de celui-ci, c'est R. qui a voulu donner à cette péroraison une allure oratoire — comparer Cicéron, *Partitiones*, 53, 54, — que souligne la conclusion *dixi*, comparer Cicéron, *Verrines*, I, 56. (M.)

136. Inimitié, lat. *simultas*, se retrouve dans Martin du Bellay, *Mémoires* (éd. Bourilly, III, p. 335), mais peu usité. R. le tire, probablement, directement, du latin. (M.)

137. Factions. R. a l. I, ch. LVIII, v. 20 la forme courante *partialité*, mais *partialté* n'est peut-être pas une faute, car Jean d'Auton (dans Godefroy, *Dict.*, VI, 8) a *partiaulté;* le mot est formé sur *partial*. (M.)

138. Oisifs, cf. l. I, ch. XL, n. 11.

memoire que ces petites philauties[139] *couillonniformes plus tost davant vous contempnées*[140] *feurent que condamnées. J'ay dict.* »

« *Vous leurs favorisez, dist Juppiter, à ce que je voy, bel messer*[141] *Priapus. Ainsi n'estes à tous favorable. Car, veu que tant ilz couvoitent*[142] *perpetuer leur nom et memoire, ce seroit bien leur meilleur estre ainsi après leur vie en pierres dures et marbrines*[143] *convertiz, que retourner en terre et pourriture. Icy darriere, vers ceste mer Tyrrhene*[144] *et lieux circumvoisins de l'Appennin, voyez vous quelles tragedies*[145] *sont excitées par certains Pastophores*[146] ?

Ligne 174. I : *devant* — l. 175. I : *contemnées* — H, I : *furent* — I : *condemnées* — l. 176. G : *vous leur* — l. 177. D, E, F : *couvoient ;* H, I : *pouvoient ;* G : *couvoitent* — l. 180. I : *derriere* — G, I : *circonvoisins*

139. « Amour de soy », *Br. Déclar.*, cf. l. III, ch. XXXIX, n. 4, Sainéan, I, 8, II, 41, Godefroy, *Dict.*, VI, 138. Macault l'emploie déjà sous cette forme dans la dédicace de sa traduction des *Apophtegmes* d'Erasme à François Ier (1537). Cf. *Journal des Savants*, 1900, p. 526. (M.)

140. Méprisées, cf. l. I, ch. XLVI, n. 10.

141. Messire, italianisme que R. emploie devant les noms italiens, cf. l. III, ch. XIX, l. 34, ou, comme ici, ironiquement, et particulièrement devant *Priapus*, cf. l. III, ch. VIII, l. 44 et XXXI, l. 28, et l. IV, ch. XXXVIII, l. 18 (éd. M.); Sainéan, I, 153.

142. La leçon *couvoient* de D, E, F, est fautive : les deux exemples de Godefroy, *Dict.*, IX, 235, de *couver* : « méditer en secret » (*la traison qu'avez covée — couver le peché dans les flancs de ma mere*) ne la justifient pas : ce sont deux images où se reconnaît encore le sens primitif qui, ici, ne convient pas, Ramus et Galland ne « méditent pas en secret », mais manifestent publiquement leur désir de s'immortaliser; ils le font au moment même où parle Priapus : l'imparfait est anachronique ; enfin la graphie *couvoitent*, sur laquelle cf. ch. XI, n. 5, explique la faute des premiers imprimeurs. (M.)

143. Pierres de marbre. — *Marbrin*, vocable usité dans les romans de chevalerie des XVe et XVIe s., et aussi chez les poètes de la Pléiade. (D.)

144. « Mer Tyrhene, près de Rome, Appennin, les Alpes de Boloigne », *Br. Déclar.* Il s'agit de la guerre de Parme, cf. *Introduction*, ch. I.

145. « Tumultes et vacarmes excitez pour chose de petite valeur », *Br. Déclar.* En ce sens figuré le mot est commun à l'époque, cf. Montluc, *Commentaires*, éd. Courteault, I, 153 (discours de Jean de M. en 1542), Estienne, R., *Censures des Théologiens de Paris*, 1552, dans Quentin, H., *Mémoires sur l'établissement du texte de la Vulgate* (Collect. biblica lat. 6), Paris, 1922, p. 119. Par une rencontre curieuse, le Cardinal de Tournon écrivait le 11 septembre 1551 à Hercule d'Este : « Il me semble que si le Pape entendoit bien son affere, il a maintenant fort belle occasion de se retirer hors de la guerre et laisser achever sans luy la comedye ou plutost la tragedye », François, M., *Correspondance du Cardinal de Tournon* (Bibl. de l'Ecole des Hautes Et., 290), Paris, 1946, p. 266, n. 419. (M.)

146. « Pontifes entre les Aegyptiens », *Br. Déclar.* Cf. l. III, ch. XLVIII, n. 4. Sur ce qu'ils étaient en réalité, cf. Otto, W.,

Ceste furie durera son temps comme les fours des Limosins, puis finira ; mais non sitost. Nous y aurons du passetemps beaucoup. Je y voy un inconvenient : c'est que nous avons petite munition de fouldres, depuis le temps que vous aultres Condieux[147]*, par mon oultroy particulier, en jectiez sans espargne, pour vos esbatz, sus Antioche la neufve*[148]*. Comme depuis, à vostre exemple, les gorgias champions*[149] *qui entreprindrent*[150] *guarder la forteresse de Dindenaroys*[151] *contre tous venens, consommerent leurs munitions à force de tirer aux*

Ligne 184. G : *autres* — l. 185. I : *octroy* — l. 187. G, I : *garder* — l. 188. I : *venants*

Beiträge zur Hierodulie im hellenistischen Aegypten, Abh. d. Bayer. Akad. d. Wissensch., Phil-Hist. Kl., N. F., Heft 29, München, 1950, p. 20 sq.

147. Formé par R. sur le modèle de *concitoyen*, burlesque, Spitzer, *Wortbildung*, p. 29.

148. Antioche a été, dans l'antiquité, victime de plusieurs tremblements de terre. La *ville neuve*, construite par Seleucus Callininus dans une île de l'Oronte, fut, entre autres, détruite en 115, puis en 457, en 528, enfin en 588. En 115, où le cataclysme fut particulièrement violent, les survivants dédièrent un temple à Jupiter Sauveur, qui, comme le prouva la suite, n'écouta pas leurs prières. De là, probablement, l' « octroi particulier » de R. Cf., en général, Müller, K. O., *Antiquitates Antiochenae*, Göttingen, 1839, in-4°, I, 5, p. 13 sq. La source la plus complète est Malalas, *Excerpta ex collectaneis Constantini Augusti Porphyrogenetae*, 1re éd., Paris, 1634, in-4° (Patr. gr. 97, p. 314, 371, 415), que R. n'a, semble-t-il, pu connaître, mais il a pu trouver des renseignements dans Dion Cassius, éd. Estienne, 1544, in-8°, p. 15 *(Trajanus Nerva)* et Nicephore Calliste, *Hist. Eccl.*, XV, 20, XVII, 3, dont la 1re éd. est de Bâle, 1535, in-f° (Brit. Mus. 479, c. 12 I), cf. Patr. gr. 147, col. 59-62, 223-226, et Procope, *Historiae*, édité dès 1531, *De bello punico*, II, 16, 6. Les identifications proposées : Rome (Le Duchat), Genève (Heulhard, *Rabelais en Italie*, p. 324, n. 2), Antioquia près de Santa-Fé (*Quart-Livre*, éd. Marichal, *Index nominum*), etc., toutes inspirées par l'idée qu'il y a ici, comme précédemment, une allusion à des événements contemporains, ne reposent sur rien de sérieux. D'après le *Discours des causes et effets admirables des tremblements de terre*, Paris, 1580, in-8°, le dernier avant 1550, fut, si on en néglige un en Syrie, au temps de Soliman, que R. n'a guère pu connaître, celui qui endommagea Bâle en 1357. Il est probable qu'il était oublié en 1550; pour R. le dernier grand tremblement de terre dut être celui de 588 : les Dieux ont, en sept siècles, tellement tonné contre Antioche que mille ans plus tard ils n'ont pas encore reconstitué leur stock de foudres. (M.)

149. *Gorgias :* élégants, fats, cf. *Ep. lim.*, n. 44. — *Champions :* Hommes de guerre courageux et forts. Cf. l. II, *Prol.*, n. 2.

150. Entreprirent, forme usuelle, cf. éd. Marichal, *Index Verborum : prendre*, Fouché, *Verbe*. p. 287.

151. Dérivé de *Dandin :* « nigaud », cf. l. I, ch. xxv, n. 34 et Sainéan, II, 475. Or le chef de la secrétairerie d'Etat de Jules III est Hieronimo Dandino, évêque d'Imola, bien connu en France, puisqu'il y avait rempli sept missions diplomatiques (Romier, *Origines*, I, p. 222), et que les Français appellent, sans la moindre ironie, « le Dandin » (cf. Ribier, *Mémoires d'Estat*, II

moineaux [152] ; *puis n'eurent de quoy, en temps de necessité, soy deffendre, et vaillamment cederent la place et se rendirent à l'ennemy, qui jà levoit son siege comme tout forcené et desesperé, et n'avoit pensée plus urgente que de sa retraicte, acompagnée de courte honte. Donnez y ordre, filz Vulcan : esveiglez vos endormiz Cyclopes, Asteropes, Brontes, Arges, Polypheme, Steropes, Pyracmon* [153], *mettez les en besoigne et les faictes boire d'autant. A gens de feu ne fault vin espargner* [154]. *Or depeschons ce criart là bas. Voyez, Mercure, qui c'est et sachez qu'il demande* ».

Ligne 189. I : *defendre* — l. 192. I : *accompaignée* — G : *esveillez* ; I : *esveilez voz* — l. 193. I : *Pyragmon* — l. 194. I : *besongne* — l. 195. I : *despechons*

264, etc.), mais rien ni dans les actes de ce personnage, ni dans son évêché d'Imola ou ses autres possessions, ne permet, à notre connaissance, de croire que R. ait pensé à lui, à moins qu'il n'ait simplement voulu ridiculiser la politique de Jules III ; mais, bien que le « Dandin » ait été la bête noire de Jean du Bellay (cf. *Introduction*, ch. I) on a peine à croire que son nom pût devenir le symbole de la Papauté. Les forteresses dont la capitulation a pu ressembler à celle des champions de Dindenarois ont peut-être été nombreuses; mais il doit s'agir d'un événement qui a fait du bruit : or, lorsqu'en 1544 Boulogne se rendit, une dépêche prétend qu'elle n'avait plus ni poudre ni boulets (cf. Montluc, *Commentaires*, éd. Courteault, p. 285, n. 2); sa reddition fut un gros succès pour Henri VIII. La paix signée le 24 mars 1550, dont la clause principale était le rachat de Boulogne, l'exécution du gouverneur Jacques de Coucy, sieur de Vervins, décapité le 1er juillet 1549, avaient ravivé le souvenir de la reddition, mais quel lien peut-il y avoir entre Dindenarois et le nom de Boulogne ? (M.)

152. Bastion plat au milieu d'une courtine, cf. l. III, *Prol.*, n. 35, Sainéan, I, 81 et *Sources indigènes*, I, 170. *Tirer aux m.* est donc gaspiller sa poudre, soit parce que ces guérites « de fer bien espez », comme dit Commynes, sont à l'épreuve des coups (Le Duchat suivi par Ménage, Lacurne et Grandjean, L. E. M., *Dictionnaire des locutions proverbiales*, Toulon, II, 1899, p. 72), soit à cause de leur rôle accessoire. (M.)

153. Dans cette énumération des Cyclopes ministres de Vulcain (passons sur Polyphème), Rabelais semble cumuler deux listes : celle d'Hésiode (*Théogonie*, 140) :

Βρόντην τε Στερόπην τε καὶ Ἄργην ὀβριμόθυμον

et celle de Virgile (*Aen.*, VIII, 425-426) :

Ferrum exercebant vasto Cyclopes in antro,
Brontesque Steropesque et nudus membra [Pyracmon.

Ovide dit presque de même (*Fastes*, IV, 288) : « Brontesque et Steropes Acmonidesque ». — *Astéropes* semblent redoubler *Stéropes :* le nom dit « éclair » (στερόπη). *Brontes* dit « tonnerre » (βρόντη). Pyracmon dit « feu », et « enclume » (πῦρ, ἄκμων). (S.)

154. Cf. proverbe du XVe siècle : « Fevres et forniers boivent voluntiers » (Morawski, *Proverbes*, n° 747); comparer ce prisonnier qui, en 1541, mourut « de faim... pour ce qu'estoit acoustumé à boyre de vin, luy qui estoit fondeur de cloches » (Biggar, H. P., *A collection of documents relating to Jacques Cartier and the sieur de Roberval*

Mercure reguarde par la trappe des Cieulx, par laquelle ce que l'on dict çà bas en terre ilz escoutent : et semble proprement à un escoutillon[155] *de navire (Icaromenippe disoit qu'elle semble à la gueule d'un puiz)*[156] *; et veoid que c'est Couillatris qui demande sa coingnée perdue, et en faict le rapport au conseil. « Vrayement, dist Juppiter, nous en sommes bien. Nous à ceste heure n'avons aultre faciende*[157] *que rendre coingnées perdues ? Si fault il luy rendre. Cela est escript es Destins, entendez vous ? aussi bien comme si elle valust la duché de Milan*[158]*. A la verité, sa coingnée luy est en tel pris et estimation que seroit à un Roy son Royaulme. Cza, ça, que ceste coingnée soit rendue. Qu'il n'en soit plus parlé. Resoulons*[159] *le different du clergé et de la Taulpeterie de Landerousse*[160]*. Où en estions nous ? »*

Priapus restoit debout au coing de la cheminée. Il, entendent le rapport de Mercure, dist en toute courtoysie et joviale[161] *honesteté : « Roy Juppiter, on*

Ligne 197. I : *regarde* — l. 199. I : *puyz* — l. 200. F : *Couillatrix* — l. 201. H : *vraiment* — l. 202. H, I : *autre* — H : *faut* — l. 204. I : *prix* — l. 205. G, H : *Royaume* — l. 206. H : *Taulpetiere* — l. 208. H, I : *il entend* — l. 209. F : *courtoisie* — I : *au temps*

(Publ. of the Public Archives of Canada, nº 14), Ottawa, 1930, p. 291). (M.)

155. Premier ex. de ce mot, emprunté au languedocien *escoutilhon*, Sainéan, I, 109.

156. « En devisant ainsi, nous arrivons à l'endroit où Jupiter devait s'asseoir pour entendre les prières. Il y avait à la suite l'une de l'autre plusieurs trappes semblables à des orifices de puits et fermées avec un couvercle; devant chacune d'elles était placé un trône d'or... » (Lucien, *Icaroménippe*, 25, trad. Talbot). Rabelais a déjà fait allusion à l'épisode, l. II, ch. I, l. 179. (S.)

157. Affaire, ital. *facenda*, modifié sous l'influence du lat. *facienda*, premier ex. en fr.

158. Louis XII avait revendiqué le duché de Milan usurpé par les Sforza, à titre d'héritier de Valentine Visconti sa grand'-mère; François Ier, héritier de ses droits, reprit la conquête. Le traité de Crépy du 18 sept. 1544 projetait le mariage de Charles d'Orléans avec la fille de Charles-Quint dotée du Milanais. Le dauphin Henri protesta le 2 déc. devant notaire contre le tort que ce traité faisait au royaume par la renonciation aux droits sur le duché de Milan ; la mort du duc d'Orléans (9 sept. 1545) avait rendu le traité caduc. Au moment où écrit R., les Guise poussent à la reprise des hostilités contre l'Empereur en Milanais. Cf. Romier, *Origines*, I, p. 8 et 49 sq. ; Zeller, *Réunion*, I, p. 79 et 85. (M.)

159. Forme archaïque, analogique de *voulons ;* les formes alors usuelles sont *resolvons*, réfect. savante du XIVe s., ou *resoudons* de l'Inf. *resoudre*, Fouché, *Verbe*, p. 97-98.

160. La Taulpeterie est un couvent, cf. l. III, ch. XLVIII, n. 5, mais Landerousse n'a pas été identifiée, cf. l. III, ch. III, n. 11.

161. Le premier ex. du mot est l. III, ch. XXXVIII, l. 13.

temps que, par vostre ordonnance et particulier benefice[162]*, j'estois guardian*[163] *des jardins en terre, je notay que ceste diction,* coingnée, *est equivocque à plusieurs choses. Elle signifie un certain instrument par le service duquel est fendu et couppé boys. Signifie aussi (au moins jadis signifioit) la femelle bien à poinct et souvent gimbretiletolletée*[164]. *Et veidz que tout bon compaignon appelloit sa guarse*[165] *fille de joye : ma coingnée*[166]. *Car, avecques cestuy ferrement (cela disoit exhibent son coingnouoir dodrental*[167]*) ilz leurs coingnent si fierement et d'audace leurs emmanchouoirs qu'elles restent exemptes d'une paour epidemiale*[168] *entre le sexe feminin : c'est que du bas ventre ilz leurs tombassent sus les talons, par default de telles agraphes. Et me soubvient (car j'ay mentule, voyre dizje memoire*[169]*, bien belle et grande assez pour emplir*

Ligne 210. I : *gardian* — l. 213. D, F, H, I : *on fend et couppe boys* (H, I : *le boy*) — l. 214. H : *gimbretilletolletée ;* I : *gimbretilletollettée* — F : *compagnon* — l. 215. D, F, H, I : *garse* — H : *coignée* — l. 216. H, I : *congnouoir* — l. 217. I : *emmachouoirs* — l. 219. H, I : *deffault* — H, I : *souvient* — l. 220. H : *voire*

162. Bienfait, latinisme usuel, comparer ch. IV, l. 40 et 45.

163. Gardien, forme provençale; elle est passée en français pour désigner le supérieur d'un couvent de Cordeliers, cf. l. I, ch. V, l. 19, *Quart Livre*, ch. XX, l. 30 (éd. M.) et, entre autres, Jehan Menard, *Declaration de la reigle et estat des Cordeliers*, [Genève], 1542, notamment p. 72; dans ce cas elle calque le latin *gardianus*, cf. *ibid.*, p. 182. (M.)

164. Formé de *gimbretiller*, fréquentatif de *gimberter* : « faire l'amour », encore employé en Berry et Blèsois au sens de « sautiller, s'ébattre », et de *tolleter*, peut-être redoublement de *-tiller*, Sainéan, II, 311.

165. Jeune fille, non péjoratif, cf. l. I, ch. XXII, n. 241.

166. La plaisanterie est, en effet, ancienne, cf. *Romania*, XLIV (1915-1917), p. 581, str. XVII (poème du XIVe s.) et Jubinal, A., *Mystères inédits du XVe s.*, I, 1837, p. 291-292. Noter qu'il s'agit d'un très édifiant *Mystère de sainte Geneviève*. (M.)

167. « Long d'une demye coubtée, ou de neuf poulsées Romaines », *Br. Déclar.* Forgé sur *dodrans :* trois quarts ou neuf douzièmes; l'unité de longueur chez les Romains était le *pes* (m. 0,2963) ; cf. Budé, *De Asse*, Vascosan, 1542, fol. 1 v° A. — La graphie *ouoi*, prononcée *wè*, particulièrement fréquente dans le suffixe *-oir*, semble une contamination de la graphie populaire et phonétiquement exacte *oué*, cf. ch. XII, n. 76, et de l'orthographe traditionnelle *oi*. (M.)

168. Peur, forme archaïque (*pavorem*) usuelle, prononcée ordinairement *peur*, cf. Thurot, I, 507, mais qui s'est conservée en Vendée sous la forme *páou* à côté de *pour*, Poirier, p. 52. — *épidémiale :* terme médiéval ancien, le moderne *épidémique* paraît pour la première fois, à cette époque, dans Paré.

169. Equivoque sur *mens* et *mentula*, cf. l. 136. Thuasne, à ce propos, observe que ce genre de plaisanterie ne choquait personne, et que R., sur ce point, tient un juste milieu entre les cyniques et les délicats, R. E. R , IV, 88, cf. n. 166.

un pot beurrier) avoir un jour du Tubilustre[170], *es feries de ce bon Vulcan en may, ouy jadis en un beau parterre Josquin des Prez*[171], *Olkegan*[172], *Hobrethz*[173], *Agricola*[174], *Brumel*[175], *Camelin, Vigoris*[176], *de La Fage*[177], *Bruyer*[178], *Prioris*[179], *Seguin*[180], *de La Rue*[181], *Midy*[182], *Moulu*[183],

---

Ligne 221. I : *ung* — D, F, H, I : *beurier* — l. 222. E, G : *Ollzegan*

170. « On quel jour estoient en Rome benistes les trompettes dediees aux sacrifices, en la basse court des tailleurs », *Br. Déclar.* Cf. Varron, *De lingua lat.*, VI, 3, 14 : « *Tubilustrium* appellatur quod eo die in atrio sutorio tubae lustrantur », et Festus, *Pauli excerpta*, 352a, 21. Le 23 mai.

171. L'un des plus grands compositeurs de son temps (*musicorum princeps*) de l'avis des contemporains ; né dans le Hainaut, vers 1450, attaché d'abord aux Sforza, puis chantre du Pape, enfin au service des ducs de Ferrare, puis du roi de France, mort en 1521 (Pirro, A., *Histoire de la Musique*, Paris, Laurens, 1940, p. 171). C'est un des musiciens dont parle J. Lemaire de Belges, dans la *Concorde des deux langages*.

172. Jean Ockeghem, né vers 1430, mort à Tours vers 1496, un des musiciens les plus célèbres de son époque; Guillaume Crétin célébra sa mémoire dans une longue *Déploration* (éd. Chesney, K., p. 60-73). Lemaire le nomme dans sa *Concorde*, Molinet l'appelle le « père » de Josquin, de La Rue et de Compère (éd. Dupire, II, p. 833).

173. Jacob Obrecht, né à Utrecht vers 1450, maître d'Erasme, enfant de chœur à Utrecht vers 1476, fit sa carrière aux chapitres de Bruges et d'Anvers, mort en 1505 (Pirro, *op. cit.*, p. 192).

174. Alexandre Agricola, musicien, peut-être d'origine allemande, dont l'activité en Italie, dans le Nord de la France et dans les Flandres, est connue depuis 1472 (Pirro, *op. cit.*, p. 201-202). C'est encore un des musiciens nommés par Lemaire de Belges dans la *Concorde* et la *Plainte du Désiré*, et par Molinet (I, p. 313, v. 685). A la fin de sa vie il suivit Philippe le Beau dans ses déplacements et mourut en 1506, âgé de soixante ans, dans la région de Valladolid.

175. Antoine Brumel, « heurier » au chapitre de Chartres en 1483, maître des enfants à N.-D. de Paris de 1498 à 1500, à Ferrare en 1505, vécut longtemps encore (Pirro, *op. cit.*, p. 232).

176. Musiciens qui n'ont pu être identifiés.

177. Pierre de La Fage, musicien français dont on a des chansons dans les recueils de 1519 à 1558 (Eitner, R., *Biographisch-bibliograph. Quellen. Lexikon der Musiker...*, 1900-1904).

178. Antoine Brugier ou Bruyer, chantre de la chapelle papale, 1514-1517 (Eitner).

179. Jean Prioris, maître de la chapelle de Louis XII en 1512.

180. Musicien non identifié.

181. Chantre de Maximilien, puis de Philippe le Beau. Il devint chanoine de Courtrai, où il mourut en 1518 (Pirro, *op. cit.*, p. 228).

182. Musicien non identifié.

183. Pierre Molu, compositeur dont on possède plusieurs œuvres, mais dont la vie est jusqu'ici entièrement inconnue. Cf. Y. Rihouët-Rokseth, *Un motet de Moulu et ses diverses transcriptions pour orgue*, dans *Bericht uber den Musikwissenschaftlichen Kongress in Basel*, Leipzig, 1925, p. 286-292.

Mouton[184], *Guascoigne*[185], *Loyset Compere*[186], *Penet*[187], *Fevin*[188], *Rouzée*[189], *Richardfort*[190], *Rousseau*[191], *Consilion*[192], *Constantio Festi*[193], *Jacquet Bercan*[194], *chantans melodieusement :*

Grand Tibault, se voulent coucher
Avecques sa femme nouvelle,
S'en vint tout bellement cacher
Un gros maillet en la ruelle.
« O mon doulx amy (ce dict elle),
Quel maillet vous voy je empoingner ?
— C'est (dist-il) pour mieulx vous coingner.
— Maillet ? dist elle, il n'y fault nul :
Quand gros Jan me vient besoingner,
Il ne me coingne que du cul[195]. »

Ligne 225. H, I : *Guascongne* — l. 227. I : *Jaquet* — D, F, H, I : *chantant* — l. 228. D, F, H, I : *vouleut* — l. 230. I : *veint* — l. 233. F, G, I : *empoigner* — l. 234. G : *dict-il* — H : *mieux*

184. Jean Mouton, de Samer (Picardie), maître des enfants de la cathédrale d'Amiens, puis chantre de Louis XII et de François Ier, mort en 1522 (Pirro, *op. cit.*, p. 236).

185. Mathieu Gascongne, du diocèse de Cambrai, servait à la Sainte Chapelle en 1517 (Pirro, *op. cit.*, p. 237).

186. Enfant de chœur à Saint-Quentin, il fut ensuite au service du duc de Milan (1475), puis chantre ordinaire du roi de France en 1486 ; mort en 1518 (Pirro, *op. cit.*, p. 225). Nommé par Lemaire, *Concorde.*

187. Serait-ce Hilaire Penet, clerc de Poitiers, *cantor parvus* de Léon X en 1514 ? Pirro, *op. cit.*, p. 296.

188. Antoine de Févin, originaire d'Arras, chantre à la chapelle de Louis XII, mort en 1512 (Pirro, *op. cit.*, p. 235). Cf. B. Kahmann, *A. de Févin*, dans *Musica disciplina*, vol. IV, 1950, p. 153-162.

189. Rousée (Jean), chantre de la chapelle de Henri II, auteur de motets de la collection d'Attaingnant (7e et 12e l.), confondu à tort avec Cyprien de Rore (Fétis).

190. Jean Richafort, élève de Josquin des Prez, maître de chapelle de l'église Saint-Egide de Bruges de 1543 à 1547.

191. Hilaire Rousseau, chantre à la chapelle de François Ier, mort à Tours en 1557 (M. Brenet, *Deux comptes de la chapelle de musique des Rois de France*, dans *Sammelbande der Internationalen Musik Gesellschaft*, VI, 1904-1905, pp. 1 sq.).

192. Jean Conseil, prêtre de Paris, à la chapelle pontificale à partir de 1526 ; mort en 1536. (Pirro, *op. cit.*, p. 306).

193. Costanzo Festa, chantre de la chapelle pontificale pendant vingt-huit ans, mort en 1545 (Pirro, *op. cit* . p. 288). Cf. A. Einstein, *The italian madrigal*, t. I, Princeton Univ. Press, 1949, p. 157 et ss.

194. Jacques Berchem, musicien flamand, organiste du duc de Ferrare en 1555. Cf. J. Schmidt-Görg, *Berchem*, dans *Musik in Geschichte und Gegenwart*, vol. I, 1950, col. 1675-1678.

195. Ce dizain se trouve, sans nom d'auteur, avec l'incipit : « Ung mari se voulant coucher... » dans le *Recueil de vraye poesie françoyse* publié en 1544 par Denis Janot

« *Neuf Olympiades, et un an intercalare*[196] *après (ô belle mentule, voire, diz je, memoire ! je solœcise*[197] *souvent en la symbolization et colliguance*[198] *de ces deux motz), je ouy Adrian Villart*[199], *Gombert*[200], *Janequin*[201], *Arcadelt*[202], *Claudin*[203], *Certon*[204], *Manchicourt*[205], *Auxerre*[206], *Vil-*

Ligne 239. I : *colligance*

(Lachèvre, *Recueils collectifs*..., p. 56). Il se retrouve avec musique de Jannequin dans le *Tresieme Livre* publié par Attaingnant en 1543. En 1574 il est attribué à Mellin de Saint-Gelais (Droz, E., *Humanisme et Ren.*, III, 1936, p. 203, n. 5). Il ne paraît pas douteux que R., en commençant son énumération par les grands maîtres du temps de Charles VIII et de Louis XII, a voulu situer l'épisode à cette époque, celle où précisément les Molinet, les Crétin, les Lemaire commencent à faire une place de choix aux musiciens dans la littérature, mais, à son habitude, l'exactitude est le moindre de ses soucis, puisque les six derniers qu'il cite sont de la génération suivante et que la musique du dizain qu'ils chantent est d'un musicien qu'il a placé dans le groupe suivant. (M.)

196. « *Olympiades*, maniere de compter les ans entre les Grecs, qui estoit de cinq en cinq ans. *An intercalare*, on quel escheoit le Bissexte, comme est en cette presente année 1552. Plinius, lib. 2, cap. 47 », *Br. Déclar.* R. a confondu *Olympiade*, espace de quatre ans, et *lustre*, espace de cinq ans. Quant à l'*an intercalare*, il appartient au calendrier julien, et est donc étranger au système de computation par Olympiades — où l'an intercalare est celui où s'ajoute le mois intercalaire, ἐμβόλιμος. La confusion entre *Olympiade* et *lustre* n'est pas propre à R. : les computistes en discutent, cf. Gyraldi, *De annis et mensibus*, Bâle, 1541, p. 17 et 18. (M.)

197. Formé par R. sur *solécisme*, cf. n. 60.

198. *Symbolization :* rencontre, concordance, sens propre du grec συμβολή, comparer ch. XXXIII, l. 47 (éd. M.) et *Br. Déclar.*, *ibid.*, antérieur à R., cf. Godefroy, *Dict.*, VII, 613, Sainéan, II, 48. — *colliguance :* liaison, lat. *colligentia*, usuel, Huguet, *Dict.*

199. Adrien Willaert, né à Roulers vers 1490, chantre à Ferrare en 1524, puis maître de chapelle à Saint-Marc de Venise; meurt en 1562. Cf. A. Einstein, *op. cit.*, vol. I, p. 319 et sq.

200. Nicolas Gombert, né à Bruges, devint maître de la chapelle domestique de Charles-Quint; mort à Tournai. Cf. J. Schmidt-Görg, *N. Gombert*, Bonn, 1938.

201. Clément Jannequin, né probablement à Châtellerault, maître de la psallette de la cathédrale d'Angers en 1535, devient chapelain du duc de Guise et meurt à Paris vers 1560 ; avec Sermisy et Certon, l'un des compositeurs français les plus célèbres du XVIe s. Cf. Levron, J., *Clément Jannequin musicien de la Renaissance*, Paris et Grenoble, 1948. C'est peut-être sur un air de lui que la flotte chante le Ps. CXIV (ch. I, l. 64), car il publie en 1559 *Octante deux pseaulmes de David* de Marot. R. emprunte peut-être quelques mots (ch. LVI, l. 44, éd. M.) à sa *Bataille de Marignan.* (M.)

202. Jacques Arcadelt, maître des chantres à Florence, puis, de 1539 à 1549, à Rome, chantre à la *Capella Giulia* puis à la *Capella Sistina* dont il devient *abbas* en 1544; mort après 1560. Cf. J. Schmidt-Görg, *Arcadelt*, dans *Musik in Gesch. und Gegenwart*, vol. I, 1950, col. 603-607, *add.* dans *Revue de Musicologie*, 1951, et A. Einstein, *op. cit.*, I, p. 159 sq.

liers[207], *Sandrin*[208], *Sohier*[209], *Hesdin*[210], *Morales*[211], *Passereau*[212], *Maille*[213], *Maillart*[214], *Jacotin*[215], *Heurteur*[216], *Verdelot*[217], *Carpentras*[218], *Lheritier*[219], *Cadeac*[220], *Doublet*[221], *Vermont*[222], *Bouteiller*[223], *Lupi*[224],

---

203. Claude de Sermisy, dit Claudin, clerc de la Sainte-Chapelle en 1508, puis maître de la chapelle du roi, mort en 1562. Avec Janequin et Certon, l'un des plus grands maîtres de la chanson française. Cf. M. Brenet, *Deux comptes...*, p. 9-12.

204. Pierre Certon, né probablement à Melun, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de 1532 à 1572, date de sa mort; l'un des compositeurs de chansons les plus féconds du XVIe s. Cf. M. Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais*, Paris, 1910, p. 333-334.

205. Pierre Manchicourt, né à Béthune, maître de chapelle à la cathédrale de Tournai, puis à la cathédrale d'Anvers en 1557, enfin maître de la chapelle royale de Madrid vers 1561. Il mourut dans cette ville en 1564.

206. Pierre du Camp Guillebert, dit d'Auxerre, d'abord maître des chantres du duc d'Orléans, devint après la mort de François Ier chantre et valet de chambre ordinaire du roi, au moins jusqu'en 1552; auteur de chansons. Cf. F. Lesure, dans *Musik in Gesch. und Gegenwart*, II, 1952.

207. Pierre de Villiers, français, célébré par Charles de Sainte-Marthe en 1540 comme « musicien tres perfaict ».

208. Pierre Regnault, dit Sandrin, est chantre de la chapelle du roi au moins depuis 1549. Il est emmené en Italie vers 1552-53 par Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, dont il dirige la chapelle; F. Lesure, *Anthologie de la chanson parisienne du XVIe siècle*, Paris, 1952.

209. Maître des enfants de chœur de N.-D. de Paris de 1533 à 1556 (Pirro, *op. cit.*, p. 322).

210. Pierre Hesdin, chantre à la chapelle pontificale de 1547 à 1559.

211. Christobal Morales, né à Séville, d'abord maître de chapelle de la cathédrale d'Avila, puis à la chapelle pontificale de 1535 à 1540; mort à Malaga en 1553.

212. Prêtre de Saint-Jacques de la Boucherie, ténor de la chapelle du duc d'Angoulême, futur François Ier, en 1509 (Fétis, *Biogr. univ. des musiciens*, VI, p. 462).

213. Musicien français du début du XVIe s., dont les œuvres furent éditées par A. Attaingnant et J. Moderne.

214. Jean Maillard, musicien parisien de la première moitié du XVIe s.

215. On a proposé plusieurs identifications pour ce musicien. Il semble qu'il s'agisse de Jacotin Le Bel, chantre et chanoine ordinaire de la chapelle du roi entre 1532 et 1555, cf. F. Lesure, *La Chanson au XVIe siècle* dans *Musik in Gesch. und Gegenwart*, II, 1952.

216. Guillaume Le Heurteur, musicien de Saint-Martin de Tours pendant la première moitié du XVIe s., et dont les œuvres sont publiées entre 1533 et 1548 par P. Attaingnant et J. Moderne (Fétis, IV, 324).

217. Philippe Verdelot, chantre à Saint-Marc de Venise, semble avoir vécu en Italie de 1525 à 1565. Cf. A. Einstein, *op. cit.*, I, p. 247 sq.

218. Elzéar Genet, dit Carpentras, du lieu de sa naissance, chantre de Louis XII, de Léon X, puis de Clément VII; mort à Avignon en 1548. Cf. R. Caillet et F. Lesure, *Elzéar Genet dit Carpentras*, dans *Musik in Gesch. und Gegenwart*, II.

219. Jean L'Héritier, auteur de motets et de psaumes dans des recueils imprimés de 1519 à 1542, maître de chapelle de Saint-Louis-des-Français à Rome jusqu'en 1522.

220. Pierre Cadéac, maître des enfants de

Pagnier[225], *Millet*[226], *Du Mollin*[227], *Alaire*[228], *Marault*[229], *Morpain*[230], *Gendre*[231], *et autres joyeulx musiciens en un jardin secret*[232], *soubz belle feuillade*[233], *autour d'un rampart de flaccons, jambons, pastez et diverses cailles coyphées*[234], *mignonnement chantans :*

Ligne 245. H, I : *Du Moulin* — l. 247. I : *flacons*

chœur de l'église d'Auch vers le milieu du XVIe s. (Eitner). Cf. N. Bridgman, *Cadéac*, dans *Musik in Gesch. und Gegenwart*, II.

221. Jean Doublet, organiste de la cathédrale de Beauvais en 1532, auteur de quelques chansons éditées par P. Attaingnant. Cf. S. Desjardins, *Hist. de la cathédrale de Beauvais*, 1865, p. 75.

222. Pierre Vermont. Deux musiciens de la chapelle du roi ont porté ce nom au début du XVIe s. Cf. M. Brenet, *Deux comptes...*, p. 16.

223. Musicien non identifié.

224. Trois musiciens ont porté ce nom dans la première moitié du XVIe s. : Jean Leleu, dit J. Lupi, enfant de chœur à la cathédrale de Cambrai vers 1520, puis maître jusqu'en 1539, date de sa mort ; Johannes Hellinck, dit Lupi, mort à Bruges en 1541 et Didier Lupi, auteur de *Chansons spirituelles* imprimées à Lyon.

225. Nicolas Pagnier, maître de musique à N.-D. de Paris entre 1547 et 1550, auteur de chansons et de motets. Cf. Chartier, *La maîtrise de N.-D. de Paris*.

226. Peut-être Nicolas Millot, musicien de la Cour de France au milieu du XVIe s. ?

227. Jacques Du Moulin, chantre à la Sainte-Chapelle entre 1525 et 1541, année de sa mort. Cf. M. Brenet, *Les musiciens de la Sainte Chapelle de Paris*.

228. Peut-être Simon Alart, né à Péronne, chantre de Saint-Quentin, dont on conserve quelques motets.

229. Peut-être Charles de Marault, chantre et chanoine de Saint-Maur-des-Fossés en 1553-1554 (Arch. Nat., Min. Centr., VIII, 217 et LXXVIII, 32).

230. Musicien dont les œuvres sont imprimées de 1540 à 1547 par P. Attaingnant et J. Moderne (Eitner).

231. Jean Le Gendre, parisien, chantre de la chapelle de François Ier et de Henri II (Eitner). — On remarquera que, comme dans la liste précédente, R. commence par des musiciens célèbres tous vivant en 1550, puis qu'à partir de Passereau, il semble accumuler les noms à plaisir sans souci de la chronologie, mais glissant, peut-être, au passage, quelques noms d'amis comme ce Marault, chanoine de Saint-Maur. Enfin il faut se rappeler qu'il a pu connaître presque tous ceux dont il parle à Paris, à Rome ou à Ferrare. (M.)

232. Jardin privé, par opposition aux jardins où accède le public ; cf. lettre de R. (éd. Bourrilly, p. 68, l. 55) : « desquelles [graines] le Sainct Pere faict semer en son jardin secret de Belveder ». O. de Serres, *Théâtre d'agriculture*, 1605, nous dit, p. 502 : « d'aucuns... tiennent le [jardin] bouquetier reculé et comme caché », le jardin d'agrément et le verger sont clos, on trouve dans le « bouquetier » des « tonnelles » et « cabinets », dans le jardin d'agrément des allées « couvertes en treillages plats ou voutoiés », *ibid.*, p. 500-501, 551. (M.)

233. Couvert d'arbres. Italian. pour le français *feuillée*, qui subsiste.

234. Appellation ironique de la femme, surtout de la femme légère. Cf. Marot (*Ep.* XXIV) :

« Toutes cailles qui sont coiffées
Ont moult de lunes en la teste. » (D.)

S'il est ainsi que coingnée sans manche
Ne sert de rien, ne houstil sans poingnée,
Affin que l'un dedans l'autre s'emmanche,
Prens que soys manche, et tu seras coingnée [235].

Ores seroit à sçavoir quelle espece de coingnée demande ce criart Couillatris. »

A ces motz, tous les venerables Dieux et Deesses s'eclaterent de rire, comme un microcosme de mouches [236]. *Vulcan, avecques sa jambe torte, en feist pour l'amour de s'amye, troys ou quatre beaulx petitz saulx en plate forme* [237]. *« Cza, ça, dist Juppiter à Mercure, descendez præsentement là bas, et jectez es pieds de Couillatris troys coingnées : la sienne, une aultre d'or et une tierce d'argent massives* [238], *toutes d'un qualibre. Luy ayant baillé l'option de choisir, s'il prend la sienne et s'en contente, donnez luy les deux autres. S'il en prend aultre que la sienne, couppez luy la teste avecques la sienne propre. Et desormais ainsi faictes à ces perdeurs de coingnées* [239]. »

Ligne 250. I : *ny oustil* — l. 253. G : *demnade* — l. 256. I : *s'amie* — I : *beaux petiz saultz* — l. 257. H, I : *presentement* — l. 258. H, I : *piedz* — H, I : *trois* — I : *un autre* — H : *autre* — l. 260. I : *aultres* — l. 262. I : *coingnée*

235. Ce quatrain a paru dans la *Fleur de poésie françoyse*, Paris, A. Lotrian, 1543 (rééd. A. van Bever, Paris, 1909, in-16, Collection Erotica selecta, p. 80), cf. Clouzot, R. E. R., VIII, 491, Plattard, R. E. R., IX, 99, n. 2.

236. Rire bruyant et confus, comme le bruit d'un essaim de mouches :

« Piches mouches sur la palissate
Qui s'teurdaient de rire »,

dit une Fatrasie picarde (R. E. R., V, 152, Sainéan). (D.). Cf. l. I, ch. XII, l. 85. — « *Microcosme :* petit monde », *Br. Déclar.*, bien que le mot soit antérieur à R., cf. l. III, ch. IV, n. 35.

237. On ignore ce qu'est un « sault en plate forme »; Le Duchat renvoie à Du Fail, *Contes d'Eutrapel* (éd. Courbet, I, p. 266) : « un trihori en plate forme », qui n'explique rien ; l'*Orchésographie* de Tabourot ne contient rien de semblable. (M.)

238. Massif est une réfection récente (Lemaire de Belges, Humpers, *Etudes*, p. 134) de l'a. fr. *masseis*, *massis*. Lemaire dit : statue d'or et d'argent *massif ;* coingnée d'or *massive* est probablement un latinisme, cf. Virgile : « *crateresque auro solidi* », *Aen.*, II, 765. — R. Estienne traduit *solidus* par massif (dans Vaganay, *Roman. Forsch.*, XXXII). Amyot hésite entre les deux constructions, cf. Littré (historique). (M.)

239. Dans cette suite de l'aventure de Couillatris, Rabelais modifie et développe le texte d'Esope : « Hermès, ayant appris la cause de sa tristesse, le prit en pitié ; il plongea dans la rivière, en rapporta une cognée d'or et lui demanda si c'était celle qu'il avait perdue. L'homme lui ayant répondu que ce n'était pas celle-là, il plongea de nouveau et en rapporta une d'argent. L'homme ayant déclaré que celle-là non plus n'était pas la sienne, il plongea une

Ces parolles achevées, Juppiter, contournant la teste comme un cinge qui avalle pillules, feist une morgue[240] *tant espouvantable que tout le grand Olympe trembla*[241].

Mercure avecques son chappeau poinctu, sa capeline, talonnieres et caducée[242], *se jecte par la trappe des Cieulx, fend le vuyde de l'air, descend legierement*[243] *en terre, et jecte es pieds de Couillatris les trois coingnées ; puis luy dict :* « *Tu*

Ligne 263. I : *singe* — l. 266. I : *avecques* — G : *capaline* — l. 268. H : *piedz* ; I : *pied*

troisième fois et lui rapporta sa propre cognée. L'homme affirma que c'était bien celle-là qu'il avait perdue. Alors Hermès, charmé de sa probité, les lui donna toutes les trois. » (S.)

240. Mine. Mot récent, d'origine inconnue : « qui fait la *Morgue*, qui tient une contenance de philosophe triste et severe », R. Estienne, 1549.

241. La formule procède sans doute de Virgile, *Aen.*, IX, 106. « Annuit, et totum nutu tremefecit Olympum ». Mais on en trouve ailleurs des équivalents à peine moins proches : Homère, *Iliade*, I, 528-530 ; Catulle, LXIV, 204-206. Il s'agit d'un thème fixé. On le rencontre en 1549 dans Du Fail, *Entrapel*, éd. Courbet, I, 51, dans une scène analogue : « Jupiter tonna, rouilla des yeux, gronda trois fois... » (S.)

242. Le « locus classicus » de la description de Mercure est Virgile, *Aen.*, IV, 238-258 : « ... et primum pedibus *talaria* nectit — Aurea quae sublimem alis, sive aequora supra, — Seu terram, rapido pariter cum flamine portant — Tum *virgam* capit... — Hinc toto *praeceps* se corpore ad undas misit — ... *ventosque secabat...* », dont R. s'est souvenu, cf. « *se jecte... fend* le vuyde de l'air ». Mais Jean Lemaire s'en était inspiré, *Illustr.*, I, XXVIII. Ronsard venait de la reprendre dans l'*Hymne triomphal* du *Tombeau de Marguerite de Valois*, 25 mars 1551, chez Fezendat, l'éditeur de R. (éd. Laumonier, Textes fr. mod., III, p. 69, v. 313 sq.). Dans les notes de ce poème Denisot nous apprend que « *talonnière* et *cappeline...* sont les ailes et le chapeau de Mercure ainsi nommées par Jean Lemaire ». Lemaire nous dit qu'il donne à *capeline* le sens de *galere*, c'est-à-dire latin *galerus*, chapeau en cuir de forme ronde dont le fond se termine par un *apex*, et qui ressemble ainsi à un casque à pointe : il s'agit donc probablement non du pétase, mais du bonnet de feutre du prêtre, κυνέη (Daremberg et Saglio, *Diction. des Antiquités*, III, 1806); des représentations de Mercure ainsi coiffé ont été vulgarisées par Cyriaque d'Ancône (Seznec, J., *La survivance des Dieux antiques*, Studies of the Warburg Institute, Londres, 1939, in-8°, 172 sq., fig. 81-83, et Saxl, F., *Rinascimento dell'Antichità*, p. 252 sq., fig. 21). R. semble avoir gardé du passage de Lemaire un souvenir imprécis : le *chapeau pointu* doit être le *galère*, la *cappeline* doit être une sorte de bonnet se portant sous le chapeau, cf. Gay, *Gloss. archéol.*, *capeline :* « Osta [le duc de Bourgogne] son aumuche de velours qu'il avoir mise sur un chapron enfairmé, dessoubz lequel avoir une *capeline* [dans ce sens, chapeau à coiffe pendante] » (Rapport de Jehan Petit, éd. Douët d'Arcq, *Bull. Soc. Hist. de Fr.*, II, 2, p. 14). (H. et M.)

243. Forme archaïque, on prononce *leger*, cf. Thurot, I, 485.

as assez crié pour boire. Tes prieres sont exaulsées de Juppiter. Reguarde laquelle de ces troys est ta coingnée, et l'emporte. » Couillatris soubliere[244] *la coingnée d'or ; il la reguarde, et la trouve bien poisante*[245]*, puis dict à Mercure : « Marmes*[246]*, ceste cy n'est mie la mienne. Je n'en veulx grain. » Autant faict de la coingnée d'argent, et dict : « Non est ceste cy. Je la vous quitte. » Puis prend en main la coingnée de boys : il reguarde au bout du manche, en icelluy recongnoist sa marque ; et tressaillant tout de joye, comme un renard qui rencontre poulles esguarées, et soubriant du bout du nez*[247]*, dict : « Merdigues*[248]*, ceste cy estoit mienne. Si me la voulez laisser, je vous sacrifiray un bon et grand pot de laict, tout fin couvert de belles frayres*[249]*, aux Ides (c'est le quinzieme jour) de May*[250]*. — Bon homme, dist Mercure, je te la laisse, prens la. Et, pour ce que as opté*[251] *et soubhaité mediocrité en matiere de coingnée, par le vueil*[252]

Ligne 269. I : *exaulcées* — I : *regarde* — l. 270. I : *trois* — l. 271. I : *regarde* — l. 272. F : *veux* — l. 274. I : *regarde* — l. 275. H, I : *regnard* — l. 277. G, I : *sacrifieray* — l. 278. G : *frayeres* ; I : *frayzes* — I : *quinziesme* — l. 279-280. H, I : *pour que* l. 280. I : *soubhaitté*

244. Forme forte étymologique, mais qui n'est plus qu'un archaïsme, Fouché, *Verbe*, p. 56.

245. Forme forte analogique que R. emploie avec prédilection, cf. l. 285, et ch. IV, l. 88, etc., surtout à partir du *Tiers-Livre*, et qui est, probablement, un archaïsme cf. Fouché, *Verbe*, p. 67, Thurot, I, p. 394.

246. Par mon âme, « jurement de gens villageoys en Touraine », *Br. Déclar. Arme : anima* par dissimilation, juron de l'Ouest, Sainéan, II, 337, Poirier, p. 48.

247. Dans le rire, les muscles releveurs superficiel et profond des lèvres, et dilatateur des ailes nasales retroussent les ailes du nez. (D.)

248. Par la mère de Dieu. « Jurement de gens villageoys en Touraine », *Br. Déclar.* Amplification de *par la Merdé*, cf. l. I, ch. XIII, n. 55, Sainéan, II, 338.

249. Fraises. Lat. *fraga* influencé par *framboise*, d'où la finale *-se*, ancienne. *Frayre* est le résultat du passage de *s* à *r*, inverse de celui de *r* à *s* (*chaire* > *chaise*), fréquent au XVIe s. Forme angevine. Sainéan, II, 149

250. « Ides de May, esquelles nasquit Mercure », *Br. Déclar.* La source de R. est le *De Annis et mensibus* de L. G. Giraldi, Bâle, 1541, calendrier : « 15. Idibus... Mercatorum dies festus. Fast. Ovi. Mercurium hoc die natum Martialis ait. Aedes dedic. T. L. »; dans l'exemplaire personnel de R. (Bibl. Nat. Imprimés, Rés. G. 2108), ces lignes sont soulignées. — Le lait, comme matière du sacrifice, est banal, cf. Pline, *H. N.*, *Praef.* I, 9 : *Diis lacte rustici multaeque gentes supplicant*, et Théocr., V, 53 sq., Virgile, *Georg.*, I, 344, *Ecl.* V, 67, etc. Hermès est, chez les Grecs, le patron des bergers et des jardiniers (Giraldi, *De deis gentium*, 1548, p. 412-413) ; aussi dans l'*Anthologie* (IX, 318) lui offre-t-on, outre le lait, des légumes, du fenouil, du cerfeuil, etc.; les fraises de R. sont donc judicieusement inventées. (M.)

251. Latinisme dont le premier exemple est l. III, ch. I, l. 53.

252. Volonté, vieux mais encore usuel.

de Juppiter je te donne ces deux aultres. Tu as de quoy dorenavant te faire riche ; soys homme de bien. »

Couillatris courtoisement remercie Mercure, revere le grand Juppiter, sa coingnée antique atache à sa ceincture de cuyr, et s'en ceinct sus le cul, comme Martin de Cambray[253]*. Les deux aultres plus poisantes il charge à son coul. Ainsi s'en va prelassant*[254] *par le pays, faisant bonne troigne*[255] *parmy ses paroeciens*[256] *et voysins, et leurs disant le petit mot de Patelin : « En ay je ?*[257] *» Au lendemain, vestu d'une sequenie*[258] *blanche, charge sus son dours*[259] *les deux precieuses coingnées, se transporte à Chinon, ville insigne, ville noble, ville antique, voyre premiere du monde, scelon le jugement et assertion des plus doctes Massorethz*[260]*. En Chinon, il change sa coingnée d'argent en beaulx testons*[261] *et aultre monnoye blanche ; sa coingnée d'or en beaulx salutz*[262]*, beaulx moutons*

Ligne 281. G : *autres* — I : *doresennanant* — l. 282. H, I : *sois* — l. 284. I : *attache* — l. 285. H, I : *autres* — I : *col* — l. 287. I : *paroissiens* — l. 288. I : *dos* — l. 290. H, I : *voire* — H, I : *selon* — l. 292. H, I : *autre* — H, I : *coignée*

253. Suivant Le Duchat, l'expression ferait allusion aux deux jacquemarts qui sonnaient l'heure à l'horloge de l'Hôtel de Ville de Cambrai. (C'étaient, à l'époque de Rabelais, deux « Martins », et non, comme dit Le Duchat, un Martin et une Martine.) — Mais en fait ces mannequins ne semblent apparaître qu'en 1512, postérieurement à plusieurs textes littéraires ou la locution se trouvait déjà. En réalité, Rabelais paraît bien reprendre ce motif à une tradition littéraire déjà fixée. Voir V. L. Saulnier, *Rabelais et les Provinces du Nord*, chap. II. (S.)

254. Marcher à son aise comme un *prélat*, le premier ex. est l. II, ch. XXIV, l. 101.

255. Visage, cf. l. I, ch. III, n. 21.

256. Pour l'orthographe, cf. ch. XII, n. 31.

257. « En ay-je ? » : c'est le premier mot de Pathelin à Guillemette, quand il rapporte le drap à la maison. Et de répéter bientôt après : « En ay-je ? Je le disoye bien. » v. 352 et 356. (S.)

258. Sarrau avec pélerine, cf. l. I, ch. XLIX, n. 6.

259. Dos. Forme qui reflète la prononciation de l'Ouest *dous ; dours* doit être une graphie étymologique — lat. *dorsum* qui n'a rien donné dans les langues romanes, étant devenu *dossum* en lat. vulgaire, — Sainéan, II, 157 ; R. préfère *dours* à *dos*.

260. « Interpretes et glossateurs entre les Hebrieux », *Br. Déclar.*, cf. l. I, ch. II, n. 36, Sainéan, II, 33. Leur opinion est reprise dans le l. V, ch. XXXIV : « Chinon ou Caynon... j'ay trouvé en l'Escriture sacrée que Cayn fut le premier bâtisseur de villes; vray donc semblable est que la premiere il de son nom nomma Caynon ».

261. La principale monnaie d'argent, valant 10 à 12 sous (environ 2 francs-or). cf. l. II, ch. XII, n. 25 et Sainéan, I, 194.

262. Monnaie portant sur un des côtés la salutation angélique, valait environ 12 francs-or, cf. l. I, ch. XLVI, n. 13, Sainéan, I, 191.

à la grande laine[263], *belles riddes*[264], *beaulx royaulx*[265], *beaulx escutz au Soleil*[266]. *Il en achapte force mestairies, force granges*[267], *force censes*[268], *force mas*[269], *force bordes et bordieux*[270], *force cassines*[271] ; *prez, vignes, boys, terres labourables, pastis*[272], *estangs, moulins, jardins, saulsayes ; beufz, vaches, brebis, moutons, chevres, truyes, pourceaulx, asnes, chevaulx, poulles, cocqs, chappons, poulletz, oyes, jars, canes, canars, et du menu*[273]. *Et, en peu de temps, feut le plus riche homme du pays, voyre plus que Maulevrier le boyteux*[274].

Ligne 293. G : *escuz* — l. 295. D, E, F, G : *forces cassines ;* H, I : *force* — l. 297. I : *boeufz*

263. Pièces d'or marquées sur une de leurs faces d'un *agnus dei*, émises sous le roi Jean pour une livre tournois, appelées à la *grande laine* pour les distinguer d'autres *agnels* moins grands, vaudraient environ 16 francs-or, cf. l. I, ch. VIII, n. 125, Sainéan, I, 192.

264. Monnaie d'or hollandaise portant du côté pile un chevalier armé (*ridder*), évaluée à 50 sols tournois, Sainéan, I, 195.

265. Monnaie d'or portant l'effigie du souverain, vaudrait 13 à 14 francs-or, cf. l. III, ch. II, n. 3. Sainéan, I, 193.

266. Cf. n. 104.

267. Métairies.

268. Ferme donnée à *cens*, c'est-à-dire contre une redevance annuelle (Furetière).

269. Clos de vigne ou de terre labourable, plus précisément « tenement et heritage mainmortable des personnes de servile condition et de mainmorte » et « petite métairie pour loger un paysan à laquelle estoient annexez douze arpents de terre » (Furetière); la forme française est *mes*, *mas* est une forme du midi que R. a pu rencontrer dans le Poitou et le Berry, cf. Godefroy, *Dict.*, V, 265, et qui semble, d'ailleurs, entrer dans la langue du Nord vers le XVIe s., puisque du temps de Furetière elle a éléminé la forme *mes*. (M.)

270. *Borde* : petite métairie, du francique *bord* « planche », très répandu dans les dialectes, particulièrement à l'Ouest et au Sud, Wartburg, *Franz. Etym. Wörterb.*, I, 438, Sainéan, II, 138. — *Bordieux :* diminutif de *borde* ; la forme attendue est *bordel* sgl., *bordeaux* ou *bordiaux* pl., cf. haut-manceau *bordiaut ;* c'est probablement une forme méridionale, cf. provençal *bordil*, gasc. *bourdilh*, Gers *bourdiou*, béarn. *bourdiu* et *bourdieu* dans *Chron. Bordeloise*, II, 5, en 1600 dans Godefroy, *Dict.*, I, 686 ; cf. Wartburg, *loc. cit.* (M.)

271. Maisonnette de plaisance, d'après l. II, ch. XXXII, l. 79 et n. 23 ; ici, probablement, ferme, comme en italien, cf. « une grande *cassine* pleine de foins et vivres », lettre du Cardinal de Guise, 24 août 1549, Ribier, *Mémoires*, II, 242, et ici même ch. III, l. 53. (M.)

272. Pâturages.

273. De la petite volaille; l'expression semble propre à R. (cf. Godefroy, *Dict.*, V, 246), mais, comme le dit Furetière, « *menu* se dit aussi de tout ce qui est plus petit en son genre étant comparé à un plus gros » ; cf. *du menu* pour de la *petite monnaie* dans G. Bouchet, *Sérées*, l. III, p. 54 (Godefroy, *ibid.*), du *petit linge*, chez les blanchisseurs, des « foyes, bouts d'ailes », etc., chez les rôtisseurs, dans Furetière. (M.)

274. Michel de Ballan, seigneur de Maulevrier, voisin des Rabelais, cf. l. I, ch. XXXIX, n. 61.

Les francs gontiers[275] *et Jacques Bonshoms*[276] *du voysinage, voyants ceste heureuse rencontre de Couillatris, feurent bien estonnez ; et feut, en leurs espritz, la pitié et commiseration, que au paravant avoient du paouvre Couillatris, en envie changée de ses richesses tant grandes et inopinées*[277]. *Si commencerent courir, s'enquerir, guementer*[278], *informer par quel moyen, en quel lieu, en quel jour, à quelle heure, comment et à quel propous luy estoit ce grand thesaur*[279] *advenu. Entendens que c'estoit par avoir perdu sa coingnée : « Hen, hen, dirent ilz, ne tenoit il qu'à la perte d'une coingnée que riches ne feussions ? Le moyen est facile et de coust bien petit. Et doncques telle est on temps præsent la revolu-*

Ligne 301. I : *voysinaige* — l. 302. D, E : *heureu e ;* F, G, H, I : *heureuse* — l. 303. G : *paovre* — l. 306. I : *propos* — l. 307. I : *Entendants* — l. 308. D, E, F, G : *dirent il ;* H, I : *ilz* — l. 309. H, I : *doncq* — I : *au temps* — H, I : *present*

275. Ou *Franc Gautier*, paysan, cf. l. I, *Prol.*, n. 112 et ch. XXIV, n. 25, type idyllique de la vie pastorale, bien connu de R. par les *Contredits du Franc Gontier* de Villon, et, peut-être, par le *Banquet du Boys*, Paris, vers 1525, qui contient, outre les *Contredits*, l'œuvre initiale, les *Dits de Franc-Gontier*, de Philippe de Vitry ; cf. Montaiglon, *Anc. poésies fr.*, X, p. 193, et la note de Marot sur le poème de Villon dans Godefroy, *Dict.*, IV, 125. (M.)

276. Paysans. Formé du prénom, *Jacques*, synonyme de paysan (XIVe s.), et de *Bonhomme*, employé dans le même sens ; c'est au milieu du XIVe s. que les deux mots se joignirent, cf. *Chronique latine de Guillaume de Nangis* (*anno* 1356), éd. Géraud, 1843 (Soc. de l'Hist. de Fr.), II, p. 237 et Luce, S., *Histoire de la Jacquerie*, 1859, p. 1 ; Sainéan, II, 486. La forme archaïque *-hom*, cf. n. 44, se trouve encore dans Roger de Collerye (dans Huguet, *Dict.*, v° *Bonhomme*). (M.)

277. Fin de l'histoire de Couillatris, chez Esope : « Revenu près de ses camarades il leur conta son aventure. L'un d'eux se mit en tête d'en obtenir autant. Il se rendit au bord de la rivière et lança à dessein sa hache dans le courant, puis s'assit en pleurant. Alors Hermès lui apparut à lui aussi, et apprenant le sujet de ses pleurs, il plongea et lui rapporta aussi une cognée d'or, et lui demanda si c'était celle qu'il avait perdue. Et lui, tout joyeux, s'écria : « Oui, c'est bien elle. » Mais le dieu, ayant horreur de tant d'effronterie, non seulement garda la hache d'or, mais il ne lui rendit même pas la sienne. — Cette fable montre que, autant la divinité est favorable aux honnêtes gens, autant elle est hostile aux malhonnêtes. » (S.)

278. S'informer avec insistance. Vieux mot, usuel sous la forme *se guermenter*, a. fr. *gramenter* qui signifie d'ordinaire « se plaindre » (cf. le germ. *gram*) et que R. Estienne traduit *ingemiscere*, cf. Sainéan, II, 123, et l. I, ch. XLIX, n. 10 ; R. lui donne toujours le sens de « demander » avec une nuance d'anxiété, d'intérêt extrême, cf. l. III, ch. X, l. 96, et l. IV, ch. XXVIII, l. 40, XLVIII, l. 20 (éd. M.) qui est aussi dans Cotgrave ; Godefroy (*Dict.*, IV, 333) signale le sens voisin de « s'occuper de quelque chose avec beaucoup de soin et d'activité », en Anjou, Bas-Maine, Perche, etc. (M.)

279. Trésor, cf. l. II, ch. XX, n. 2.

tion des Cieulx, la constellation des Astres et aspect des Planettes[280], *que quiconques coingnée perdera*[281] *soubdain deviendra ainsi riche ? Hen, hen, ha ! par Dieu, coingnée, vous serez perdue, et ne vous en desplaise ! » Adoncques tous perdirent leurs coingnées. Au diable l'un à qui demoura coingnée ! Il n'estoit filz de bonne mere qui ne perdist sa coingnée. Plus n'estoit abbatu, plus n'estoit fendu boys on pays, en ce default de coingnées.*

Encores dict l'apologue Æsopicque que certains petitz Janspill'hommes[282]

Ligne 312. I : *deplaise* — l. 313. I : *l'ung* — I : *ne estoit* — l. 315. H : *du boys* — I : *au*

280. « La celeste machine, que les philosophes appellent la quinte essence, c'est-à-dire d'autre et plus simple nature que les quatre elemens, est divisée en huit orbes et ciels particuliers, contiguz l'un a l'autre et concentriques... et discernez par les propres mouvemens particuliers des astres qui sont differens l'un de l'autre ». Le cercle extérieur, ou firmament, est le ciel des étoiles fixes « observans fixe et invariable distance entre elles ». Les sept autres cieux inférieurs sont ceux de chacune des sept planètes (Finé, *Sphère*, l. I, ch. III, éd. 1551 (a. st.), p. 3). La *révolution des cieulx* désigne le mouvement des huit cieux : « lesdits orbes celestes sont colloqués l'un dedans l'autre, faisans leurs revolutions sur divers poles et en divers espaces de temps... en tournant autour de leur dit commun centre » (*ibid.*, p. 4); la *constellation des astres* désigne les figures formées par les étoiles fixes : « Les Grecs nomment telles figures *asterismi*, les latins *signa* et le commun, *constellations* ou images célestes » (J. P. de Mesmes, *Les Institutions astronomiques*, Paris, 1557, in-f°, p. 7) et particulièrement les douze constellations zodiacales; l'*aspect* désigne la situation respective des planètes dans le zodiaque à un moment donné : « commençans aux aspecs, nous dirons qu'il y en a de cinq sortes, assavoir : conjonction, sextil, trine, quart ou quadrat, et opposition » (Cl. Daniot, *Introduction au jugement des astres*, Paris, 1558, ch. VI, p. 27-29). L' « influence » des astres sur les événements et les hommes varie suivant la façon dont les planètes et les constellations sont disposées. Le mot *astre*, bien qu'assez ancien, passe à l'époque pour un néologisme : « quant aux estoiles, le courtisan les appelle plus volontiers astres qu'estoiles, usans du mot poetique », H. Estienne, *Dialogue du nouveau langage françois italian.*, éd. Bonneau, I, p. 240. (M.)

281. Sur ces formes en *-era*, dont la prononciation est d'ailleurs indécise, cf. Thurot, I, 143-144, Brunot, *Histoire*, II, 359-360, Fouché, *Verbe*, p. 392 et 395.

282. Equivoque courante pour gentilhomme que Tabourot explique ainsi : « gentilshommes, quasi hommes gentils sur les autres mais aujourd'hui depuis que chaque canaille les contrefait, on dis *genspillehommes* » (Sainéan, II, 413). Le mot *gentilhomme* n'avait plus, en effet, par lui-même, un sens élogieux, il n'indique plus que l'appartenance à une catégorie sociale légalement et surtout fiscalement définie. Le Parlement parle tout uniment « de plusieurs gentilzhommes et autres mauvais garsons du pais de Poictou » (Arch. Nat., X^{2A} 91, 20 déc. 1540, Tournelle), dans Marichal, R. *Les Compagnons de Roberval*, *Hum. et Ren.*, I, p. 61. (M.)

de bas relief[283], *qui à Couillatris avoient le petit pré et le petit moulin vendu pour soy gourgiaser*[284] *à la monstre*[285], *advertiz que ce thesaur luy estoit ainsi et par ce moyen seul advenu, vendirent leurs espées pour achapter coingnées, affin de les perdre, comme faisoient les paysans, et par icelle perte recouvrir*[286] *montjoye*[287] *d'or et d'argent. Vous eussiez proprement dict que feussent petitz Romipetes*[288], *vendens le leur, empruntans l'aultruy, pour achapter mandatz à tas d'un pape nouvellement creé*[289]. *Et de crier, et de prier, et de lamenter et invocquer Juppiter. « Ma coingnée, ma coingnée, Juppiter ! Ma coingnée deczà, ma coingnée delà, ma coingnée, ho, ho, ho, ho ! Juppiter, ma coingnée ! » L'air tout autour retentissoit aux cris et hurlemens de ces perdeurs de coingnées.*

Mercure feut prompt à leurs apporter coingnées, à un chascun offrant la

---

Ligne 318. H, I : *gourgyaser* – l. 321. H : *fussent* — l. 322. H : *vendans ;* I : *vendants* — I : *empruntants* — G, H, I : *autruy* — l. 323. H, I : *mandats* — l. 325. I : *ho, ho, ho, ho, ho.* — l. 326. D, E, F, G : *au cris ;* H, I : *aux* — l. 328. H, I : *leur*

283. « Gentleman of low degree », Cotgrave. *Bas-relief*, au sens artistique, n'apparaît en français qu'au milieu du XVIIe s.; l'a. fr. dit *basse-taille*. R. l'emprunte à l'italien en jouant sur les expressions *basso-rilievo :* « basse-taille », *cosa di rilievo, affare di molto rilievo :* « affaire importante », cf. *Vocabolario dell'Accademia della Crusca*, v° *rilievo*. (M.)

284. Soy : emploi normal en ancien français de la forme forte devant l'Infinitif après une préposition régissant l'Infinitif (Foulet, *Syntaxe*, § 187), qui est au XVIe s. un archaïsme, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 67 et Brunot, *Histoire*, II, 415 sq. — *Gourgiaser :* Cf. *Ep. lim.* n. 44.

285. « Reveüe qu'on fait des trouppes, pour voir si elles sont completes et pour en regler la marche et le payement. » (Furetière).

286. Se procurer, cf. l. II, ch. XVII, n. 23.

287. Monceau, cf. l. II, ch. XXXIII, n. 38.

288. Pèlerin allant à Rome, cf. l. II, ch. VII, n. 70.

289. Mandat de *providendo*, « rescrit du pape par lequel il enjoint aux collateurs ordinaires de donner un bénéfice à une certaine personne » (Durand de Maillane, *Diction. de Droit canonique*, III, Lyon, 1770). Le nombre et la forme des mandats sont réglés par le Concordat de 1516 (*Ordonnances de François Ier*, I, 450). En France l'opinion générale est que les mandats expirent à la mort du Pape qui les a délivrés, Duarenus, *De sacris ecclesiae ministeriis ac beneficiis, libri VIII*, nouv. éd., 1557 (le privilège est du 19 novembre 1551) p. 115 ; en sens contraire Coras, *In universam sacerdotiorum materiam*, Lyon, 1548, l. IV, ch. V, § 53 et 54, p. 129. D'ailleurs, pour éviter les contestations, le nouveau pape a coutume de révoquer les mandats de son prédécesseur (Coras, *ibid.*). L'avènement d'un nouveau pape amenait donc une foule de demandes, et il fallait se hâter car, en cas de conflit, c'est le mandat le plus ancien, même d'une heure, qui l'emporte. (M.)

sienne perdue, une aultre d'or, et une tierce d'argent. Tous choisissoient celle qui estoit d'or, et l'amassoient[290]*, remercians le grand donateur Juppiter ; mais sus l'instant qu'ilz la levoient de terre, courbez et enclins*[291]*, Mercure leurs tranchoit les testes, comme estoit l'edict de Juppiter. Et feut des testes couppées le nombre equal*[292] *et correspondent aux coingnées perdues. Voylà que c'est. Voilà qu'advient à ceulx qui en simplicité soubhaitent et optent choses mediocres.*

Prenez y tous exemple, vous aultres gualliers de plat pays[293]*, qui dictez que, pour dix mille francs d'intrade*[294]*, ne quitteriez vos soubhaitz ; et desormais ne parlez ainsi impudentement*[295]*, comme quelque foys je vous ay ouy soubhaitans : « Pleust à Dieu que j'eusse presentement cent soixante et dixhuict millions d'or ! Ho, comment je triumpheroys ! » Vos males mules*[296] *! Que soubhaiteroit un Roy, un Empereur, un Pape d'advantaige ?*

Aussi voyez vous par experience que, ayants faict telz oultrez soubhayts, ne vous en advient que le tac et la clavelée[297]*, en bourse pas maille ; non plus que*

Ligne 329. G, H, I : *autre* — l. 330. I : *sur* — l. 332. H, I : *fut* — H : *coupées* — l. 333. I : *correspondant* — F, H, I : *voylà qu'advient* — l. 334. H, I : *ceux* — H, I : *souhaitent* — D, E, F : *optes ;* G, H, I : *optent* — l. 335. H, I : *autres* — H, I : *dictes* — l. 336. I : *voz* — H, I : *souhaitz* — l. 337. G : *quelque fois* — l. 337-338. I : *souhaittans* — l. 338. H, I : *milions* — l. 339. H, I : *comme je* — H, I : *triumpherois* — D, E, F, H : *vous males mules ;* G : *vos ;* I : *voz* — I : *souhaiteroit* — l. 340. I : *ung Roy, ung Empereur, ung Pape* — H, I : *d'advantage* — l. 342-343 : H, I : *qu'aux deux*

290. Ramasser.

291. Inclinés, cf. l. I, ch. xxv, n. 15.

292. Egal, latinisme (*aequalis*), commun à R. et à Robert Estienne, qui est purement orthographique et pouvait s'autoriser de la difficulté que semblent avoir eue les contemporains à distinguer, dans la prononciation, *c* et *g*, Sainéan, II, 79, Thurot, II, 203.

293. *Gualliers :* mauvais plaisants, cf. l. I, ch. xxv, n. 19. — *Plat pays :* la campagne, par opposition aux villes fortifiées, cf. l. I, ch. xvi, l. 20 et n. 21.

294. Rente, ital. *intrata*, usuel dans le monde des affaires jusqu'à la fin du xvie siècle, Sainéan, I, 132.

295. Impudemment, cf. *Epitre lim.*, n. 62.

296. *Males :* Mauvaises, cf. l. II, ch. xxi, n. 13. — *Mules :* engelures, ampoules. Imprécation. (D.) — Cf. l. III, ch. xxviii, n. 6.

297. *Tac* ou horion, catarrhe bronchopulmonaire épidémique qui sévit en 1412-1413 (grippe ?). Mézeray (xiiie s.) semble confondre sous ce terme la grippe et la coqueluche. On l'a aussi appliqué à une épizootie des ovins. Parlant de l'huile de cade ou tac, Belon écrit : « Est autem contagiosa quaedam lues, quae populatim saevit et interficit oves, in quo medendo rustici cum nobis doctores sint, eo opus habentes pharmacopolas adeunt, a quibus et tacum postulant. » Et il ajoute : « A morbo ovium cui mederi solet nomen habet. » (*De arb. coniferis*, Paris, 1553, fol. 15 v°). — *Clavelée :* la variole du mouton. (D.)

aux deux belistrandiers soubhaiteux à l'usaige de Paris[298] *; desquelz l'un soubhaytoit avoir en beaulx escuz au Soleil autant que a esté en Paris despendu*[299]*, vendu et achapté, depuys que pour l'edifier on y jecta les premiers fondements jusques à l'heure præsente : le tout estimé au taux, vente, et valeur de la plus chere année qui ayt passé en ce laps de temps. Cestuy, en vostre advis, estoit il desgousté ? Avoit il mangé prunes aigres sans peler ? Avoit il les dens esguassées*[300] *? L'aultre soubhaitoit le temple de Nostre-Dame tout plein d'aiguilles asserées*[301]*, depuys le pavé jusques au plus hault des voultes, et avoir autant d'escuz au Soleil qu'il en pourroit entrer en autant de sacs que l'on pourroit couldre de toutes et une chascune aiguille, jusques à ce que toutes feussent crevées*[302] *ou espoinctées*[303]*. C'est soubhayté cela ! Que vous en semble ? Qu'en advint-il ? Au soir un chascun d'eulx eut les mules au talon*[304]*,*

Ligne 343. H : *usage* — l. 344. H, I : *soubhaitoit* — H, I : *beaux* — H, I : *qu'en a* — l. 345. G, H, I : *depuis* — G, H : *fondemens* — l. 346. H, I : *presente* — I : *aux* — l. 348. H, I : *degousté* — I : *dents* — l. 349. H. I : *autre* — D, E : *nostte ;* F, G, H, I : *nostre* — l. 350. G, I : *depuis* — l. 353. G, H : *soubhaité ;* I : *soubhaicté* — l. 354. I : *ung* — H : *eux*

298. *Belistrandiers :* belitres, gueux, cf. l. II, ch. VII, n. 156, l. III, ch. XXV, n. 35, Sainéan, II, 112. — *Soubhaiteux :* ancien français *souhaiteur*, qui a totalement disparu avant la fin du siècle, dans lequel l'*r* est tombé suivant la règle, cf. Thurot, II, 165. — *A l'usaige de :* parodie de l'expression liturgique : *Breviaire à l'usaige de...* (M.)

299. Dépensé *: despendre*, en ce sens, est encore usuel et n'a été définitivement supplanté par *dépenser* qu'au XVIIe siècle, Vaugelas, *Remarques*, éd. 1647, p. 247 le défend encore; cf. ch. XVI, l. 7 et 22, et Brunot, *Histoire*, III, 145, 306. (M.)

300. Agacées. De *agace :* « pie », proprement : « crier comme une pie », puis : « harceler », confondu avec l'a. fr. *aacier* (*adaciare :* « aiguiser ») : « agacer les dents », qu'il élimine au XVIe s. La forme *esgacée*, peut-être due au remplacement de *a* par le suffixe *es*, sur le modèle de *esgarer*, *esgarder*, etc., n'est signalée que chez Bourdigné, *Faifeu* (dans Huguet, *Dict.*) et dans les patois normands (Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb. : adaciare*). Comparer l. I, ch. LIV, l. 36. (M.)

301. Acérées. Cf. l. II, ch. XXVII, n. 5.

302. Cassé. Les lexiques ne signalent point d'autre exemple de cet emploi qui peut se rattacher au sens général de « mourir » ou de « faire mourir » (crever un cheval). Furetière note : « on le dit aussi des choses délicates et qui se rompent avec peu de violence », mais les ex. qu'il donne : « crever un chassis, crever un œil », se rattachent au sens de « faire éclater ». (M.)

303. Premier exemple de ce mot qui n'a pu se développer que par la disparition de *espoindre :* « aiguillonner », au XVIIe s. (Brunot, *H. L.*, III, 111). R. l. I, ch. VIII, l. 12, dit « rompre la pointe ». L'équivoque est ici évitée par l'emploi de *crevées*. (M.)

304. Cf. n. 296. L'expression est proverbiale, cf. « Pauvres gens allant à pied, faute de cheval, ayant les mules au talon, faute de souliers » (Proclamation du Roi des Fous

le petit cancre au menton[305],
la male toux au poulmon,
le catarrhe au gavion[306],
le gros froncle au cropion[307];

et au diable le boussin[308] de pain pour s'escurer[309] les dents. Soubhaitez doncques mediocrité : elle vous adviendra, et encores mieulx, deument ce pendent labourans[310] et travaillans. « Voire mais, dictes vous, Dieu m'en eust aussi toust donné soixante et dixhuict mille comme la treziesme partie d'un demy. Car il est tout puissant. Un million d'or luy est aussi peu qu'un

Ligne 358. I : *furoncle* — l. 359. H, I : *dens* — l. 360. H, I : *soubhaittez* — G : *elles* — I : *eucores* — l. 361. I : *deuement* — H, I : *ce pendant* — l. 362. H, I : *tost* — H, I : *treiziesme* — l. 363. I : *ung obole*

à Poligny, 1494), et l'imprécation dont les enfants du Jura saluaient les montagnards :

« Montagnon la rougne
Quatre pieds de chougne (crotin)
La mule aux talons
Crave Montagnon »

(Toubin, *Suppl. au diction. des patois jurassiens*, *Mém. de la Soc. d'émul. du Jura*, 1869-1870, p. 233, 235), v° *chougne* et *mule* dans Marty-Laveaux. (M.). — Cf. aussi Cl. Bellièvre, Bibl. nat., Ms. fr. 17.526, fol. 122 v° : « Quatre M maulvayses : Moynes en dances, mouche en laict, mal aux dens, mules aux talons » et : « Si autrement assigner nous voulons — La faim aux dents, les mules aus talons », derniers vers du « Royaume Panigonnois », cf. A. Huon, dans *François Rabelais, Travaux d'Hum. et Renaissance*, VII, 1953, p. 225. (P.)

305. « Cancer est une tumeur qui ressemble à un cancre de mer », dit Paré (l. I, ch. 24). (D.)

306. *Gavion :* gaviot, gosier, archaïque et dialectal, notamment normand (Canada d'après Godefroy, IV, 248) — diminutif de *gave*, même sens (de **gaba* prélatin). Le mot a été emprunté très anciennement aux dialectes du Midi, on le rencontre encore, sous diverses formes, notamment dans l'extrême Nord et l'extrême Sud, *Atlas linguist.*, 655, 653, 328, Dauzat, *Romania*, XLV, 250 ; cependant R. Estienne, 1549, connaît *gavion*. (M.)

307. Est-ce l'eschare sacrée du décubitus prolongé ? Ou l'anthrax, qui peut survenir aussi dans cette région ? (D.). — La forme *froncle*, qui est la forme phonétiquement régulière (latin *furunculum*), est encore usuelle au XVII[e] s., pour désigner un « clou », *furoncle* désignant l' « anthrax » (Furetière) et se rencontre encore de nos jours en de nombreux endroits, notamment dans le Bas-Maine, le Poitou, le Berry et jusqu'à la Garonne, *Atlas linguist.*, 1574, Poirier, p. 42. (M.)

308. Morceau, angevin et méridional, cf. *Atl. linguist.*, 875, l. II, ch. XXX, n. 158, Poirier, p. 33.

309. Nettoyer, mot ancien, mais peu usité, — R. l'emploie l. III, *Prol.*, l. 42 — que Godefroy dit s'employer encore dans le Centre, *Dict.*, III, 451. — *Se curer les dents* veut dire « être à jeun », cf. Huguet, *Dict.*, II, 798. (M.)

310. Travaillant, cf. l. I, ch. XL, l. 48 et n. 27.

obole. » Hay, hay, hay. Et de qui estez vous apprins ainsi discourir[311] *et parler de la puissance et prædestination de Dieu, paouvres gens ? Paix ! st, st, st*[312] ; *humiliez vous davant sa sacrée face, et recongnoissez vos imperfections*[313].

C'est, goutteux, sus quoy je fonde mon esperance, et croy fermement que, s'il plaist au bon Dieu, vous obtiendrez santé, veu que rien plus que santé pour le present ne demandez. Attendez encores un peu avecques demie once de patience. Ainsi ne font les Genevoys[314] *quand, au matin, avoir dedans leurs escriptoires*[315] *et cabinetz*[316] *discouru, propensé*[317] *et resolu de qui et de quelz, celluy jour, ilz pourront tirer denares*[318], *et qui, par leurs astuces, sera beliné*[319], *corbiné*[320], *trompé et affiné*[321], *ilz sortent en place et, s'entresaluant, disent :*

Ligne 364. H, I : *hay, hay, et* — H, I : *estes* — H : *adprins* — l. 365. H, I : *predestination* — G : *paovres ;* H, I : *povres* — l. 366. H, I : *devant* — H, I : *voz* — l. 367. H. I : *gouteux* — l. 369. I : *demy* — l. 372. D, E, F, G : *leurs astuce ;* H, I : *astuces* — G : *belliné* — l. 373. I : *trmpé* — I : *il*

311. Raisonner, cf. Huguet, *Evolution*, p. 220.

312. « Une voix et sifflement par lequel on impose silence. Terence en use *in Phor.* [350, 742], et Ciceron, *De Oratore* [II, 64] », *Br. Déclar.* Cf. Des Périers, *Cymbalum*, I, *in fine*, éd. F. Franck, 1873, p. 11 : « St, st, cache ce livre ».

313. Allusion aux querelles sur le *libre-arbitre*. La réponse de R. rappelle sur le mode plaisant, peut-être pour s'en gausser, l'introduction de la *Diatribe* d'Erasme sur le *libre-arbitre* (cf. trad. Pierre Mesnard, Alger, 1945, IA7-11, p. 79 sq.). Il attaque déjà les « prestinateurs », l. II, *Prol.*, n. 40 (texte de 1542). (M.)

314. Gênois. Du Fail, *Contes d'Eutrapel* (éd. Courbet), I, p. 252 qui, par ailleurs, semble ici se souvenir de R., dit : « Les Florentins, ce qui est entendu par toute l'Italie, y [au mot *santé*] adjoustent disans en leurs saluts santé et gain ». (M.)

315. Lieu où on écrit, sens ancien qui semble tomber en désuétude, Godefroy, *Dict.*, III, 442, n'en a pas d'ex. après 1485 et Huguet, *Dict.*, n'en connaît qu'un ex., outre celui-ci ; Cotgrave et Furetière ne connaissent plus que le sens d'étui qui est aussi ancien, cf. l. I, ch. XIV, l. 34.

316. Emprunt à l'ital. *cabinetto :* meuble pour les objets précieux et chambre où il se trouve, qui, au sens de chambre, est pour la première fois l. I, ch. LIII, l. 32. (M.)

317. Réfléchi, cf. l. III, ch. XXIV, n. 42, Sainéan, II, 124 — Sur l'emploi de cet infinitif passé sans préposition, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 357, Brunot, *Histoire*, I, 476, II, 461.

318. Deniers. Cf. l. III, ch. III, n. 10.

319. Tromper, de *belin*, bélier, et au fig. sot, cocu, mot de l'Ouest, cf. l. I, ch. XXII, n. 39, l. III, ch. VII, n. 48, Sainéan, II, 249 et 302, et Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*, I, p. 318.

320. Volé, formé sur *corbin :* « corbeau », « voler à la manière des corbeaux », cf. Huguet, *Dict. ;* R. Estienne, 1549, donne aussi : Corbineurs du Palais, *plani palatini*.

321. Trompé par finesse, cf. l. II, ch. XXIV, n. 57.

Sanità et guadain, messer. *Ilz ne se contentent de santé : d'abondant ilz soubhaytent guaing, voire les escuz de Guadaigne*[322]. *Dont advient qu'ilz, souvent, n'obtienent l'un ne l'autre. Or, en bonne santé toussez un bon coup, beuvez en trois, secouez dehait vos aureilles*[323], *et vous oyrez dire merveilles du noble et bon Pantagruel.*

Ligne 374. I : *guadin* — D, E, F, G, H, I : *Il* — l. 375. H. I : *soubhaitent gaing* — H, I : *escutz* — H, I : *Gadaigne* — I : *que souvent* — l. 376. G, H, I : *n'obtiennent* — H : *aultre* — l. 377. I : *dires.*

322. Le jeu de mots sur l'idée de « gain » (ital. *guadagno*), à propos du nom du riche banquier florentin de Lyon, Thomas Guadagni ou Gadaigne, était bien connu. A la date du *Quart Livre*, Thomas était mort, ainsi que son fils Thomas II. Voir Charpin-Feugerolles, *Les Florentins à Lyon*, 1894, p. 85 sq., et Georges Yver, *De Guadagniis*, 1902. (S).

323. *Dehait :* de bon cœur, cf. l. I, ch. v, n. 97. — Signe de perplexité et d'attention, cf. ch. LXIII, l. 45 (éd. M.), et l. I, ch. XXII, l. 229.

Comment Pantagruel monta sus mer pour visiter l'oracle de la dive Bacbuc.

Chapitre premier.

On moys de juin, au jour des festes Vestales, celluy propre on quel Brutus conquesta Hespaigne et subjugua les Hespaignolz, on quel aussi Crassus l'avaricieux feut vaincu et deffaict par les Parthes [1], Pantagruel, prenent congé du bon Gargantua son pere, icelluy bien priant (comme en l'Eglise primitive estoit louable coustume entre les saincts Christians [2]) pour le prospere naviguaige [3] de son filz et toute sa compaignie, monta sus mer au port de Thalasse [4], acompaigné de

---

Ligne 1. A, B, C : *sur mer.* — l. 2. A, B, C : *dive bouteille* — l. 4. A, B, C : *Du moys ;* I : *Au moys* — A : *Juins ;* B, I : *Juing* — A : *festeg* — A, B, C, H, I : *celuy* — A, B, C : *ouquel ;* I : *auquel* — l. 5. A, B, C : *l'Hespaigne ;* I : *Espaigne* — A, B, C, G : *subjuga* — I : *Espaignolz* — A, B, C : *ouquel ;* I : *auquel* — l. 6. A, B, C : *fut deffaict et vaincu* — l. 7. A, B, C, I : *prenant ;* H : *prent* — A, B, C, H, I : *iceluy* — l. 8-9. A, B, C : *priant pour le* — l. 9. I : *Chrestiens* — A, B, C : *navigage ;* I : *navigaige* — l. 10. A, B, C : *compagnie* — A, B, C : *sur mer* — I : *accompaigné*

1. La source de R. est ici Ovide, *Fastes*, VI, 249 sq. Les *Vestalia* se célébraient le 9 juin : la lecture d'Ovide auquel il empruntait le rappel de la victoire de Brutus et de la défaite de Crassus, *ibid.*, 461-68, permettait difficilement à R. de se tromper sur ce point, lorsqu'il écrivait ce chapitre en 1546-47. La *Briefve Declaration* dit, cependant, le 7 : c'était le jour où, avant les fêtes proprement dites, le temple de Vesta s'ouvrait à toutes les mères de famille, Daremberg-Saglio, *Diction.*, V, 757 ; Ovide n'en parle pas, mais tous les calendriers le signalent. R., en rédigeant, en 1552, la *Briefve Declaration*, a donc commis une confusion, cf. *Introduction*, ch. II. L'avarice de Crassus, à laquelle Ovide ne fait pas allusion, est un emprunt à Plutarque, *Crassus*, II, 543. (M.)

2. « Et cum haec dixisset, positis genibus suis oravit cum omnibus illis... et deducebant illum ad navem. » *Act. Apost.*, XX, 36 et XXI, 5.

3. Navigation, dérivé récent (J. Lemaire de Belges, Humpers, *Etudes*, p. 93) de *naviguer*, usuel, cf. Sainéan, II, 111.

4. « Mer », *Br. Déclar.*, peut-être *Le Tallard*, près du port de Saint-Malo, cf. Lefranc, A., *Navig. de Pantagruel*, p. 39 et l. III, ch. XLVIII, n. 40.

Panurge, frere Jan des Entomeures, Epistemon, Gymnaste, Eusthenes, Rhizotome, Carpalim[5] et aultres siens serviteurs et domestiques anciens; ensemble de Xenomanes[6] le grand voyageur et traverseur des voyes perilleuses[7], lequel, certains jours paravant, estoit arrivé au mandement de Panurge[8]. Icelluy, pour certaines et bonnes causes, avoit à Gargantua laissé et signé, en sa grande et universelle Hydrographie[9], la routte qu'ilz tiendroient visitans l'oracle de la dive[10] Bouteille Bacbuc[11].

Ligne 11. A, B, C : *frere Jean* — l. 11-12. A, B, C : *Epistemon, Carpalin, Ponocrates, Gymnaste, Rhizotome, et autres* — l. 12. H, I : *autres* — l. 12-13. A, B, C : *serviteurs domesticques et anciens* — l. 15-18. A, B, C : *Icelluy... Bacbuc* manque — l. 16. F : *Guargantua ;* H : *Gangantua* — l. 17. I : *visitants*

5. R. a ajouté, en 1552, *Eusthenes* qui n'apparaissait dans aucun chapitre de 1548, mais, en revanche, il a oublié ici *Ponocrates*. (M.)

6. Cf. l. III, ch. XLVII, n. 9 et *Introduction*, ch. III.

7. « Traverseur des voies périlleuses » est le surnom de Jean Bouchet. (S.)

8. Cf. l. III, ch. XLIX, l. 8-10.

9. « Charte marine », *Br. Déclar.* Tel est bien, en effet, le sens propre du mot, cf. éd. de Ptolémée, Strasbourg, 1513, 1520, 1522 et 1525, accompagnée d'une *Tabula Terrae Novae* de Martin Waltzemüller, l'inventeur du nom d'*Amérique*, qui dit, dans sa préface, « *charta autem marina, quam hydrographiam vocant...* », Coll. Schefer, III, Harisse, *Les Cortez Real*, p. 124. Mais Finé, *Sphere*, 1551, définit *Hydrographie :* « les choses qui concernent la description et situation des Cieux... maritimes, leurs longitudes, latitudes, et distances itinéraires », p. 44 v°, et Jean Rotz publie en 1542, sous le titre d'*Hydrographie*, un ouvrage destiné à François Ier, puis dédié finalement à Henri VIII, dont le texte ne contient que des calculs et où se trouvent trois cartes des Terres Nouvelles dont l'auteur dit : « Apprés avoyr consideré le monde estre assez remply de cartes marines, selon la maniere vulgaire, je m'advisez pour le mieux de luy [le roy de France] faire et dresser un livre contenant toute l'*idrographie ou science marine*, pource qu'il n'en avoyt par avanture encore veu de semblable et aussy pource qu'il seroyt... plus ayse et facile à manyer et regarder que ne seroyt ugne longue carte marine de quatre ou cinq verges de long. » (M.)

10. Divine, du lat. *divus*, même sens, en particulier épithète de certains Empereurs après leur mort. R. emploie déjà le mot l. III, ch. VIII, l. 39 et ch. XLVII, l. 2 et 14, cette fois en parlant de la « Bouteille »; l'adjectif était ancien dans l'expression *dive Adrien* ou *epistole de dive Adrien* qui figure dans les formules finales des contrats, cf. *Dig.* 26, XLVI, 1 et P. Fournier, *Les Officialités*, Paris, 1880, p. 299 (M.)

11. « Bouteille, en hebrieu, ainsi dicte du son qu'elle faict quand on la vuide », *Br. Déclar.* Hébr. *Bakbouk*, Sainéan, II, 463. Comme on peut le voir par la variante et l. III, ch. XLVII, l. 15, R. n'a donné à la dive Bouteille le nom de *Bacbuc* que dans l'édition de 1552. (M.)

Le nombre des navires feut tel que vous ay exposé on tiers livre [12], en conserve [13] de triremes [14], ramberges [15], gallions [16] et liburnicques [17],

Ligne 19. A, B, C : *fut* — I : *au tiers livre* — l. 19-22. A, B, C : *au tiers livre, bien equippées, bien calfatées, bien munies, avec grande abondance de Pantagruellions*

12. Cf. l. III, ch. XLIX, l. 12-19.

13. Escorte, « compagnie qu'un navire fait à l'autre pendant la navigation », Jal, *Archéologie*, II, p. 598. Premier ex. du mot en français dans les textes littéraires, et qui reste rare dans la suite (cf. Huguet, *Dict.*). C'est un terme méridional, italien ou provençal (*conserva*) — en français on dit *convoi*, *convoier*, cf. Jal, *Glossaire* — mais qui a dû passer dans la langue maritime du Ponant antérieurement à R., puisque Amyot l'emploie (cf. Huguet). La construction « *en* conserve de », qui rappelle le *navigare in conserva* ou *in conservaticho* gênois du M. A. cité par Jal, *Glossaire*, peut aussi bien être la transposition de l'expression française *en convoi*, cf. Froissart (dans Godefroy, *Dict.*, II, 290) : « Vous le me chargastes en garde et *en convoi* ». (M.)

14. Galère de trois rames par banc (Baïf, *De re navali*, 1537, p. 36) ou de trois rameurs par banc (Budé, *De Asse*, Vascosan, 1542, fol. CLXXV K). Contrairement à ce qu'a cru Jal (*Archéologie*, II, 502) ce n'est pas uniquement un terme savant : il est relativement usuel, sinon chez les gens de métier, du moins chez les écrivains, même très au courant des choses de la mer, cf. Jal, *Glossaire*, Guiffrey, G., *Chronique du roy François Ier*, p. 360-361 et La Roncière, *Histoire*, II, 463. (M.)

15. « Espece de navires particuliers dont usoient nos ennemys [les Anglais], en forme plus longue que ronde, et plus estroitte beaucoup que les galeres, pour mieux se régir et commander aux courantes... à quoy les hommes sont si duits qu'avecques ces vaisseaux ils contendent de vitesse avecques les galeres et les nomment *remberges* », Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Bourrilly, IV, p. 290 (bataille de Wight, 19 juillet 1545, où les *rowbarges* britanniques démontrèrent leurs qualités manœuvrières et la supériorité de leur artillerie à mise en batterie automatique). Henri II en fit mettre en chantier une vingtaine à l'automne 1549 — il les appelle *roberges* : « vaisseaux ronds et subtils... qui vont de rame et de voile » (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 287, lettre du roi, 27 sept. 1550). Elles jaugent de 80 à 300 tonneaux, sont un peu plus basses que les gallions, avec plus de rames, et elles ressemblaient à des galères « dont on aurait exhaussé les bordages ». Cf. La Roncière, *Hist. de la Marine fr.*, II, 471, III, 422, 457. (M.)

16. « Ils sont bastis pour la guerre et de forme propre à soustenir toute outrance d'artillerie ou de tempeste. Un peu moindres et plus bas que les navires de charge et equippez a voiles quarrees et de quelques remes pour estre plus facilles de se getter hors des ports, et, en plaine mer, a prendre vent et doubler les caps... ilz portent quantité d'artillerie » (Nicolay d'Arfeuille, premier cosmographe du roi, 1582, Paris, Bibl. Nat. ms. fr. 20.008, p. 12). « Ils rendaient service aux grandes nefs, pour porter ou lever leurs ancres, les aider à doubler une pointe, les remorquer par la bonasse » (La Roncière, *op. cit.*, II, p. 470). Ce sont comme les nefs, des bateaux ronds, mais plus allongés qu'elles. Ils ont trois mâts. Leurs gabarits vont de 60 à 1.000 tonneaux, un galion de 600 tonneaux porte trente canons et 250 hommes. Ce sont les « rois de

nombre pareil [18], bien equippées, bien calfatées [19], bien munies, avecques abondance de Pantagruelion [20]. L'assemblée de tous officiers, truchemens, pilotz [21], capitaines, nauchiers [22], fadrins [23], hespailliers [24] et

---

Ligne 22. I : *Pantagruellion* — l. 23. A, B, C : *pillotz* — A, B, C : *capitaines* manque — A, B, C : *hepailliers ;* I : *hespaillers*

la mer » (La Roncière, p. 469). En 1550 Henri II n'en avait que trois, basés en Normandie (*ibid.*, III, p. 457). (M.)

17. Birème légère et rapide, empruntée par les Romains aux pirates liburniens (Baïf, *De re navali*, 1537, p. 35, éd. de 1549, p. 22-24 et fig. — Gyraldi, *De re nautica*, 1540, p. 28, 46). Naturellement la flotte de Henri II n'avait pas de *liburnicque*, c'est un de ces archaïsmes que Jal « ne peut passer » à R. (*Archéologie navale*, II, p. 501). (M.)

18. R. veut-il dire que l'escorte comptait 12 trirèmes, 12 ramberges, etc., comme je l'ai cru (éd. des Textes lit. fr., p. 33, n. 19), ce qui ferait un convoi égal à la moitié de l'immense flotte que François Ier rassembla en juin 1545 au Havre en vue de l'invasion de l'Angleterre ? Il me semble aujourd'hui plus probable que R. entend dire que l'escorte est de 12 navires de guerre, tant galions que ramberges, ce qui fait encore, avec les grandes nefs, plus du tiers de la flotte de Henri II en 1550 : 40 galères, 8 grosses nefs, 3 galions, 20 roberges (*R. E. R.*, V, 424). Cartier, dans son expédition de 1541, la plus nombreuse, n'avait que 5 navires. (M.)

19. R. a *callafater*, l. I, ch. III, l. 53, forme du Levant (ital. *calafattar*), d'où le mot est originaire; *calfreter*, l. I, *Prol.*, l. 65 (d'où *calfeutrer* dans R. Estienne et ailleurs); *gallefreter*, l. II, ch. I, l. 164 et enfin *calfater*, l. III, ch. XXVI, l. 12, forme qu'a prise normalement le provençal *calafatar*, cf. *calefater* à Nantes au XVe siècle (dans Godefroy, *Dict.*, VIII, 412), en passant dans la marine du Ponant. (M.)

20. Le chanvre. Voir l. III, ch. XLIX. (D.)

21. Pilote, cf. l. I, ch. III, n. 63. Le mot est, sous cette forme, chez Lemaire de Belges, Humpers, *Etude*, 140.

22. Nocher, c'est-à-dire contre-maître — il y en avait douze sur une galère (Paris, Bibl. nat. Ms. fr. 20.008, p. 35, 1582) — de l'ital. *nocchiere*, Sainéan, I, 118. Le mot était depuis longtemps entré dans la langue littéraire avec le sens, inexact, de « pilote » (cf. Godefroy, *Dict.*, X, 204); R. lui redonne ici le sens technique qu'il a dans la marine du Levant, cf. Jal, *Glossaire*. La forme en *-ier* est un archaïsme, cf. *Prol.*, n. 243 et l'orthographe *au* veut rappeler le lat. *nauclerus*. (M.)

23. « Matelot léger », c'est-à-dire non qualifié, plutôt que « mousse », cf. ch. XVIII, l. 22 (éd. M.), où les deux mots se trouvent. De l'ital. ou du catal. *fadri*; le mot paraît pour la première fois, peu avant 1442, dans la *Salade* d'Antoine de la Sale (éd. Desonay, F., p. 154) où le ms. B explique : « les fadrins, qui sont les paiges servans de la nave ». Cf. Sainéan, I, 110 et 467, La Roncière, *Histoire*, p. 456. (M.)

24. Dans une galère, au XVIIe s., ce sont les deux premiers rameurs « qui donnent la vogue » aux autres, cf. Jal, *Glossaire* ; du prov. *espalié*, Sainéan, I, 113. Ici matelots qualifiés qui se placent à l'arrière et sont chefs de nage quand on arme les avirons, cf. Denoix, L., *Les connaissances nautiques de R.*, p. 172. Cf. l. III, ch. XLIX. n. 6. (M.)

matelotz feut en la Thalamege[25]. Ainsi estoit nommée la grande et maistresse nauf[26] de Pantagruel, ayant en pouppe pour enseigne[27] une grande et ample bouteille, à moytié d'argent bien liz[28] et polly, l'autre moytié estoit d'or esmaillé de couleur incarnat[29]. En quoy facile estoit juger que blanc et clairet[30] estoient les couleurs des nobles voyagiers[31], et qu'ilz alloient pour avoir le mot de la Bouteille.

Sus la pouppe de la seconde estoit hault enlevée[32] une lanterne

Ligne 24. A, B, C : *fut* — A, B, C : *Thelamane* — l. 26. A, B, C : *lis* — A, B, C : *poly* — l. 27. A, B, C : *incarnal* — l. 28. A, B, C : *les couleurs et devises* — l. 29. A, B, C : *voyagers* — l. 30. A, B, C : *Sur la* — C, H : *haut*

25. Bateau garni de chambres, θαλαμηγός, Sainéan, I, 463. Cf. *Introduction*, ch. II. (M.)

26. Cf. l. I, ch. XXXIII, n. 16, Sainéan, I, 112, 464. Le mot est plutôt poitevin que provençal, A. Thomas, *Romania*, XXXI, 1902, p. 429.

27. Marque. Le mot s'applique non seulement aux « enseignes » des maisons, magasins, etc. et aux bannières, mais à toute expèce de signes distinctifs, cf. Huguet, *Dict.* La Roncière, *Histoire*, II, 478, signale le luxe de la décoration qui caractérise les vaisseaux de cette époque, notamment les emblèmes, mais il les place à la partie avancée de la proue qu'on appelait *poulaine*; cependant la poupe était, elle aussi, richement ornée, cf. Jal, *Glossaire*, v° *poupe* et *sculpture* ; on y mettait aussi des emblèmes (*ibid.*, v° *sculpture*, où les textes cités sont du XVIIe , mais voir *in fine*, la note sur la galère de don Juan d'Autriche en 1568). Les bateaux portaient régulièrement en *poupe* une ou plusieurs enseignes ou pavillons d'étoffe, destinés à faire reconnaître de loin le navire et à faire des signaux (Jal, *op. cit.*, v° *enseignes*). Les « enseignes » de la flotte de Pantagruel ne sont certainement pas peintes sur étoffe, l'idée de remplacer les bannières par des objets « haut enlevés » a pu être suggérée à R. par la lanterne (cf. l. 30) richement décorée qui éclairait les navires à l'arrière (Jal, *op. cit.*, v° *poupe*). Noter qu'André de la Vigne signale, en 1492, parmi les nefs françaises appareillant pour Naples, « la grant navire *au signe de la Couppe* » (Jal, *Archéologie*, II, 504). (M.)

28. Lisse, premier ex. du mot emprunté au prov. *lis*.

29. Cf. l. II, ch. XIX, n. 14.

30. Vin rosé, cf. l. I, ch. V, n. 8.

31. Voyageur. Formé sur le subst. *voyage* avec le suffixe *-ier*, tandis que *voyageur* est formé sur le verbe *voyager*. *Voyagier* est plus ancien (1er ex. du *Dict. gén.* : Eustache Deschamps), usuel au XVIe s. (M.)

32. Elevé, cf. ch. XXXII, l. 83 et XXXIII, l. 4 (éd. M.), comparer aussi : « une superbe et triomphante fontaine, dont la source montoit par un gros et creux pilier de jaspe *haut enlevé* et enrichy de plusieurs festons et feuillages d'or et azur », Claude de Taillemont, *Discours des champs faëz*, 1553, f° 28 dans Bourciez, *Les mœurs polies...*, p. 413, mais le mot exprime plus l'idée de relief que celle d'altitude, cf. l. V, ch. XL (éd. Marty-Laveaux, III, 155) : « et ne semblaient engravez dans la matière, mais *en bosse*, ou pour le moins en crotesque, apparoissoient *enlevez* totalement, cf. Godefroy, *Dict.*, III, 196 et R. Estienne, 1549 : « l'art de faire choses enlevées, *anaglyptice... toreutice* ». (M.)

antiquaire [33], faicte industrieusement de pierre sphengitide et speculaire [34], denotant qu'ilz passeroient par Lanternoys [35].

La tierce pour divise [36] avoit un beau et profond hanat [37] de porcelaine.

La quarte, un potet [38] d'or à deux anses, comme si feust une urne antique.

La quinte, un brocq insigne de sperme d'emeraulde [39].

Ligne 31. I : *industrieusement* — A, B, C : *pierre speculaire* — l. 32. H, I : *qu'il* — A, B, C : *Lanternois* — l. 33. A, B, C, H, I : *devise* — A, B, C, I : *hanap* — l. 35. A, B, C : *ances* — A, B, C : *fust* — l. 37. A, B, C, I : *broc* — A, B, C, I : *esmeraulde*

33. Non pas « antique », mais « qui a une valeur d'antiquité », cf. l. III, ch. III, l. 35, conformément au sens du latin *antiquarius* d'où R. l'a tiré. (M.)

34. La pierre spéculaire, *lapis specularis* de Pline (XXXVI, 45), transparente, flexible, fissile en feuilles minces, et dont les Anciens faisaient des vitres, est un talc ou un mica. — La pierre phengite de Pline (XXXVI, 46), dure, blanche ou veinée de roux, translucide, peut être la sélénite transparente (variété de gypse ou sulfate de chaux), ou quelque variété d'albâtre. (D.)

35. Cf. l. II, ch. IX, n. 38, l. III, ch. XLVII, l. 38 et n. 10, et l. V, ch. XXXI, Sainéan, II, 290, Boulenger dans *Hum. et Ren.*, IV, 211, Spitzer, *Wortbildung*, p. 77. La lanterne n'est pas, en soi, une « enseigne », caractéristique car on en voit « haut enlevées » à la poupe des bateaux de l'époque; un statut gênois de 1441 oblige même les grosses nefs à en porter trois (Jal, *Arch. navale*, II, 165). (M.)

36. Devise, cf. l. I, ch. IX, n. 32. Sainéan, II, 79.

37. Hanap, grande coupe à boire pour plusieurs personnes, du francisque *hnap*, latinisé en *hanappus*, la forme *hanat* (prononcé *hana*) représente la véritable prononciation, cf. Thurot, II, 120 — où les grammairiens sont divisés, l'orthographe courante *hanap* ayant probablement déjà amené certains à restituer le *p* — et les formes du patois citées par Godefroy, *Dict.*, IV, 411. Dans plusieurs patois (*ibid.*), comme ici, le mot s'applique à des ustensiles de terre, mais en général le *hanap* est un objet précieux en orfèvrerie ou en bois, Viollet-le-Duc, *Diction. de l'ameublement*, II, 115-121, cf. aussi Gay, *Glossaire*, où on ne trouve l'argile qu'en 1638. On sait que la porcelaine, alors fort précieuse, vient de Chine, cf. Belon, *Singularitez*, 1553, l. II, ch. 71, p. 298 dans Gay, *Glossaire*, v° *porcelaine*. Elle semble si rare qu'un voyageur de 1607 éprouve encore le besoin d'expliquer : « C'est une poterie de fort belle terre blanche », Atkinson, G., *Les nouveaux horizons*, p. 60. Pour la forme cf. l. III, ch. XXXII, l. 100. (M.)

38. Primitivement « petit pot », mais on rencontre fréquemment, au XVe s., de « grands potets », le mot semble donc désigner une forme spéciale de pots à une ou deux anses, généralement en terre. Usuel encore en divers patois, notamment en Poitou (Godefroy, *Dict.*, VI, 340, et Gay, *Glossaire*, 266 sq.). (M.)

39. Pour *presme d'émeraude* (du Pinet), *prasme* des anciens lapidaires, *prasinus lapis* de Capitolinus et de Cassiodore, *prasius* de Pline (XXXVII, 34). Gemme verte dont Pline décrit trois variétés : l'une semée de points rouges (jaspe sanguin ?), l'autre

La sizieme, un bourrabaquin [40] monachal faict des quatre metaulx [41] ensemble.

La septieme, un entonnoir de ebene [42], tout requamé [43] d'or, à ouvraige de tauchie [44].

La huictieme, un guoubelet de lierre [45] bien precieux, battu d'or à la damasquine [46].

La neufieme, une brinde [47] de fin or obrizé [48].

La dizieme, une breusse [49] de odorant Agalloche [50] (vous l'appel-

Ligne 38. A, B, C, I : *sixiesme ;* G : *sixieme* — A, B, C : *bourabaquin* — l. 39. A, B, C : *ensemble* manque — l. 40. A, B, C, I : *septiesme* — l. 41. A, B, C : *tanchie* — l. 42. A, B, C, I : *huictiesme* — A, B, C, I : *gobelet ;* G : *goubelet* — A, B, C : *batu* — l. 44. A, C, H, I : *neufiesme ;* B : *neusiesme* — A, B, C : *bride* — l. 45. A, B, C, I : *dixiesme* — A, B, C : *agaloche*

portant trois raies blanches (quelque agate rubanée ?), la dernière vert doré (chrysoprase ? variété semi-transparente de calcédoine, colorée en vert par un silicate de nickel). (D.)

40. Grand verre à boire en forme de corne, de *mourabaquin* ou *amorabaquin* (turc *amourath*), devenu *bourrabaquin* — par influence analogique de *bouraquin*, antérieur, de même sens — c'est le « sultan des verres », mot propre à R., et à ses imitateurs, Sainéan, II, 223, Lefranc, *R. E. R.*, X, 454-58.

41. L'or, l'acier, l'argent et le cuivre, cf. l. I, ch. VIII, n. 115.

42. Ebène, bois fourni par diverses espèces de *Diospyros* (ébénacées). Déjà cité par Pline (XII, 8 et XXIV, 52). (D.) R. Estienne, 1549, dit « lequel coppé devient aussi dur qu'une pierre ».

43. Brodé à la manière orientale, cf. l. III, ch. XXVI, n. 18, Sainéan, I, 126.

44. D'incrustation, cf. l. III, ch. VII, n. 5, Sainéan, I, 126.

45. Cl. l. III, ch. 52, n. 7, et l. I, ch. 24, n. 63 et 64. — Le cissybium (de κισσός, lierre, d'après Eumolpus) tasse à anse des Grecs, était à l'origine en bois de lierre. Par la suite, on sculpta sur la panse une guirlande de feuilles de lierre (cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités grecques et romaines*, p. 1201-1202). (D.)

46. Synonyme de *tauchie*, cf. n. 44.

47. Verre cylindrique et bosselé, d'après le ch. XXX, l. 42 (éd. M.), formé sur *brinde :* « toast », de l'allemand dialectal « *ich bring dir's* » : « je te le porte (le verre) à ta santé », Sainéan, II, 15, comparer le parisien *brindezingue*. (M.)

48. Or qui a passé au creuset, donc pur et de belle couleur ; Χρυσίον ὄβρυζον ; obryzum de Pline : « aurique experimentum ignis est, ut simili colore rubeat ignescatque : id ipsum *obryzum* (var. *obrussam*) vocant. » (*H. N.*, XXXIII, 19). (D.)

49. Tasse à boire, angevin suivant Le Duchat, c'est probablement un dérivé du gr. βρόχις d'où vient, par l'intermédiaire du prov., le fr. *broc*, cf. le prov. *brocada*, les formes dialectales *breuchée*, *breuchon*, *brotse*, *broutset*, etc., dans Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*, I, p. 549. Le prétendu « a. fr. *broisse* » de Sainéan, II, p. 168, est, en réalité, une forme angevine signalée par Le

lez boys d'aloés), porfilée [51] d'or de Cypre, à ouvraige d'azemine [52].

L'unzieme, une portouoire [53] d'or faicte à la mosaicque [54].

La douzieme, un barrault [55] d'or terny, couvert d'une vignette [56] de grosses perles Indicques [57], en ouvraige topiaire [58].

Ligne 46. A, B, C : *bois de Aloes* — B : *Cipre* — G : *ouvrage* — A, B, C : *de Azemine* — l. 47. A, C, I : *unziesme ;* B : *unxiesme* — A, B, C : *portonere* — H, I : *mosaique* — l. 48. A, B, C, I : *douziesme* — l. 49. A, B, C : *de petites perles* — H, I : *Indiques*

Duchat, l. I, ch. v, n. 2 et l. II, ch. xxvii, n. 8. (M.)

50. 'Αγάλλοχον, *agallochum*, mot tamoul (*agalichandana*) passé en persan (*agaloudjin*), en hébreu (*ahaloth*, *ahalim*); bois odorant, dit aussi bois d'aloès, importé de l'Inde et de l'Arabie au dire de Dioscoride; mentionné par Sérapion, Avicenne, Syméon Sethi, N. Myrepse, Fuchs, et Matthiole (*Comm. in libros sex P. Dioscoridis*, Lyon, 1562, in-8°, l. I, ch. xxi, p. 57-58. — Probablement *Aquilaria agallocha*, Roxb., ou bois d'aigle, thyméléacée de l'Inde. On donne aussi le nom d'Agalloche à d'autres bois : dont *Excæcaria agallocha*, Lin. (*Agallochon præstantissimum* de Bauhin), euphorbiacée de l'Inde ; *Aquilaria secundaria*, D. C. (Agalloche officinal, de Bauhin). (D.)

51. Ornée de motifs décoratifs incrustés et bordés — c'est-à-dire *profilés*, italianisme qui remplace l'a. fr. *pourfil* et ses dérivés au xvie s. — d'or, cf. Gay, *Glossaire*, ou broché d'or, *aurea fila intertexere*, Estienne, 1549, v° *pourfilé* et *robbe* (M.)

52. Incrustations à la façon persane, de l'ital. *azzimino*, turc *adjein :* persan, cf. Estienne, 1549, *azamie :* Perse ; c'est encore un synonyme, propre à R., de *tauchie*, cf. l. III, ch. vii, n. 5 et ch. xxxviii, n. 70, Sainéan, I, 128.

53. Hotte de vendange à double panier qu'on place sur des chevaux, mot de l'Ouest, Sainéan, II, 282. — Sur la graphie, cf. *Prol.*, n. 167.

54. C'est notre « mosaïque », les ch. xxxvii et xxxviii du l. V décrivent longuement un pavage et une voûte de ce travail; mot récent emprunté à l'ital. *mosaico* (lat. médiéval *musaicum*), qui remplace l'a. fr. *musi*, *music*, du lat. clas. *musivum*. (M.)

55. Petit tonneau portatif où l'on porte le vin aux ouvriers, même racine (franc. *bera*) que *baril ;* le mot, bourguignon, lyonnais, provençal, languedocien, est très commun et désigne, notamment, des tonnelets d'ornement en orfèvrerie, etc. (Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*, I, 331, Huguet, *Dict.*, Sainéan, II, 185, qui le croit seulement, à tort, languedocien). (M.)

56 Cf. l. I, ch. viii, n. 59.

57. Globules nacrés qui se forment dans le manteau de l'Avicule perlière, *Meleagrina margaritifera*, L., du Golfe Persique et de la mer des Indes. La perle était déjà connue des Anciens : « *Indicus maxime has (margaritas) mittit Oceanus* ». (Pline, IX, 54). (D.)

58. Lat. *ars topiara*, cf. R. Estienne, 1549, « *opus topiarium :* ouvrage de verdure qu'on voit parmi les jardins en forme de bestes ou autres », le sens réel est plus large : c'est l'art du jardinier paysagiste, cf. Grimal, P., *Les jardins Romains*, Paris, 1943 (Bibl. des Ec. fr. d'Athènes et de Rome, 155), p. 93 sq. Les textes latins que R. pouvait connaître n'étant pas parfaitement clairs, il a pu songer ici, non à l'art de tailler les arbres, — topiaire étant alors suggéré par *vignette* — mais à l'art du jardinier-fleuriste, d'après Pline, XVIII, 68, 3, qui s'appliquerait mieux à des perles de diverses couleurs. (M.)

De mode que personne n'estoit, tant triste, fasché, rechigné ou melancholicque feust, voyre y feust Heraclitus le pleurart[59], qui n'entrast en joye nouvelle et de bonne ratte[60] ne soubrist, voyant ce noble convoy de navires en leurs devises; ne dist que les voyagiers estoient tous beuveurs, gens de bien, et ne jugeast en prognostic asceuré que le voyage, tant de l'aller que du retour, seroit en alaigresse et santé perfaict[61].

En la Thalamege doncques feut l'assemblée de tous. Là Pantagruel leurs feist une briefve[62] et saincte exhortation, toute auctorisée[63] des propous extraictz de la Saincte Escripture, sus l'argument de navigua-tion. Laquelle finie, feut hault et clair faicte priere à Dieu, oyans et entendens tous les bourgeoys et citadins de Thalasse, qui estoient sus le mole accourruz pour veoir l'embarquement.

Après l'oraison feut melodieusement chanté le psaulme du sainct

---

Ligne 50-51. A, B, C : *tant triste, rechiné ou melencolic, voyre* — l. 50. F, H, I : *rechiné* — l. 51. I : *melancholique* — H, I : *voire* — A, B, C : *y fust* — A, B, C : *le ploreur* — l. 52. A, B, C : *ratelle* — A, B, C : *soubzrist* — l. 53. A, B, C : *voyagers* — l. 54. H, I : *pronostic* — l. 55. A, B, C : *asseurée ;* I : *asseuré* — A, B, C : *l'allée* — A, B, C : *allegresse* — l. 56. A, B, C : *parfaicte ;* H : *perfect* — l. 57. A, C : *Telamone ;* B : *Telamonie* — A, B, C : *donc* — A, B, C : *fut* — l. 58. A, B, C, H, I : *leur* — A, B, C : *feit* — C : *sainte* — A, B, C : *authorisée* — l. 59. A, B, C : *de propos ;* I : *propos* — A, B, C : *sur* — l. 59-60. A, B, C : *navigaige ;* H, I : *navigation* — l. 60. A, B, C : *fut faicte hault et clair priere commune à Dieu* — I : *oyants* — l. 61. A, B, C : *entendans ;* I : *entendants* — A, B, C : *bourgeois* (B : *bougeois*) — l. 61-62. A, B, C : *qui estoient accouruz sur le mole pour veoir leur embarquement* — l. 62. H, I : *accouruz* — l. 63. B : *orason* — A, B, C : *fut* — l. 63-64. A, B, C : *le pseaulme de David* — l. 63. H, I : *pseaulme*

59. Le pessimisme d'Héraclite, opposé à l'optimisme de Démocrite, était proverbial : « Pleure la vie, Héraclite, des hommes... Desrathe-toy, Démocrite, en ton ris », écrit p. ex. Germain Colin Bucher (éd. Denais, p. 171). Cf. l. I, ch. xx, l. 13. (S.).

60. La rate était le réceptacle de la mélancolie. Désopilée de cette humeur atrabilaire, elle laissait le porteur plus joyeux. (D.)

61. Parfaict. Latinisme que favorise l'hésitation entre *-er* et *-ar*, cf. *Prol.*, n. 72 et 133, Thurot, I, 13.

62. Brève. L'orthographe ancienne *brief* reste généralement en usage, mais la prononciation est déjà plutôt *breve*, Thurot, I, 481.

63. Sens scolastique : qui s'appuie sur, qui cite l' « Autorité ». Cf. ch. xxiii, éd. A (var. l. 33-35, éd. M.) : « Si je n'en parle selon les decretz des Mateologiens, ilz me pardonneront : j'en parle par livre et authorité. » (M.)

Roy David, lequel commence : *Quand Israel hors d'Ægypte sortit*[64]. Le pseaulme parachevé, feurent sus le tillac[65] les tables dressées et viandes promptement apportées. Les Thalassiens, qui pareillement

Ligne 64. A, B, C : *Quand Israel, etc.* — l. 65. A, B, C : *furent* — A, B, C, H, I : *sur le* — l. 66. A, B, C : *aportées*

64. Premier vers de la traduction du Ps. CXIV par Marot. Le choix d'un psaume en français est déjà en lui-même assez significatif, mais en outre le Ps. CXIV avait pris chez les Réformés la valeur d'un chant de protestation contre l'idolâtrie papiste, cf. Plattard, R. *E.* R., VIII, 313. Noter que le caractère subversif de ce psaume nous est connu par une lettre de Farel (Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, I, p. 73) relative au supplice de Jean Leclerc, évangéliste du groupe de Meaux, qui eut lieu à Metz en 1525; or c'est à Metz que R. a dû écrire ce chapitre. M. Lefranc a donc justement comparé cette scène à « une réunion de fidèles dans un temple réformé » (*Navigations*, p. 46). M. Febvre, *Le Problème de l'Incroyance*, p. 357, a relevé, de son côté, le caractère « surprenant » de l'épisode à une date où on ne peut plus parler qu'au passé des sympathies de R. pour la Réforme, et veut y voir « la protestation d'un vieil évangélique impénitent contre l'orientation nouvelle donnée à la Réforme par Calvin ». Le rituel catholique est, alors, bien connu : Villegagnon, *Réponse aux libelles d'injures*, 1561, in-8° (Heulhart, *Villegagnon*, p. 104) écrit : « L'on sçaura du docteur Bouthillier, abbé de Releq, que le jour de la Chandeleur, à mon partement pour aller dresser mon embarquement, m'ayant oy à confesse, me donna l'Eucharistie aprés la messe, que je prins pour consacrée par solennelle benediction à genoux, selon la religion de l'Eglise Romaine, n'y ayant esté aucune chose obmise des cérémonies et vestemens accoutumés. Ce n'est selon les traditions de Calvin. » Cartier et ses compagnons se confessèrent et communièrent de même (*Brief Récit*, éd. Beauchesne, p. 118) puis allèrent se « presenter au cueur de ladicte eglise de [Sainct-Malo] devant reverand pere en Dieu Monseigneur de Sainct Malo, lequel, en son estat episcopal, nous donna sa bene diction. », ce qui est conforme au *Rituale Romanum*, XI, *Benedictio peregrinorum*. Villegagnon, Jacques Cartier et leurs compagnons, après la messe, ont dû chanter le cantique de Zacharie : *Benedictus Dominus Deus Israel* avec l'antienne *In viam pacis*, réciter le *Kyrie* et le *Pater*, et l'évêque a dit l'oraison : *Deus qui filios Israel per maris medium sicco vestigio ire fecisti*, etc. Les voyageurs du XVIe ne disent point s'ils chantaient au moment du départ, mais le chant en usage est — au moins jadis était — le *Veni Creator*.

Si R. avait voulu tracer un tableau réaliste, telles étaient les cérémonies qu'il eut dû évoquer. Mais il a écrit l. 8 « comme en l'esglise primitive estoit louable coustume entre les saincts Christians », il n'est donc pas impossible qu'il ait voulu décrire ici une cérémonie de l'église primitive — ce qui, par ailleurs, s'accorde bien avec l' « évangélisme », mais lui permettait de s'abriter derrière un souci de « couleur locale ». Le Ps. CXIV, dont le choix pouvait lui être inspiré par l'oraison *Deus qui filios Israel*, devait donc être en langue vulgaire. (M.)

65. Pont. Le mot, d'origine scandinave (*thilja*) appartient originairement à la marine du Ponant. (M.)

avoient le pseaulme susdict chanté, feirent de leurs maisons force vivres et vinage apporter. Tous beurent à eulx. Ilz beurent à tous. Ce feut la cause pourquoy personne de l'assemblée oncques par la marine ne rendit sa guorge[66], et n'eut perturbation d'estomach, ne de teste. Ausquelz inconveniens ne eussent tant commodement obvié beuvans par quelques jours paravant de l'eaue marine, ou pure[67], ou mistionnée avecques le vin[68]; ou usans de chair de coings[69], de escorce de citron[70], de jus de grenades aigresdoulces[71]; ou tenens longue diete[72]; ou se couvrans l'estomach de papier[73], ou autrement faisans ce que les folz medicins ordonnent à ceulx qui montent sus mer[74].

Ligne 67. H : *avoyent* — H : *pseaume* — A, B, C : *avoient chanté le Pseaulme* (C : *Psealme*) *susdict* — A, B, C : *firent* — l. 67-68. A, B, C : *apporter force vivres et vinaigre* — l. 68. H : *eux* — A, B, C : *à eulx, et ilz beurent* — I : *beureut* — l. 69. A, B, C : *ce fut* — A, B, C : *pour la* — l. 70. A, B, C, I : *gorge* — A : *hestomach* — A, B, C : *ny de teste* — l. 71. D, E, F, G : *au quelz ;* A, B, C, H, I : *aus* — I : *inconvenients* — A, B, C : *n'eussent* — l. 72. A, B, C : *eau* — A, B, C : *mixtionnée* (B : *mixtionée*) — l. 73. A, B, C : *avec* — A, B, C : *d'escorce ;* G : *de l'escorce* — l. 74. A, B, C : *tenant ;* I : *tenans* — l. 76. A, B, C, I : *medecins* — H : *ceux* — A, B, C : *sur mer*

66. Vomir. La *gorge* est proprement la pâture d'un oiseau de volerie, cf. l. II, ch. IV, n. 17.

67. Les vomissements de la naupathie étant bilieux, on conseillait aux navigateurs d'évacuer l'excès de leur bile, avant l'embarquement, par ingestion d'un ou deux verres d'eau de mer. (D.)

68. « *Nausea non poterit quemquam vexare* [*marina*
Undam cum vino mixtam qui sumpserit ante. »
dit l'Ecole de Salerne. (D.)

69. Astringente, l'eau de coings entre dans la formule antinauséeuse de Galien. Cf. n. 71. (D.)

70. Entre dans la formule antinauséeuse de Galien. (D.)

71. Fruit du *Punica granatum*, Lin., grenadier. — Hippocrate (*Epid.*, l. II, sect. 2, § 1, éd. Littré, t. V, p. 85), conseille le suc de grenade aux malades atteints de cardialgie et de vomissements. Le suc de grenades aigres et douces entre aussi dans une formule de Galien contre la nausée (*Secretorum Liber, in Galeni op.*, Lyon, Frellon, 1550 in-fol., t. IV, p. 1145). — L'écorce de citron et le jus de grenades aigres sont des condiments recommandés comme préventifs du scorbut qui sévissait alors sur les équipages pendant les longues traversées. Observation empirique aujourd'hui confirmée : fruits frais et légumes verts renferment en effet une notable proportion de vitamine anti-scorbutique (vitamine C de Funck). (D.)

72. Pour éviter le mal de mer, faut-il conseiller le jeûne ou l'ingestion ? Question encore controversée. (D.)

73. Pour tenir l'épigastre chaud; peut-être procédé empirique de compression abdominale. (D.)

74. Rabelais demeure sceptique sur la vertu des remèdes empiriques qu'il vient

Leurs beuvettes souvent reiterées, chascun se retira en sa nauf; et en bonne heure [75] feirent voile au vent Grec levant, selon lequel le pilot principal, nommé Jamet Brayer [76], avoit designé la routte et dressé la calamite de toutes les boussoles [77]. Car l'advis sien, et de Xenomanes aussi feut, veu que l'oracle de la dive Bacbuc estoit près

---

Ligne 78. A, B, C : *firent* — l. 79. A, C : *pillot* — A, B, C : *nommé Jamet Brayer* manque — H, I : *Jamer Brayer* — A, B, C, H, I : *route* — l. 80. A, B, C, H, I : *calamitte* — H : *toutes boussoles* — A, B, C : *bossoles* — l. 81. A, B, C : *fut* — A, B, C : *dive Bouteille*

d'énumérer. Avouons que nous n'avons pas encore découvert le traitement infaillible du mal de mer. (D.)

75. Heureusement, cf. *Prol.*, n. 37. Les vents sont, en effet, favorables : « Grec Levant » n'est pas à proprement parler un nom de vent; la « rose des vents » est divisée en trente-deux parties égales ou *rumbs*, huit d'entre elles portent le nom des vents correspondants, les autres reçoivent des noms composés. *Grec-Levant* est un nom méditerranéen : « Ceux qui frequentent la mer mediterranée, comme sont les Grecs et les Italiens, appellent le North : Transmontane, le Su : Austro, Est : Levant, Ouest : Ponent, North-Est : Grec, North-Ouest : Maistre, Su-Est : Siroch, Su-Ouest : Garbin, et puis d'iceux composent les noms des autres vents qui sont entre deux » (Finé, *Sphere*, éd. fr. 1551, V, VIII, p. 57). *Grec-Levant* correspond au Est-Nord-Est; c'est le vent le plus favorable, le « vent de quartier », qui « permet de se servir de toutes les voiles » (le P. Fournier dans Jal, *Glossaire*, v° « vent »), pour un bateau qui, de Saint-Malo gagnant la latitude d'Olonne, doit d'abord faire route vers l'Ouest-Nord-Ouest pour contourner la Bretagne et doubler l'île de Bréhat. (M.)

76. Marchand de la Loire, mort en 1533, parent des Rabelais; Jamet R., le frère de François, peut-être, d'après la similitude des prénoms, son filleul, épousa une parente de sa femme entre 1518 et 1543 (Marichal, R., *Mélanges Lefranc*, p. 187 sq.). Margry et Lefranc, *Navigations de Pantagruel*, p. 57 sq., ont conjecturé que sous ce nom R. veut désigner Jacques Cartier. (M.)

77. *Calamite :* « l'aiguille et quadrant frottée avec la pierre d'aimant » (P. Belon, *Obs.*, 1586, l. II, ch. 16, p. 201). Primitivement flottait sur l'eau d'un récipient, à l'intérieur d'une paille ou roseau, d'où son nom (*calamita*, Brunetto Latini, XIIIe siècle). Au début du XVIe siècle, le pilote Flavio Gioia, d'Amalfi, imagina de la placer en équilibre sur un pivot dans une boîte suspendue par balancier, qui prit le nom de boussole, *bossola*, cf. l. I, ch. XXIII, n. 127. (D.) — *Dresser la calamite*, c'est donner l'angle de marche : l'aiguille aimantée est, en effet, fixée sur une rose des vents de carton qui pivote avec elle. Sur le bord extérieur fixe du boîtier se trouve une croix indiquant la direction de la proue. Pour mettre le bateau dans la bonne direction, « on reconnoit sur une carte marine réduite par quel rumb le vaisseau doit tenir sa route pour aller au lieu proposé — dans l'espèce l'Ouest-Nord-Ouest, cf. n. 75 — et on tourne le gouvernail jusqu'à ce que le rumb déterminé soit vis-à-vis de la croix marquée sur la boîte. » (*Encyclopédie*, v° *boussole*). (M.)

le Catay [78], en Indie superieure, ne prendre la routte ordinaire des Portugualoys [79], lesquelz passans la Ceincture ardente [80] et le cap de Bonasperanza sus la poincte Meridionale d'Africque, oultre l'Æquinoctial [81], et perdens la veue et guyde de l'aisseuil Septentrional [82], font

Ligne 82. A, B, C : *route* — l. 83. A, B, C : *Portugallois ;* H, I : *Portugaloys* — I : *passants* — A, B, C : *passans la Zone torride* — I : *ardante* — l. 84. A, B, C : *sur la poincte* — H, I : *Afrique* — l. 84-85. A, B, C : *Equinoctial* — l. 85. A, B, C, I : *perdans* — A, B, C : *et guide du Pol Arcticque* — I : *septentrionnal*

78. Chine du Nord (mongol Kitaï). On pensait encore généralement que les terres nouvellement découvertes dans l'Atlantique Nord formaient une avancée du Cathay, cf. Jullien, *Les Français en Amérique*, p. 7, Atkinson, *Horizons*, p. 51.

79. Cf. l. II, ch. XXIV, n. 34 et sq.

80. R., en 1548 comme dans le l. III, ch. LI, l. 122, avait écrit *zone torride. Zone* était ancien et consacré : Ph. de Thaun (XIIe s.), *Comput*, 401, disait *zone ardente* (dans Godefroy, *Dict.*, X, 875); *torride* est plus récent (XIVe s. d'après Dauzat, *Dict. étym.*), mais, semble-t-il, aussi usuel, cf. Finé, *Sphere*, éd. fr., 1551, p. 14 (l. II, ch. VIII) : « régions... appelées vulgairement *zones*... La premiere... c'est la *zone torride* », cf. aussi Cartier, *Brief Récit*, éd. Beauchesne, p. 116, et R. explique, *Br. Déclar.* : « *Ceincture ardente :* zone torride ». R. a ainsi, à plusieurs reprises, substitué à un latinisme un mot purement français (cf. Sainéan, II, 65, et Lote, p. 462 sq.), mais le cas est ici différent : c'est le latinisme qui est usuel et sa traduction qui est « savante », cf., outre le texte de Finé : « appellées *vulgairement* zones » cité *supra*, J. P. de Mesmes, *Les Institutions astronomiques*, Paris, 1557, II, XV, p. 123 : « Les intervalles et distances celestes, qui sont comprinses entre les... parallelz, sont nommées *par nos maieurs* après les Grecs et les latins *zonae*, qui sont cinq grandes et larges *ceintures* ou bandes celestes ». Plus que par une préoccupation linguistique, la correction de R. semble inspirée par un souci d'expressivité que traduit l'emploi de l'épithète *ardente*, très suggestive et presque poétique, au lieu de *zone chaude* ou *bruslee et roustie*, ou *ceincture rostie et arse de feu* qu'emploient Vinet, *Sphaire de Procle*, 1544, p. 30 et J. de Sacrobosco, *Sphere*, trad. 1584, p. 59 et 60. (M.)

81. L'Equateur, dit encore de nos jours « ligne équinoxiale », le mot est ancien et plus usuel qu'*Equateur*.

82. En 1548 R. avait écrit *Pol arctique*, l'expression, bien que moins ancienne que *zône ardente*, était aussi entrée dans la langue, puisque la *Br. Déclar.* explique : « *L'aisseuil septentrional* : pole arctique ». R. a oublié de corriger l. 87. Il avait employé *arctique*, l. III, ch. LI, l. 120. L'emploi de mots purement français répond aux mêmes intentions que pour *ceincture ardente*, toutefois il entraîne peut-être R. à une légère impropriété, cf. E. Vinet, *La Sphaire de Procle*, éd. 1583, in-8°, p. 5 : « l'*Essieu* du Monde s'appelle premier diametre du Monde : autour duquel diametre le monde se tourne. Les deux bouts du dit Essieu se nomment les *Poles* du Monde ». — *Aisseuil :* essieu (lat. *axilis*, a. fr. *aissil*) ; la forme en *-euil*, qui s'explique, comme le fr. moderne *essieu*, par un changement de suffixe, — soit un bas-lat. **axeolus*, soit une réfection du singulier sur le pl. *aissius* — est due à l'analogie

navigation enorme; ains suyvre au plus près le parallele [83] de ladicte Indie, et gyrer [84] autour d'icelluy pole par Occident, de maniere que, tournoyans soubs Septentrion, l'eussent en pareille elevation [85] comme il est au port de Olone [86], sans plus en approcher, de paour d'entrer et estre retenuz en la mer Glaciale. Et suyvans ce canonique destour [87] par mesme parallele, l'eussent à dextre, vers le Levant, qui au departement leurs estoit à senestre [88].

Ligne 86. A, B, C : *suivre* — A, B, C : *paralelle ;* I : *paralele* — l. 87. A, B, C : *girer* — A, B, C, G : *iceluy* — A, B, C : *pol* — l. 87-88. A, B, C : *Occident, tant que, tournoyans* (C : *tournoians*) *au septentrion* — H, I : *soubz* — l. 90. H : *retenuz* — A, B, C : *ce regulier destour* — l. 91. A, B, C : *paralelle ;* H, I : *paralele* — l. 92. A, B, C : *leur estoit*

yeux-œil : essieus-esseuil, et doit être une forme de l'Ouest : on la trouve chez Passerat, G. Bouchet (dans Huguet, *Dict.*), et, de nos jours, dans la banlieue du Havre (Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*). (M.)

83. « Line droicte imaginée on ciel, egualement distante de ses voisines », *Br. Déclar.* C'est le premier ex. du mot dans un texte littéraire, mais il est usuel dans les manuels et chez les marins, cf. par ex., Cartier, *Brief Récit*, cité *infra*, n. 86.

84. Tourner, terme de la langue maritime (*Mémoires* de Martin du Bellay, dans Godefroy, *Dict.*, IV, 280), qui n'est qu'une spécialisation d'un emploi plus général, aujourd'hui disparu, mais encore vivant au XVIe s. (M.)

85. Latitude. Cf. J. Focard, *Paraphrase de l'Astrolabe*, 1546, in-8°, ch. XIX, p. 71 : « Pour sçavoir par le soleil combien une ville, ou autre lieu ha de latitude, laquelle est autrement nommee *elevation de Pole...* » Le mot ne semble pas employé en dehors des ouvrages techniques, il manque dans tous les lexiques. (M.)

86. Les Sables-d'Olonne, chef-lieu d'arr., Vendée, sont à 46° 30' environ de latitude N., ce qui est, à peu de chose près, la latitude de Québec. Le *Brief recit* de Cartier pouvait apprendre à R. que les terres nouvelles étaient « soubz le climat et parallelles » de France (éd. Julien, p. 115) et que le « Cap de Lorraine » était à 46° 30', le « Cap Saint Paul », à 47° 15'. Ce sont probablement ces données, les seules de cet ordre du *Brief recit*, qui ont dicté le choix de R. S'il avait eu sous les yeux ou s'il s'était rappelé le récit du Voyage de 1534, il aurait su, en effet, que le Cap de Bona-Vista, où Cartier toucha Terre-Neuve, était à 48° 30', c'est-à-dire à la latitude même de Saint-Malo. (M.)

87. *Canonique :* conforme à la règle. Ne s'emploie qu'au sens ecclésiastique : conforme aux canons de l'Eglise; R. reprend le sens étymologique parce que *régulier*, de 1548 — qui en est pourtant le strict équivalent, cf. l. III, ch. XIX, l. 94 — a probablement pris un sens trop général, même emploi dans le ch. LXIV, l. 49 (éd. M.) et l. III, ch. XXX, l. 55, ce dernier plus proche de l'usage consacré; cf. aussi l. I, ch. XXI, l. 70 et II, ch. XXIII, l. 11. R. est seul à employer cet adjectif dans ce sens. — *Destour :* circuit, sens attesté par R. Estienne : « Destours et entortillements : *volumina sortis humanae* » (Pline, VII, 46) dans Godefroy, *Dict.*, IX, 362. (M.)

88. La phrase n'est pas claire; elle s'explique, cependant : il est évident que les voyageurs emprunteront au retour le même

Ce que leurs vint à profict incroyable. Car sans naufrage, sans dangier, sans perte de leurs gens, en grande serenité (exceptez un jour près l'isle des Macreons) feirent le voyage de Indie superieure en moins de quatre moys [89], lequel à poine feroient les Portugualoys en troys ans, avecques mille fascheries et dangiers innumerables. Et suys en ceste opinion, sauf meilleur jugement, que telle routte de fortune [90] feut suyvie par les Indians qui navigerent [91] en Germanie et feurent honorablement traictez par le Roy des Suedes [92], on temps que Q. Metellus Celer estoit proconsul en Gaulle, comme descrivent Cor. Nepos, Pomp. Mela, et Pline après eulx [93].

Ligne 93. A, B, C : *leur vint* — I : *veint* — A, B, C, H, I : *danger* — l. 94-95. A, B, C : *en grande serenité firent* — l. 94. I : *ung jour* — l. 95. A, B, C : *d'Indie* — l. 96. A, B, C : *mois* — A, B, C, H, I : *à peine ;* G : *poyne* — A, B, C : *Portugallois ;* I : *Portugaloys* — A, B, C, F, H, I : *trois* — l. 97. A, B, C : *avec dangers innumerables* — A, B, C, G, I : *Et suis* — l. 98. A, B, C : *sauf meilleur jugement* manque — A, B, C : *fut suivie* — l. 99. D, E, F, G, H : *ses Indians ;* I : *ces ;* A, B, C : *les Indiens* — A, B, C : *et furent* — l. 100. A, B, C, H : *ou temps ;* I : *au* — l. 101. I : *descripvent* — l. 101-102. A, B, C : *comme descript Cornelius Nepos et Pline après luy* — H : *eux*

itinéraire qu'à l'aller ; ils auront donc alors — en allant *vers le Levant* — à main *droite*, ce qu'ils avaient au départ — en allant *vers l'Occident* — à main *gauche* ; *l'* ne peut donc se se rapporter ni au pôle, ni à la *mer glaciale* qui sont nécessairement à leur droite au départ, il représente donc le *parallèle d'Olone* qui, en effet, au départ de Saint-Malo est au Sud, donc à gauche des voyageurs, et qu'ils laisseront, au retour, à leur droite, en remontant au Nord pour rejoindre Saint-Malo. (M.)

89. Le premier voyage de Cartier (1534) a eu, à peu de chose près, la même durée : il quitta le port de Saint-Malo le 21 avril et y rentra le 5 septembre.

90. Par hasard.

91. Naviguèrent. Cf. l. I, *Prol.*, n. 31. Le texte de I : *ces Indians* ne paraît pas acceptable, c'est la correction de *ses* de D E F G H ; mais *ses* avec un *s* long s'explique par une mélecture de *les* de A B C, *s* long et *l* pouvant aisément se confondre. (H.)

92. Pline dit *a rege Sueborum*, les géographes de la Renaissance semblent hésiter dans la localisation de ce peuple : Focard, *Paraphrase de l'Astrolabe*, 1546, p. 162 dit *Sueve*, sans préciser, Thevet, *Cosmographie*, 1575, II, 918, dit, plus justement, *Souabe* et appelle la *Suède : Suece*. (M.)

93. Cf. Pomponius Méla, *Chorographie*, III, 5, 45, et Pline, *H. N.*, II, 67, qui citent Cornélius Nepos dont le texte est perdu.

Comment Pantagruel, en l'isle de Medamothi, achapta plusieurs belles choses.

Chapitre II.

Cestuy jour, et les deux subsequens, ne leurs apparut terre ne chose aultre nouvelle. Car aultres foys avoient aré [1] ceste routte. Au quatrieme descouvrirent une isle nommée Medamothi [2], belle à l'œil et plaisante, à cause du grand nombre des Phares [3] et haultes tours marbrines des quelles tout le circuit estoit orné, qui n'estoit moins grand que de Canada [4].

Pantagruel, s'enquerant qui en estoit dominateur, entendit que

---

Ligne 1-3. A, B, C : *Comment Pantagruel rencontra une navire de voyagers retournans du pays Lanternois. Chapitre ij* — l. 2. H : *hapta* — l. 4. A, B, C : *ne leur* — l. 4-5. A, B, C : *terre ou chose autre* — l. 5. H, I : *autre nouvelle* — A, B, C, H : *autres fois* — I : *autres foys ;* A, B, C : *arré* — l. 5-6. A, B, C : *au quatriesme jà commençans*, cf. ch. V, l. 4 et ss. — I : *quatriesme* — l. 8. I : *aorné*

1. Sillonné, parcouru, cf., mais au sens propre : labourer, ch. xlv, l. 67 (éd. M.), le mot passe pour un latinisme (Sainéan, II, 75, 239), mais il existait en a. fr. et existe, au sens propre, lui et ses dérivés, dans de nombreux patois (Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*); R. a pu ici se souvenir de *arare aequor* ou *aquas*. (M.)

2. « Nul lieu, en grec », *Br. Déclar.* (μηδαμόθι). Cf. *Introduction*, ch. ii.

3. « Haultes tours sus le rivaige de la mer, esquelles on allume une lanterne on temps qu'est tempeste sus mer pour addresser les mariniers, comme vous povez veoir à La Rochelle et Aigues-Mortes », *Br. Déclar.* Cf. l. III, ch. vii, n. 38.

4. « La région qui s'étend le long du fleuve de Saint-Laurent, depuis Grosse Ile à l'Est jusqu'à un point situé entre Québec et Trois-Rivières à l'Ouest », Julien, Ch. A., Herval et Beauchesne, Th., *Les Français en Amérique*, p. 124, n. 6. Cartier donne le sens du mot : « ville » (*ibid.*, 125, n. 6); sur le sens espagnol de « voie réservée aux bestiaux », cf. Lefranc, *Navig. de Pantagruel*, p. 293. *Canada*, en dehors des ouvrages de Cartier, est très rare à l'époque : Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, 67, parle de « l'isle de Canadas », mais l'*Heptaméron* ne paraît qu'en 1558; la première mention sur une carte est en 1546 et 1553 dans les Mappemondes de Pierre Desceliers, d'Arques, cf. Harrisse, *J. et S. Cabot* dans coll. Schefer, *Recueil de Voyages....*, I, p. 218 et 230.

c'estoit le roy Philophanes, lors absent pour le mariage de son frere Philotheamon avecques l'Infante du royaulme de Engys [5]. Adoncques descendit on havre, contemplant, ce pendent que les chormes [6] des naufz faisoient aiguade [7], divers tableaulx, diverses tapisseries, divers animaulx, poissons, oizeaulx et aultres marchandises exotiques [8] et peregrines [9], qui estoient en l'allée du mole et par les halles du port. Car c'estoit le tiers jour des grandes et solennes [10] foires du lieu, es quelles annuellement convenoient tous les plus riches et fameux marchans d'Afrique et Asie [11]. D'entre les quelles frere Jan achapta deux rares et precieux tableaux, en l'un des quelz estoit au vif painct le visaige

Ligne 12. G : *royaume* — l. 13. I : *au havre* — H, I : *ce pendant* — l. 14. H, I : *tableaux* — l. 15. H : *animaux* — H, I : *oizeaux* — H. I : *autres* — l. 16. H, I : *hales* — l. 17. H : *sollennelles ;* I : *solennelles* — l. 20. H, I : *peinct* — H, I : *visage*

5. « *Philophanes*, convoiteux de veoir et estre veu. *Philotheamon*, convoiteux de veoir. *Engys*, auprès », *Br. Déclar.* De φίλω et φαίνω : faire paraître; de φιλοθεάμων : qui aime les spectacles, et de ἐγγύς : proche. Cf. *Introduction*, ch. II.

6. Chiourme, équipage, du languedocien *chormo*, marseillais *churmo*, Sainéan, I, 113 ; *chiourme* répond à l'ital. *ciurma*. Le mot, sous ses deux formes, est commun au XVIe s. (cf. Huguet, *Dict.*); il désigne, strictement et la plupart du temps même chez les profanes, les rameurs (d'une galère); donc, à proprement parler, des *naufz* n'ont point de *chiourme*, mais cela est si élémentaire que R. ne peut pécher ici par ignorance : Baïf, *De re navali*, 1537, p. 11, 83, trad. *ciurma* par *galiotz* (équipage d'une galère), mais donne, cependant, aussi le sens plus général *qui aliquam operam in navi praestant* et ajoute « *qui vulgo remiges dicuntur* », le mot semble donc désigner sur une nef, l'équipage — qui prend les rames quand cela est nécessaire — et sur les galères les rameurs ; ce n'est qu'au XVIIe s., quand la langue du Levant deviendra par excellence celle des galères, que le mot prendra exclusivement ce dernier sens, cf. Denoix, *Connaissances nautiques*, p. 172. (M.)

7. Provision d'eau douce, prov. *aigado*, premier ex. en français, Sainéan, R. E. R., VIII, 34 et I, 111.

8. Premier exemple connu de ce mot, lat. *exoticus*.

9. Etranger, terme d'excellence, cf. l. III, ch. XXXVIII, l. 44 et n. 20, relativement ancien et encore usuel (cf. l. I, ch. XXIV, n. 31) spécialement en ce sens où il est emprunté au langage de la volerie — le faucon *pelerin* ou *peregrin* est le plus estimé, cf. *Livre du roy Modus*, ch. 90, l. 38 sq., — et subsiste encore au XVIIe s. (Furetière) ; *peregrin* traduit *exotique* pour le lecteur ignorant. (M.)

10. Annuelles, sens propre du lat. : *sollennis* et, par suite, du fr. *solennel* qui en dérive, mais *solennel* a déjà le plus souvent le sens de : célébré par des cérémonies publiques, c'est pourquoi R. reprend le mot latin, qui existait d'ailleurs avant lui, cf. Godefroy, *Dict.*, VII, 455. (M.)

11. Cf. *Introduction*, ch. II.

d'un appellant [12], en l'aultre estoit le protraict [13] d'un varlet qui cherche maistre [14], en toutes qualitez requises, gestes, maintien, minois, alleures, physionomie et affections : painct et inventé par maistre Charles Charmois [15], painctre du roy Megiste [16] ; et les paya en monnoie de cinge [17].

Panurge achapta un grand tableau painct et transsumpt [18] de l'ouvrage jadis faict à l'aiguille par Philomela, exposante et representante à sa sœur Progné comment son beau frere Tereus l'avoit depucellée, et sa langue couppée, affin que tel crime ne decelast [19]. Je vous jure,

Ligne 21. G, H, I : *autre* — I : *protrait* — l. 23. F : *phisionomie* — l. 23-24. H, I : *Charmoys* — l. 24. I : *paintre* — G, H, I : *monnoye* — l. 26. I : *à l'anguille* — l. 27. D, E, F : *dupucellée ;* G, H, I : *depucellée* — l. 28. I : *afin* — I : *tele crime*

12. Celui qui appelle d'un procès, cf. M. de La Porte, *Epithètes*, 1580 : « *Visage...* appelant, *id est* triste et soucié ou chagrin », et Furetière : « On dit proverbialement qu'un homme a un visage d'appellant, quand il relève de quelque maladie, ou quand il a souffert quelque grande perte ou affliction qui luy a beaucoup changé le visage ». Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, I, 214 (éd. Courbet, Paris, 1894, I, p. 65), dit aussi : « Dès cette heure je vois appendre à ton logis l'image d'un appellant avec un escriteau : ceans y a bonne Pratique », mais tout cela peut venir de R. (M.)

13. Portrait. R. emploie plus volontiers *protraict*, cf. l. I, ch. LIII, l. 14 et ici même ch. XLV, l. 9, 45, LII, l. 50 (éd. M.) et *protraicture*, l. I, ch. LVI, l. 24, que *portraict* qui est cependant ici ch. XVII, l. 79. La forme est, en dehors de lui, rare, cf. Thurot, I, 259. L'emploi de *pro* pour *por* est peut-être un latinisme. (M.)

14. Il semble que ce soit un thème populaire : nous avons deux petits poèmes de la deuxième moitié du siècle sur le *Varlet à louer à tout faire* et la *Chambrière à louer à tout faire*, Montaiglon, *Recueil*, I, p. 73. (M.)

15. Charles Charmois ou Carmoy, probablement orléanais, qui travailla à Fontainebleau avec le Rosso de 1537 à 1540, et que Du Bellay employa à Saint-Maur en 1544 et 1547, Clouzot, R. *E.* R., VIII, 113 et Roy, *ibid.*, IX, 77-79.

16. « Tresgrand », *Br. Déclar.* (μέγιστος), dans le ch. LXI, l. 68 (éd. M.), Philibert de l'Orme est dit « architecte du roy Megiste », donc le roi Megiste est Henri II. (M.)

17. Gambades. L'origine du proverbe est cet usage consigné par Etienne Boileau, *Livre des Métiers*, II, 2, *Péage du petit Pont :* « Li singes au marchant doit .iiij. deniers se il pour vendre le porte... et se li singes est au joueur, jouer en doit devant le paagier et, par son gieu, doit estre quites de toute la chose qu'il achete à son usage » (éd. Lespinasse et Bonardot, 1879, p. 236), Le Roux de Lincy, *Proverbes*, I, 202, Sainéan, I, 389.

18. Copié. Du lat. *transsumptus :* copie, c'est un terme de chancellerie que R., est, peut-être, le premier à employer pour une œuvre d'art (Godefroy, *Dict.*, VIII, 20). (M.)

19. Térée, roi de Thrace, époux de Progné, ayant fait violence à sa belle-sœur Philomèle, lui coupa la langue pour que le crime demeurât secret. Philomèle fit savoir la chose à sa sœur en lui envoyant une toile où des fils rouges racontaient l'affaire. Voir Ovide, *Métamorphoses*, VI, 412-676. (S.)

par le manche de ce fallot [20] ! que c'estoit une paincture gualante et mirifique [21]. Ne pensez, je vous prie, que ce feust le protraict d'un homme couplé sus une fille. Cela est trop sot et trop lourd. La paincture estoit bien aultre et plus intelligible. Vous la pourrez veoir en Theleme, à main guausche, entrans en la haulte guallerie [22].

Epistemon en achapta un aultre, on quel estoient au vif painctes les Idées de Platon, et les Atomes de Epicurus. Rhizotome en achapta un aultre, on quel estoit Echo selon le naturel representée [23].

Pantagruel par Gymnaste feist achapter la vie et gestes [24] de Achilles,

Ligne 29. G : *peincture* — I : *galante* — l. 30. I : *portraict* — l. 31. I : *cou- sus une fille* — G : *trop lord* — l. 32. G, H, I : *bien autre* — l. 33. H. I : *gausche* — I : *gallerie* — l. 34. D, E, F, G : *une aultre* (G : *autre*) ; H, I : *un autre* — I : *auquel* — H : *on vif* — l. 35. G : *achata* — l. 36. G : *un autre ;* H, I : *une autre* — I : *auquel*

20. « Le *falot* ou *fanal* est la lanterne dorée sur son chandelier, au plus haut de la poupe », Etienne Cleirac (1643) dans Jal, *Glossaire*. C'est probablement le chandelier que R. appelle « manche ». Il est possible qu'il y ait, en outre, un calembour sur *falot :* « fanal » et *falot :* « drôle », cf. l. III, ch. XLVII, n. 14.

21. Cf. *Prol.*, n. 123.

22. A notre connaissance, le sujet de *Tereus et Progné*, n'a pas été traité avant Rubens. R. raille ici la manie de l'allégorisation qui connaît, au XVIe siècle, un regain de vigueur sous l'influence des Pythagoriciens et des Néoplatoniciens. Elle a souvent servi de couverture à des sujets scabreux. Il y a à Thélème de « belles grandes galleries, toutes pinctes des antiques prouesses, histoires et descriptions de la terre » (l. I, ch. LIII, l. 51), il n'y a pas une « haulte gallerie », est-ce une inadvertance, bien naturelle, de R. ou bien songe-t-il à quelque peinture figurant dans un des chateaux royaux, par exemple à Fontainebleau ? Cf. A. Huon, dans *Études Rabelaisiennes*. (H.)

23. La théorie des *Idées* est au fond même de la philosophie de Platon (voir surtout le *Parménide* et *Phèdre*, 249), comme celle des Atomes au fond de la philosophie d'Epicure (Lucrèce, *De nat. rerum*, l. I). (S.) — Cette série de sujets qui semblent défier toute représentation figurée est encore une parodie du Néoplatonisme : l'expression de l'idée abstraite par une image concrète est un élément essentiel de son esthétique et l'apport italianisant des peintres de Fontainebleau l'a mise à la mode : « Socrate fut plus heureux (que Denis d'Halicarnasse) dans les Emblèmes qu'il fit de la morale, puisqu'il la rendit si aisée et si *intelligible*, que l'on dit qu'il avoit fait descendre des Cieux la Sagesse et la Philosophie que Pythagore et les Arabes sembloient y avoir guindées. C'est sur ces Emblèmes que Platon forme le plan de ces Idées et le Monde par son moyen commença à se remplir de ces images ingénieuses qui donnèrent lieu à tant de Fables et à tant d'inventions poétiques. Le fameux tableau de Cébès tira de là son origine et les tableaux de Philostrate », Ménestrier, C. F., *Art des Emblèmes*, Paris, 1684, p. 10. (H.)

24. Actions, exploits (lat. *gesta*), comme dans *chanson de geste*, vieux mot — il manque

en soixante et dixhuict pieces de tapisserie à haultes lisses, longues de quatre, larges de trois toises, toutes de saye Phrygiene [25], requamée [26] d'or et d'argent. Et commençoit la tapisserie aux nopces de Peleus et Thetis, continuant la nativité d'Achilles, sa jeunesse descripte par Stace Papinie, ses gestes et faicts d'armes celebrez par Homere, sa mort et exeques descriptz par Ovide et Quinte Calabrois; finissant en l'apparition de son umbre, et sacrifice de Polyxene, descript par Euripides [27].
Feist aussi achapter trois beaulx et jeunes unicornes [28] : un masle, de

Ligne 38. G : *hautes* — l. 39. H, I : *soye* — G : *Phrigiene ;* I : *Phrigienne* — l. 40. D, E, F, G, H, I : *au nopces* — l. 42. H, I : *faictz* — l. 43. H, I : *descripts* — l. 44. I : *Polixene* — l. 45. H, I : *beaux*

dans R. Estienne, 1549 — qui ne s'emploie plus guère dans ce sens que, pourtant, Furetière connaît encore. (M.)

25. *Saye* peut être une prononciation parisienne vulgaire de *soie* (Brunot, *Histoire*, II, 255), mais Thurot, I, 395, ne l'enregistre que pour « soie de porc », forme conservée dans *saie :* « brosse d'orfèvre » (*Diction. général*); il semble préférable d'y voir l'a. fr., picard et wallon. *saie :* étoffe de laine (Godefroy, *Dict.*, VII, 283), d'où *sayeteur*, *sayetterie* et *sagetterie* (*ibid.*, 285), *sayette* (*Diction. général*) : serge fabriquée surtout en Picardie, et qu'on utilisait pour les tapisseries : « lict tendu de ce qu'on fait les tapisseries ou *saye* » en 1485 dans Gay, *Glossaire.* Il n'y a pas de *saye phrygienne* au xvi[e] s., c'est un emprunt à Pline, *H. N.*, VIII, 74, 2, à Servius, *Ad Aen.*, III, 484 ou à Varron, *De lingua lat.*, p. 3, 25 : les Phrygiens sont les inventeurs de la broderie, cf. *phrygium opus*, broderie à point croisé correspondant au dessin en pointillé (Daremberg, Saglio, *Diction.*), et *chlamys phrygia : chlamys acu picta* (Servius, *Ad Aen.*, III, 484). (M.)

26. Brodée, cf. ch. I, n. 43.

27. Stace, *Achilleis*, Homère, *Iliade*, Ovide, *Meta.*, XII, 580-628 et Quintus de Smyrne, Τὰ μεθ' Ὅμηρον, Euripide, *Hécube*, 35 sq. et 518 sq. Sur la vogue des sujets antiques dans la tapisserie, cf. Roblot-Delondre, R., *Revue archéologique*, 1917, p. 296-309; 1918, p. 131-150. Pantagruel ne fait que suivre l'exemple des souverains de l'époque (Cf. *R. E. R.*, V, 424, sur le goût de Henri II pour la tapisserie), mais naturellement en plus grand; non par les dimensions des pièces : 3 toises de large (haut) font 6 m. et les tapisseries de l'époque ont, en général, 5,40 m. (Guiffrey, *Artistes parisiens*, p. 248 sq.), mais par leur nombre : la *Vie de Scipion*, l'une des plus grandes, qui avait frappé les contemporains, commandée par François I[er] en 1532 (André Michel, *Histoire de l'Art*, V (2), 109), ne compte que 22 pièces. Brantôme, à Gênes, a vu une tapisserie « historiée des faicts d'Achilles devant Troyes et de ses combats, si bien representez qu'on sembloit les voir a bon escient, entre autres pieces belles a voir estoit une quand Ulixe l'alla descouvrir en guise de marchant ou contreporteur. » (Brantôme, *Vie des grands Capitaines*, éd. Lalanne, III, p. 118-120). R. aurait-il vu cette tapisserie ? (M.)

28. « Vous les nommez licornes », *Br. Déclar.* Animal légendaire cité par tous les

poil alezan tostade [29], et deux femelles, de poil gris pommelé. Ensemble un tarande [30], que luy vendit un Scythien de la contrée des Gelones [31].

Tarande est un animal grand comme un jeune taureau, portant teste comme est d'un cerf, peu plus grande, avecques cornes insignes largement ramées; les piedz forchuz, le poil long comme d'un grand ours, la peau peu moins dure qu'un corps de cuirasse. Et disoit le Gelon peu en estre trouvé parmy la Scythie, parce qu'il change de couleur selon la varieté des lieux es quelz il paist et demoure. Et represente la couleur des herbes, arbres, arbrisseaulx, fleurs, lieux, pastiz [32], rochiers, generalement de toutes choses qu'il approche. Cela luy est commun avecques le poulpe marin [33], c'est le polype; avecques les thoës [34], avecques les lycaons [35] de Indie, avecques le chameleon [36],

---

Ligne 46. G : *poil alexan* — I : *femeles* — l. 49. H : *serf* — l. 50. I : *fourchuz* — l. 51. I : *ung corps* — l. 52. I : *par ce que il* — l. 54. G : *arbrisseaux*

auteurs anciens et médiévaux, d'ailleurs avec de nombreuses contradictions descriptives, que A. Paré a relevées avec sagacité dans son *Discours... de la Momie, des venins, de la Licorne et de la peste*, Paris, G. Buon, 1582. (D.). La licorne connaît au début du XVIe s. un regain d'actualité : les navigateurs croient la rencontrer dans les terres nouvelles, Atkinson, G., *Nouveaux horizons*, p. 278.

29. Alezan brûlé, cf. l. I, ch. XII, n. 13 et ch. XVI, n. 10.

30. Renne, *Rangifer tarandus*, Lin., nom nouveau. Au XIIIe s., on disait *rengier*, mot devenu archaïque dès le XVIe s. On trouve déjà le terme *reen* dans la *Cosmographie* de Münster (1552). « Mutat colores et Scytharum tarandus, nec aliud quae pilo vestiuntur. » (Pline, VIII, 52). Cf. Elien, *Hist. anim.*, II, 16. Le renne sauvage change de robe deux fois par an, mais non point, comme le dit Rabelais d'après Pline, par mimétisme en rapport avec le milieu ambiant. (D.)

31. Peuple scythe, sur le Borysthène, dans l'Ukraine actuelle (Hérodote, IV, 108, Pline, IV, 26, 20. Pomponius Méla, *Chorogr.*, II, 14), mais R. le situe peut-être beaucoup plus au Nord, car tous les cartographes contemporains mettent la Scythie à la place de la Sibérie actuelle, cf. l. I, ch. XVI, n. 16. (M.)

32. Pâturages.

33. La peau des poulpes est colorée par des chromatophores rétractiles, et la teinte de l'animal s'harmonise avec celle du milieu (mimétisme), grâce aux modifications de ces plages pigmentaires. « Pour s'emparer des poissons qui sont sa proie, [le polype] change sa couleur; et il prend celle des rochers qu'il côtoie. » (Aristote, *H. A.*, IX, 25.) (D.)

34. Thos, pluriel Thoes, nom tiré de Pline (VIII, 52) ; « Les Thoes (« espèce de loups dont le corps est plus long et les jambes plus courtes, sautant avec agilité, vivant de chasse et ne faisant aucun mal à l'homme), ... changent de fourrure et non de couleur. Couverts d'un long poil pendant l'hiver, ils sont nus pendant l'été. » On peut y reconnaître, avec Bochart, le chacal (*Canis aureus*, L.). Sur l'identification de cette

qui est une espece de lizart [37] tant admirable que Democritus a faict un livre entier de sa figure, anatomie, vertus et proprieté en magie [38]. Si est ce que je l'ay veu couleur changer, non à l'approche seulement des choses colorées, mais de soy mesmes, selon la paour [39] et affections qu'il avoit. Comme sus un tapiz verd, je l'ay veu certainement verdoyer; mais y restant quelque espace de temps, devenir jaulne, bleu, tanné [40], violet par succès [41] : en la façon que voiez la creste des coqs d'Inde couleur scelon leurs passions changer [42]. Ce que sus tout trouvasmes en cestuy tarande admirable est que, non seulement sa face et peau, mais aussi tout son poil telle couleur prenoit, quelle estoit es

Ligne 64. H, I : *succez* — H, I : *voyez* — l. 65. I : *selon*

espèce, cf. les annotations de Cuvier à la traduction de Pline par Ajasson de Grandsagne, t. VI, p. 454-455. (D.)

35. Sainéan l'identifie avec le loup-cervier ou lynx du Nord (*H. N. R.*, p. 79), ce qui est peu probable. Cet animal est cité par Pline (VIII, 52), qui lui assigne l'Inde pour patrie, et dit qu'il change de couleur. Solin le place en Ethiopie, se bornant à noter la teinte variée de son pelage, déjà signalée par Pomponius Méla (III, 9). Cuvier l'assimile au guépard (*Cynailurus jubatus*, Erxl.), félin à crinière, au pelage fauve moucheté de noir (mais dont la teinte ne varie pas à volonté comme celle du caméléon). L'espèce-type est de l'Asie occidentale et de l'Inde. La forme abyssine, simple variété, a été décrite sous le nom de *C. guttatus*, Herm. (D.)

36. Mot attesté dès le XIIe s., mais animal encore rare et peu connu en France au XVIe s. Rabelais dit (l. V, ch. 30) en avoir vu un à Lyon chez le médecin Charles Marais. — *Chameleo vulgaris*, Cuv., saurien vermilingue dont la peau, grâce à ses chromatophores, est douée de mimétisme. Fait déjà noté par Pline : « *Coloris natura mirabilior : mutat namque eum subinde, et oculis, et cauda, et toto corpore, redditque semper quemcumque proxime attingit, praeter rubrum candidumque.* » (*H. N.*, VIII, 51). (D.)

37. Lézard, lat. *lacertum*, forme fréquente en Touraine, Vendée, Poitou, et jusqu'au Berry, *Atlas linguist.*, 766, Poirier, p. 47. (M.)

38. Il ne reste rien de ses ouvrages, que des mentions chez les compilateurs ultérieurs : « Chameleonem peculiari volumine dignum existimatum Democrito » (Pline, XXVIII, 29). Cf. Cuvier, *Hist. Zoologie.* (D.)

39. Cf. *Prol.*, n. 168.

40. « Couleur qui ressemble au tan, ou chastaigne, qui est une espèce de roux fort brun » (Furetière).

41. Successivement, lat. *successus*, R. emploie le mot pour la première fois en fr. au l. III, ch. XLIII, l. 65 : *en succès*, mais la langue administrative avait déjà, à plusieurs reprises, essayé *successivement*, *successer*, *successement*, *successeresse* (Godefroy, *Dict.*, VII, 586, X, 722). (M.)

42. *Meleagris gallopavo*, Cuv. Dindon, coq d'Inde. — Pendant la saison des amours, ou lorsque l'oiseau est excité, ses caroncules se gonflent, s'érigent et se colorent plus vivement. (D.)

choses voisines. Près de Panurge vestu de sa toge bure [43], le poil luy devenoit gris; près de Pantagruel vestu de sa mante d'escarlate, le poil et peau luy rougissoit; près du pilot vestu à la mode des Isiaces de Anubis en Ægypte [44], son poil apparut tout blanc. Les quelles deux dernieres couleurs sont au chameleon deniées. Quand hors toute paour et affections il estoit en son naturel, la couleur de son poil estoit telle que voiez es asnes de Meung [45].

Ligne 68. H, I : *voysines* — l. 72. I : *quant* — l. 74. G, H, I : *voyez*

43. Couleur de bure, cf. l. III, ch. VII, l. 12 sq. et n. 12 et 26. Désigne en a. fr. le « brun », cf. l. III, ch. XXXI, l. 4, *les moines beurs*, qui doivent être les franciscains ; mais c'est l'idée de sombre qui domine plus que la nuance : le *bureau* est fait de laine noire, cf. Olivier de Serres dans Huguet, *Evolution*, p. 294 : il y a un *burel gris* dans Montaiglon, *Fabliaux*, CXVI (Enlart, *Manuel d'Archéologie*, III, *Le Costume*, 1916, p. 52, n. 4), et le poitevin, le bourbonnais, l'angevin, le patois de Loches donnent à *bur* et à ses dérivés le sens de « gris » (Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*, I, 630). R. seul a *bur* au XVIe s. (Huguet, *Dict.*). (M.)

44. Le culte d'Anubis, le dieu à tête de chien, était associé à celui de sa mère, Isis (Egypte). Les prêtres de celle-ci (*Isiaci*) étaient vêtus d'un habit de lin (λινοστολία) pour évoquer l'éclat de l'éther : διὰ τὴν χρόαν, ἣν τὸ λινον ἀνθουν ἀνίησι, τῇ περιεχούσῃ τὸν κόσμον αἰθερίῳ χαροπότητι προσεοικυῖαν (Plutarque, *De Iside et Osiride*, 352). Dans le *Tiers-Livre* (ch. LI, n. 62), Rabelais « ornait » les Isiaces de pantagruélion. (S.)

45. Meung-sur-Loire (Loiret), pays renommé pour l'abondance de ses ânes. Pline (VIII, 52) note que le tarande, en son pelage naturel, a la même couleur que l'âne. (D.)

Comment Pantagruel repceut letres de son pere Gargantua, et de l'estrange maniere de sçavoir nouvelles bien soubdain des pays estrangiers et loingtains.

Chapitre III.

Pantagruel occupé en l'achapt de ces animaulx peregrins [1], feurent ouiz du mole dix coups de verses [2] et faulconneaulx [3]; ensemble grande et joyeuse acclamation de toutes les naufz. Pantagruel se tourne vers le havre, et veoyd que c'estoit un des celoces [4] de son pere Gargantua, nommé la Chelidoine [5], pource que sus la pouppe estoit en sculpture

Ligne 1. H : *receupt ;* I : *receut* — G, I : *lettres* — l. 2. I : *etrange* — l. 8. G : *veoid* — G : *Garguantua* — l. 9. D, E, F : *pour ce quae ;* G, H, I : *que*

1. Cf. ch. ii, n. 9.

2. Petit canon. Il est probable que c'est le féminin de *vers :* petites pièces à tir rapide, tirant à mitraille et se chargeant par la culasse, les petits *vers* pesaient 120 livres, les gros 3 quintaux 1/2, ils sont montés sur pivot (*Stolonomie* de 1550 dans La Roncière, *Histoire de la Marine*, II, p. 492 et 493); les pièces sont probablement ainsi appelées parce qu'elles sont plus petites que les *aspics*, *couleuvres*, *serpentines*, etc. Les dix coups de canon sont un signal, cf. *ibid.*, p. 502. (M.)

3. Petit canon, cf. l. I, ch. xxxvi, n. 15. A la différence des *vers* ce n'est pas exclusivement un canon de marine, cf. Zeller, *Réunion*, I, p. 328, n. 4.

4. « Vaisseaulx legiers sus mer », *Br. Déclar.*, du lat. *celox*, « breve navigium a celeritate dictum », Baïf, *De re navali*, 1537, p. 56, cf. aussi Gyraldi, *De re nautica*, p. 5. Embarcation romaine très rapide, les plus grandes à voiles et à rames, mais n'utilisant en général pas les rames, Sainéan, *R. E. R.*, VIII, p. 5. Jal s'est scandalisé de cet anachronisme (*Archéol. navale*, II, p. 504). La marine de François Ier n'avait pas de *celoces*, mais elle avait des *volants*, c'est ainsi que les Dieppois appelaient primitivement les *flouins* dont R. parle ch. xxii (La Roncière, *ibid.*, p. 462), et celle de Charles-Quint avait une *Hirondelle* (*op. cit.*, III, 486). (M.)

5. Χελιδὼν, (Aristote, *H. A.*, VIII, 9; Elien, IX, 52); *hirundo* (Pline, IX, 43); arondele de mer (Rondelet, l. X, 1); hirondelle de mer (Belon, *N. P.*, l. I, p. 189-190). Nom donné à divers poissons volants des côtes méditerranéennes, appartenant aux g. *Dactylopterus* et *Exocetus*. — Sainéan y veut voir un dactyloptère ; à tort, car Rabelais, qui parle ici, pour une fois, d'une chose vue et non lue, spécifie que ce poisson est « sans

de ærain Corinthien[6] une hirondelle de mer elevée. C'est un poisson grand comme un dar de Loyre[7], tout charnu, sans esquames[8], ayant aesles[9] cartilagineuses (quelles sont es souriz chaulves[10]) fort longues et larges, moyenans les quelles je l'ay souvent veu voler une toyse[11] au dessus l'eau, plus d'un traict d'arc. A Marseille on le nomme lendole[12]. Ainsi estoit ce vaisseau legier comme une hirondelle, de sorte que plus toust sembloit sus mer voler que voguer. En iceluy estoit Malicorne[13], escuyer tranchant de Gargantua, envoyé expressement de par luy entendre l'estat et portement[14] de son filz le bon Pantagruel et luy porter letres de creance.

Pantagruel, après la petite accollade[15] et barretade[16] gracieuse,

---

Ligne 10. H, I : *erain* — l. 12. I : *chauves* — l. 13. G, H, I : *moyennans* — l. 16. H, I : *plus tost* — l. 17. H, I : *trenchant* — l. 19. G, H, I : *lettres* — l. 20. H, I : *gratieuse*

esquames ». Or, le dactyloptère a des écailles dures, rudes, très adhérentes. Il s'agit probablement d'*Exocetus Rondeletii*, Cuv. et Val., qui n'a que de grandes écailles caduques. (D.)

6. « Ex illa autem antiqua gloria Corinthium maxime laudatur. » (Pline, XXXIV, 3). (D.)

7. La Vandoise, *Leuciscus leuciscus*, L. (D.). — Le mot est, entre autres, poitevin, Poirier, p. 38.

8. Ecailles, mot ancien, savant, lat. *squama*, et peu employé (cf. Godefroy, *Dict.*, III, 556), la forme latine *squame*, d'où *squameux*, apparaît à cette époque. (M.)

9. Aile, graphie savante qui masque la prononciation réelle *èle*, cf. l. I, ch. II, n. 2 et 21, Thurot, I, 337.

10. Forme archaïque et dialectale, qu'on retrouve dans P. Belon (*Nat. des Oyseaux*, l. II, p. 146), et même dans La Fontaine (*Fables*, XII, 7). Comparaison inexacte : les ailes des poissons volants sont des nageoires pectorales exagérément développées; membraneuses et non cartilagineuses (sauf les rayons); recouvertes d'un épiderme à cellules mucipares; tandis que les ailes des chauves-souris sont des replis cutanés soustendus par le squelette des doigts hypertrophiés des membres antérieurs. (D.)

11. Environ 2 m.

12. *Landola*, dit P. Belon (*Nat. des Poissons*, p. 189-190), *Dactylopterus volitans*, Cuv. et Val. (D.). Cf. prov. *lendorela*, à côté de *arendola* (lat. **hirundula*. Meyer-Lubke, *Rom. Etym. Wörterb.*) et *lendolo* (Mistral).

13. Jehan de Chaources, Chourses ou Sourches (en St-Symphorien), seigneur de Malicorne (arr. de La Flèche, Sarthe), écuyer d'écurie de Henri II qui épousa (en 1544) Renée Anne apparentée aux Du Bellay et qui fut en 1585 gouverneur du Poitou. (M.). Cf. *Introduction*, ch. II.

14. Etat de santé, ancien et usuel (Godefroy, *Dict.*, VI, 315).

15. Du prov. *colada*, ou, plus vraisemblablement, vu sa date, de l'ital. *accolata* (Wind, p. 190), emprunt récent (1er ex. 1546 dans Vaganay, *Roman. Forsch.*, XXXII), qui remplace l'a. fr. *acolée*, devenu archaïque (cf. Huguet, *Dict.*) que R. employait encore l. I, ch. XXXIX, l. 17. (M.)

16. Salut avec la barrette, le bonnet ; le mot ne se rencontre que dans Des Périers,

avant ouvrir les letres, ne aultres propous tenir à Malicorne, luy demanda : « Avez vous icy le gozal, celeste messaigier [17] ? — Ouy, respondit il; il est en ce panier emmailloté. » C'estoit un pigeon prins on colombier de Gargantua, esclouant [18] ses petitz sus l'instant que le susdict celoce departoit. Si fortune adverse feust à Pantagruel advenue, il y eust des jectz noirs attaché es pieds; mais pource que tout luy estoit venu à bien et prosperité, l'ayant faict demailloter, luy attacha es pieds une bandelette de tafetas blanc [19], et, sans plus differer, sus l'heure le laissa en pleine liberté de l'air. Le pigeon soubdain s'envole, haschant [20] en incroyable hastiveté [21], comme vous sçavez qu'il n'est vol que de pigeon, quand il a œufz ou petitz, pour l'obstinée sollicitude en luy par nature posée de recourir [22] et secourir ses pigeonneaulx. De mode

Ligne 21. G, H, I : *lettres* — H, I : *autres* — I : *propos* — l. 22. I : *messaiger* — l. 23. I : *ung pigeon* — l. 24. I : *au colombier* — l. 28. H : *bandelete* — l. 31. G : *petits* — H, I : *solicitude* — l. 32. H, I : *recouvrir* — G : *pigeonneaux* ; I : *pigeonniaulx*

Nouv. Recr., 27 (nouvelle qui se passe dans l'entourage de René du Bellay, év. du Mans, et a été au moins remaniée après 1556), dans ce passage et dans Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, qui l'emprunte probablement à R.; la forme du mot est provençale, on le trouve avec ce sens dans le patois de la Bresse (Ain), cf. Wartburg, *Fr. Etym. Wörterb.*, I, 376; c'est donc, peut-être, un mot lyonnais. Cf. aussi Mistral, *Douna'no barretado*, saluer du bonnet. (M.)

17. Gozal, de *gôzal, gaouzal, pullus columbae* (Arabe d'Egypte). Cf. Freytag, I, 276. (D.). — Les pigeons voyageurs ne semblent pas avoir été utilisés en Occident avant la fin du XVIe s. (Morin dans *Revue des P. T. T.*, 1947, n° 2, p. 13 sq., cf. aussi *R. S. S.*, III, 263-293), R. doit donc s'inspirer de Frontin, *Strat.*, III, 13, 8, et de Pline, X, 53, ou mieux, X, 34 : « Caecina Volterranus... quadrigerum dominus, comprehensas [hirundines] in Urbem secum auferens, victoriae nuncias amicis mittebat, in eumdem nidum remeantes, illito victoriae colore (la couleur de celle des quatre factions qui l'avait emporté) tradit et Fabius Pictor in Annalibus suis, quum obsideretur praesidium romanum a Ligustinis, hirundinem a pullis ad se allatam : ut lino ad pedem eius alligato nodis significaret, quoto die adveniente auxilio eruptis fieri debet. » Et encore : « Quin et internunciae [columbae] in rebus magnis fuere, epistolas annexas earum pedibus obsidione Mutinensi in castra consulum Decimo Bruto mittente. » (X, 53), cf. Montaigne, II, XXII. (M.)

18. Eclosant, forme étymologique, déjà concurrencée par *esclosant*, Fouché, *Verbe*, p. 102.

19. Souvenir de Pline, cité ci-dessus, et de la légende de Thésée, Plutarque, *Thésée*, XVII, XXII, ou du *Roman de Tristan*, cf. Bédier, J., *Le Roman de Tristan*, 1905 (Soc. des Anc. Textes fr.), II, p. 137.

20. Métaphore usuelle à l'époque (Huguet, *Dict.*).

21. Hâte, cf. l. II, ch. XXV, n. 10.

22. Confusion avec *recourre* (a. fr. *res-*

qu'en moins de deux heures, il franchit par l'air le long chemin que avoit le celoce en extreme diligence par troys jours et troys nuyctz [23] perfaict [24], voguant à rames et à veles [25], et luy continuant vent en pouppe. Et feut veu entrant dedans le colombier on propre nid de ses petitz. Adoncques, entendent le preux Gargantua qu'il portoit la bandelette blanche, resta en joye et sceureté du bon partement de son filz.

Telle estoit l'usance [26] des nobles Gargantua et Pantagruel, quand sçavoir promptement vouloient nouvelles de quelque chose fort affectée [27] et vehementement desirée, comme l'issue de quelque bataille, tant par mer, comme par terre, la prinze ou defense de quelque place forte, l'appoinctement de quelques differens de importance, l'accouchement heureux ou infortuné de quelque royne ou grande dame, la mort ou convalescence de leurs amis et alliez malades, et ainsi des aultres. Ilz prenoient le gozal et, par les postes [28], le faisoient de main en main jusques sus les lieux porter, dont ilz affectoient les nouvelles. Le gozal, portant bandelette noire ou blanche scelon les occurrences [29]

Ligne 33-34. G : *qu'avoit* — l. 34. H, I : *trois jours et trois nuictz* — G : *nuictz* — l. 35. D, E, F, H : *perfaictz* ; I : *parfaictz* ; G : *perfaict* — l. 36. I : *au propre* — l. 37. G : *petits* — I : *entendant* — l. 38. I : *seureté* — l. 41. H : *novelles* — D, E, F, G : *quelques chose* ; H, I : *quelque* — l. 43. I : *que par terre* — I : *prinse* — H : *deffence* ; I : *deffense* — l. 44. G, I : *d'importance* — l. 45. H, I : *grand dame* — l. 46. I : *amys* — l. 47. G, H, I : *autres* — I : *Il prenoient* — l. 49. I : *selon*

courre, cf. *aller à la rescousse* où la prononciation de l'*s* devant le *c* est un archaïsme datant du XIXe s., Thurot. II, 322) : « rattraper ce qui a été pris ou enlevé, soit d'adresse, soit de force » (Furetière), cf. « *recourre* une brebis de la gueule du loup » (Dict. de l'Acad., 2e éd.). R. Estienne, 1549, ignore *recourir* en ce sens, mais Cotgrave le connaît, Amyot l'emploie, *Rom.*, 9 (dans Littré, v° *recousse*) et Ménage prétend que c'est la forme régulière (*ibid.*, v° *recourre*). La confusion a été amenée par le passage de *courre* à *courir*, forme ordinaire de R., et favorisée par le désordre qui règne dans la conjugaison de ce verbe (Brunot, *Histoire*, III, 314, Godefroy, *Dict.*, VII, 88). R. peut avoir choisi *recourir* pour obtenir une rime riche avec *secourir*, cf., pour le procédé, Spitzer, *Wortbildung*, p. 33 sq. La correction de H et de I : *recouvrir*, cf. *Prol.*, n. 286, semble fautive : *recourir* est plus juste et plus fort que *recouvrir*. (M.)

23. Cf. *Introduction*, ch. II.

24. Cf. ch. I, n. 61.

25. Voiles, latinisme, cf. l. II, ch. VI, n. 116.

26. Usage, cf. l. I, ch. IX, n. 14.

27. Désirée.

28. Courriers.

29. Latinisme (*occurens*), récent (1547, dans Vaganay, *Rom. Forsch.*, XXXII).

et accidens [30], les houstoit de pensement à son retour, faisant en une heure plus de chemin par l'air que n'avoient faict par terre trente postes en un jour naturel. Cela estoit rachapter et guaingner temps. Et croyez comme chose vraysemblable que, par les colombiers de leurs cassines [31], on trouvoit sus œufz ou petitz, tous les moys et saisons de l'an, les pigeons à foizon [32]. Ce que est facile en mesnagerie [33], moyennant le salpetre en roche [34] et la sacre [35] herbe vervaine [36].

Le gozal lasché, Pantagruel leugt les missives de son pere Gargantua des quelles la teneur ensuyt :

« Filz trescher, l'affection que naturellement porte le pere à son filz bien aymé est en mon endroict tant acreue, par l'esguard et reverence des graces particulieres en toy par election [37] divine posées, que depuys ton partement me a, non une foys, tollu [38] tout aultre pensement ; me

---

Ligne 50. I : *ostoit* — l. 52. I : *ung jour* — G : *gaingner ;* H : *guaigner ;* I : *gaigner* — l. 53. F : *columbiers* — I : *leur cassines* — l. 54. H, I : *mois* — l. 55. H, I : *foyson* — l. 56. I : *sacrée* — l. 57. I : *leut* — l. 58. D, E, G : *ensuyr ;* F : *ensuyt ;* H, I : *ensuit* — l. 60. H : *bien aimé* — I : *esgard* — l. 61. G : *per election* — G, I : *depuis* — l. 62. H, I : *departement* — G, I : *m'a* — G, H, I : *une fois* — G, I : *autre*

30. Evénements (heureux ou malheureux), cf. ch. iv, l. 12, sens ancien, encore vivant au xvi[e] s. (Furetière).

31. Fermes, cf. *Prol.*, n. 271.

32. Allusion à la fécondité des pigeons : cf. Pline, X, 53, Varron, *De re rust.*, VIII, 7, O. de Serres, *Théâtre d'agric.*, V, 9. (D.)

33. Il est douteux que R. donne à ce mot un sens concret : colombier, basse-cour, etc., le mot est, en effet, employé pour la première fois en fr., l. III, ch. ii, l. 60, pour traduire *De re rustica* (de Caton), il signifie donc, comme *mesnage* dont il dérive, économie domestique, spécialement rurale, cf. Huguet, *Evolution*, p. 302. (M.)

34. Il s'agit ici du sel gemme (Chlorure de Sodium naturel), dont les pigeons sont friands, et non du salpêtre (Nitrate de Potassium). Les anciens ne parlent pas de ce procédé eugénique en aviculture, sauf une allusion vague de Pline (X, 52), mais O. de Serres (*Théâtre d'agriculture*, lieu V, ch. 8) conseille de mettre dans le colombier « quelques grains de gros sel ». (D.)

35. Cf. *Prol.*, n. 8.

36. Soit *Verbena supina*, L., soit *V. officinalis*, L., var. *prostrata*, Gr. et God., la première surtout du bassin méditerranéen. — C'est une des 36 herbes magiques (34[e] décan) du Livre d'Hermès Trismégiste; dédiée à Vénus. Ni Dioscoride ni Pline ne mentionnent ses vertus prolifiques chez les pigeons. Garrigues se demande si Rabelais ne parle pas ici par antiphrase, car selon Savonarole, « *Verbena menducata non permittit per septem dies coïtum.* » (Garrigues, *Les quinze secrets de la botanique de Rabelais*, Vannes, Lafolye, 1924, p. 13). (D.)

37. Choix, cf. Huguet, *Evolution*, p. 33.

38. Ravi. cf. l. I, ch. ii, n. 41.

delaissant [39] on cueur ceste unicque et soingneuse paour que vostre embarquement ayt esté de quelque meshaing [40] ou fascherie acompaigné : comme tu sçays que à la bonne et syncere amour est craincte perpetuellement annexée [41]. Et pource que, scelon le dict de Hesiode, d'une chascune chose le commencement est la moytié du tout [42], et, scelon le proverbe commun, à l'enfourner on faict les pains cornuz [43], j'ay, pour de telle anxieté vuider mon entendement, expressement depesché Malicorne, à ce que par luy je soys acertainé [44] de ton portement sus les premiers jours de ton voyage. Car, s'il est prospere et tel que je le soubhayte, facile me sera preveoir, prognosticquer et juger du reste.

« J'ay recouvert [45] quelques livres joyeulx, lesquelz te seront par le present porteur renduz. Tu les liras, quand te vouldras refraischir [46] de tes meilleures estudes. Ledict porteur te dira plus amplement toutes nouvelles de ceste court. La paix de l'Æternel soyt avecques toy. Salue Panurge, frere Jan, Epistemon, Xenomanes, Gymnaste et aultres tes domesticques, mes bons amis. De ta maison paternelle, ce trezieme de juin.

« Ton pere et amy,

GARGANTUA. »

Ligne 63. I : *au cœur* — H : *cœur* — H, I : *unique* — l. 64. I : *ait esté* — H, I : *meshain* — F, I : *accompaigné* — l. 65. F, G, I : *scais* — G : *qu'à* — l. 66. I : *selon* — l. 67. H, I : *moictié* — l. 68. I : *selon* — l. 69. I : *je ay* — l. 72. I : *soubhaicte* — l. 74. I : *te vouldra* — l. 76. H, I : *Eternel* — G, I : *soit* — l. 78. G : *autres* — I : *amys* — l. 79. I : *juing*

39. Laissant. Sens assez rare qu'on trouve déjà l. I, ch. XXXI, l. 79 et qui peut tenir au sens juridique de « laisser après soi en mourant » qui est le sens le plus usuel de *delaisser*. (M.)

40. Chagrin, cf. l. III, ch. II, n. 17 et Sainéan, II, 103.

41. Cf. Ovide, *Heroïdes*, I, 12 : Res est solliciti plena timoris amor.

42. *Principium dimidium totius* attribué à Hésiode par Erasme, *Ad.*, I, 2, 39 et *Apophtegmes*, III (*Socr.*, 37). Cf. Hésiode, *Travaux*, v. 40, « πλέον ἥμισυ παντός, la moitié vaut plus que le tout »; Erasme avait peut-être en vue cette autre maxime : 'Αρχή τὸ ἥμισυ παντός, qui n'est pas d'Hésiode (Marty-Laveaux).

43. Proverbe déjà attesté au XIIIe s. (Le Roux de Lincy, II, 206, Morawski, n. 60).

44. Assuré, ancien et usuel jusqu'au XVIIe s., Godefroy, *Dict.*, I, 47, Brunot, *Histoire*, III, 125, Sainéan, II, 121.

45. Acquis, cf. *Prol.*, n. 286.

46. Reposer, rendre frais, sens général conforme à l'étymologie qui subsiste encore au XVIe s., à côté du sens moderne, plus restreint, comparer ch. IX, l. 107, cf. Godefroy, *Dict.*, VI, 724.

Comment Pantagruel escript à son pere Gargantua, et luy envoye plusieurs belles et rares choses.

Chapitre IIII.

Après la lecture des letres susdictes, Pantagruel tint plusieurs propous avecques l'escuyer Malicorne, et feut avecques luy si long temps que Panurge, interrompant, luy dist : « Et quand boyrez vous ? Quand boyrons nous ? Quand boyra monsieur l'escuyer ? N'est ce assez sermonné pour boyre ? — C'est bien dict, respondit Pantagruel. Faictez dresser la collation [1] en ceste prochaine hostellerie, en laquelle pend pour enseigne l'imaige d'un Satyre à cheval [2]. Ce pendent pour la depesche [3] de l'escuyer, il escrivit à Gargantua comme s'ensuyt :

Ligne 4. H, I : *lettres* — I : *teint* — I : *propos* — l. 6. I : *boirez* — l. 7. I : *boirons* — I : *boira* — l. 8. I : *boire* — I : *dit* — H, I : *faictes* — l. 10. G, H : *image* — G, I : *ce pendant* — l. 11. H, I : *despesche*

1. Repas léger après le souper, cf. l. I, ch. xxii, l. 249 — dont l'heure « canonique » est 5 (ch. lxiv) — ou qui remplace le souper, cf. Huguet, *Evolution*, p. 304.

2. Le satyre à cheval sur un bouc, faisant pendant à la femme juchée sur le même animal (la Luxure ?) semble avoir été, dans l'iconographie médiévale, un thème presque aussi populaire que l'âne à la lyre de Phèdre et de Boèce (J. Adhémar, *Influences antiques dans l'art du M. A. français*, Londres, Studies of the Warburg Inst., 7, 1939, p. 227, 284-285). L'existence d'une enseigne de ce genre n'a rien d'invraisemblable; comparer, d'une part, le « Coq à cheval » de la Vallée de Misère, à Paris, en 1543 (Coyecque, *Recueil d'actes notariés* (Histoire générale de Paris), I, 2919) et, d'autre part, les enseignes à l' « homme sauvage », si fréquentes encore dans les pays germaniques pour des hôtels et des restaurants, et déjà très communes (*ibid.*, à la table). Le rapprochement fait par Sainéan, I, 33 avec Belon, *Observations*, II, f° 120 v°-121, où celui-ci parle de bateleurs montrant des singes (Callitriches) à cheval sur des chèvres, paraît à écarter : il s'agit, en effet, de batelleries que Belon a vues au Caire, or, les *Observations* n'ont été publiées qu'en 1553, et, d'autre part, si, parfois, au M. A., on a confondu les Satyres avec des cynocéphales (cf. Godefroy, *Dict.*, X, 632), R. ne semble pas avoir pu commettre la même confusion, cf. l. III, ch. xiv, l. 32 et l. IV, ch. xxxvii, l. 90, éd. M. (M.)

3. Le courrier, cf. lettre de Pellicier à

« Pere tresdebonnaire, comme à tous accidens en ceste vie transitoire non doubtez [4] ne soubsonnez, nos sens et facultez animales patissent [5] plus enormes et impotentes [6] perturbations (voyre jusques à en estre souvent l'ame desemparée [7] du corps, quoy que telles subites nouvelles feussent à contentement et soubhayt) que si eussent auparavant esté propensez [8] et preveuz [9], ainsi me a grandement esmeu et

Ligne 12. I : *come* — l. 13. H, I : *noz* — l. 14. H, I : *voire* — l. 15. I : *à estre* — l. 16. H, I : *soubhaict* — l. 17. G : *m'a*

Rabelais, 1540, dans Heulhard, *Rabelais*, p. 130 : « pour la presse et occupation que je eus faisant la *derniere depesche* à Thurin, n'eus bonnement loysir de vous escripre »; sens particulier de *depesche :* action d'expédier, qui appartient évidemment à la langue usuelle des affaires, mais qui manque, cependant, dans Godefroy et Huguet (ce dernier donne, à tort, le sens de « action de donner une réponse »). (M.)

4. Prévus. Le sens ancien de *doubter* est : craindre, cf. l. I, ch. XXVIII, l. 40, verbe transitif; le sens de *prévoir* se rencontre aussi anciennement mais avec *de :* douter de (cf. Godefroy, *Dict.*, IX, 412), avec le sens et la construction qu'il a ici c'est un néologisme, qu'éclaire *soubsonnez*. (M.)

5. Subissent. Latinisme (*pati*) dont le premier exemple est l. III, ch. I, l. 96. R. l'emprunte au latin scolastique, cf. St. Thomas, *Somme théologique*, 1ª, quest. 79, art. 2 : « pati tripliciter dicitur. Uno modo, propriissime, quando scilicet aliquid removetur ab eo quod convenit sibi... sicut cum homo ægrotat aut tristatur. Secundo modo minus proprie dicitur aliquis pati ex eo quod aliquid abjicitur, sive sit ei conveniens, sive non conveniens. Et secundum hoc dicitur pati non solum qui ægrotat, sed etiam qui sanatur, non solum qui tristatur, sed etiam qui lætatur. Tertio modo, dicitur aliquid pati communiter, ex hoc solo quod id quod est in potentia ad aliquid, recipit illud ad quod erat in potentia, absque hoc quod aliquid abjiciatur. Secundum quem modum, omne quod exit de potentia in actum, potest dici pati, etiam cum perficitur. Et sic intelligere nostrum est pati ». *Nos sens et facultez animales* désignent l' « âme sensitive », cf. *ibid.*, quest. 78, art. 1, commune à l'homme et aux animaux, *ib.*, quest. 76, art. 3. Tout cela est banal, comparer Fernel, dans Febvre, *Problème de l'incroyance*, p. 199. (M.)

6. Immodéré, dont on n'est pas le maître, l'un des sens du lat. *impotens*, propre à R. (M.)

7. Séparée, cf. l. II, ch. VIII, l. 132.

8. Médité d'avance, cf. *Prol.*, n. 317.

9. C'est un latinisme tout récent, l'exemple de Brun. Latini dans le *Diction. général* est isolé, cf. dans Godefroy, *Dict.*, VI, 402, quelques rares ex. et de sens différent, et X, 416, un ex. de Salel qui est le plus ancien, en ce sens, et qui l'emprunte directement au latin — il écrit *proeveu* — comme le fait probablement R. L'a. fr. disait de préférence *porveoir* (Godefroy, *op. cit.*, VI, 225), cf. R. Estienne, 1538 : « Providentia, *Prevoyance* (1er ex. en fr.) ou pourvoyance » (dans Vaganay, *Rom. Forsch.*, XXXII); en 1549, R. Estienne qui distingue *prevoir* de *prouvoir* (fr. mod. *pourvoir*) renvoie de l'un à l'autre vu que « souvent se prennent l'ung pour l'autre en aucunes manieres de parler ». C'est *propensez* qui aide le lecteur à comprendre. (M.)

perturbé [10] l'inopinée venue de vostre escuyer Malicorne. Car je n'esperoys aulcun veoir de vos domesticques [11], ne de vous nouvelles ouyr avant la fin de cestuy nostre voyage. Et facilement acquiesçoys [12] en la doulce recordation [13] de vostre auguste majesté [14], escripte, voyre certes insculpée [15] et engravée on posterieur ventricule de mon cerveau [16], souvent au vif me la representant en sa propre et naïfve [17] figure.

« Mais, puys que m'avez prevenu [18] par le benefice [19] de vos gratieuses letres, et par la creance de vostre escuyer mes espritz recreé en nouvelles de vostre prosperité et santé, ensemble de toute vostre royale maison, force m'est ce que par le passé m'estoit voluntaire, premierement louer le benoist Servateur [20], lequel, par sa divine bonté, vous

Ligne 19. I : *voz domesticques* — I : *de voz nouvelles* — l. 21. G : *magesté* — I : *voire* — l. 22. F : *engravée ou ;* I : *au* — l. 25. G, H, I : *puis que* — I : *voz* — l. 25-26. I : *gracieuses* — l. 26. I : *lettres* — H : *recrée ;* I : *recréez* — l. 28. H : *volontaire*

10. Latinisme ancien et usuel (Godefroy, *Dict.*, VI, 118) qui n'a disparu qu'au XVIIe siècle (Brunot, *Histoire*, III, 139) pour reparaître au XIXe s. (M.)

11. Gens de votre maison.

12. Cf. *Prol.*, n. 13.

13. Souvenir, ancien et usuel jusqu'au XVIIe s. (Brunot, *Histoire*, III, 140).

14. *Auguste :* latinisme que R. tire du protocole de la chancellerie impériale, car celle du roi de France n'en fait pas usage. Cf. Giry : *Manuel de Diplomatique*, p. 320, 322. — *Majesté :* le mot est ancien : il s'applique à Dieu, puis à l'autorité en général, il ne s'introduit dans le protocole de la Cour de France que sous François Ier à l'imitation de la chancellerie impériale (Gaillard, *Histoire de François Ier*, VIII, p. 229 sq.). Mais à la 3e personne il est encore assez peu usité pour que Claude de L'Aubespine, secrétaire d'Etat sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, écrive dans l'*Histoire particulière de la court de Henri II*, *Arch. cur.*, 1re série, III, 303 : « mot sycophante que la flatterie a inventé depuis », cf. aussi H. Estienne, *Dialogues du nouveau langage françois italian.*, éd. Bonneau, I, 260, et Pasquier, *Recherches*, VIII, 5, 771. (M.).

15. Gravée. Du lat. *insculpere*; assez fréquent depuis la fin du XVe s. (Godefroy, *Dict.*, IV, 590) — *sculpter*, *sculper*, *sculpture*, *escupteur*, *sculpteur* apparaissent en même temps mais restent rares, *ibid.*, VII, 342, X, 643 — R. a ici en tête le latin : *in mentibus insculpere*, Cicéron, *De Nat. Deorum*, I, 17 et autres. (M.)

16. D'après Galien et les scolastiques, la mémoire siège dans le ventricule postérieur, ou troisième ventricule du cerveau. (D.)

17. Naturelle, véritable, cf. l. I, ch. LVI, n. 61.

18. Latinisme récent, 1er ex. : R. Estienne, *Dict. latino-gallicum*, 1538 (Vaganay, *Rom. Forsch.*, XXXII), R. l'emploie en 1542 (éd. E), l. I, ch. V, l. 27.

19. Bienfait, cf. *Prol.* n. 162.

20. Cf. *Prol.* n. 35 et 36.

conserve en ce long teneur[21] de santé perfaicte; secondement, vous remercier sempiternellement de ceste fervente et inveterée affection que à moy portez, vostre treshumble filz et serviteur inutile. Jadis un Romain, nommé Furnius[22], dist à Cæsar Auguste recepvant à grace et pardon son pere, lequel avoit suyvy la faction de Antonius : Au jourd'huy me faisant ce bien, tu me as reduict en telle ignominie que force me sera, vivant, mourant, estre ingrat reputé, par impotence[23] de gratuité[24]. Ainsi pourray je dire que l'excès de vostre paternelle affection me range en ceste angustie[25] et necessité, qu'il me conviendra vivre et mourir ingrat. Sinon que de tel crime[26] soys relevé par la sentence des Stoïciens, lesquelz disoient troys parties estre en benefice : l'une du donnant, l'aultre du recepvant, la tierce du recompensant[27]; et le

---

Ligne 30. I : *parfaicte* — l. 31. I : *vous remercie* — l. 31-32. G : *qu'à* — I : *que me portez* — l. 32. I : *fils* — G : *servitenr* — l. 33. I : *dit* — l. 34. I : *lequel suivy avoit* — G : *suyvi* — l. 35. G, I : *tu m'as* — I : *reduit* — l. 37. I : *pourray je* — l. 40. H : *trois parties* — l. 41. G, H, I : *l'autre*

21. Suite ininterrompue. Le mot existait, au féminin, et avec le sens de « sens suivi d'un écrit » (Godefroy, *Dict.*, X, 751), sens juridique du lat. *tenor*. R. reprend le mot au latin avec son sens général et son genre, R. Estienne, 1549, donne le même sens. (M.)

22. « Nullo magis Caesarem Augustum demeruit, et ad alia impetranda facilem sibi reddidit Furnius, quam quod, cum patri Antonianas partes secuto veniam impetrasset, dixit : Hanc unam Caesar habeo injuriam tuam. Effecisti ut viverem et morerer ingratus. » (Sénèque, *De beneficiis*, II, 25). Le texte était cité dans Erasme (R. E. R., VI, 240). (S.)

23. Impuissance. Le mot avait déjà en a. fr. le sens d'infirmité, au xv[e] s. le sens latin réapparaît (Godefroy, *Dict.*, IV, 556) et concurrence *impuissance*. (M.)

24. Gratitude, même sens l. I, ch. L, l. 58, lui aussi de style noble, *gratuité* existe en a. fr. au sens de « cadeau » (Godefroy, *Dict.*, IV, 339), « libéralité » (Littré, histor.), sens conforme au lat. *gratuitus*, qu'il conserve au xvi[e] s. (cf. Huguet, *Dict.*). R. lui donne un sens tout à fait différent sans doute pour traduire *gratitudo :* gratitude, qui paraît au xv[e] s. (Godefroy, IX, 720) mais passe encore pour un néologisme au xvii[e] s. (Brunot, *Histoire*, III,, 195, IV, 522); Seyssel, seul au xvi[e] s., emploie une fois *gratuité* dans ce sens d'après Huguet. (M.)

25. Anxiété, cf. l. II, ch. xix, n. 33.

26. Accusation, retour au sens du latin *crimen*, dont Huguet, *Dict.*, ne donne que deux ex., mais, celui-ci lui ayant échappé, il est possible qu'il y en ait d'autres chez les latiniseurs.

27. Donnant en retour, en compensation, sens normal en a. fr., cf. Huguet, *Evolution*, p. 177.

R. s'inspire, nous semble-t-il, de toute la fin du livre II du *De beneficiis*, et notamment des ch. xxxi et xxxiii. « Hoc ex paradoxis Stoicae sectae minime mirabile (...) est,

recepvant tresbien recompenser le donnant, quand il accepte voluntiers le bienfaict et le retient en soubvenance perpetuelle. Comme, au rebours, le recepvant estre le plus ingrat du monde, qui mespriseroit et oubliroit le benefice.

« Estant doncques opprimé d'obligations infinies toutes procrées [28] de vostre immense benignité, et impotent à la minime partie de recompense, je me saulveray pour le moins de calumnie, en ce que de mes espritz n'en sera à jamais la memoire abolie : et ma langue ne cessera confesser et protester que vous rendre graces condignes est chose transcendente ma faculté et puissance.

« Au reste, j'ay ceste confiance en la commiseration et ayde de nostre Seigneur, que de ceste nostre peregrination la fin correspondera [29] au commencement, et sera le totaige [30] en alaigresse et santé perfaict. Je ne fauldray à reduire en commentaires et ephemerides [31] tout le dis-

Ligne 42. H : *volontiers* — l. 43. I : *souvenance* — l. 44. D, E, F, G : *m'espriseroit ;* H, I : *mespriseroit* — F : *obliroit* — l. 48. G : *calomnie* — l. 51. G : *transcende* — l. 53. G, H, I : *correspondra* — l. 54. I : *en -gresse* — H, I : *parfaict* — l. 55. H, I : *reduyre*

eum qui libenter accepit beneficium, reddidisse (...). Beneficium qui dat, vult excipi grate : habet quod voluit, si bene acceptum est. (...) Quod accipiebam, si eo animo accepi quo dabatur, reddidi. » (XXXI). Sur les « troys parties » du bienfait : « Sic beneficii fructus primus ille est, conscientiae. Hunc percepit, qui quo voluit munus suum pertulit. Secundus est famae. Tertius eorum quae praestari invicem possunt. » (XXXIII). (S.)

28. Procréées. La contraction de *éé* en *é : cré* pour *creé*, *effré* pour *effreé* est attestée au XVe siècle, cf. N. Dupire, *Jean Molinet*, p. 312, même pour le masculin, à plus forte raison a-t-elle dû se conserver pour le féminin : Furetière cite encore *dettes crées* à côté de *pensions creées*, v^o *creer*. (M.)

29. Cf. *Prol.*, n. 281.

30. Total, le mot n'est pas créé par R. comme on l'a cru, l. III, ch. XVIII, n. 1, mais il est peu fréquent, cf. Godefroy, *Dict.*, VII, 771.

31. R. semble s'être souvenu des définitions, d'ailleurs exactes, de Budé, *Annotat. in Pandectas*, *Ex l. Abesse (titulo : Ex quibus causis majores)*, éd. Vascosan, 1542, p. 194 : « *Commentarius* autem liber est quem sibi quisque nostrum privatim facere consuevit, quasi quoddam memoriae promptuarium eorum quae agimus, id est Diarium et *Ephemeris* actionum nostrarum », et *ibid. (titulo Locati)*, p. 326 : « Hi (scriptuarii... quales hodie sunt quos clericos) enim *ephemeridas* faciunt, id est diurna, papyros diarias appellant, et praeterea breviaria, id est epitomas, summas acceptas continentes, quae summaria vovant. » (M.)

cours [32] de nostre naviguaige, affin que à nostre retour vous en ayez lecture veridicque.

« J'ay icy trouvé un tarande de Scythie, animal estrange et merveilleux à cause des variations de couleur en sa peau et poil, scelon la distinction des choses prochaines. Vous le prendrez en gré. Il est autant maniable et facile à nourir qu'un aigneau. Je vous envoie pareillement troys jeunes unicornes, plus domesticques [33] et apprivoisées que ne seroient petitz chattons. J'ay conferé [34] avecques l'escuyer, et dict la maniere de les traicter. Elles ne pasturent en terre, obstant [35] leur longue corne on front. Force est que pasture elles prenent es arbres fruictiers, ou en rattelliers idoines [36], ou en main, leurs offrant herbes, gerbes [37], pommes, poyres, orge, touzelle [38], brief toutes especes de fruictz et legumaiges [39]. Je m'esbahis comment nos escrivains antiques les disent

Ligne 56. H, I : *navigaige* — G, H, I : *affin qu'à* — l. 57. H, I : *veridique* — l. 58. I : *une tarande* — l. 59. I : *selon* — l. 61. G, I : *nourrir* — G, H : *envoye* — l. 62. I : *trois* — l. 65. I : *au front* — G, H, I : *prennent* — l. 66. I : *ratelliers* — H, I : *leur offrant* — l. 67. G : *poires* — G : *orges* — H, I : *bref* — l. 68. I : *noz escripvains*

32. Le cours, cf. Huguet, *Evolution*, p. 220.

33. Familiers. Bien que le mot soit tout à fait commun en ce sens (cf. Huguet, *Dict.*) il semble s'appliquer surtout aux humains, c'est pourquoi R. le double d'*apprivoisées* qui est ancien. R. Estienne, 1549, donne aussi le couple : *domestique* et *apprivoisé*. (M.)

34. Ce sens de *conférer :* discuter (sur le sens précis cf. Porteau, P., *Montaigne et la vie pédagogique de son temps*, Paris, 1935, p. 270 sq.) est encore un latinisme récent : le premier ex. en est probablement l. I, ch. XXIII, l. 43 (cf. les ex. de Littré, histor.; Huguet, *Dict.*, les a négligés) et la construction *conférer avec*, latine aussi, est employée, probablement pour la première fois elle aussi, l. III, ch. XVI, l. 1. (M.)

35. S'opposant, cf. l. III, ch. XIII, n. 22, ancien et usité jusqu'au début du XVIIe s. (Godefroy, *Dict.*, V, 558).

36. Appropriés, cf. l. I, ch. L, n. 55.

37. De blé, bien que le mot puisse parfois s'appliquer à d'autres plantes (cf. un ex. dans Littré, histor., et comparer Rabelais, *Lettres*, éd. Bourrilly, p. 79 : « gerbe de bled »), cet emploi semble si rare que Furetière l'ignore encore. (M.)

38. Vocable méridional appliqué à certaines variétés à grain tendre, à épi sans barbes, du *Triticum sativum :* « *Tozelles* qui est un froment ras », dit O. de Serres. On en connaît d'assez nombreuses variétés, dont la *Touzelle anone*, cultivée dans le Midi, et dont l'origine remonte probablement à l'occupation romaine. (D.)

39. Légumes. Latinisme (de *legumen*) qui remplace l'a. fr. *leumage* (Godefroy, *Dict.*, IV, p. 766) et dont le 1er ex. est l. II, ch. XIII, l. 41 ; le mot est, peut-être, poitevin, Poirier, p. 46. L'a. fr. *leun*, *lyen* (cf. Suisse romande : *lion*, Godefroy, *ibid.*) semble tombé en désuétude ; *legun*, autre latinisme qu'on trouve au XVe s. (*ibid.*) s'emploie

tant farouches, feroces [10] et dangereuses, et oncques vives n'avoir esté veues [41]. Si bon vous semble, ferez espreuve du contraire; et trouverez qu'en elles consiste une mignotize la plus grande du monde, pourveu que malicieusement on ne les offense.

« Pareillement vous envoye la vie et gestes de Achilles en tapisserie bien belle et industrieuse [42]. Vous asceurant que les nouveaultez d'animaulx, de plantes, d'oyzeaulx, de pierreries que trouver pourray et recouvrer [43] en toute nostre peregrination, toutes je vous porteray, aydant Dieu nostre Seigneur, lequel je prie en sa saincte grace vous conserver.

« De Medamothi, ce quinzieme de juin. Panurge, frere Jan, Epistemon, Xenomanes, Gymnaste, Eusthenes, Rhizotome, Carpalim, après le devot baisemain, vous resaluent [44] en usure centuple.

« Vostre humble filz et serviteur,

PANTAGRUEL. »

Pendent que Pantagruel escrivoit les letres susdictes, Malicorne feut de tous festoyé, salué et accollé à double rebraz [45]. Dieu sçayt comment

---

Ligne 72. G : *on ne les offenses* — l. 73. I : *d'Achilles* — l. 74. I : *asseurant* — l. 75. H, I : *oyzeaux* — l. 79. I : *juing* — l. 84. I : *pendant* — I : *lettres* — l. 85. G : *Dieu sçay ;* F, H, I : *sçait*

parfois encore (Huguet, *Dict.*, v° *legume*) : *legume* est seulement de 1542 (Guéroult) d'après Dauzat, *Diction. étymol.*, et n'est pas dans R. (M.)

40. Sauvages (plutôt que féroces), cf. lat., *ferox*, le mot semble encore très rare : 1er ex. Chastellain dans *Diction. général*; Huguet, *Dict.*, ne l'a pas, Littré le croit du XVIIe siècle. (M.)

41. Cf. Pline, *H. N.*, VIII, 31 : « Hanc feram vivam negant capi. » Les *Bestiaires* du M.-A. racontent que, pour la prendre, on envoie dans la forêt une pucelle qui découvre son sein; l'animal vient la baiser et s'endort sur ses genoux; on le tue ou l'on s'en empare pendant son sommeil (Philippe de Thaon dans Langlois, Ch.-V., *La connaissance de la nature et du monde*, 1927, p. 17). (M.)

42. Faite avec habileté, latinisme antérieur à R., mais qui a ordinairement, comme le lat. *industriosus*, le sens actif, cf. ch. XXIX, l. 24. (éd. M.), le sens passif est, cependant, encore enregistré par Furetière. (M.)

43. Cf. *Prol.*, n. 286 et ch. III, n. 22.

44. Rendent le salut, cf. R. Estienne, 1549; sens ancien de la particule *re-* marquant la réciprocité, cf. « car se jel *vuel*, il me *reviaut* — Se je me *dueil*, il se *rediaut* », Chrétien, *Cligès*, 5429-30, et *Rose* (éd. Langlois), III, 7321-3 : « Regardez-le piteusement... S'il vous *reveit*, liez en sera ». (M.)

45. De toutes leurs forces, littéralement : « en retroussant leurs manches », cf. Es-

tout alloit, et comment recommendations de toutes pars trotoient en place. Pantagruel, avoir parachevé ses letres [46], bancqueta avecques l'escuyer. Et luy donna une grosse chaine d'or, poisante [47] huyct cens escuz [48], en laquelle, par les chainons septenaires [49], estoient gros diamans, rubiz, esmerauldes, turquoises, unions [50], alternativement enchassez. A un chascun de ses nauchiers [51] feist donner cinq cens escuz au Soleil [52]; à Gargantua son pere envoya le tarande couvert d'une housse de satin broché d'or, avecques la tapisserie contenente la vie et gestes de Achilles, et les troys unicornes capparassonnées [53] de drap d'or frizé [54]. Ainsi departirent de Medamothi, Malicorne pour retourner vers Gargantua, Pantagruel pour continuer son naviguaige. Lequel en haulte mer feist lire par Epistemon les livres apportez par l'escuyer. Desquelz, pource qu'il les trouva joyeulx et plaisans, le transsumpt [55] voluntiers vous donneray, si devotement le requerez.

Ligne 86. H, I : *recommandations* — l. 87. H : *avoit parachevé ;* I : *ayant* — I : *lettres* — H : *banqueta ;* I : *banquetta* — l. 88. I : *chaisne* — F, G, H, I : *huict* — l. 89. I : *chaisnons* — l. 91. I : *feit* — l. 92. I : *envoia* — l. 93. I : *contenante* — l. 94. G, H, I : *trois* — l. 95. I : *frisé* — l. 96. I : *navigaige* — l. 97. I : *feit* — l. 98. H : *volontiers*

tienne, 1549 : « se rebrasser jusques aux coubtes », et les ex. de Furetière; comparer l. III, ch. XXXVIII, n. 68 et Sainéan, II, 261.

46. Après avoir, cf. *Prol.*, n. 317.

47. Cf. *Prol.*, n. 245.

48. L'escu est une monnaie, non un poids; c'est en *marcs* que se pèse l'or, cf. l. I, ch. VIII, l. 88. Cependant cf. Furetière : « Quand les Medecins ordonnent le poids d'un *escu* de quelque drogue, on entend le poids de *nôtre escu d'or*, qui est une dragme » (3 gr. 8 environ). (M.)

49. Septièmes et non pas période de sept (jours, ans, etc.) — sens qui existe anciennement — comme maintenant; *septenaire* en ce sens se disait déjà dans l'expression *années septenaires* (Godefroy, *Dict.*, X, 670). (M.)

50. Perles (lat. *unio*). « Ce fut pendant la guerre de Jugurtha que les plus grosses perles furent désignées par le nom d'*uniones* » (Pline, *H. N.*, IX, 59). (D.). Cf. l. I, ch. VIII, n. 40.

51. Ici peut-être, matelots, cf. ch. I, n. 22.

52. Cf. *Prol.*, n. 104.

53. Cf. *Prol.*, n. 100.

54. Cf. l. I, ch. XXI, n. 13 et Sainéan, I, 165.

55. Copie, cf. ch. II, n. 18.

Comment Pantagruel rencontra une nauf de voyagers retournans du pays Lanternois.

Chapitre V.

Au cinquieme jour, ja commençans tournoyer [1] le pole peu à peu, nous esloignans de l'Æquinoctial [2], descouvrismes une navire marchande faisant voile à horche [3] vers nous. La joye ne feut petite, tant de

Ligne 1. I : *Comme Pantagruel* — A, B, C : *rencontra une navire* — l. 3. A, B, C : *chapitre ij* — l. 4. A, B, C : *Cestuy jour et les deux subsequens ne leur apparut terre ou chose autre nouvelle, car autresfois avoient arré ceste routte. Au quatriesme jà commençans* — I : *cinquiesme* — C : *tournoier* — A, B, C : *pol ;* I : *polle* — l. 5. A, B, C : *eloignans* — A, B, C : *Equinoctial* — I : *descouvrisme* — l. 6. A, B, C : *voele* — A, B, C, H, I : *ne fut*

1. Faire le tour de, sens plus rare que « prendre part à un tournoi ». Cf. Godefroy, *Dict.*, VII, 762, R. Estienne, 1549, Ronsard (Mellerio), St-Gelais et Amyot (Littré).

2. Il est évident qu'en « tournoyant le pole » « par mesme parallele » (ch. 1, l. 91), Pantagruel ne saurait « s'éloigner » de l'*Æquinoctial*, si celui-ci est, comme au ch. 1, n. 81, l'*Equateur*. R. semble donner ici à « æquinoctial » le sens de « colure des équinoxes » : grand cercle de la sphère céleste passant par les poles et par les points équinoxiaux (points γ et γ' ou « nœuds de l'écliptique » des modernes). Le colure est donc un méridien; la difficulté est que ce méridien astronomique ne saurait, cela va de soi, coïncider avec un méridien terrestre déterminé que moyennant une convention dont nous n'avons pas trouvé de trace explicite chez les auteurs contemporains. On peut supposer que R. — ou ses contemporains — a confondu — ou identifié arbitrairement — le « colure » avec ce que Jean Alfonse (*Cosmographie*, p. 115, 126, 324) appelle la « ligne dyamétrale », c'est-à-dire le méridien origine, qui est, alors, celui de l'Ile de Fer, la plus occidentale des Canaries; le point γ est, en effet, aujourd'hui encore, l'origine des ascensions droites, cf. *Etudes Rabelaisiennes*. (M.)

3. A babord. De l'ital. *orza*, par l'intermédiaire, peut-être, du languedocien *ouercho* ; c'est donc un terme de la Marine du Levant, spécialement des galères, mais le mot semble depuis longtemps bien connu au Ponant et même chez des terriens (cf. Godefroy, *Dict.*, V, 615) : E. Deschamps, champenois qui n'avait rien d'un marin, écrit, et à un patron de Harfleur : « Vous me deuissiez les instrumens nommer. Qui

nous comme des marchans : de nous, entendens nouvelles de la marine [4] ; de eulx, entendens nouvelles de terre ferme. Nous ralliens avecques eulx, congneusmes qu'ilz estoient François Xantongeoys [5]. Devisant et raisonnant ensemble, Pantagruel entendit qu'ilz venoient de Lanternoys [6]. Dont eut nouveau accroissement d'alaigresse, aussi eut toute l'assemblée, mesmement [7] nous enquestans de l'estat du pays et meurs du peuple Lanternier; et ayans advertissement que, sus la fin de juillet subsequent, estoit l'assignation du chapitre general des Lanternes [8] ; et que, si lors y arrivions (comme facile nous estoit), voyrions [9] belle, honorable et joyeuse compaignie des Lanternes; et que l'on y faisoit

Ligne 7. I : *come* — A, B, C, I : *entendans* — l. 8. H : *de eux* — A, B, C, I : *entendans* — H, I : *nouvelle* — I : *de la terre* — A, B, C : *raillans* — A, B, C : *avec* — H : *avecques eux* — l. 9. I : *Françoys* — A, B, C : *Xanctongeois ;* I : *Xantongeois* — l. 10. A, B : *Laternois ;* C : *Lanternois* — l. 11. A, B, C : *allegresse* — l. 12. H, I : *enquestant* — G : *enquestans du pays* — l. 13. A, B, C : *sur la fin du moys* (B : *mois*) *de Juillet* — l. 14. B : *capitre ;* H, I : *chappitre* — l. 14-16. A, B, C : *general des Lanternes, et que l'on y faisoit* — l. 16. H : *compagnie*

gouvernent en tempeste formée... Par eulx convient le timon ordener. A pouge, a *ourse* est la flotte tournée... » (*pouge :* à tribord), *Balade* 122 (non datée, mais antérieure vraisemblablement au voyage que D. fit en Hongrie, par Venise), v. 9-10 et 17-18, éd. Queux de Saint-Hilaire (Soc. des anc. Textes fr.), IV, 342. (M.)

4. Mer, usuel, cf. Huguet, *Evolution*, p. 148.

5. Saintongeais.

6. Cf. ch. I, n. 35.

7. Principalement.

8. Cf. ch. I, n. 35. Romier, *R. E. R.*, X, 125, reprenant l'interprétation de Le Duchat, a vu ici une allusion à la session du 29 juillet 1546 du Concile de Trente, qui, annoncée le 17 juin, n'eut jamais lieu. Mais, si il est bien certain que « *Lanterne* se prend souvent pour lumière ecclésiastique » (*Moyen de parvenir*, cité par Sainéan, II, 291), cf. Jean Eck, 63e homélie, *De multitudine graduum in sacramento ordinis*, dont l' « argument » est, *Exod.* 25 : « *Facies et lucernas septem et pones eas super candelabrum* ...», *Sermons*, éd. 1538, t. IV, f° 193 v°, R. appelle le Concile de Trente « concile de Chesil », ch. XVIII, l. 6, XXXV, l. 65, LXIV, l. 12 (éd. M.). En fait la source du passage est *Navigations de Panurge*, ch. XIV, cf. Sainéan, II, 443. Panurge arrive à Lanternoys, pays des Lanternes « duquel Lucien fait mention en son livre des *Vrayes Narrations* » (cf. *Verae Historiae*, I, 29, escale dans la ville astrale de Lychnopolis (ville des lampes), près des Pléiades), au mois de mai, le jour de l'anniversaire de la reine : « a celluy jour estoient la assemblees toutes les Lanternes du monde, comme vous pourriez dire les Cordeliers en leur chapitre général, pour traicter des negoces et affaires desdictes Lanternes et de leur royaulme ». (M.)

9. Verrons, forme forte analogique, cf. *Prol.*, n. 245, Fouché, *Verbe*, p. 401.

grands apprestz, comme si l'on y deust profondement lanterner. Nous feut aussi dict que, passans le grand royaulme de Gebarim[10], nous serions honorifiquement repceuz et traictez par le Roy Ohabé[11], dominateur d'icelle terre. Lequel et tous ses subjectz pareillement parlent languaige François Tourangeau.

Ce pendent que entendions ces nouvelles, Panurge print debat avecques un marchant de Taillebourg, nommé Dindenault[12]. L'occasion du debat feut telle. Ce Dindenault, voyant Panurge sans braguette, avecques ses lunettes attachées au bonnet[13], dist de luy à ses compaignons : « Voyez là une belle medaille de Coqu. » Panurge, à cause de ses lunettes, oyoit[14] des aureilles beaucoup plus clair que de coustume. Doncques, entendent ce propous, demanda au marchant : « Comment

---

Ligne 17. H, I : *grans* — A, B, C : *apprests ;* H, I : *apretz* — A, B, C : *si on* — A, B, C : *lanterner profondement* — l. 17-21. A, B, C : *nous feut aussi... François Tourangeau* manque — l. 18. G, H : *royaume* — F : *Gebarin* — l. 19. H : *receupz ;* I : *receuz* — l. 22. A, B, C, G, I : *ce pendant* — A, B, C : *qu'entendions* — l. 23. A, B, C : *avec ;* H : *avecquee* — H : *marchand* — A, B, C : *Dindenault, lequel avoit dedans la nauf grande quantité de moutons. L'occasion* — l. 24. A, B, C, I : *fut* — A, B, C : *ce glorieux Dindenault* (B : *Dindenaut*) — C : *voiant* — l. 24-25. A, B, C : *sans braguette, et portant lunettes à son bonnet, dist* — l. 26. A, B, C : *medalle* — A, B, C : *cocu* — l. 27-28. A, B, C : *oyoit plus clair des aureilles que de coustume, dont entendant* — l. 27. I : *oioit* — G, I : *oreilles* — H, I : *cler* — l. 28. I : *entendant* — A, B, C, I : *propos* — l. 28-29. H, I : *comme diable*

10. Mot hébreu : des « Forts » ou des « Coqs », cf. syriaque *guebbar*, coq, c'est-à-dire des Gaulois (*Galli*), cf. l. I, ch. x, l. 77, Sainéan, II, 444. Il est difficile de ne pas voir ici un souvenir de l'expédition de Jean-François de La Roque, seigneur de Roberval, dont la mission était de fonder au Canada un établissement durable, cf. les commissions de Cartier (17 oct. 1540) et de Roberval (15 janvier 1541) dans Biggar, H. P., *A collection of documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval* (Publ. of the Public Archives of Canada, nº 14), Ottawa, 1930, p. 128 et 178, et notre commentaire, dans *Les Compagnons de Roberval*, *Hum. et Ren.*, I, p. 52 sq. On se rappelle qu'en 1544, l'expédition était rentrée, ne laissant au Canada que des tombeaux. (M.)

11. Hébreu *ohabi :* mon ami, mon bien-aimé, Sainéan, II, 444.

12. Dérivé de *Dandin :* nigaud, l. I, ch. xxv, n. 34, Sainéan, *Sources Indigènes*, II, 16, et *Langue de* R., II, 475. Peut-être anagramme de *Didonne*, Charente-Maritime, arr. de Saintes, châtellenie des La Tremoille.

13. Cf. l. III, ch. vii.

14. Entendait, cf. *Prol.*, n. 50.

diable seroys je coqu, qui ne suys encores marié, comme tu es, scelon que juger je peuz à ta troigne [15] mal gracieuse ?

— Ouy vrayement, respondit le marchant, je le suys, et ne vouldrois ne l'estre pour toutes les lunettes d'Europe, non pour toutes les bezicles d'Afrique [16]. Car j'ay une des plus belles, plus advenentes, plus honestes, plus prudes femmes en mariage, qui soit en tout le pays de Xantonge, et n'en desplaise aux aultres. Je luy porte de mon voyage une belle et de unze poulsées [17] longue branche de coural rouge [18], pour ses estrenes [19].

Ligne 29. A, B, C, H, I : *serois-je* — A, B, C : *cocu* — A, B, C, G, H, I : *suis* — A, B, C : *encore* — A, B, C, I : *selon* — l. 30. A, B, C : *je peux* — A, B, C, H, I : *gratieuse* — l. 31. A, B, C : *respond* — A, B, C, G, H, I : *suis* — A, C : *vouldroye ;* B : *vouldroie ;* I : *vouldroys* — l. 32. A, B, C : *non pour toutes les braguettes d'Asie et d'Africque* — l. 33. A, B, C, I : *advenantes* — A, B, C : *plus honnestes* (B : *honestes*) *femmes* — H, I : *honnestes* — l. 34. A, B, C : *Xanctonge* — l. 35. A, B, C, G, H, I : *aux autres* — l. 36. A, B, C, I : *poulcées* — A, B, C : *corail* — H, I : *ronge* — C : *estreines*

15. Cf. l. I, ch. III, n. 21.

16. Sainéan, II, 332 a voulu voir dans les bezicles d'Afrique un « instrument d'observation astronomique inventé par les Arabes »; il appuie son interprétation sur l'exclamation de Panurge : « *Par mes lunettes orientales...* » qui figure au l. V, ch. XVI (éd Marty-Laveaux, III, p. 216), chapitre qui, de l'opinion générale, n'est pas de R. Mais on ne trouve trace ni de *bezicles d'Afrique* ni de *lunettes orientales* dans aucun dictionnaire ancien ou moderne. *Bezicles* devient au XVIe s. synonyme de *lunettes :* « *Besicle* que nous appellons autrement *lunettes* » (Pasquier, *Recherches*, VIII, 30, éd. 1665, p. 688, dans Godefroy, *Dict.*, VIII, 318); il n'y a donc probablement ici qu'une plaisanterie de R. pour dire « toutes les lunettes du monde » : *lunette*, mot français appelle Europe, *besicle*, c'est-à-dire *beril*, pierre exotique, appelle Afrique. En fait le *beril* vient d' « Ynde » (l. I, ch. LVI, n. 32), R. n'y regarde pas de si près et on sait assez qu' « Africque aporte toujours quelque chose de nouveau » (l. I, ch. XVI, l. 7). Les *lunettes orientales* de l'apocryphe semblent un souvenir des *bezicles d'Afrique*. (M.)

17. 11/12e du pied, donc 0,297 m.

18. « De tempeste ni d'orage
Ne reçoit cil perte ne mal
Qui sor li porte le coral. »
(*Lapidaire de Berne*, v. 802-804.)

« Le corail est admirable contre les tempêtes et les périls qu'on court sur les eaux », disent les *Secrets admirables du Grand Albert*. Peut-être Rabelais a-t-il voulu faire ici une allusion obscène : « Ma branche de coural », dit une des gouvernantes de Gargantua, cf. l. I, ch. XI, l. 55. (D.)

19. Premier cadeau à titre d'heureux présage. Conformément à l'étymologie, lat. *strena :* bon présage, *estrene* signifie premier usage d'une chose, spécialement première vente de la journée, puis, souvent, présent en général (cf. Godefroy, *Dict.*, III, 650, IX, 566), mais déjà le sens moderne : présent du premier de l'an, est de beaucoup le plus usuel, cf. un texte de Pasquier, *Recb.*, IV, 9, dans Godefroy, IX, 566; Huguet, *Dict.*, n'a plus qu'un ex. du sens général.

Qu'en as tu à faire ? Dequoy te meslez tu ? Qui es tu ? Dont es tu ? O lunettier [20] de l'Antichrist, responds si tu es de Dieu.

— Je te demande, dist Panurge, si par consentement [21] et convenence [22] de tous les elemens, j'avoys sacsacbezevezinemassé [23] ta

Ligne 37. A, B, C, H, I : *affaire* — A, B, C, H, I : *mesles tu* — A, B, C : *d'où es tu* — l. 38. A, B, C : *lunetier* — F : *Anticribst ;* H, I : *Antechrist* — A, B, C : *respons* — l. 39-42. A, B, C : *si par le consentement de tous les Elemens j'avoye biscoté ta femme de mode que* — l. 39-40. H, I : *convenance* — l. 40. H, I : *j'avois*

Estrener, par contre, garde couramment le sens de faire un cadeau. (M.)

20. Porteur de lunettes, comme l. 50, et non pas « fabricant de lunettes de l'Antechrist », comme le croit plaisamment Godefroy, *Dict.*, X, 100; cf. aussi Spitzer, *Wortbildung*, p. 99. *Antichrist* est un terme d'exécration, cf. l. III, ch. xxv, l. 141, comparer ici l. 47, comme, à l'inverse, *Dieu* est un terme d'excellence, cf. ch. x, n. 54. *Lunetier* est humoristiquement formé par R. comme *belinier*, l. 47, *lanternier*, l. 13, *moutonier*, ch. viii, l. 40, ou comme, poétiquement, par Ronsard, *bocager* et *ramager* (Mellerio, *Lexique de Ronsard*) ou, par ses contemporains, *bledier* (de blé, cf. Huguet, *Dict.*), *escumier*, épith. de Vénus, (*ibid.*), dans lesquels *-ier* n'indique pas l'agent. *Lunetier* au sens de fabricant n'apparaît que dans le *Statut des Miroitiers* de 1581, Lespinasse, *Métiers*, II, 722. (M.)

21. Accord physique, sens technique, cf. Paré : « A fin que l'autre œil par *consentement* ne souffre », dans Huguet, *Dict.* et J. Alfonce, *Voyages aventureux*, 1559, fol. 5 v° : « Le tremblement de la terre n'est autre chose sinon le *consentement* d'aucuns des poles, pour raison des grandes vapeurs, et pour la disposition des hyvers : et quand un pole *consent* et l'autre tire à luy, quand celuy qui ha consenti vient à retirer, il l'ha faict trembler plus en un costé qu'en l'autre. » (M.)

22. Accord, le mot a ici un sens technique : il y a, dit Finé, *Sphere*, 1552, p. 2, texte et fig., « *convenance* » entre certains éléments et les qualités qui leur sont communes : ainsi entre le feu et l'air par la chaleur, entre l'air et l'eau par l'humidité, entre l'eau et la terre par la « froidure ». (M.)

23. Composé, d'après Sainéan, II, 311, de *sac* (redoublé) dérivé lui-même de *saquer* (cf. *saccade*, au sens libre, l. I, ch. xlv, l. 69), du vieux mot *bouzine* : trompette, du dialectal *veze :* cornemuse et de *masser :* pétrir avec les mains; mais, plus vraisemblablement, de *saquer* précédé d'un redoublement expressif de la première syllabe ; de *beze* et de *vezine*, dérivés de *bezer* : « dict des vaches fuyant la mousche faisant tel bruit » (Estienne, 1549), du franc. *bisôn :* « courir çà et la », cf. *beziner*, dans l'Ouest, *veser*, *vesonner*, Norm., puis dans un sens érotique, comparer : *bezeux*, débauché (Bas-Maine), et *saint Bezet*, patron des prostituées (*Anc. Théâtre fr.*, II, 415), *vezon :* prostituée (Limousin), cf. Sainéan, *Sources indigènes*, I, 418; Wartburg, *Franz. Etym. Wörterb*, I, 380; quant à *masser*, le sens donné par S. « massage » à l'inconvénient d'être un néologisme du xviiie s. (1779). L'a. fr. disait *tastonner*, qui a disparu avec l'usage lui-même au xve s., semble-t-il,; au xvie s. on ne faisait plus que s'essuyer : *frotter*, l. I, ch. xxiii, n. 33. Le moderne *masser* est rattaché à l'arabe *mas*, l'usage venant alors

tant belle, tant advenente, tant honeste, tant preude femme, de mode que le roydde dieu des jardins [24] Priapus, lequel icy habite en liberté, subjection forcluse [25] de braguettes attachées, luy feust on corps demeuré, en tel desastre [26] que jamais n'en sortiroit, eternellement y resteroit, sinon que tu le tirasse [27] avecques les dens, que feroys tu ? Le laisseroys tu là sempiternellement ? ou bien le tireroys tu à belles dents ? Responds, ô belinier [28] de Mahumet, puys que tu es de tous les diables.

— Je te donneroys, respondit le marchant, un coup d'espée sus ceste aureille lunetiere, et te tueroys comme un belier. » Ce disant desguainnoit son espée. Mais elle tenoit au fourreau, comme vous sçavez que,

Ligne 41. H, I : *advenante* — H, I : *honneste* — G : *prude* — l. 42. A, B, C : *roide* — I : *le roy de Dieu* — A, B, C : *qui icy* — l. 43-44. A, B, C : *forcluse toute subjection de braguettes, luy fust ou corps demouré* (B : *demonré*) — l. 43. I : *au corps* — l. 44. B : *jamis* — l. 44-45. A, B, C : *eternellement y seroit* — l. 45. A, B, C, H, I : *tirasses* — A, B, C : *avec* — A, B, C : *dents* — A, B, C, G : *ferois* — l. 46. A, B, C, G, H, I : *laisserois* — A, B, C : *l'en tirerois* — G, H, I : *tirerois* — l. 47. A, B, C : *dens* — A, B, C : *respons* — A, B, C : *braguetier de Mahumet* — A, B, C, G : *puis que* — l. 49. A, B, C : *donneroye ;* G, H, I : *donnerois* — A, B, C : *sur ceste* — l. 50. I : *lunettiere* — A, B, C : *tueroye ;* G : *tuerois* — I : *ung bellier* — A, B, C : *desgaignoit*

d'Orient ; Sainéan, *ib.*, p. 447, veut le faire venir du lat. *massa :* pâte, esp. *masa, masar :* pétrir; mais *massa* a donné en fr. *masse* qui a perdu complètement le sens de pâte et *masser* n'a jamais signifié que : « disposer par masse ». Il vaut donc mieux ici rattacher *masser* au *massir :* « rendre massif, bourrer », attesté par Cotgrave (Godefroy, *Dict.*, V, 196), comparer, l. II, ch. XV, l. 133, *embourrer.* Sur la valeur stylistique cf. Spitzer, *Wortbildung*, p. 105. (M.)

24. Même expression, l. III, ch. XXVII, l. 37.

25. Exclue, réfection récente du part. passé *forclos* sous l'influence de *exclus*; l'expression parodie le jargon juridique. (M.)

26. Cf. *Prol.*, n. 33.

27. Bien que *s* soit considérée comme la marque même de la seconde personne — l'éd. H la rétablit — comme elle est amuie à la pause et devant consonne, les formes sans *s* sont tout à fait communes (cf. Brunot, *Histoire*, II, 327 et Fouché, *Verbe*, p. 184-185). Comparer ici ch. VII, l. 69, XVII, l. 69, etc. (M.)

28. Berger, formé sur *belin*, cf. *Prol.*, n. 319, le mot est forgé par R. pour répondre à *lunetier* — remarquer la leçon de 1548 : *braguetier* — (Huguet et Godefroy citent un ex. de Brantôme qui doit être un souvenir de R.), les dérivés de *belin* ont souvent, chez R, le sens de débauché, cf. l. III, ch. XII, l. 55 sq.; la nuance de « sot » paraît préférable ici comme au *Prol.*, Sainéan, II, 302. (M.)

sus mer, tous harnoys [29] facilement chargent rouille, à cause de l'humidité excessive et nitreuse [30]. Panurge recourt [31] vers Pantagruel à [32] secours. Frere Jan mist la main à son bragmard [33] fraischement esmoulu, et eust felonnement [34] occis le marchant, ne feust que le patron de la nauf et aultres passagiers supplierent Pantagruel n'estre faict scandale en son vaisseau. Dont feut appoincté tout leur different : et toucherent les mains ensemble Panurge et le marchant, et beurent d'autant l'un à l'autre dehayt [35], en signe de perfaicte reconciliation.

Ligne 52. A, B, C : *sur mer* — A, B, C, G, H, I : *harnois* — A, B, C : *facilement s'enroillent* — H, I : *charge* — l. 52-53. A, B, C : *l'humidité trop excessive. Panurge* — l. 54. A, B, C : *frere Jean* — A, B, C : *meit* — A, B, C : *bracquemard, et en eust* — l. 55. A, B, C : *n'eust esté* — l. 56. A, B, C, G, H, I : *autres* — A, B, C : *passagers prierent* — l. 57. A, B, C : *fut* — A : *aopoincté* — l. 58. G : *d'aultant* — A, B, C : *d'autant et dehayt* — I : *l'ung* — l. 59. I : *seigne* — A, B, C, H, I : *parfaicte*

29. Armure, cf. l. I, ch. XXIII, n. 82.

30. L'eau de mer est une solution complexe d'électrolytes; d'où l'altération des métaux au contact de l'eau de mer ou du sel marin. Le nitre est, à proprement parler, le nitrate de potasse ou salpêtre. Mais on confondait jadis avec lui sous le nom de nitre plusieurs efflorescences salines : natron ou sesquicarbonate de Na; sulfate de Na; sel marin. (D.)

31. Il n'est guère possible de donner à *recourt* le sens de *recourre*, ou *recourir* : avoir recours, car le verbe se construit toujours, comme maintenant, avec *à* (cf. Godefroy, *Dict.*, VI, 683, X, 506); la construction s'explique très bien, au contraire, si on donne à *re-* le sens ancien de : en conséquence, réciproquement, cf. ch. IV, n. 44. L'emploi du présent, qui donne d'ailleurs de la vivacité à la phrase, au milieu des passés qui précèdent et qui suivent, n'est pas rare chez R. comme chez ses contemporains, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 183. (M.)

32. Pour, fréquent, cf. Huguet, *Dict.*

33. Cf. l. I, ch. II, n. 74.

34. Furieusement, très usité, comme *felon*, et qui n'a rien, en soi, de burlesque.

35. De bon cœur, cf. *Prol.*, n. 323.

Comment, le debat appaisé, Panurge marchande avecques Dindenault un de ses moutons.

Chapitre VI.

Ce debat du tout appaisé, Panurge dist secretement à Epistemon et à frere Jan : « Retirez vous icy un peu à l'escart, et joyeusement passez temps à ce que voirez[2]. Il y aura bien beau jeu, si la chorde ne rompt[3]. »

Ligne 1-4. A, B, C : *Comment Panurge feit noyer en mer les moutons, et le marchant qui les conduisoit. Chap. iij. Ce debat...* — l. 1. I : *avecque* — l. 4. A, B, C : *secretement à Pantagruel et à frere Jean*[1] — l. 6. A, B, C : *verrez* — A, B, C, I : *corde*

1. En 1552, R. remplace *Pantagruel* par *Epistemon*; il avait agi de même, en 1547, l. III, ch. XLIV, l. 36. Plus il avance dans la composition de son roman, plus il place Pantagruel au-dessus de l'humanité courante et évite de le mêler aux scènes triviales ou cruelles, comparer ch. XVI, l. 25, 67 et la var., cf. A. Lefranc, l. III, p. XCVII, n. 1; R. Marichal, *Rabelais et la réforme de la Justice*, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, XIV, 1952, p. 184-185; R. Lebègue, *Le personnage de Pantagruel dans les Tiers et Quart livres*, *François Rabelais* (Travaux d'Hum. et Ren.), 1953, p. 166. Folengo (cf. *Introduction*, ch. II) avait agi de même : dans la *Toscolana*, en 1521, (éd. Portioli, I, p. 250) Baldus et ses compagnons tiraient une atroce vengeance du Podestat qui avait emprisonné Baldus ; en 1539, dans la *Cipadense*, XI, 528 sq. (éd. Luzio), Folengo écrit : « Cingar hoc offitium solus facit arte tilata : — Baldus it ad spassum, secum ragionante Lonardo, — namque etiam immerito possent pietate tocari, — si videant sumptas pravo de corpore poenas. — Cingar habet mores alios... » La rencontre est, peut-être, fortuite, car Baldus ne montre pas la même délicatesse dans l'affaire des moutons, cf. n. 3, cependant l'épisode de la punition du podestat précède immédiatement celui des moutons; il n'a donc pas dû échapper à R. (M.)

2. Cf. ch. V, n. 9.

3. Si tout va bien, allusion à un artifice de mise en scène : pour représenter l'étoile qui guide les Rois-mages on suspendait à une corde une couronne lumineuse qu'un machiniste, grimpé le long des coursières, faisait lentement avancer. Cohen, G., *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du Moyen Age*, 2e éd., Paris, 1926, p. 29-30. L'expression est déjà très usitée (Huguet, *Dict.*, v° *Corde*, Sainéan, I, 406-407), elle se trouve encore dans l'*Etourdy* de Molière, III, 7. — La graphie *chorde* est hellénisante, Sainéan, II, 536. — R. s'inspire peut-être ici de Folengo, *Baldus :* « Sed Baldus, meditans truffam jam

Puis se addressa [4] au marchant et de rechef beut à luy plein hanat [5] de bon vin Lanternoys. Le marchant le pleigea guaillard [6], en toute courtoisie et honesteté. Cela faict, Panurge devotement le prioyt luy vouloir de grace vendre un de ses moutons. Le marchant luy respondit : « Halas, halas [7], mon amy, nostre voisin, comment vous sçavez bien trupher [8] des paouvres gens. Vrayement vous estez un gentil chalant. O le vaillant achapteur [9] de moutons ! Vraybis [10] ! vous portez le minoys non mie d'un achapteur de moutons, mais bien d'un couppeur de bourses. Deu Colas, faillon [11] ! qu'il feroit bon porter bourse pleine

---

Ligne 7. A, B, C : *s'adressa* — H, I : *adressa* — A, B, C, I : *hanap* — l. 8. A, B, C : *Lanternois* — A, B, C : *plegea* — A, B, C, I : *gaillard* — l. 9. A, C : *honnesteté* — A, B, C : *prioit* — l. 11. A, B, C : *mon amy, mon voysin* — l. 12. A, B, C : *truffer de pouvres* — G : *paovres* — A, B, C : *vrayment* — A, B, C, I : *estes* — I : *ung* — l. 14. A, B, C : *minois* — A : *couppeut ;* C : *coppeur* — l. 15. A, B, C : *Deu Colas qu'il feroit*

cante parari — Mussat in orrechia Leonardi : — Nascitur — inquit — Fabula bella, tace, quaeso, risumque parecchia » (éd. Luzio, XII, 168-170). (M.)

4. Se tourna vers.

5. Cf. ch. I, n. 37.

6. Lui fit gaillardement raison en buvant. Sur ce sens de pleiger cf. l. I, *Prol.*, n. 132. L'emploi d'un adjectif (*guaillard*) en fonction d'adverbe est d'un usage courant au XVIe s., Cf. Brunot, *Histoire*, II, p. 372. (M.)

7. Hélas, forme archaïque; on trouve dans la traduction de Boccace, *Flammette*, 1537, VI, 75 r° : « Ha lasse vous avez faict office de cruelle pitié » (Huguet, *Dict.*), dans laquelle, comme en a. fr., les deux mots sont encore indépendants et *las* adjectif. (M.)

8. Se moquer de, vieux mot, vivace encore dans certains patois, primitivement : nourrir de truffes (Sainéan, *Sources*, I, 236); le mot est encore assez usuel (cf. Godefroy, *Dict.*, Mellerio, *Lexique de Ronsard*, R. Estienne, 1549, Nicot, Richelet et Furetière) comme *moquer* il est transitif et pronominal (Nicot), cf. ch. XXXVIII, l. 1, XXXIX, l. 4 (éd. M.). La construction intransitive, au lieu de la pronominale, employée ici, est un fait fréquent, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 174. (M.)

9. Acheteur, cf. *Prol.*, n. 78.

10. Vrai Dieu, cf. l. III, ch. III, n. 14 et ch. IV, n. 7, Sainéan, II, 347.

11. « Sont motz lorrains : De par sainct Nicolas, compaignon », *Br. Déclar. Deu :* « Dieu (sorte de juron employé pour affirmer : parbleu !) » (Zeliqzon, *Diction. des patois romans de la Moselle*); *Colas* ou *Calas* est le diminutif de Nicolas, particulièrement usuel en Moselle puisqu'il « constitue le sobriquet ethnique des Lorrains » (ib., v° *Calas*); *Faillon* est, non le diminutif d'un messin *fail*, qu'allègue Sainéan, II, 180, 339, et que Zeliqzon ne connaît pas (fils, dans les patois de la Moselle, se dit *feus*, fille : *feuye*, diminutif : *feuyate*, *ib.*), mais une forme meusienne (Adam, *Les patois lorrains*, 1881, p. 11) dont le sens précis est : « mon vieux ! », c'est, lui aussi, un sobriquet ethnique ; l'expression signifie donc : « Dieu ! Colas, mon vieux ! », « Dieu ! pauvre de moi ! » ; R. ne l'a pas comprise. Ces sobriquets étaient connus de toute la France, R. n'aurait pas eu besoin d'aller à

auprès de vous en la tripperie sus le degel [12] ! Han, han, qui ne vous congnoistroyt, vous feriez bien des vostres. Mais voyez, hau, bonnes gens, comment il taille de l'historiographe [13] !

— Patience, dist Panurge. Mais, à propous, de grace speciale, vendez moy un de vos moutons. Combien ?

— Comment, respondit le marchant, l'entendez vous, nostre amy, mon voisin ? Ce sont moutons à la grande laine [14]. Jason y print la toison d'or. L'ordre de la maison de Bourguoigne en feut extraict [15]. Moutons de Levant [16], moutons de haulte fustaye [17], moutons de haulte gresse [18].

Ligne 16. A, B, C : *triperie* — A, B, C : *sur* — l. 17. A, B, C, G, H, I : *congnoistroit* — C : *voiez* — l. 19. I : *dit* — A, B, C, I : *propos* — l. 20. A, B, C : *voz* — l. 21. A : *enrendez* — l. 22. A, B, C : *voysin* — A, B, C : *grand laine* — l. 23. A, B, C, H : *Bourgoigne*: I : *Bourgongne* — A, B, C : *fut* — l. 25. C : *haute*

Metz pour les apprendre, cf. Ch. Bruneau, *Annales de l'Est*, XXXIX, 1925, p. 307 et *faillon* peut même faire douter que ce soit à Metz qu'il les ait entendus. (M.)

12. L'expression n'est pas attestée par ailleurs. Le Duchat interprète : « Oh ! qu'en temps de dégel, où la tripaille se donne presque pour rien, il seroit peu sûr de se trouver près de vous dans la foule des pauvres gens qui s'empressent d'en acheter... ». Peut-être faut-il voir dans La Tripperie, le lieu-dit sis à Paris, faubourg Saint-Marcel. Ce faubourg, traversé par la Bièvre, était connu pour ses inondations, notamment au moment du dégel et, comme la plupart des faubourgs, par les tavernes, lieux de débauche et « autres retraitz a gens de mauvaise vie ». Cf. R. Marichal, dans *Études Rabelaisiennes*. (M.)

13. Le mot est encore récent : Chastellain, qui fut l'un des premiers historiens « appointés » de la Cour de Bourgogne, fut aussi le premier à se l'attribuer (voir le texte dans Littré, histor.), mais le titre officiel était *indiciaire*; Jean Lemaire s'intitulait encore « indiciaire et historiographe » (cf. Godefroy, *Dict.*, IV, 571 v° *indiciaire*); depuis, le titre était devenu officiel; l'expression *trancher de l'historiographe* est antérieure à R. (Huguet, *Dict.*). (M.)

14. Ces moutons-là sont des écus d'or, cf. *Prol.*, n. 263.

15. L'histoire de Jason et de la Toison d'Or était déjà populaire au Moyen-Age : c'est la Toison d'Or que Philippe le Bon avait choisie comme emblème de l'ordre de chevalerie qu'il fonda à Bruges le 10 janvier 1430. Dès 1440, la toison de Gédéon (*Jud.*, VI, 37 sq.), symbole de la conception virginale de Marie, lui était substituée (Kervyn de Lettenhove, *La Toison d'Or*, Bruxelles, 1907, p. 10; Mâle, E., *L'art religieux du XII*^{e} *s.*, 2e éd., 1924, p. 426 : *L'art religieux du XIII*^{e} *s.*, 1902, p. 178; *L'Art religieux de la fin du Moyen-Age*, 1908, p. 246). (M.)

16. La nauf vient du « Cathay » par le passage du Nord-Ouest, puisqu'elle suit en sens inverse l'itinéraire de Pantagruel, Levant n'est donc pas seulement un terme d'excellence, cf. *Introduction*, ch. III.

17. Même image déjà au l. II, *Prol.*,

— Soit, dist Panurge, mais de grace vendez m'en un, et pour cause [19], bien et promptement vous payant en monnoye de Ponant, de taillis, et de basse gresse. Combien ?

— Nostre voisin, mon amy, respondit le marchant, escoutez ça un peu de l'aultre aureille [20].

PAN. A vostre commandement.
LE MARCH. Vous allez en Lanternoys ?
PAN. Voire.
LE MARCH. Veoir le monde ?
PAN. Voire.
LE MARCH. Joyeusement ?
PAN. Voire.
LE MARCH. Vous avez, ce croy je, nom Robin [21] mouton.
PAN. Il vous plaist à dire.
LE MARCH. Sans vous fascher.
PAN. Je l'entends ainsi.
LE MARCH. Vous estez, ce croy je, le joyeulx du Roy [22].

Ligne 26. A, B, C : *je le croy dist Panurge* — l. 27. A, B, C : *vous le payant* (C : *paiant*) — C : *monnoie* — l. 29-57. A, B, C : *Nostre voisin... syre monsieur* manque — l. 30. G, H, I : *autre* — l. 32. I : *Lanternois*

l. 49. Suivant Huguet, *Dict.*, elle ne se rencontre que dans R. et son imitateur Ph. de Marnix. La *haute futaie* désigne proprement les arbres de plus de 30 ans, Loysel, *Institutes*, l. II, titre II, 31 ; elle constitue la partie la plus précieuse de la forêt et fait l'objet de mesures de protection contre les usufruitiers : douairière, tuteur, bénéficier, etc., cf. F. Dumont, *La donation du Salmigondin*, dans *François Rabelais* (Travaux, d'Hum. et Ren.), 1953, p. 161. (M.)

18. Cf. l. I, *Prol.*, n. 73.

19. Et voilà qui suffit pour ma cause cf. l. I, ch. x, n. 79.

20. Cette locution qui annonce notre expression : « ne pas l'entendre de cette oreille » n'a été relevée chez aucun autre auteur. (M.)

21. Forme populaire de Robert (cf. *Roman de la Rose*, éd. Langlois (Soc. des Anc. Textes fr.), III, 1199 et la n.), nom du mouton (cf. Gréban, *Passion*, v. 4799, dans Sainéan, *Sources*, II, 72) d'où *robinet :* canelle (en forme de tête de mouton, *ib.*, I, 76).

22. Probablement le bouffon du roi; l'expression ne se rencontre pas ailleurs. *Lanternois* étant le pays des fadaises — cf. les références ch. I, n. 35 et Sainéan, II, 291 — Panurge est donc lui-même un « falot ». *Robin* est, depuis *Robin et Marion*, une sorte de *Franc-Gontier* (cf. *Prol.*, n. 275) incarnant tantôt l'idéal de la vie simple et rustique, tantôt, à l'inverse, le rustre qui se pique de bel esprit, cf. R. Marichal, dans *Études Rabelaisiennes*. Ronsard parle (préface à la *Franciade*, 1587, éd. Laumonier, Lemerre,

Pan. Voire [23].

Le March. Fourchez là [24]. Ha, ha, vous allez veoir le monde, vous estez le joyeulx du Roy, vous avez nom Robin mouton. Voyez ce mouton là, il a nom Robin, comme vous. Robin, Robin, Robin ! — Bês, bês, bês, bês ! — O la belle voix !

Pan. Bien belle et harmonieuse.

Le March. Voicy un pact [25] qui sera entre vous et moy, nostre voisin et amy. Vous qui estez Robin mouton, serez en ceste couppe de balance, le mien mouton Robin sera en l'aultre : je guaige un cent de huytres de Busch [26] que, en poix, en valleur, en estimation, il vous emportera hault et court, en pareille forme que serez quelque jour suspendu et pendu.

— Patience, dist Panurge. Mais vous feriez beaucoup pour moy et pour vostre posterité, si me le vouliez vendre, ou quelque aultre du bas cueur [27]. Je vous en prie, syre monsieur [28].

Ligne 50. I : *voysin* — H, I : *estes* — l. 51. G, I : *l'autre* — I : *gaige* — l. 52. H, I : *Busc* — l. 56. D, E, F, H : *si ne le vouliez vendre* ; G : *si me le* ; I : *si me vouliez* — l. 56. G, H, I : *autre* — l. 57. G, H, I : *cœur* — H, I : *sire*

VII, 96) de « ces *Robins* de Court qui veulent tout corriger ». C'est en jouant sur ce sens de *Robin* que D. appelle Panurge « le joyeulx du Roi ». (M.)

23. Vraiment, cf. l. I, ch. v, n. 5. Le Duchat et Heulhard, *Rabelais*, 2e éd., p. 252, ont vu ici une parodie du *Catéchisme* français de Calvin, dans lequel, aux questions du « Ministre », l' « Enfant » répond docilement : « Voire... »; mais Le Duchat et Heulhard, pour donner de la force à leur argumentation, ont abusivement tronqué le texte de Calvin, et groupé dans une seule page des répliques qui se trouvent, dans l'éd. 1549, p. 3-5, p. 16, p. 18, au milieu d'une foule d'autres répliques différentes; le rapprochement est donc fallacieux. Cf. R. Marichal, dans *Etudes Rabelaisiennes* (M.)

24. L'expression ne se retrouve nulle part. Elle est l'équivalent de « Touchez là », qui est déjà usuel, cf. Grévin, *Esbahis*, Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre fr.*, IV, p. 330. Est-ce un jeu de mots sur *fourcher* au sens de « pendre », cf. l. 53-54 ? (M.)

25. Pacte, forme ancienne du mot encore en usage au XVIIe s. (Furetière), R. a *pacte*, l. I, ch. XXXI, l. 30.

26. De la Teste-de-Buch (bassin d'Arcachon); ces huîtres, déjà vantées par le grave historien De Thou, sont encore renommées. (D.)

27. Du bas chœur : « Le bas chœur d'un chapitre, ce sont les chantres et les chapelains » (Furetière, vº *bas*). « Dans les chapitres ont appelle le *Chœur*, les chanoines et les dignitez, dans lequel ne sont point compris les Chantres, les Chapelains, quoy qu'ils soient prestres et que ce soient eux qui soustiennent le chant du *Chœur* » (*ib.*, vº *chœur*). C'est donc la belle voix de Robin qui appelle la plaisanterie, autant que le sens de

— Nostre amy, respondit le marchant, mon voisin, de la toison de ces moutons seront faictz les fins draps de Rouen; les louschetz [29] des balles de Limestre [30], au pris d'elle, ne sont que bourre. De la peau seront faictz les beaulx marroquins [31], lesquelz on vendra pour marroquins Turquins [32], ou de Montelimart [33], ou de Hespaigne pour le pire. Des

Ligne 58. A, B, C : *mon amy, respond* (C : *respondit*) *le marchant* — A, B, C : *voysin* — l. 59. A, C : *faicts* — C : *louschez* — l. 60. I : *prix* — l. 61. A, B, C, H, I : *beaux* — l. 62. A, B, C : *Montelimar* — A, B, C : *d'Hespaigne ;* I : *de Espaigne*

« qualité inférieure » que les commentateurs lui attribuent habituellement. L'expression semble propre à R. (Huguet, *Dict.*, ni les autres lexiques n'en connaissent d'autre ex.). La graphie *cueur* est usuelle, Oudin (1606) l'écrit encore ainsi tout en notant : « semble qu'il vienne de *chorus* et qu'il se doit escrire *chœur* ». (M.)

28. « *Sire* c'est un tiltre qui se donne à la plus eslevée personne de nostre estat, qui est le Roy, et se donne aussi au vulgaire, comme aux marchans, et ne touche point ceux d'entre deux. » (Montaigne, *Essais*, I, LIV, éd. Plattard, II, p. 238), mais, dans ce cas, *sire* ne se met que devant un prénom : « Sire Pierre, sire Fiacre » (Du Fail, *Eutrapel*, II, 125), et jamais, naturellement, devant *monsieur* qui « appartient privativement à la seule Noblesse ou Juges Royaux » (*ibid.*). Seulement Panurge ne sait pas le prénom de Dindenault ! Sur l'orthographe de *Syre*, cf. l. I, ch. XXXIII, n. 5. Ronsard en 1550 blâme « cet épouvantable crochet d'y » dans ce mot (éd. Laumonier-Lemerre, VII, 9). (M.)

29. Echeveaux, forme picarde de l'a. fr. *luissel*, *louchel*, plur. *louseaus*, *luissiau*, donc picard **louchiaus* mais qui a pu aussi, refait sur le singulier, donner *louchés*, lat. *globuscellum* (Thomas, A., *Mélanges d'Etym. fr.*, 1902, p. 90). Le mot n'a pas été compris l. II, ch. XII, n. 16; Sainéan, II, 226. (M.)

30. La qualité la plus fine des draps de Rouen. C'est peut-être l'espagnol *limiste*, d'origine inconnue (Sainéan, II, 226); Ménage dit qu'on prétend « que les serges de Limestre ont été ainsi appellées du nom de celui qui en a fait le premier : ce qui est dit sans preuve », c'est à l'époque un calembour, les textes du XVIe s. écrivent, en effet, « *drap de li mestre* », c'est-à-dire drap « du maistre » en « vieil langage françois » (cf. *Prol.*, n. 44), cf. R. Marichal, dans *Études Rabelaisiennes* (M.). — Il pourrait bien s'agir, à l'origine, de drap de *Leominster*, voir V. L. Saulnier, *ibid.* (S.)

31. Peaux du Maroc — de *Maroco*, Marrakech — : le 1er ex. qu'on en connaisse est de 1493 (Lespinasse, *Métiers et corp. de la Ville de Paris*, III, 389). Dindenault « bluffe » d'ailleurs effrontément car le maroquin est une peau de bouc ou de chèvre. (M.)

32. Maroquins de Levant, cf. Belleforest, *Cosmographie*, 1575, II, 636, dans Gay, *Glossaire arch.* : « Les Turcs mangent plus que d'autre viande d'un bouc chastré, et c'est d'où nous viennent ces bons Marroquins de Turquie », plutôt que maroquins « bleus », sens de *turquin* à l'époque (cf. Godefroy, *Dict.*, X, 819), de l'ital. *turchino*, qui rappelle les *Maroquins de Barbarie* ou maroquins noirs (Furetière) du XVIIe s., mais qui ne peut s'appliquer au XVIe aux maroquins de Turquie qui sont de toutes couleurs (cf. Gay, *ibid.*). (M.)

33. Chef-l. d'arr., Drôme; ses maroquins sont en réputation vers 1535, mais leur renom semble ne pas survivre aux guerres

boyaulx, on fera chordes de violons et harpes, lesquelles tant cherement on vendra comme si feussent chordes de Munican ou Aquileie[34]. Que pensez vous ?

— S'il vous plaist, dist Panurge, m'en vendrez un, j'en seray bien fort tenu au courrail de vostre huys[35]. Voyez cy argent content[36]. Combien ? »

Ce disoit monstrant son esquarcelle pleine de nouveaulx Henricus[37].

Ligne 63. A, B, C : *boyaux* — A, B, C : *et de harpes* — l. 64. A, B, C : *fussent* — A, B, C : *cordes* — H, I : *Muniquan* — A, B, C : *ou Aquileie* manque — l. 66. C : *dit* — A, B, C : *m'en vendre un* — l. 66-7 : A, B : *fort bien* — l. 67. A, B : *courail ;* C : *corail* — I : *contant* — l. 69. A, B, C : *escarcelle* — A, B, C, H, I : *nouveaux*

de religion (Baron de Coston, *Histoire de Montélimar*, Montélimar, 1883, in-8°, II, p. 172 sq.). (M.)

34. De Münich (ou moins probablement de Monaco, Le Duchat) ou d'Aquila, dans les Abruzzes. Les meilleures cordes venaient d'Italie, mais nul, en dehors de Dindenault, ne parle de cordes d'Aquila, moins encore de Münich. R. pour peindre l'ignorance et la faconde du personnage, lui ferait-il dire une sottise évidente pour les contemporains ? Cf. ch. VII, n. 8 et 37 et R. Marichal. *Études Rabelaisiennes*. (M.)

35. Verrou, forme dialectale : Centre, Poitou (Poirier, p. 37) de l'a. fr. *coroil* (Godefroy, *Dict.*, II, 308), plus fréquent au XVIe s. sous la forme *courreau* (cf. Huguet, *Dict.*, v° *coureil* et *courreau*) qui remonte peut-être à la même racine (*vĕrŭculum*) que *verrou*. « Baiser le verroux, la serrure de l'huis, ou la porte du fief dominant » est le « signe de l'hommage que le vassal fait à son seigneur feudal au manoir du fief dominant, en l'absence du seigneur, au lieu de la bouche et des mains que le seigneur présente à son vassal en recevant serment de fidélité, *Cout. d'Auxerre*, art. 44, *Berri*, titre 5, art. 20, *Sens*, art. 181 ». Rageau et de Laurière, *Glossaire du droit françois*, I, Paris, 1704, p. 120-121. (M.)

36. Comptant. Cf. l. I, ch. LI, n. 26.

37. On a voulu identifier ces *Henricus* avec les « Henris d'or » qui ne furent émis qu'en 1550, ou avec des « Doubles escus d'or » dont la frappe, projetée en janvier 1549, n'eut jamais lieu. Mais la première édition est antérieure à janvier 1549. Il a couru, au début du règne de Henri II, beaucoup de doubles et de petits deniers tournois faux, frappés de la légende *Henricus*, or, Panurge est coutumier d'user de fausse monnaie, cf. l. II, ch. XXI, l. 97 et le Cingar du *Baldus* paye son mouton en pièces fausses, cf. éd. Luzio, XII, 164. Cf. R. Marichal et Ch. Perrat, *Études Rabelaisiennes*. (M.)

Continuation du marché entre Panurge et Dindenault.

Chapitre VII.

« Mon amy, respondit le marchant, nostre voisin, ce n'est viande que pour Roys et Princes. La chair en est tant delicate, tant savoureuse, et tant friande que c'est basme [1]. Je les ameine d'un pays on quel les pourceaulx (Dieu soit avecques nous !) ne mangent que myrobalans [2]. Les truyes en leur gesine (saulve l'honneur [3] de toute la compaignie !) ne sont nourriez que de fleurs d'orangiers.

— Mais, dist Panurge, vendez m'en un, et je le vous payeray en Roy, foy de pieton [4]. Combien ?

— Nostre amy, respondit le marchant, mon voisin, ce sont moutons

Ligne 1-2. A, B, C : Le titre manque — l. 3. A, B, C : *marchand* — A, B, C : *mon voysin* — l. 5. A, B, C : *bausme* — C : *pais* — A, B, C : *ouquel ;* I : *auquel* — l. 6. A, B, C : *porceaux* — A, B, C : *avec* — l. 7-8. A, B, C : *et les truyes ne sont nourries ;* I : *nourries* — l. 8. A, B, C : *orengiers* — l. 9. A, B, C : *un, je le vous paieray* — l. 11. A, B, C : *Mon amy* — A, B, C : *marchand* — A, B, C : *nostre voysin*

1. Baume, cf. l. II, ch. ix, n. 63, en dehors de cette locution archaïsante ou patoisante (Poirier, p. 31), R. a la forme moderne, cf. ch. xlii, l. 31, 51 (éd. M.).

2. Cf. l. III, ch. l, n. 83.

3. R. a écrit, l. III, ch. xiii, l. 139, *sauf l'honneur*, mais c'est Pantagruel qui parle ; *saulve* peut être ici un archaïsme patoisant, *honneur* étant féminin en a. fr. : Brantôme a encore *l'honneur sauve* (dans Godefroy, *Dict.* X, 615), mais *sauve* se rencontre aussi, dans ces constructions, avec des mots masculins, cf. l. II, ch. xxx, n. 4 et ici, ch. viii, l. 37, l'expression *sauve nostre droit* est particulièrement fréquente, même à la chancellerie royale, cf. Godefroy, *ibid.*, ex. du xiiie s., et Arch. Nat. JJ 64, no 271, fol. 134 (23 mai 1326) à côté de *sauf*, no 281, fol. 138. C'est probablement une réaction contre la chute de l'*f* final, cf. les prononciations *sa*, *sau* dans Thurot, I, 433, II, 135. (M.)

4. Foy de fantassin (cf. Huguet, *Evolution*, 25). Parodie du serment *foy de gentilhomme*, qui était celui de François Ier, Sainéan, II, 339.

extraictz de la propre race de celluy qui porta Phrixus et Hellé par la mer dicte Hellesponte [5].

— Cancre [6] ! dist Panurge, vous estez *clericus vel adiscens* [7].

— *Ita* sont choux, respondit le marchant, *vere* ce sont pourreaux [8]. Mais rr. rrr. rrrr. rrrrr. Ho Robin rr. rrrrrrr. Vous n'entendez ce languaige.

« A propous. Par tous les champs es quelz ilz pissent, le bled y provient comme si Dieu y eust pissé [9]. Il n'y fault aultre marne ne fumier [10]. Plus y a. De leur urine les Quintessentiaux [11] tirent le meilleur salpetre du monde [12]. De leurs crottes (mais qu'il ne vous desplaise) les medicins

---

Ligne 12. A, B, C : *qui porta Hellé* — l. 13-18. A, B, C : *Hellesponte. Par tous les champs* — l. 14. H, I : *estes* — l. 15. H, I : *chouz* — H, I : *porreaux* — l. 17. I : *langaige* — l. 18. I : *propos* — D, E, F, G : *il pissent ;* A, B, C, H, I : *ilz* — l. 19. H : *faut* — A, B, C, G, H, I : *autre* — l. 20. A, B, C : *Quintessentiaulx* — A, B, C : *salpestre* — l. 21. A, B, C, I : *medecins*

5. Phryxos et sa sœur Hellé, fuyant les coups de leur marâtre Ino, seconde femme de leur père Athamas, s'enfuirent sur le dos d'un bélier grâce auquel ils passèrent le détroit nommé désormais l'Hellespont, parce qu'Hellé s'y noya. Phryxos aboutit en Colchide, où il sacrifia le bélier à Arès : la toison de l'animal devint la « Toison d'or ». Voir notamment Ovide, *Fastes*, III, 851-876. (S.)

6. Ellipse pour « te vienne le chancre ! », imitation du juron italien *te venga'l cancaro* (H. Estienne, *Apol. pour Herodote*, II, p. 48), Sainéan, I, 145.

7. Clerc ou étudiant, *addiscens :* étudiant, apprenti (Du Cange).

8. *Ita :* oui, *vere :* vraiment, mots très usuels dans le latin parlé. La traduction de *ita* par *choux* est un calembour entre *chou* (caulis) et *chou*, forme picarde et septentrionale de *ce*, qui est, l. V, ch. VI : « Chou ! Ils s'en repentiront dondaine ! » (éd. Marty-Laveaux, III, p. 27), une affirmation renforcée; *vere : pourreaux* est un à-peu près fondé sur l'association d'idées entre *choux* et *poireaux*, cf. l. I, ch. XI, l. 28-29, et l'homophonie approximative entre *vere* et *porée*, forme ancienne usuelle de poireau. C'est probablement une plaisanterie scolaire. (M.).

9. « C'est une maniere de parler vulgaire en Paris, et par toute France, entre les simples gens, qui estiment tous les lieux avoir eu particuliere benediction esquelz Nostre Seigneur avoir fait excretion de urine ou autre excrement naturel, comme de la salive est escript Joannis, 9 : *Lutum fecit ex sputo* », *Br. Déclar.*

10. Pline (XVII, 4), parle longuement de l'amendement des terres par le marnage, et O. de Serres (*Théâtre d'agriculture*, lieu II, ch. 3) reconnaît à la marne « grande vertu engraissante. » (D.)

11. Ceux qui recherchent la quintessence : alchimistes, spagyristes. (D.)

12. On tirait le salpêtre de la terre d'étable; de l'urine ayant croupi sur la terre; de vieux plâtras (Lémery). (D.)

de nos pays guerissent soixante et dix huict especes de maladies [13]. La moindre des quelles est le mal Sainct Eutrope de Xaintes [14], dont Dieu nous saulve et guard [15] ! Que pensez vous, nostre voisin, mon amy ? Aussi me coustent ilz bon.

— Couste et vaille [16], respondit Panurge. Seulement vendez m'en un, le payant bien.

— Nostre amy, dist le marchant, mon voisin, considerez un peu les merveilles de nature consistans en ces animaulx que voyez, voire en un membre [17] que estimeriez inutile. Prenez moy ces cornes là, et les concassez un peu avecques un pilon de fer, ou avecques un landier, ce m'est tout un. Puis les enterrez en veue du soleil la part que [18] vouldrez, et souvent les arrouzez. En peu de moys vous en voirez naistre les meilleurs asperges du monde [19]. Je n'en daignerois excepter ceulx de

Ligne 22. A, B, C : *noz* — A, B, C : *dixhuit* — D, E, F, G, H : *maladie ;* A, B, C, I : *maladies* — l. 23. A, B, C : *Xainctes ;* H : *Xantes* — l. 24. H : *sauve* — A, B, C, I : *gard* — A, B, C, I : *voysin* — l. 26-55. A, B, C : *Couste et vaille... constippez du ventre* manque — l. 30. I : *ung* — I : *inutille* — l. 31. H, I : *pillon* — l. 33. H, I : *arrousez* — H, I : *mois* — H : *voirrez* — l. 33-34. H, I : *meilleures* — l. 34. H : *ceux*

13. Allusion plaisante à la médecine stercoraire ou coprothérapie. Pour ne parler que du *stercus ovillum*, cf. Galien, *De simplicium medic. facult.*, lib. X, ch. 24, et Dioscoride, *De medica materia*, avec comm. de Matthiole, Lyon, 1562, in-4°, l. II, ch. 73, p. 263. — P. Belon guérit une juive de Salonique en « luy mettant des crottes de chèvre ardantes... à la racine du poulce. » (*Obs.*, p. 415). Les vertus de la fiente de brebis sont encore vantées par Arnaud de Nobleville et Salerne, dans *Suite de la Matière médicale de M. Geoffroy*, t. XVI, Paris, 1757, in-12, p. 122. (D.)

14. « Le mal sainct Eutrope, manière de parler vulgaire, comme le mal sainct Jehan, le mal sainct Main, le mal sainct Fiacre. Non que iceulx benoists sainctz ayent eu telles maladies, mais pour ce qu'ilz en guerissent ». *Br. Déclar.* Voir, sur ces saints, à la fin du tome VII, les notes de la *Br. Déclar.* Comparer ces déclarations orthodoxes au l. I, ch. XLV, l. 39 sq. R. chante la palinodie. Sincèrement ? Est-ce pour plaire à la Sorbonne ou pour faire endêver Calvin ? (M.). — Par jeu de mots et assonance, on attribuait à St Eutrope le pouvoir de guérir les hydropiques : on l'invoquait à cet effet à la Collégiale St Mexme de Chinon contre « l'eau en trope » (J. Rougé, *Folklore de la Touraine*, Tours, Arrault, 1931, p. 221). On le prie encore à même intention dans le Quercy (Gigeac, Souillac, Salviac). Il guérissait aussi les estropiés (La *Fount Sent Eutropi* en Limousin). (D.)

15. Cf. *Prol.*, n. 2.

16. Que cela coûte, pourvu que cela vaille, cf. l. III, ch. XIII, n. 57.

17. Organe, cf. l. III, ch. XLV, n. 24.

18. Là où, cf. *Prol.*, n. 43.

19. Conseil qui date des *Géopontiques* et de Pline (XIX, 42). O. de Serres (*Théâtre*

Ravenne[20]. Allez moy dire que les cornes de vous aultres messieurs les coquz ayent vertus[21] telle, et proprieté tant mirifique[22] !

— Patience, respondit Panurge.

— Je ne sçay, dist le marchant, si vous estez clerc. J'ay veu prou[23] de clercs, je diz grands clercs, coquz. Ouy dea[24]. A propous, si vous estiez clerc, vous sçauriez que, es membres plus inferieurs[25] de ces animaulx divins, ce sont les piedz, y a un os, c'est le talon, l'astragale[26], si vous voulez, duquel, non d'aultre animal du monde, fors de l'asne Indian[27] et des dorcades de Libye[28], l'on jouoyt antiquement au royal

Ligne 35. H, I : *Ravane* — G, H, I : *autres* — l. 36. H, I : *vertu* — l. 38 : H, I : *estes* — l. 39. H, I : *je dis* — H : *clers* — H, I : *propos* — l. 41. H : *animaux* — H, I : *pieds* — H, I : *astragalle* — l. 42. G, H, I : *autre* — l. 43. H, I : *Lybie*

d'agriculture, lieu VI, ch. 8) recommande de planter les asperges sur un lit de cornes de « moutonnaille ». Noël du Fail note plaisamment qu' « à Paris où il y avoit abondance de cornes... issent et proviennent icelles herbes. » (*Baliverneries et Contes d'Eutrapel*, éd. Courbet, Paris, Lemerre, 1894, t. II, p. 130 : Du gentilhomme qui fit un bon tour au marchand). Nos jardiniers contemporains n'ont pas complètement oublié la fumure par rognures de corne pour l'asperge et la vigne. (D.). — *Asperge*, mot récent, a. fr. *esparge*, est masculin sur le modèle du lat. *asparagus*, R. Estienne, 1549, donne *asparge*. — *Voirez* : cf. ch. v, n. 9.

20. Pline (XIX, 42) vante les asperges de Ravenne. (D.)

21. L'*s* est un latinisme, cf. l. II, ch. xxvii, n. 13.

22. Cf. *Prol.*, n. 123.

23. Beaucoup, cf. l. I, ch. vi, n. 18.

24. Oui-dà, cf. l. I, ch. xiii, n. 41. R. Estienne, 1549, dit : « parole de moquerie ».

25. Les plus inférieurs. L'absence de l'article est normale, cf. l. I, *Prol.*, n. 61. L'emploi de *plus* devant *inférieur* ne se rencontre que là dans R.; *inferieur* est un comparatif récent (xv[e] s.) qui semble précisément s'être introduit dans cette expression (cf. Godefroy, *Dict.*, X, 13 et *Diction. génér.*), et il est encore peu usité dans la langue parlée (cf. l'observation de Meigret, dans Brunot, *Histoire*, II, 306), Dindenault qui le connaît professionnellement ne sait probablement pas que c'est un comparatif ! Il est vrai que Deroziers, trad. de Dion Cassius, a commis la même bévue, cf. Huguet, *Dict.* (M.)

26. Les astragales du mouton servaient au jeu des tales ou des osselets. — Mais, quant aux solipèdes, Pline dit (XI, 106) après Aristote (*H. A.*, l. II) que l'âne indien est le seul qui ait des osselets *(talos)*. (D.). — Le mot est purement technique, lat. *astragalus*, et c'en est le premier ex. en fr., celui de Paré, *Diction. génér.*, étant postérieur. (M.)

27. Animal légendaire mentionné d'abord par Ctésias, médecin d'Artaxercès Mnémon, puis par Elien, Aristote, Philostrate (*De Tyan. Apoll. libri, in Script. graecorum Bibliotheca*, Paris, Didot, 1849, in-8°, l. III, 50) et Pline (XI, 45 et 106). C'est « le seul solipède qui ait des osselets », dit ce dernier. Cet âne cornu est un de ceux que l'on a rapportés à la licorne (cf. A. Paré, *Discours de la Licorne*). Des descriptions très inexactes d'Aristote (*H. A.*, l. II, ch. 2, 14) et de Pline, on peut inférer qu'il s'agit du rhino-

jeu des tales [29], auquel l'empereur Octavian Auguste un soir guaingna plus de 50.000 escuz [30]. Vous aultres coquz, n'avez guarde d'en guaingner aultant !

— Patience, respondit Panurge. Mais expedions.

— Et quand, dist le marchant, vous auray je, nostre amy, mon voisin, dignement loué les membres internes ? L'espaule, les esclanges [31], les gigotz, le hault cousté [32], la poictrine, le faye [33], la ratelle [34], les trippes, la guogue [35], la vessye, dont on joue à la balle; les coustelettes, dont on faict en Pygmion [36] les beaulx petitz arcs pour tirer des noyaulx de cerise contre les grues; la teste, dont avecques un peu de soulphre, on faict une mirificque decoction pour faire viander [37] les chiens constippez du ventre [38] ?

Ligne 44. H : *gaingna ;* I : *gaigna* — l. 45. H, I : *escus* — G, H, I : *autres* — H, I : *coqus* — I : *garde* — I : *gaingner* — l. 46. G, H. I : *autant* — l. 48. H, I : *dict* — l. 50. I : *costé* — D, E, F, G : *fayé ;* H : *faye ;* I : *foye* — l. 51. H, I : *tripes* — H, I : *gougue* — I : *costelettes* — l. 52. F : *Pigmion ;* I : *Pygmeon* — l. 53. G : *cerises* — l. 54. H, I : *mirifique* — l. 55. H, I : *constipez*

céros unicorne de l'Inde. Cependant, la figure de l'*Asinus cornutus* donnée par Aldrovande (*De quadrup. solidiped.*, ch. VI) est la mauvaise caricature d'un rhinocéros bicorne. (D.)

28. Nom tiré d'Elien. Rabelais dit ailleurs : *oryges*. Le synonyme gazelle, d'origine arabe, est pourtant déjà dans Joinville, et réemployé par P. Belon. Mais les premiers de ces animaux que l'on vit en France furent achetés en Orient par Monnier, en 1679, pour la ménagerie de Versailles. — Probablement *Gazella Dorcas*, Lin. (D.)

29. Cf. l. I, ch. XXIV, n. 8 et III, *Prol.*, n. 177.

30. Cf. Suétone, II, 71.

31. Eclanche, de l'allemand *Schenkel*, cuisse, gigot, expression plus particulière à Paris, dit le *Diction.* de Trévoux. (D.). — C'est ici le premier ex. du mot.

32. « Partie du mouton qui contient les principales costes » (Furetière). Ce doit être ce que nous appelons le haut de côtes.

33. Le foie, prononciation parisienne, cf. Brunot, *Histoire*, II, 255, Thurot, I, 396.

34. Rate.

35. Sorte de boudin, jadis fort prisé en Poitou (cf. Poirier, p. 45) dans les grands repas, d'où l'expression : faire gogaille, être en goguette. Ici, probablement par extension, l'ensemble des boyaux. (D.)

36. Pays des Pygmées, cf. l. II, ch. XXVII, l. 81 sq.

37. Manger. C'est un terme de vénerie qui s'emploie pour les bêtes « fauves » : le cerf, la biche, le daim, le chevreuil et le lièvre, mais les *Cent Nouvelles*, 64, emploient déjà *viander* dans un sens général. Il semble qu'il faille ici entendre *fienter !* R. voudrait-il se moquer comme plus haut (l. 15) des prétentions et de l'ignorance du marchand qui emploierait à contre-sens le vocabulaire du noble art de la vénerie ? Cf. R. Marichal, *Études Rabelaisiennes.* (M.)

38. On mêle encore de la fleur de soufre,

— Bren, bren [39], dist le patron de la nauf au marchant, c'est trop icy barguigné. Vends luy si tu veulx; si tu ne veulx, ne l'amuse plus.

— Je le veulx, respondit le marchant, pour l'amour de vous. Mais il en payera trois livres tournois de la piece en choisissant.

— C'est beaucoup, dist Panurge. En nos pays j'en auroys bien cinq, voire six pour telle somme de deniers. Advisez que ne soit trop. Vous n'estez le premier de ma congnoissance qui, trop toust voulent riche devenir et parvenir, est à l'envers tombé en paouvreté, voire quelque foys s'est rompu le coul.

— Tes fortes fiebvres quartaines [40], dist le marchant, lourdault sot que tu es ! Par le digne veu de Charrous [41] ! le moindre de ces moutons vault quatre foys plus que le meilleur de ceulx que jadis les Coraxiens en Tuditanie, contrée d'Hespaigne [42], vendoient un talent d'or la piece.

Ligne 56. A, B, C : *marchand* — l. 57. H : *barguiné* — I : *rendz* — C : *tu veux* — A, B, C, H : *ne veux* — A, B, C : *amuses* — l. 58. C, H : *je le veux* — A, B, C : *marchand* — l. 59. C : *paiera ;* H : *paira* — I : *tournoys* — A, B, C, I : *choysissant* — l. 60. A, B, C : *no pays ;* I : *noz* — A, B, C : *auroye ;* G, H, I : *aurois* — l. 61. A, C : *voyre* — l. 62. A, B, C, H, I : *estes* — A, B, C, H, I : *tost* — A, B, C, I : *voulant* — l. 63-72. A, B, C : *est à l'envers tombé, voire quelques fois* (B : *quelque*) *rompu le col. Bien tenez, voyez vostre argent* — l. 63. G : *paovreté ;* H, I : *povreté* — l. 64. H, I : *fois* — I : *col* — l. 67. H : *ceux* — l. 68. F : *Tutidanie* — H, I : *Espaigne* — I : *ung*

comme laxatif, à la pâture des jeunes chiens. J. du Fouilloux (*Vénerie*, Poitiers, Marnef, 1561, in-4°, fol. 85 r°) fait encore entrer une drachme de soufre dans une recette « pour les chiens qui ont des vers dedans le corps ». (D.)

39. Cf. ch. x, n. 32.

40. Imprécation. La fièvre quarte, due à l'infection malarienne, est caractérisée par des accès revenant tous les trois jours, avec deux jours intermédiaires d'apyrexie. Elle est particulièrement rebelle; d'où l'invective : « *Quartana te teneat !* ». Cf. l. I, ch. xxxix, n. 42. (D.)

41. L'abbaye de Charroux, cant. et arr. de Civray (Vienne) se vantait « d'avoir le prépuce [de Notre Seigneur], c'est-à-dire la peau qui lui fut coupée à la circoncision », Calvin, *Traité des reliques*, éd. Autin, 1921, p. 101; cette relique s'appelait traditionnellement le « Saint-Vœu » (Abbaye de Saint-Sauveur, *Charroux, son abbaye, ses reliques*, Paris, 1898, in-16, p. 35). Cf. Clouzot, R. *E.* R., II, 151 et Saintyves, P., *Les reliques et images légendaires*, Paris, 1912, p. 179 sq. (M.)

42. *Coraxiens* : peuple de la Colchide. *Turdétanie* : autre nom de la Bétique (sud de l'Espagne), cf. Budé, *De Asse*, IV, éd. de 1524, fol. 90 : « Turdetania, quae et Baetica dicitur ». — L'allusion aux moutons vient de Strabon, III, vraisemblablement (Delaruelle, R. *H. L.* F., 1904) par l'intermédiaire de Budé (*ibid.*, fol. 91) : « Unum

Et que pense tu, ô sot à la grande paye [43], que valoit un talent d'or ? [44] — Benoist [45] monsieur, dist Panurge, vous eschauffez en vostre harnois [46], à ce que je voy et congnois. Bien tenez, voyez là vostre argent. »

Panurge, ayant payé le marchant, choisit de tout le trouppeau un beau et grand mouton, et le emportoit cryant et bellant, oyans tous les aultres et ensemblement bellans et reguardans quelle part on menoit leur compaignon. Ce pendent le marchant disoit à ses moutonniers [47] : « O qu'il a bien sceu choisir, le challant ! Il se y entend, le paillard ! Vrayement, le bon vrayement, je le reservoys pour le seigneur de Cancale [48], comme bien congnoissant son naturel. Car, de sa nature, il est

Ligne 69. H, I : *penses* — l. 73. A, B, C, H : *marchand* — A, B, C : *choysit* — A, B, C, H, I : *troupeau* — l. 74. A, B, C : *l'emportoit* — A, B, C, H, I : *criant* — A, B, C : *bellant, voyans et oyans* — I : *oyants* — l. 75. A, B, C, G : *autres* — H, I : *autres ensemblement* — A, B, C, I : *regardans* — l. 76. A, B, C, H, I : *ce pendant* — A, B : *marchand ;* C : *matchand* — l. 77. A, B, C : *qu'il ha* — A, B, C : *choysir* — A, B, C : *chalant* — A, B, C, G, H, I : *s'y entend* — l. 78. I : *vrayment* — H, I : *le bon vrayment* — A, B, C : *reservoye ;* H, I : *reservois* — l. 78-79. A, B, C : *Candale*

etiam addam ex eodem Strabone, qui de Baetica loquens πολὺ δὲ καὶ ἐσθὴς πρότερον· νῦν δὲ ἔρια μᾶλλον τῶν Κοραξῶν. Καὶ ὑπερβολή τις ἐστὶ τοῦ κάλλους· ταλαντιαίους γοῦν ὠνοῦνται τοὺς κριοὺς εἰς τὰς ὀχείας. *Multa autem vestis antea inde veniebat. Nunc autem lanae magis quam a Coraxis, pulchritudine eximia. Siquidem propter hoc arietes talentari precio emuntur ad admissuram.* Coraxi autem populi sunt Colchorum. (...) Talentum sexcentis aureis aestimamus. » (S.)

43. « Les hautes *paies* sont des bas Officiers qui ont plus de *paie* que les autres, comme les Sous-Brigadiers, Sergens, Caporaux, Anspessades. » (Furetière).

44. Strabon ne précise pas s'il s'agit de *talents d'or* ou de *talents d'argent ;* Budé en estimant le talent à 600 *aurei* — c'est-à-dire 600 écus soleil *(coronati)*, *De Asse*, éd. Vascosan, 1541, fol. LVII i, — l'interprète comme un *talent d'argent* (*ibid.*). Le *talent d'or* vaut, selon lui, 6.750 écus (*ib.*, fol. XCII i), ce qui ferait plus de 12.000 livres ! l'écu valant 36 s. 3 d. t. (cf. l. I, ch. LIII, n. 5). L'idée d'un *talent* d'or a pu être suggéré à R. par la suite du même passage du *De Asse* où Budé traite de la hausse de l'or à l'époque de Strabon, à moins que ce ne soit encore une bêtise qu'il prête à Dindenault ! (M.)

45. Cf. *Prol.*, n. 35.

46. Expression empruntée au vocabulaire de la chevalerie : « Sire clerc, il semble que vous vous veuillez aulcunement courroucer et en vostre harnois eschauffer » (*Songe du Vergier* dans Sainéan, I, 421). — *Harnois*, cf. ch. V, n. 29.

47. Bergers, le mot se rencontre en dehors de R. et en Suisse (Godefroy, *Dict.*, V, 432).

48. *Cancale*, chef-l. de cant., arr. de Saint-Malo. Le seigneur de Cancale est, en 1552, Jean de Rieux, seigneur de Chateauneuf.

tout joyeulx et esbaudy [49], quand il tient une espaule de mouton en main bien seante et advenente, comme une raquette gauschiere [50], et, avecques un cousteau bien trenchant, Dieu sçait comment il s'en escrime ! »

Ligne 80. A, B, C : *joyeux* — l. 80-81. A, B, C : *à main* — l. 81. A, B, C, H, I : *advenante* — A, B, C : *gauchere* — l. 82. A, B, C : *avec* — A, B, C : *couteau*

La famille est connue ; elle a des attaches dans la région chinonaise : Claude de Rieux, frère de Jean, devint par son mariage avec Catherine de Laval, le beau-frère de François de la Trémoille et épousa, en secondes noces, Susanne de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, seigneur de Champigny-sur-Veude. — Les premières éditions ont *Candale*. Le comté de Candale en Angleterre, est entré dans la famille de Foix par le mariage de Jean de Foix, comte de Bénauges (commune des Eglisottes, Gironde), captal de Busch, avec Marguerite de la Pole Suffolk. Du vivant de R., le seigneur de Candale est Gaston III (mort en 1536) ou son fils Frédéric (mort en 1571) (P. Anselme, III, 383 sq.). Ils sont « des plus grands de France » (Brantôme, éd. Lalanne, VI, p. 404), proches cousins des Lautrec et des rois de Navarre. R. ne peut pas ne pas en avoir souvent entendu parler; peut-être, notamment par les Estissac, qui ont eu des charges en Guyenne (Plattard, *L'adolescence de Rabelais en Poitou*, p. 35), a-t-il pu les rencontrer. Il est naturel qu'ils soient les clients de Dindenault, marchand de Taillebourg (ch. v, l. 23) qui parle, précisément, des huîtres de Busch (vi, l. 52) et qui, à bord d'un navire Saintongeais (v, l. 9) n'a aucune raison de débarquer à Saint-Malo. La leçon *Candale* se justifie donc et ne saurait être une faute d'impression. La seule raison, à notre connaissance, que R. aurait pu avoir de changer *Candale* en *Cancale* est que François de Coligny, seigneur d'Andelot, le frère du Cardinal, épousa, en 1547, Claude de Rieux, petite-nièce de Jean ; R. a donc pu avoir l'occasion de rencontrer celui-ci chez son nouveau protecteur. Mais Jean s'appelait « de Rieux » ou « le seigneur de Chateauneuf », non « le seigneur de Cancale », domaine insignifiant. *Cancale* peut donc être une faute d'impression qui aurait échappé à R., même dans la seconde édition. Rappelons que Frédéric de Foix est le père de Charlotte-Diane pour laquelle Montaigne écrira *De l'Institution des enfants*. (M.)

49. Réjoui, cf. l. I, *Prol.*, n. 124.

50. Sur les raquettes, cf. l. I, ch. LVIII, n. 45 et Sainéan, I, 143. *Gauschier*, qui est un mot récent, semble bien avoir eu, d'abord, le sens actuel : « qui se sert de la main gauche » (Godefroy, *Dict.*, IX, 688), le sens qu'il a ici : « que l'on tient de la main gauche », pourrait bien être propre à R. (cf. *ibid.*, IV, 244, où les autres ex. semblent être des imitations du l. V, ch. XXIX cité *infra*). Naturellement cette raquette « gauchère » comme les « hallebardes gaucheres » du pays de Satin dont l'auteur dit (l. V, ch. XXIX, éd. Marty-Laveaux, p. 122), « ailleurs je n'en avois veu », sont les ancêtres de la célèbre « tasse à anse à gauche pour gaucher » de la collection d'Alphonse Allais, mais si, au l. V, l'intention burlesque n'est pas douteuse, ici R. a-t-il innocemment écrit « gauschiere » pour dire que le seigneur de Cancale tient son gigot de la main gauche ou veut-il, encore une fois, se moquer de Dindenault aussi ignorant du jeu de paume que de la vénerie ? (M.)

Comment Panurge feist en mer noyer le marchant
et les moutons.

Chapitre VIII.

Soubdain, je ne sçay comment, le cas feut subit, je ne eu loisir le consyderer, Panurge, sans aultre chose dire, jette en pleine mer son mouton criant et bellant [1]. Tous les aultres moutons, crians et bellans en pareille intonation, commencerent soy [2] jecter et saulter en mer après, à la file. La foulle [3] estoit à qui premier y saulteroit après leur

---

Lignes 1-3 : A, B, C : Titre manque. — l. 1. I : *feit* — l. 2. G : *ses moutons* — l. 4. A, B, C : *fut* — A, B : *je n'heu ;* G : *je n'eu* — A, B, C : *loysir* — l. 5. A, B, C, I : *considerer* — A, B, C, G : *autre* — A, B, C : *jecte* — I : *plaine* — l. 6. A, B, C, G : *autres* — l. 8. I : *foule*

1. R. suit ici de très près le texte de Folengo, *Toscolona* (éd. Portioli, I, p. 256) : « Cingar per binas castronem brancat orecchias, — quem buttat in medio cernentibus aequora cunctis. — Illico, nam mos est ovium seguitare priorem, — omnis grex sequitur, praecepsque nodare caminat; — postque caporalem certatim mandra ruinat, — immo gaudenti cantabant carmine bè bè — non fuit una quidem, quae non scampasset in undas ». Le texte de la *Cipadense* est, ici, moins complet : « Cingar montonem comprum praesente brigata, — post modicum spatium per binas zaffat orecchias, — buttat et in pelagum sospingens navis ab orlo. — Res mira et fors fors ad credere dura brigatis, — illico grex totus certatim saltat ab alto — navigio in moiam, pecorella nec una remansit, — quae non sbalzaret, quae non tommaret in undas ». (éd. Luzio, XII, 171-177), cf. n. 4, 7. (M.)

2. Cet emploi de la forme forte devant un infinitif, lui-même régime d'un autre verbe, contraire à l'usage de l'a. fr. (Foulet, *Syntaxe*, p. 135) et qui est, peut-être, une extension de l'emploi après préposition cité *Prol.*, n. 284, est, au XVIe s. un archaïsme, cf. Brunot, *Histoire*, II, 417.

3. La presse. La *foule* est proprement la cuve à fouler les draps, les feutres, etc., cf. Huguet, *Evolution*, p. 240. Bien qu'il soit employé depuis longtemps au sens figuré, cf. *Rose*, éd. Langlois, III, 9249-50 : « Quant entrée estes en la foule, Ou chascuns vous herce e defoule... » et même au sens moderne (cf. Godefroy, *Dict.*, IX, 649), le mot a gardé encore au XVIe s. une valeur concrète qui explique la construction qu'il a ici et l'emploi de l'article; comparer ch. XVI,

compaignon. Possible n'estoit les en guarder, comme vous sçavez estre du mouton le naturel, tous jours suyvre le premier, quelque part qu'il aille[4]. Aussi le dict Aristoteles, *lib. 9. de Histo. animal.*, estre le plus sot et inepte animant du monde[5].

Le marchant, tout effrayé de ce que davant[6] ses yeulx perir voyoit et noyer ses moutons, s'efforçoit les empescher et retenir tout de son povoir[7]. Mais c'estoit en vain. Tous à la file saultoient dedans la mer, et perissoient. Finablement, il en print[8] un grand et fort par la toison sus le tillac[9] de la nauf, cuydant[10] ainsi le retenir, et saulver le reste aussi consequemment. Le mouton feut si puissant qu'il emporta en mer avecques soy le marchant, et feut noyé en pareille forme que les moutons de Polyphemus, le borgne Cyclope, emporterent hors la caverne

Ligne 9. A, B, C : *compagnon* — H : *n'estoyt* — A, B, C, I : *garder* — l. 10. A, B, C : *suivre* — l. 11-12. A, B, C : *Aussi... monde* manque — l. 11. H : *Aristote ;* I : *Arist.* — H, I : *animalium* — l. 13. A, B, C : *marchand* — A, B, C : *effroyé* — A, B, C, H, I : *devant* — l. 13-14. A, B, C : *perir voioit* (C : *voyoit*) *noyer* — l. 15. A, B, C, I : *de tout son pouvoir* — H : *pouvoir* — F, H : *à la fille* — C : *saultoient* — l. 16. A, B, C : *finalement* — l. 17. A, B, C, H, I : *sur* — B : *retinir* — H, I : *sauver* — l. 18. A, B, C : *fut* — l. 19. A, B, C : *avec* — A, B, C : *marchand* — A, B, C, I : *fut* — C : *noié* — l. 20. A, B, C : *Poliphemus* — A, B, C : *Cyclope qui emporterent*

l. 31 et l. I, ch. I, l. 35 et n. 28, *a la foule* (pour *en foule*) qui se trouve encore dans Corneille (Littré). (M.)

4. Cf. Folengo : « nam pegoris natura dedit seguitare priorem » vers de la *Toscolana* (Portioli, I, p. 254) conservé dans la *Cipadense* (Luzio, XII, 109) — à propos, non de la noyade, mais de l'embarquement des moutons; si R. a eu sous les yeux la *Cipadense*, telle est sa source, cf. n. 1. (M.)

5. Aristote, *H. A.*, IX, 4 : πάντων γὰρ τῶν τετραπόδων κακιστόν, traduit dans Erasme, *Adages*, III, 1, 95. — *Animant :* être animé, latin. récent et usuel (Huguet, *Dict.*), cf. l. III, ch. VIII, l. 23-26.

6. Cf. *Prol.*, n. 34.

7. Cf. Folengo, *Toscolana* (Portioli, I, p. 256 : « Se sforzant illas cifilando (siffler) tenere Texini — Ast ad bellasium possunt cifilare gazani. » ou, mieux, *Cipadense* (Luzio, XII, 180-182) : « Se sforzant illas revocando tenere Tesini, — verum nil faciunt indarnum quisque laborat, — namque omnes pariter sgombrarunt denique navem. » Noter que les marchands de Folengo ne se noient pas. (M.)

8. Prit, forme analogique de *tint* et *vint*, usuelle (Fouché, *Verbe*, p. 276) et constante chez R., cf. l. I, ch. XXVI, n. 39, et éd. Marichal, *Index verborum*, v° *prendre*.

9. Cf. ch. I, n. 65.

10. Croyant, *cuidier*, encore très usuel, cf. l. I, *Prol.*, n. 55, mais presque toujours avec le sens, d'allleurs ancien, de « penser à tort, manquer de », cf. G. Gougenheim, *Études sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, 1929, p. 138 sq.

Ulyxes et ses compaignons [11]. Autant en feirent les aultres bergiers et moutonniers, les prenens, uns par les cornes, aultres par les jambes, aultres par la toison. Lesquelz tous feurent pareillement en mer portez et noyez miserablement.

Panurge, à cousté du fougon [12], tenent un aviron [13] en main, non pour ayder aux moutonniers, mais pour les enguarder de grimper sus la nauf et evader [14] le naufraige, les preschoit eloquentement [15], comme si feust un petit frere Olivier Maillard [16] ou un second frere

---

Ligne 21. A, B, C, I : *Ulisses* — A, B, C : *compagnons* — A, B, C : *firent* — A, B, C, G, H, I : *autres* — A, B, C : *bergers* — l. 22. A, B, C, I : *prenans* — A, B, C, *autres* — l. 23. A, B, C, H, I : *autres* — A, B, C : *furent* — l. 24. I : *noyer* — I : *misera lement* — l. 25. I : *costé* — A, B, C, I : *tenant* — l. 26. H : *aider* — A, B, C, G, I : *engarder* — l. 27. A, B, C : *sur* — A, B, C : *evader de* — A, B, C, H, I : *naufrage* — l. 28. A, B, C : *fust*

11. Cf. *Odyss.*, IX, 425 sq. « J'attache les béliers ensemble, trois par trois; la bête du milieu portait l'un de mes gens; les autres la flanquaient, pour mieux cacher mes hommes, dont le poids reposait ainsi sur le trio. Il me restait, à moi, le bélier le plus fort. Je le prends par les reins, puis coulé sur son ventre, je m'allonge en sa laine, et je reste pendu, tordant à pleines mains sa toison merveilleuse... » (Trad. V. Bérard).

12. Cuisine, vénitien *fogon* (Sainéan, I, 115), mais *fogon* est aussi provençal. Le 1er ex., dans un texte littéraire fr., est l. III, ch. LII, l. 106. C'est un terme de la marine du Levant, mais le mot est usuel aussi bien pour les galères que pour les nefs, cf. *Guidon de la mer*, V, 34, dans Jal, *Glossaire*, Montluc l'emploie même au sens général de cheminée ou foyer (dans Huguet, *Dict.*). Dans une galère, le fougon était au milieu des bancs (Guillet, 1683, dans Jal, *Glossaire*). (M.)

13. Jal observe : « sans doute l'aviron dont se sert Panurge est un de ceux de la chaloupe, ou de l'esquif ; car il est sur une nef, et une nef n'a pas de rames. » (*Archéol. navale*, II, p. 505), mais, « au xvie siècle, bien d'autres bâtiments que les galères armaient des avirons par calme et pour manœuvrer, et des dessins nombreux nous montrent de grosses nefs à la rame », L. Denoix, *Connaissances nautiques*, p. 172.

14. Echapper à, cf. l. I, ch. XVII, n. 14. Comparer Folengo : « Baldus de risu crepat, schioppatque Lonardus, — atque alii rumpunt strepitosis pectora grignis. — Cingar nil ridet, sed fingit habere dolorem, — esseque disgratiam simulat quod aposta cadutum est. — Praecipiti tutavia gregi succurrere fingit, — at magis in pelagum tam dextriter urtat, ut ipsas — esse suas giures pegoras, ita providus atque — tam taccagnus usat bellos infingere garbos. » (*Cipadense*, éd. Luzio, XII, 196 sq.). (M.)

15. Eloquemment, cf. l. I, ch. V, n. 6 et Brunot, *Histoire*, II, 369.

16. Célèbre prédicateur, né vers 1430, mort en 1502, de l'ordre des Cordeliers, cf. Feret, P., *La Faculté de Théologie de Paris, Epoque moderne*, t. II, Paris, 1901, pp. 213 sq.

Jan Bourgeoys [17], leurs remonstrant par lieux de rhetoricque [18] les miseres de ce monde, le bien et l'heur [19] de l'autre vie, affermant plus heureux estre les trespassez que les vivans en ceste vallée de misere [20], et à un chascun d'eulx promettant eriger un beau cenotaphe et sepulchre honoraire [21] au plus hault du mont Cenis, à son retour de Lanternoys [22],

Ligne 29. A, B, C : *Jean* — A : *bougeois ;* B, C, F, H, I : *Bourgeois* — A, B, C : *leur* — A, B, C : *rhetorique ;* H, I : *rethoricque* — l. 30. H, I : *aultre* — l. 31. B : *valée* — l. 32. B, H : *d'eux* — l. 33. A, B, C, I : *Lanternois*

17. Cf. l. III, ch. VII, n. 23.

18. Les κοινοὶ τόποι de la rhétorique grecque, les *loci communes* des latins, ce sont, primitivement, des « magasins d'arguments » (Cicéron, *Topica*, 6-7). Sur l'évolution de la notion et son passage au sens de recueil de clichés cf. E. R. Curtius, *Europäische Literatur und Lateinisches Mittelalter*, Berne, 1948, p. 77 sq. La « consolation » est un « topique », *ibid.*, p. 88; cf. l. III, ch. XXVIII, n. 7. (M.)

19. Le bonheur, primitivement la chance, cf. l. II, ch. XXVII, n. 19.

20. Cf. *Psalm.*, 83, 7 : *In valle lacrymarum*, et *Salve Regina... ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrymarum valle...* — *Affermer*, forme ancienne et usuelle ; la forme moderne *affirmer*, reprise au latin probablement sous l'influence de *confirmer*, cf. J. Gilliéron, *Les conséquences d'une collision lexicale*, *Cinquantenaire de l'École pratique des Hautes Études* (Bibl. de l'École, fasc. 231), Paris, 1921, p. 55-74, est, cependant, plus ancienne que ne le croit Gilliéron : 1er ex., R. Estienne, 1549 : « *affermer* ou *affirmer* ». (M.)

21. « *Cenotaphe*, tombeau vuide, onquel n'est pas le corps de celuy pour l'honneur et memoire duquel il est erigé. Ailleurs est dict Sepulchre honoraire, et ainsi le nomme Suetone », *Br. Déclar.* Voir la n. à la *Br. Déclar.* Le mot a été employé, sous la forme *sinotaphe*, par André de La Vigne (1501) (*Diction. général*), il ne se trouve dans Huguet, *Dict.*, que chez R., et Béroalde de Verville, et, chez celui-ci, à contre-sens; Ronsard explique encore : « des tombeaux vides appellez κενοτάφια (Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*, I, 18), Sainéan, II, 59. Le mot *sépulcre* lui-même qui désignait au M. A. le *Saint-Sépulcre* est récent au sens général (M.)

22. Romier, *R. E. R.*, X, 113 sq., s'est appuyé sur ce passage pour identifier *Lanternois* avec Trente, cf. ch. V, n. 8, mais *Lanternois* est visiblement entre Saint-Malo et l' « Indie supérieure », cf. ch. I, l. 32 et 95, et, par conséquent, au retour, les voyageurs ne passeront ni par le Mont-Cenis, ni par Trente, surtout en bateau ! Les faits sont plus simples : Panurge est chatelain de *Salmigondin* (l. III, ch. II), en *Dipsodie*, c'est-à-dire en Piémont, cf. F. Dumont, *La donation de Salmigondin*, p. 157; en rentrant chez lui il traversera donc les Alpes au Mont-Cenis, c'est l'itinéraire normal (Romier, *Origines*, I, 138); R. l'a parcouru plus d'une fois. Or, il y a vu une chapelle où, faute de pouvoir les enterrer, on déposait les corps des voyageurs surpris par le froid, la chapelle « des Transis à cause qu'il en meurt tant en yver. Et, quant ils sont trouvés mors, on les rue par une fenestre dedens laditte chapelle. C'est le fosse qu'ils ont ». (J. Le Saige... *Les gistes, repaistres, despens, que... ai faict de Doua à Rome...*,

leurs optant [23] ce neantmoins, en cas que vivre encores entre les humains ne leurs faschast, et noyer ainsi ne leur vint à propous, bonne adventure et rencontre de quelque baleine, laquelle au tiers jour subsequent les rendist sains et saulves [24] en quelque pays de satin [25], à l'exemple de Jonas [26].

La nauf vuidée du marchant et des moutons : « Reste il icy, dist Panurge, ulle [27] ame moutonniere [28] ? Où sont ceulx de Thibault l'Aignelet [29] ? et ceulx de Regnauld Belin, qui dorment quand les aultres paissent [30] ? Je n'y sçay rien. C'est un tour de vieille guerre. Que t'en semble, frere Jan ?

Ligne 34. A, B, C : *leur* — A, B, C : *encore* — G : *entres* — l. 35. A, B, C, H, I : *leur faschast* — C : *noier* — A, B, C, I : *propos* — l. 36. A, B, C : *Balene* — A, B, C : *qui au tiers* — l. 37. A, B, C : *rendit* — l. 39. A, B, C : *marchand* — l. 40. A : *Pannrge* — A, B, C : *nulle ame* — l. 40-42. A, B, C : *Où sont... paissent* manque — l. 40. D, E, F, G : *Thibaul;* H, I : *Thibault* — l. 41. I : *Regnault* — l. 43. A, B, C : *Jean*

Cambrai, 1524, dans J. Grand-Carteret, *La montagne à travers les âges*, Grenoble, 1903, I, p. 256 sq.). (M.)

23. Cf. *Prol.*, n. 251.

24. Cf. ch. VII, n. 3.

25. Ou « pays de tapisserie », pays de toutes les choses imaginaires, l. V, ch. XXIX et XXX.

26. « Et praeparavit Dominus piscem grandem, ut deglutiret Ionam. Et erat Ionas in ventre piscis tribus diebus et tribus noctibus... Et dixit Dominus pisci, et evomuit Ionam in aridam. » (*Jonas*, III). (S)

27. Quelque, latinisme (*ullus*) dont on rencontre, isolément, quelques exemples avant R. (Godefroy, *Dict.*, VIII, 113) et qui est, probablement, une réaction contre l'emploi de *nul* au sens positif : « sauriez vous bailler nulles enseignes » (Lemaire, *Illustrations*, I, dans Humpers, *Etude*, p. 187). (M.)

28. « Mouton vivant et animé », *Br. Déclar.* R. se couvre par cette explication contre les esprits malintentionnés qui auraient pu incriminer l'emploi du mot *ame* qui lui avait déjà attiré des ennuis, cf. *Ep. lim.* l. 98. *Nulle ame*, ou même *ame* tout court, pour « personne » est depuis longtemps usuel, mais, semble-t-il, toujours en parlant des humains (Godefroy, *Dict.*, VIII, 100-101, Huguet, *Dict.*); les philosophes distinguent plusieurs sortes d'âmes, cf. Fernel : « Tres viventium differentias mente complectimur : naturale, sentiens et intelligens; tres quoque animae species iisdem nominibus insignitas, quae sunt naturalis, sentiens et intelligens; quibus haec respondent viventium genera... stirps, brutum, homo. » (dans Febvre, *Problème de l'Incroyance*, p. 199, n. 2); les *ames moutonnieres* sont des *ames sensitives ;* la doctrine est classique et des plus orthodoxes, cf. ch. IV, n. 5. (M.)

29. Surnom du berger de Guillaume Joceaulme dans *Pathelin*, v. 1017, 1138-9, 1541.

30. Regnault Belin — cf. sur ce nom ch. V, n. 28 — ni ses moutons ne sont attestés ailleurs antérieurement.

— Tout bien de vous, respondit frere Jan. Je n'ay rien trouvé maulvais, sinon qu'il me semble que, ainsi comme jadis on souloyt [31] en guerre, au jour de bataille ou assault, promettre aux soubdars [32] double paye pour celluy jour : s'ilz guaingnoient la bataille, l'on avoit prou [33] de quoy payer; s'ilz la perdoient, c'eust esté honte la demander, comme feirent les fuyars Gruyers après la bataille de Serizolles [34] : aussi qu'en fin vous doibviez le payement reserver; l'argent vous demourast en bourse.

— C'est, dist Panurge, bien chié pour l'argent [35] ! Vertus Dieu, j'ay eu du passetemps pour plus de cinquante mille francs. Retirons nous,

Ligne 44. A, B, C : *Jean* — l. 44-45. A, B, C, H, I : *mauvais* — l. 45. A, B, C : *qu'ainsi* — A, B, C, I : *souloit* — l. 46. A, B, C : *ou assault de place forte promettre* — A, B, C : *souldards ;* G : *souldars ;* I : *souldarts* — l. 47. A, B, C : *gaignoient ;* H : *guaingnoyent ;* I : *gaingnoyent* — l. 48. H, I : *perdoyent* — A, B, C : *ce eust esté* — G : *comment feirent* — l. 49. A, B, C : *firent* — B : *fuyers* — l. 49. A, B, C : *Serizoles* — l. 50. A, B, C, I : *debviez* — A, B, C, I : *payment* — l. 50-52. A, B, C : *L'argent vous fust demouré. C'est* — l. 52. A, B, C, I : *vertu* — l. 53. A, B, C : *francz*

31. On avait l'habitude de, cf. l. I, ch. v, n. 73.

32. Soldats, cf. l. I, ch. LI, n. 14.

33. Beaucoup, cf. l. I, ch. VI, n. 18.

34. François de Bourbon, comte d'Enghien, ayant averti le roi qu'il n'avait plus de quoi payer ses troupes, à qui il devait plus de 300.000 l., le roi ne put réunir que le quart de cette somme, qu'il chargea Martin du Bellay de lui porter; celui-ci arriva au camp, à Carmagnol, le Vendredi Saint 6 avril 1544, à 1 h. du matin. Enghien réunit les capitaines : pour gagner du temps, on décida de passer le Samedi Saint à « faire les monstres », c'est-à-dire l'appel, pour dresser l'état des effectifs, comme si l'on devait payer le jour de Pâques, escomptant que, ce jour-là, l'ennemi serait si près qu'il faudrait combattre, « avant que les soldats eussent la cognoissance du deffault des deniers. » (*Mémoires de Martin du Bellay*, éd. Bourrilly, Soc. de l'Hist. de Fr., IV, p. 206). C'est, en effet, ce qui se produisit : le dimanche et le lundi de Pâques, Enghien défit les Impériaux à Cérisoles. Les soldats placés sous les ordres du comte de Gruyères, d'ailleurs absent, et qui, à l'exception de ceux que le comte avait amenés avec lui, étaient provençaux, italiens et vaudois, lachèrent pied devant les vieilles bandes espagnoles et allemandes. Après la bataille, Enghien ne put payer les Suisses, qui sous les ordres de Guillaume Frœlich avaient, avec les vieilles bandes françaises, porté tout le poids du combat (*ib.*, p. 225) : il leur bailla l'argent de Du Bellay « pour les arrester » mais leur resta encore « redevable de deux mois, sans le mois de la battaille », quant aux bandes françaises il les envoya « vivre sur le pays de l'ennemi » (*ib.*, p. 230). Martin Du Bellay ne dit point si les Gruyers eurent le front de réclamer leur solde ! (M.)

35. C'est bien dit pour l'argent ! cf. l. I, ch. v, n. 50, l. III, ch. XXXVI, n. 14.

le vent est propice. Frere Jan, escoutte icy. Jamais homme ne me feist plaisir sans recompense[36], ou recongnoissance pour le moins. Je ne suys point ingrat et ne le feuz, ne seray. Jamais homme ne me feist desplaisir sans repentence, ou en ce monde ou en l'autre. Je ne suys poinct fat[37] jusques là.

— Tu, dist frere Jan, te damne[38] comme un vieil diable. Il est escript : *Mihi vindictam*[39], *et cætera*. Matiere de breviaire. »

Ligne 54. A, B, C : *Jean* — A, B, C, G, H, I : *escoute* — l. 56. A, B, C, G : *suis* — A, B, C : *fuz* — A, B, C : *ny le seray* — A, C : *home* — l. 57. A, B, C : *repentance ;* G : *repetence* — F, H, I : *l'aultre* — A, B, C, G, H, I : *suis* — l. 58. A, B, C, H, I : *point* — l. 59-60. A, B, C : *Tu, dist frere Jean... matiere de breviaire* manque — l. 60. I : *etc.* — H, I : *breviere*

36. Compensation, cf. ch. IV, n. 27.

37. « Fol, niais, despourveu de sens », l. V, *Prol.*, du provençal *fat*, le 1er ex. en français est l. I, ch. XXI, l. 11, Sainéan, II, 187.

38. Cf. ch. V, n. 27.

39. L'autorité originelle est dans le *Deutéronome*, XXXII, 35 : « Mea est ultio, et ego retribuam eis ». Mais le texte vient de saint Paul : « Scriptum est enim : Mihi vindictam, et ego retribuam, dicit Dominus » (*Rom.*, XII, 19) ; « Scimus enim eum qui dixit : Mihi vindictam, ego retribuam. » (*Hebr.*, X, 30). Au « bréviaire », c'est la 6e leçon de l'octave de saint Etienne (St. Augustin, 2e sermon sur saint Etienne). (S.)

Comment Pantagruel arriva en l'isle Ennasin et des estranges alliances du pays.

Chapitre IX.

Zephyre nous continuoit[1] en participation d'un peu du Garbin[2], et avions un jour passé sans terre descouvrir[3]. Au tiers jour, à l'aube des mousches[4], nous apparut une isle triangulaire, bien fort resemblante quant à la forme et assiette à Sicile. On la nommoit l'isle des Alliances. Les hommes et femmes ressemblent aux Poictevins rouges[5],

Ligne 1. A, C, I : *Comme* — l. 3. A, B, C : *Chap. iiij* — l. 4. A, B, C : *Zephire* — A, B, C : *de Garbin* — l. 6. A, B, C, H : *mouches* — l. 6-7. A, B, C : *ressemblante* — l. 7. A, B, C : *forme et grandeur à* — F, H, I : *assiete* — D, E, F : *l'a nommoit ;* A, B, C, G, H, I : *la* — l. 8. B : *resemblent*

1. Maintenir, cf. « Je supplie Nostre Seigneur, monseigneur, vous *continuer* en la bonne santé ou vous estes », Marguerite d'Angoulême, Génin, *Nouv. lett. de la reine de Navarre*, lettre CX, dans Godefroy, *Dict.*, IX, 176. *Zéphyre* ne désigne pas un vent déterminé (vent d'Ouest) mais est personnifié comme dans l'*Epistre à Bouchet :* « Car Eolus ne sera negligent — De t'envoyer le bon et doux *Zephire* — Pour te porter... » (Marty-Laveaux, III, 300). Cf. R. Marichal, *Le nom des vents chez Rabelais*, *Études rabelaisiennes.*

2. « Vent du sud-ouest — cf. ch. I, n. 75 — c'est un vent « doux et souef », de l'arabe *Gharb :* Occident, par l'intermédiaire de l'ital., Sainéan, II, 26. Le mot est ancien.

3. Est-ce un souvenir de Cartier, *Premier voyage :* « Ladite journée auparavant n'avions eu congnoissance d'aultre terre, pour les bruimes et obscurté du temps qu'i faisait. Et au soir nous aparut une faulte de terre... » (éd. Beauchesne, p. 88-89), où l'incident rapporté par Cartier a lieu le 16 juin, nous sommes ici le 14 et le 15, mais la chronologie de Cartier n'est pas d'une clarté telle que R. n'ait pu se tromper d'un ou deux jours. (M.)

4. *Alba di tafani* (Oudin, 1642); « some three or four hours after sunne-rise » (Cotgrave), l'heure où le soleil est dans toute sa force et les mouches dans toute leur ardeur, Sainéan, I, 394.

5. D'après Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, I, II, éd. 1644, p. 8, les Poitevins descendent des Scythes dont Pline dit qu'ils se peignaient le visage de rouge ; *Pictavis*, Poitiers, veut dire « face paincte... Les Scythes estoient cruels et forts et sembloit qu'ils eussent les visages paints de rouge, à cause

exceptez que tous, homes, femmes et petitz enfans, ont le nez en figure d'un as de treuffles [6]. Pour ceste cause, le nom antique de l'isle estoit Ennasin [7]. Et estoient tous parens et alliez ensemble, comme ilz se vantoient; et nous dist librement le Potestat du lieu : « Vous aultres gens de l'aultre monde, tenez pour chose admirable que, d'une famille Romaine (c'estoient les Fabians), pour un jour (ce feut le trezieme du moys de Febvrier), par une porte (ce feut la porte Carmentale, jadis située au pied du Capitole, entre le roc Tarpeian et le Tybre, depuys surnommée Scelerate), contre certains ennemis des Romains (c'estoient les Veientes Hetrusques), sortirent trois cens six hommes de guerre tous parens, avecques cinq mille aultres souldars tous leurs vassaulx, qui tous feurent occis (ce feut près le fleuve Cremere, qui sort du lac

Ligne 9. A, B, C : *excepté* — A, B, C, G, H, I : *hommes* — A, B, C : *petis* — l. 10. A, B, C : *treffles* — l. 11-12. A, B, C : *ventoient* — l. 12. A, B, C, G, H, I : *autres* — l. 13. A, B, C, F, G, H, I : *autre* — l. 14. A, B, C, H, I : *fut* — A, B, C, H, I : *treziesme* — l. 15. A, B, C : *mois* — l. 15-17. A, B, C : *ce fut porte Carmentale depuis surnommée Scelerate* — l. 16. G, I : *depuis* — l. 18. A, B, C : *les Venitiens sortirent* — I : *le Veirntes* — I : *et sortirent* — l. 19-21. A, B, C : *avecques cinq mille... Baccane* manque

du sang des hommes qu'ils beuvoient, dont depuis ont été appelés Poictevins rouges ». La Scythie étant la Sibérie (cf. ch. II, n. 31), la rencontre de ces cousins des Poitevins rouges est toute naturelle. Mais Cartier, (*Premier voyage*, éd. Beauchesne, p. 87) donne, aussitôt après avoir rapporté la rencontre d'un navire de La Rochelle, quelques détails sur la terre et les habitants des côtes de Labrador, parmi lesquels il note : « Ils se paingnent de certaines couleurs tannées », quelques lignes plus loin il enchaîne : « le treizième jour »; Pantagruel aborde précisément l'*isle des Alliances* le 14 (édition 1548). Notez en outre que Terre-Neuve est « une isle triangulaire, bien fort ressemblante quant à la forme et assiette à Sicile ». (M.)

6. Trèfles, l'évolution phonétique normale donnait *trèfle* (lat. **trifolum*), avec un *è* ouvert, depuis le XIIIe s., mais les grammairiens du XVIe s. hésitent encore sur le timbre de cet *e*, cf. Thurot, I, 64 et 76 ; la forme *treufle*, où l'*e* s'est fermé sous l'influence de la labio-dentale *f*, de même que *veve* est devenue *veuve*, se rencontre encore dans l'Ouest, particulièrement en Bretagne, Mayenne et plus au Sud, *Atlas linguist.*, 1326. — A. Lefranc, *Navig. de Pantagruel*, p. 108, suppose que quelque récit de voyageurs décrivant des Esquimaux a pu suggérer à R. ce détail. (M.)

7. Formé sur *esnasé*, *enasé* : à qui on a coupé le nez — ce qui est une marque d'infamie infligée à certains criminels ; Furetière dit (vº *nez*) qu'on coupait le nez aux passe-volants, c'est une des raisons pour lesquelles, ch. x, l. 4 les « Allianciers » sont « mal plaisans » — et de *-in*, suffixe hébraïque du pluriel par analogie avec les autres noms géographiques *Ganabin*, *Gebarin*, etc. Sainéan, II, 447.

de Baccane)[8]. De ceste terre, pour un besoing, sortiront plus de trois cens mille, tous parens et d'une famille. »

Leurs parentez et alliances estoient de façon bien estrange; car, estans ainsi tous parens et alliez l'un de l'autre, nous trouvasmes que persone d'eulx n'estoit pere ne mere, frere ne sœur, oncle ne tante, cousin ne nepveu, gendre ne bruz, parrain ne marraine de l'autre[9].

Ligne 23. B : *estoien* — l. 24. I : *l'ung* — l. 25. A, B, C, H, I : *personne* — C : *d'eux* — I : *ne estoit* — A, B, C : *ny mere* — H : *ne frere ne sœur* — A, B, C : *ny sœur* — l. 26. A, B, C : *ny nepveu* — A, B, C : *ny bruz* — I : *parain* — A, B, C : *ny marraine* — I : *aultre*

8. Cf. Tite-Live, II, 49-50; Aulu-Gelle, XVII, 21; Ovide, *Fastes*, II, 193-242 ; Servius, *Ad Aen.*, VIII, 337. R. a pu emprunter à T.-L. le fond de l'histoire, mais le jour (les ides de février) lui a été fourni par Ovide. T.-L. dit en effet (VI, 1) que ce fut le 15 des calendes — et le nom de *Porte scelerate* par Festus ou par Marliani. La localisation de la *Porte carmentale* et le nom du *lac Baccane* viennent de Marliani, *Topographia*, Lyon, 1534, p. 16 : « ad Cremeram fluvium ex lacu attingente Bacchanas orientem ». Le *Cremere* s'appelle aujourd'hui *Bagano*. (M.)

9. L'idée première de cette invention pourrait bien être un texte relatif aux Esséniens — *Esseniens* est presque l'anagramme de *Ennasin* — cf. Pline, *Hist. nat.*, V, 17 : « Ab occidente litora Esseni fugiunt usque qua nocent, gens sola et in toto orbe praeter ceteras mira, sine ulla femina, omni venere abdicata, sine pecunia, socia palmarum, in diem ex aequo convenarum turba renascitur... ita per saeculorum milia, incredibile dictu, *gens aeterna est in qua nemo nascitur...* », ou Solin, XXXV, 9-12, qui résume et conclut : « *nemo ibi nascitur nec tamen deficit hominum multitudo* », cf. en outre Mart. Capella, VI, 679 (éd. Teubner, p. 235), textes fort connus au M. A. et qu'on trouve notamment dans Brunetto Latini, *Li tresors*, éd. Chabaille, 1863, p. 155, et chez bien d'autres, cf. *Romania*, XXI, 228, 240. R. pouvait également les connaître par Philon, *Quod omnis probus liber*, § 12-13, Fl. Josèphe, *Bell. jud.*, I, 3, 15 ; II, 7, 3, et 8, 12-13 ; *Ant. jud.*, XIII, 11, 2 ; XV, 10, 4-5 ; XVIII, 1, 5. Il pouvait y lire qu'à la tête de leurs communautés étaient des ἐπίτροποι, ἐπιμεληταί, qui correspondraient bien à son *podestat*. Cf. Vigouroux, *Diction. de la Bible*, Suppl., v° *Esséniens*, et Chinard, *Exotisme*, p. IX. Tiraqueau, *De legibus connubialibus*, *lex* 9, § 65, fol. 74 (éd. 1546), ne manque pas de mentionner leur célibat. Il était, par là, facile de les assimiler aux moines et c'est ce que n'avaient pas manqué de faire Clichtove, *De laude monasticae religionis*, Paris, Estienne, 1513, f° 7 v°, Lefèvre d'Etaples, *Commentaria initiatoria in quatuor Evangelia*, Meaux, S. de Colines, 1522, Matth., III, 7, f° 13-14 v°, Erasme, *Encomium matrimonii*, 1518, L. B., t. I, col. 419 BC, J. Eck, *Homiliarum*, Paris, Borel, 1566 (1re éd. 1538), II, f° 126. E. V. Telle, *L'île des alliances ou l'anti-Thélème*, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, XIV, 1952, p. 159, a vu dans ce chapitre une satire anti-monastique. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'une parodie des « amours d'alliance » et des surnoms, parfois ridicules que s'y donnaient les amants, cf. *Introduction*, ch. II. (M.)

Sinon vrayement un grand vieillard enasé, lequel, comme je veidz, appella une petite fille aagée de trois ou quatre ans : mon pere; la petite fillette le appelloit : ma fille.

La parenté et alliance entre eulx estoit que l'un appelloit une femme : ma maigre[10], la femme le appelloit : mon marsouin[11]. « Ceulx-là, disoit frere Jan, doibvroient bien sentir leur marée, quand ensemble se sont frottez leur lard[12]. » L'un appelloit une guorgiase[13] bachelette[14], en soubriant : « Bon jour, mon estrille. » Elle le resalua[15], disant : « Bonne estreine[16], mon fauveau. — Hay, hay, hay ! s'escria Panurge, venez veoir une estrille, une fau et un veau. N'est ce Estrille fauveau ? Ce fauveau à la raye noire doibt bien souvent estre estrillé[17]. » Un

Ligne 27. H : *vrayment* — I : *ennasé* — A, B, C : *je vy* — l. 28. D, E, F : *trois au quatre ;* A, B, C, G, H, I : *ou quatre* — l. 29. H : *petitte fillete* — A, B, C, I : *l'appelloit ;* H : *l'appeloit* — l. 30. H : *aliance* — H : *eux* — I : *l'ung* — H : *apelloit* — l. 31. A, B, C, H, I : *l'appelloit* — A, B, C : *marsouyn* — C, H : *ceux* — l. 32. A, B, C : *Jean* — A, B, C : *debvroient ;* H, I : *doibveroient* — l. 33. A, B, C : *frotez* — l. 33-49. A, B, C : *L'un appelloit une autre* (C : *antre*) *mon materatz* — l. 33. I : *gorgiase* — l. 35. D, E, F, H, I : *bon estreine ;* G : *bonne* — H : *s'ecria* — l. 36. I : *ung* — l. 37. G : *doit*

10. Nom de la seiche sur la côte de Saintonge (Burgaud des Marets et Rathery, *non* Rolland). C'est surtout le nom vulgaire du poisson dit la Sciène : *Sciaena aquila*, Cuv.; *S. umbra*, Cuv.; le maigre de Belon (*N. P.*, p. 110-112) est *S. aquila*. Ce nom se retrouve dans Rondelet (*Hist. poiss.*, l. V., ch. 9, p. 120). Cf. Poirier, p. 47. (D.).

11. Nom sous lequel on confondait le dauphin (*Delphinus delphis* L.) et le marsouin (*Phocoena communis*, Less.). C'est P. Belon qui a précisé les caractères différentiels de ce dernier. (D.). R. Estienne, 1549, traduit *marinus sus*.

12. Cf. l. I, ch. III, n. 23.

13. Elégante, cf. *Ep. limin.*, n. 44.

14. Jeune fille, cf. l. I, ch. XXV, n. 44.

15. Cf. ch. IV, n. 44.

16. Bon jour : elle le rencontre pour la première fois de la journée, cf. ch. V, n. 19.

17. *Fauve* par un rapprochement facile avec *faux* avait pris un sens défavorable; dès le XIIe s. « la fauve asnele » symbolise l'hypocrisie. Gervais du Bus, dans la première moitié du XIVe s., fit de *Fauvel* le héros d'un *Roman* satyrique : il y montre l'univers entier, princes et pape en tête, empressés à « torcher » — un peu plus tard on dira « estriller » — *Fauvel*, cf. l'éd. Långfors, A., Paris, 1914-1919 (Soc. des anc. textes fr.). L'auteur a formé le nom de son héros — qui est un cheval — sur *faux* et *vel* (veau), v. 241. *Fauveau* devint bientôt populaire : il est devenu proverbial au XVe s. (Leroux de Lincy, *Proverbes*, II, 36) ; un célèbre recueil de dessins, l'*Etrille-Fauveau*, très répandu, est passé partiellement dans les *Emblèmes* d'Alciat et l'*Hécatomgraphie* de Corrozet (*Cat. du Musée Condé*, Mss., II, 107). Durand Gerlier, libraire à Paris, habitait dès 1489 une maison à l'enseigne de l'*Estrille-Fauveau* et y faisait allusion dans sa marque; après son départ la maison continue, naturellement, de porter

autre salua une siene mignonne, disant : « Adieu, mon bureau. » Elle luy respondit : « Et vous aussi, mon procès. — Par sainct Treignan [18], dist Gymnaste, ce procès doibt estre souvent sus ce bureau [19]. » L'un appelloit une autre : mon verd. Elle l'appelloit son coquin. « Il y a bien là, dist Eusthenes, du verdcoquin [20]. » Un aultre salua une sienne alliée, disant : « Bon di [21], ma coingnée. » Elle respondit : « Et à vous, mon manche. — Ventre beuf, s'escria Carpalim, comment ceste coingnée est emmanchée ? Comment ce manche est encoingné [22] ? Mais seroit ce point la grande manche que demandent les courtisanes Romaines [23] ? Ou un cordelier à la grande manche [24] ? »

Ligne 38. G, H, I : *sienne* — l. 40. I : *l'ung* — l. 41. I : *un autre* — l. 42. G, H, I : *autre* — l. 43. H, I : *aliée* — H : *coignée* — l. 44. H, I : *bœuf* — l. 46. I : *poinct*

cette enseigne, en 1540 et 1557 elle appartenait à la Sorbonne; plusieurs autres maisons de Paris ont porté, au xvie s., semblable enseigne (Ph. Renouard, *Imprimeurs parisiens*, Paris, 1898, p. 149, Berty, *Topographie du Vieux Paris*, I, 28, VI, 317-318). Le jeu de mots de R. est exactement le même que celui de l'enseigne de la maison Gerlier et de Marot (*Epistres*, éd. Guiffrey, III, p. 365, où on trouvera deux autres textes, dont un de Chappuys, l'ami de R.) : « Une estrille, une faulx, un veau — C'est-à-dire : estrille Fauveau — En bon rébus de Picardie », cf. Tabourot, *Bigarrures*, éd. de Rouen, 1616, fo 5. Mais R. semble avoir connu le *Roman de Fauvel* : le « fauveau à la raye noire » s'inspire, en effet, des v. 221 sq. tels que les donnent les mss. du xve : « Aussi Fauvel, se Diex me sauve — Ne doit avoir coulours fors fauve — Ne sus le dos, ce dois savoir — *Ne doit que noire roie avoir.* — Teil coulour vanité denote — A vaine beste, vaine cote ». Le « jeu des estrilles », au sens libre, a servi d'argument à la 36e nouvelle du *Grand Parangon*, éd. Mabille, p. 154 sq. (M. et S.).

18. Cf. l. I, ch. xvii, n. 27.

19. Expression figurée usuelle pour dire qu'une affaire est en délibération, cf. Huguet, *Evolution*, p. 295.

20. Helminthe qui se développe dans la tête du mouton et lui donne le vertige, puis le vertige lui-même, 1er ex. du mot.

21. Bonjour. *Di* est le dérivé normal du lat. *diem* qui s'est conservé dans *Lundi*, *Mardi*, etc. et qu'on rencontre en a. fr. au sens général de « jour » jusqu'au xive s. (Godefroy, *Dict.*, II, 707). C'est ici un emprunt aux dialectes méridionaux. *Di* ne se rencontre plus, de nos jours, que dans la région pyrénéenne et dans les Alpes maritimes, cf. J. Gilliéron et M. Roques, *Revue de Philologie française*, XXIV, 1910, p. 39 sq. (M.)

22. Cf. *Prol.*, n. 166.

23. Manche : pourboire (ital. *bona mancia*). A l'origine, la pièce qu'on donne à celui qui, pour vous aider dans un passage, vous relève la manche ou vous donne la main. Chez les courtisanes romaines, le mot désignait en particulier ce qu'un galant lui abandonnait quand il gagnait au jeu : cf. Du Bellay, *Jeux Rustiques*, *La vieille Courtisanne*, v. 372. R. joue évidemment sur le mot. (S.)

24. Plaisanterie usuelle, cf. Huguet, *Lan-*

Passant oultre, je veids un averlant [25] qui, saluant son alliée, l'appella : mon matraz [26], elle le appelloit : mon lodier [27]. De faict, il avoit quelques traictz de lodier [28] lourdault. L'un appelloit une aultre : ma mie, elle l'appelloit : ma crouste. L'un une aultre appelloit sa palle [29], elle l'appelloit son fourgon [30]. L'un une aultre appelloit : ma savatte, elle le nommoit : pantophle [31]. L'un une aultre nommoit : ma botine [32], elle l'appelloit son estivallet [33]. L'un une aultre nommoit sa mitaine, elle le nommoit : mon guand. L'un une aultre nommoit sa couane, elle l'appelloit son lard; et estoit entre eulx parenté de couane de lard.

Ligne 48. I : *ung* — F : *la'ppela* — l. 49. A, B, C : *materatz* — A, B, C, H, I : *l'appelloit* — A, B, C : *loudier* — A, B, C : *quelque* — l. 50. A, B, C : *loudier* — A, B, C, G, H : *autre* — I : *un autre* — l. 51. C : *chrouste* — A, B, C, H, I : *autre* — A, B, C : *pale ;* I : *paelle* — l. 52. A, B, C, G, H, I : *autre* — H : *savate* — l. 52-53. A, B, C : *appelloit sa savate : elle le nommoit sa pantoufle. L'un une autre nommoit ma mitaine : elle nommoit* (B : *le nommoit*) *mon gant. L'un une autre nommoit ma botine : elle l'appeloit son estival. L'un une autre nommoit sa couane...* — l. 53. H : *panthophle* — D, E, F, G, H, I : *un aultre* (G, H, I : *autre*) — l. 54. H, I : *estivalet* — I : *un autre* — G, H : *autre* — H, I : *mittaine* — l. 55. I : *gand* — G, I : *un autre* — H : *autre* — l. 56. C, H : *eux*

gage figuré, p. 133. Les « cordeliers à la grande manche » sont proprement ceux qui n'ont pas adopté les réformes de l'Observance. (Hugues de Malesset, *Discours sur la réforme de l'Eglise*, Bibl. nat., ms. lat. 13.116, f° 55 v° dans Renaudet, *Préréforme*, p. 198). R. était de l'Observance. (M.)

25. Lourdaud, cf. l. I, ch. III, n. 55, Sainéan, II, 167, 229, 537.

26. Matelas, de l'arabe *matrah* peut-être par l'intermédiaire de l'ital. *materasso*. — R. écrit en 1535 « licts à la mode romaine, sçavoir est des *matrats* » (*Lettres*, éd. Bourrilly, p. 38) — *materaz* est la forme ancienne, conservée dans les parlers de l'Est et de l'Ouest de la France et devenue *matelat* — qui est au l. V, ch. XV (éd. Marty-Laveaux, p. 61), cf. Thurot, I, 149 — soit par assimilation au *t* précédent lorsque *r* de dental devient vélaire, soit sous l'influence du provençal, cf. P. Aebischer, *La literie et l'histoire du matelas*, *Zeitschrift f. rom. Philologie*, LXVI, 1950, p. 303 sq., notamment, p. 335. (M.)

27. Couverture de lit piquée, remplie de coton ou de laine (du franc. *loddari*).

28. Vaurien (du franc. *lodari*).

29. Pelle, cf. l. II, ch. XXXIII, n. 25, Sainéan, II, 137, *Atlas linguist.*, 992, forme de l'Ouest, de la Loire aux Pyrénées. (M.)

30. Tige de fer pour attiser le feu. Cf. le proverbe « la pelle se mocque du fourgon », qui est dans Cotgrave et Montaigne, *Essais*, III, 5 (éd. Strowski, III, p. 144, l. 8). (M.)

31. « Ce mot est extraict du grec παντόφελλος, tout de liège », *Br. Déclar.* Il nous vient de l'ital. *pantofola*, mais les linguistes sont portés à admettre que celui-ci vient bien du mot grec.

32. Jambière sans semelle, portée sur le soulier, cf. Sainéan, I, 169 et Huguet, *Dict.*

33. Botte, mot que R. emprunte au provençal, Sainéan, I, 170.

En pareille alliance, l'un appelloit une sienne : mon homelaicte, elle le nommoit : mon œuf ; et estoient alliez comme une homelaicte d'œufz. De mesmes un aultre appelloit une sienne : ma trippe, elle l'appelloit son fagot. Et oncques ne peuz sçavoir quelle parenté, alliance, affinité ou consanguinité [34] feust entre eulx, la raportant à nostre usaige commun, sinon qu'on nous dist qu'elle estoit trippe de ce fagot [35]. Un aultre, saluant une siene, disoit : « Salut, mon escalle. » Elle respondit : « Et à vous, mon huytre. — C'est, dist Carpalim, une huytre en escalle [36]. » Un aultre de mesmes saluoit une sienne, disant : « Bonne vie, ma gousse. » Elle respondit : « Longue à vous, mon poys. — C'est dist Gymnaste, un poys en gousse. » Un aultre grand villain clacquedens [37], monté sus haultes mulles de boys, rencontrant une grosse, grasse,

---

Ligne 57. B : *Et pareille* — C : *l'une* — A, B, C : *omelette* — l. 58. A, B, C : *nommoit auf* — A, B, C : *omelette* — H : *estoyent* — l. 59. I : *mesme* — D, E, F, H, I : *une aultre* (H, I : *autre*) ; A, B, C, G : *un autre* — A, B, C : *tripe* — l. 60. A, B : *l'appeloit* — A, B, C : *ne peulx* — l. 61. H : *ou sanguinité* — A, B, C : *fust* — H : *eux* — A, B, C : *rapportant* — H : *raportant nostre* — C : *usage* — l. 62. A, B, C, H : *tripe* — l. 63. A, B, C, G, H, I : *autre* — A, B, C, I : *sienne* — A, B, C, I : *escaille* — l. 64. H : *et vous* — A, B : *mon huystre ;* C : *huistre ;* H, I : *huyctre* — H, I : *dict* — H : *Carpalin* — A, B : *un huystre ;* C : *un huistre ;* I : *une huyctre* — l. 65. A, B, C, I : *escaille* — I : *ung* — A, B, C, G, H, I : *autre* — l. 67-80. A, B, C : *un aultre grand villain... cornemuse* manque — l. 67. I : *ung* — G, H, I : *autre* — H : *claquedens ;* I : *claquedent* — l. 68. I : *haulte* — H, I : *mules* — G : *rencontra*

34. *Affinité :* « personarum proximitas ex coitu proveniens omni carens parentela » (*Decret. Gratian.*, Ca XXXV, q. 5, glos.), c'est un synonyme d'*alliance ; consanguinité :* « attinentia personarum ex eo proveniens quia una descendit ab altera vel ambae ab eadem » (*ibid.*, § *deinde*). On notera que R. n'emploie ni *agnatio* ou *cognatio* comme le droit romain, mais seulement des termes du droit canonique. (M.)

35. Parement d'un fagot : « The smallest stricks in a faggot » (Cotgrave).

36. Ecaille, cf. l. II, ch. XIX, n. 35. Plutôt qu'une variante dialectale de *escaille* (goth. *skalja*) la régularité de l'emploi de cette forme avec *huytre* (cf. Huguet et Godefroy) fait croire qu'il s'agit de *escale*, fr. mod. *ecale* (haut-allem. *skala* de même racine que le goth. *skalja*) qui désigne encore l'enveloppe de la coque de noix, la gousse des fèves, etc., mais qui s'est dit aussi de la coquille d'œuf. « Huitre en écaille » est un des *Cris de Paris*, cf. les *Cris de Paris*, gravés chez Jean Le Clerc, 1580, 1 (Bibl. nat. Est. Ea 79 rés.). (M.)

37. Gueux, dont les dents claquent de froid, cf. l. I, ch. XXV, n. 39.

courte guarse[38], luy dist : « Dieu guard[39] mon sabbot, ma trombe[40], ma touppie. » Elle luy respondit fierement : « Guard pour guard, mon fouet. — Sang sainct Gris[41], dist Xenomanes, est il fouet competent pour mener ceste touppie ? »

Un docteur regent[42], bien peigné et testonné[43], avoir quelque temps divisé[44] avecques une haulte damoizelle[45], prenant d'elle congié, luy dist : « Grand mercy, Bonne mine. — Mais, dist elle, très grand à vous, Mauvais jeu. — De bonne mine, dist Pantagruel, à mauvais jeu n'est alliance impertinente[46]. » Un bacchelier en busche[47], passant, dist à une jeune bachelette : « Hay, hay, hay ! Tant y a que ne vous veidz, Muse[48]. — Je vous voy, respondit elle, Corne, voluntiers. — Acoupplez les, dist Panurge, et leur soufflez au cul : ce sera une cornemuse. » Un aultre appella une sienne : ma truie, elle l'appella son foin. Là me vint en pensement que ceste truie voluntiers se tournoit à ce foin[49].

Ligne 69. I : *garse* — I : *gard* — l. 70. H, I : *elle respondit* — I : *gard pour gard* — l. 73. I : *ung* — l. 74. I : *damoyselle* — H, I : *congé* — l. 77. I : *ung* — l. 78. G : *bacchelette* — l. 79. C : *voluntires ;* H : *volontiers* — l. 79-80. I : *accoupplez* — l. 80. G : *leurs* — l. 81. I : *ung* — A, B, C, G, I : *autre* — I : *appela* — A, B, C : *foim* — l. 82. I : *veint* — C : *voluntires ;* H, I : *volontiers* — B : *se tournoie* — A, B, C : *foim*

38. Cf. *Prol.*, n. 165.

39. Cf. *Prol.*, n. 2.

40. Toupie; les deux mots sont synonymes : *sabot* peut être parisien, Sainéan, II, 153, mais est encore usuel dans le S.-O. de la Vendée, Poirier, p. 58 ; *trombe* est angevin et berrichon, cf. l. I, ch. XXII, n. 147.

41. Juron facétieux qui rappelle le serment favori de Henri IV, mais dont l'origine est inconnue, Sainéan, II, 361.

42. Qui tient école, cf. l. II, ch. X, n. 4.

43. Coiffé, cf. l. I, ch. XXIII, n. 23.

44. Cf. ch. I, n. 36 et l. I, ch. IX, n. 32, Sainéan, II, 79.

45. Femme ou fille de gentilhomme, cf. l. I, ch. XXXV, n. 15 et ici même, ch. X, n. 45.

46. « A mauvais jeu bonne mine », Le Roux de Lincy, *Proverbes*, II, 84, (d'après le *Recueil* de Gruther, 1610).

47. C'est un jeune bûcheron ; parodie d'une expression usuelle, cf. Fauchet, *Origines des chevaliers*, I, 1 (dans Huguet, *Dict.*) : « Mesmes en Massonnerie et tout autre mestier de France où il y a Maistrise l'on appelle Bacheliers ceux qui sont passez maistres en l'art, mais qui ne sont pas jurez et lesquels, pour amender le raport fait par les docteurs jurez, doivent estre deux fois autant. » Voir un ex. de *bachelier maçon* dans Coyecque, *Actes notariés*, I, 2668. Bien qu'il y ait à Paris des jurés compteurs, ou mesureurs, ou mouleurs de bûches (Et. Boileau, *Livre des Métiers*, et Lespinasse, I, 37, 81), il n'y a pas de *bachelier en bûche* ! l'expression parodie l'expression usuelle : *bachelier en armes* (R. Estienne, *Dict.*, 1549) pour un apprenti chevalier. (M.)

48. Musette, sorte de cornemuse.

49. « Mener une truie au foin où elle

Je veidz un demy guallant bossu, quelque peu près de nous, saluer une sienne alliée, disant : « Adieu, mon trou. » Elle de mesmes le resalua, disant : « Dieu guard ma cheville. » Frere Jan dist : « Elle, ce croy je, est toute trou, et il [50], de mesmes, tout cheville. Ores est à sçavoir si ce trou par ceste cheville peult entierement estre estouppé [51]. »

Un aultre salua une sienne, disant : « Adieu, ma mue. » Elle respondit : « Bon jour, mon oizon. — Je croy, dist Ponocrates, que cestuy oizon est souvent en mue. »

Un averlant, causant avecques une jeune gualoise [52], luy disoit : « Vous en souvieigne, vesse. — Aussi sera, ped », respondit elle. « Appellez vous, dist Pantagruel au Potestat, ces deux là parens ? Je pense qu'ilz soient ennemis, non alliez ensemble, car il l'a appellée vesse. En nos pays, vous ne pourriez plus oultrager une femme que ainsi l'appellant. — Bonnes gens de l'aultre monde, respondit le Potestat, vous avez peu de parens telz et tant proches comme sont ce Ped et ceste Vesse. Ilz sortirent invisiblement tous deux ensemble d'un trou, en un instant. — Le vent de Galerne [53], dist Panurge, avoit doncques lanterné [54] leur mere. — Quelle mere, dist le Potestat,

Ligne 83. A, B, C : *je vy* — A, B, C : *galand ;* G : *gualland ;* I : *gallant* — l. 84. B : *difant* — l. 85. A, B, C, I : *gard* — A, B : *Jean* — l. 86. I : *mesme* — l. 87. A, B, C : *peut* (B : *peult*) *totalement estre* — C : *estoupé* — l. 88. A, B, C, G : *autre* — l. 91. I : *ung* — A, B, C : *avec* — A, B, C : *galloise* — I : *galoise* — l. 92. A, B, H, I : *souvienne ;* C : *souviene* — A, B, C : *aussi fera il pet* — H, I : *fera ped* — l. 93. C : *appelés* — l. 94. H, I : *soyent* — A, B, C : *ennemiz* — C : *cal il* — A, B, C : *appellé* — l. 95. A, B, C : *noz* — A, B : *pourriés* — A, B, C : *oultraiger* — l. 95-96. A, B, C : *qu'ainsi* — l. 96. A, B, C, G, H, I : *autre* — l. 97. A, B, C : *pet* — l. 98. B : *sortitent* — l. 100. A, B, C : *donc*

n'a que faire » veut dire : changer de discours hors de propos, cf. l. I, ch. XI, n. 24.

50. Cf. *Epit. lim.*, n. 36.

51. « Cf. Qui de coutume moult babille
Trouve a chacun trou sa cheville », proverbe cité par Le Duchat, dont il existe plusieurs variantes (Leroux de Lincy, II, 149 et 322).

52. Galante, cf. l. I, ch. VI, n. 34.

53. Vent du Nord-Ouest, c'est un terme océanique (Norvégien *galen*), Sainéan, I, 103, dont usent aussi les mariniers de la Loire, Soyer, *R. E. R.*, IX, 113, cf. Poirier, p. 42. Employé ici par calembour avec *galler* « faire la noce », cf. *gualoise*, l. 91, R. Marichal, *Le nom des vents chez Rabelais*, *Études Rabelaisiennes*.

54. Sens libre, cf. l. III, ch. XXV, l. 133 et Spitzer, *Wortbildung*, p. 77. La légende des animaux fécondés par le vent est très ancienne, on la trouve chez Homère, *Il.* II, 150, 151, 222 sq., 277, 279, Aristote, *Hist. anim.*, VI, 18, Virgile, *Géorg.*, III, 27 sq., Varron, *De re rust.*, II, 1, 19, Pline, IV,

entendez-vous ? C'est parenté de vostre monde. Ilz ne ont pere ne mere. C'est à faire à gens de delà l'eau, à gens bottez de foin [55]. » Le bon Pantagruel tout voyoit, et escoutoit; mais, à ces propous, il cuyda perdre contenence.

Avoir bien curieusement consyderé [56] l'assiette de l'isle et meurs du peuple Ennasé, nous entrasmez en un cabaret pour quelque peu nous refraischir. Là on faisoit nopces à la mode du pays. Au demourant chere et demye [57]. Nous presens, feut faict un joyeulx mariage d'une poyre, femme bien gaillarde, comme nous sembloit (toutesfoys ceulx qui en avoient tasté la disoient estre mollasse), avecques un jeune fromaige à poil follet, un peu rougeastre. J'en avoys aultres foys ouy la

Ligne 101. A, B, C : *n'ont* — l. 101-102. A, B, C : *ny mere* — l. 102. A, B, C : *gens delà l'eau* — F : *l'au* — A, B, C : *botez* — l. 103. A, B, C : *voioit* — F : *mes* — A, B, C, I : *propos* — l. 104. A, B, C, I : *contenance* — l. 105. A, B, C, G : *considéré* — A, B, C : *assiete* — H, I : *mœurs* — l. 106. A, B, C, H, I : *entrasmes* — l. 107. A, B, C : *raffraichir ;* I : *refraichir* — l. 108. A, B, C : *demie* — A, B, C : *fut* — A, B, C, G : *joyeux ;* I : *joyulx* — A, B, C : *mariaige* — l. 109. A, B, C : *poire* — A : *neus sembloit* — A, B, C, G, I : *toutesfois* — A, B, C : *ceux* — l. 110. A, B, C : *avec ;* F, I : *avecque* — l. 110-111. F : *fromage ;* A, B, C : *froumaige* — l. 111. A, B, C : *folet* — A, B, C : *avoie ;* H, I : *avois* — A, B, C, G : *autres* — A, B, C, H, I : *fois*

35, 4, VIII, 67, 1, Solin, XXIII, p. 43, XLV, p. 74, Columelle, VI, 27, 3 sq., Justin, XLIV, 3, pour les juments de Crète ou de Lusitanie ; chez Aristote, *Hist. anim.*, VI, 2, Pline, X, 80, 1, pour les oiseaux, Horapollon pour les vautours : « Quant ilz vouloient denoter une mere... ilz [les Aegyptiens] paignoient ung voultour, la mere pource que en ceste espece d'oyseaulx ne s'i trouve point de masle et sont engendrés en ceste maniere. Quant le voultour veult concepvoir il tourne le derriere vers la bise et demeure ainsi par cinq jours durant lesquelz il ne boit ne menge, en telle forme s'emplit et conçoipt ; il y a d'autres genres de voultours qui ne conçoipvent point au vent mais leurs œufz sont inutiles a geniture, seullement sont bons a menger ». (Orus Apollo *De Egypte*, Paris, J. Kerver, 1543, trad. J. Martin, fol. a8 v°-b1. (M.)

55. *Gens delà l'eau :* gens qui ne sont pas d'ici, crédules, naïfs. Cholières emploie plusieurs fois l'expression en ce sens (cf. Huguet, *Dict.*, v° *eau*), mais ne l'emprunte-t-il pas à ce passage de R. ? Le Duchat explique *bottez de foin :* « grossiers comme ces pauvres paisans qui au défaut d'autres bottes s'en font avec du foin cordelé ». L'expression ne se trouve pas ailleurs, l'explication de L. D. peut s'appuyer sur le ch. XXI de *Pierre Faifeu* qui conte comment le héros fit échange de « housseaulx de cuyr pour *ses bottes de paille* ». (M.)

56. Après avoir considéré, cf. *Prol.*, n. 317.

57. Bombance, l'expression, déjà employée par R. l. III, ch. XXXI, l. 140, paraît lui être propre.

renommée, et ailleurs avoient esté faictz plusieurs telz mariages. Encores dict on, en nostre pays de vache [58], qu'il ne feut oncques tel mariage qu'est de la poyre et du fromaige [59]. En une aultre salle, je veids qu'on marioit une vieille botte avecques un jeune et soupple brodequin. Et feut dict à Pantagruel que le jeune brodequin prenoit la vieille botte à femme, pource qu'elle estoit bonne robbe [60], en bon poinct et grasse à profict de mesnaige [61], voyre feust ce pour un pescheur [62]. En une aultre salle basse je veids un jeune escafignon [63] espouser une vieille pantophle. Et nous feut dict que ce n'estoit pour la beaulté ou bonne grace d'elle, mais par avarice et couvoitise de avoir les escuz dont elle estoit toute contrepoinctée.

Ligne 112. A, B, C : *encore* — l. 113. A, B, C, H, I : *fut* — A, B, C: *onc* — l. 114. A, B, C : *poire* — A, B : *froumaige ;* C : *froumage* — A, B, C, G, I : *autre* — A, B, C : *je vy* — l. 115. A, B, C : *Bote* — A, B, C : *avec* — I : *ung* — A, B, C : *jeune soupple* — l. 116. A, B, C : *fut* — A, B, C : *Bote* — l. 117. A, B, C : *robe* — H, I : *grace* — l. 118. A, B, C : *mesnage* — A, B, C, H, I : *voire* — A, B, C, H, I : *fust* — l. 119. A, B, C, G : *autre* — A, B, C : *je vy* — A, B, C : *escaffignon* — l. 120. A, B, C : *pantoufle* — A, B, C : *fut* — A, B, C : *beauté* — l. 121. B, H : *convoitise* — A, B, C : *d'avoir* — l. 122. A, B, C : *estoit contrepoinctée*

58. Pays natal, expression populaire dont l'origine reste obscure, cf. l. II, *Prol.*, n. 63 et Sainéan, II, 290.

59. Cf. « Oncques Deus ne fist tel mariage
Comme de poires et de formage »
(Morawski, J., *Proverbes*, p. 52, n° 1443).

60. Grasse, en bon point, (Oudin), littéralement : bonne marchandise, ital. *buona robba*, l'expression semble connue avant R. car Marguerite d'Angoulême l'emploie, *Heptaméron*, VIII. Sainéan, I, 49, II, 239.

61. Complètement, cf. l. I, ch. v, n. 77.

62. Cf. Villon, *Testament*, 239 : « Botez, housez com pescheurs d'oistres ». (Le Duchat).

63. Escarpin, chaussure élégante du xve s. (de l'a. fr. *escafe :* coquille et chaloupe, du grec σκάφα), encore portée au xvie s., Sainéan, I, 169.

Comment Pantagruel descendit en l'isle de Cheli[1] *en laquelle regnoit le Roy sainct Panigon*[2].

Chapitre X.

Le Garbin[3] nous souffloit en pouppe, quand, laissans ces mal plaisans Allianciers, avecques leurs nez de as de treuffle, montasmes en haulte mer. Sus la declination du soleil, feismez scalle[4] en l'isle de Cheli : isle grande, fertile, riche et populeuse, en laquelle regnoit le roy sainct Panigon. Lequel acompaigné de ses enfans et princes de sa court,

---

Ligne 1. A, B, C : *Chely* — l. 2-3 : A, B, C : *regnoit Panigon. Chapitre v* — l. 4. C : *soufloit* — l. 5. A, B, C : *avec* — A, B, C : *truffles* — l. 6. C : *haute* — A, B, C : *sur la* — A, B, C, H, I : *feismes* — B : *scale* — l. 7. A, B, C : *Chely* — I : *fertille* — l. 7-8. A, B, C : *regnoit Panigon le bon Roy. Lequel* — l. 8. A, B, C, I : *accompaigné ;* H : *accompaingné*

1. Sainéan, II, 444, interprète : hébr. *scheli :* « paix », ou mieux : « repos, tranquillité » ; M. Dupont-Sommer nous a proposé l'hébr. *ṣalî*, état construit *ṣelî :* « roti » (viande rôtie), qui s'accorderait mieux avec le contexte ; la forme normale serait *ṣalî*, non *ṣelî*, et le signe actuellement transcrit *ṣ* l'est plus fréquemment par *s* dans les transcriptions anciennes. Mais R. peut n'y avoir pas regardé de si près ! Il faut noter par ailleurs que *Chelius*, génitif *Cheli*, est le nom latin de Geiger : « violon » — dont *chelius* formé sur le lat. *chelys*, grec χέλυς : « lyre », est la traduction — ; ce Geiger est l'un des agents de la politique royale et des Du Bellay en Allemagne, cf. Zeller, *Réunion*, I, p. 76, 85, 107, 370, mais, s'il y a là quelque allusion à ce personnage, elle nous échappe (M.).

2. Sainéan, II, 464, voit dans ce nom le prov. *panigon*, « petit pain », mais on ignore d'où il a tiré ce mot inconnu à Mistral et à Lévy. Il faut y voir l'italien *panicone* : « gros mangeur » (Oudin, *Recherches italiennes et françaises*, 1655) ; le « royaume panigonnois » a désigné, notamment à Lyon, au XVIe siècle, le pays de Cocagne, cf. A. Huon, *Le roy sainct Panigon dans l'imagerie populaire du XVIe siècle* et R. Marichal, *L'attitude de Rabelais devant le néoplatonisme et l'italianisme*, dans *François Rabelais, Travaux d'Hum. et Renaissance*, VII, 1953, p. 210 sq. et 199 sq., cf. *Introduction*, ch. II. (M.).

3. Cf. ch. IX, n. 2.

4. Escale, cf. l. I, ch. IX, n. 59. Le 1er ex. en fr. n'est pas dans *Gargantua*, mais dans Nicole Le Huen, *Grant voyaige de Hierusalem*, 1507, in-4°, p. 8, dans Jal, *Glossaire*.

s'estoit transporté jusques près le havre pour recepvoir Pantagruel, et le mena jusques en son chasteau. Sus l'entrée du dongeon se offrit la royne, acompaignée de ses filles et dames de court. Panigon voullut qu'elle et toute sa suyte baisassent Pantagruel et ses gens. Telle estoit la courtoisie et coustume du pays [5]. Ce que [6] feut faict, excepté frere Jan, qui se absenta et s'escarta par my les officiers [7] du Roy. Panigon vouloit, en toute instance, pour cestuy jour et au lendemain retenir Pantagruel. Pantagruel fonda son excuse sus la serenité du temps et oportunité du vent, lequel plus souvent est desiré des voyagiers [8] que rencontré, et le fault emploiter [9] quand il advient, car il ne advient toutes et quantes foys [10] qu'on le soubhayte. A ceste remonstrance, après boyre [11]

Ligne 9. H, I : *près du havre* — B : *recepvoit ;* C : *recevoir* — l. 10. I : *et mena* — A, B, C : *sur* — A, B, C : *souffrit* — l. 11. A, B, C, H, I : *accompaignée* — A, B, C, G : *voulut* — l. 12. A, B, C : *suite* — l. 13. A, B, C, H, I : *courtoysie* — A, B, C, I : *fut* — A, B, C : *Jean* — l. 14. A, B, C, H, I : *s'absenta* — C : *parmi* — l. 16. A, B, C : *sur la* — A, B, C, I : *opportunité* — l. 17. A, B, C, *voyagers* — l. 18. C : *faut* — A, B, C, I : *employer ;* H : *employter* — A, B, C : *n'avient pas toutes* — A, C : *quante* — l. 19. H, I : *fois* — A, B, C : *souhaite* — A, B, C : *boire*

5. Dans son deuxième voyage, J. Cartier raconte que le seigneur du Canada, Donnacona, « pria le cappitaine de luy bailler ses braz pour les baiser et accoller, qui est leur modde de faire chère en ladicte terre », *Brief Récit*, éd. Beauchesne, p. 132. A. Lefranc y voit la source de ce passage, *Navigations*, p. 111, ce qui n'est pas incompatible avec l'explication que nous donnons n. 31. (M.)

6. *Que*, cf. *Prol.*, n. 64.

7. L'officier est proprement le titulaire d'une fonction publique constituée en titre d'office, c'est-à-dire, depuis 1467, inamovible, et dont, depuis le développement de la vénalité des charges sous Louis XII, il a acquis la propriété (Marion, *Diction. des Institutions*), mais le mot s'est appliqué aussi aux serviteurs, cf. Huguet, *Evolution*, p. 15. (M.)

8. Cf. ch. I, n. 31.

9. Employer, c'est un néologisme dérivé de *emploite*, fr. mod. *emplette*, proprem. « emploi (de l'argent) en achats », très usité au XVIe s. au sens général d' « emploi, action », cf. Huguet, *Dict.*, et pour le XVe s. en sens un peu différent, Godefroy, *Dict.*, III, 64. Le premier ex. en est dans Lemaire de Belges (dans Huguet, *ibid.*), mais R., seul, en fait un usage fréquent, cf. l. III, *Prol.*, l. 136 ; ch. XXIX, l. 30 et ici même, ch. XIV, l. 21, ch. LII, l. 37 et 48 (éd. M.). (M.)

10. Toutes les fois que, locution usuelle en a. fr. (Godefroy, *Dict.*, VI, 479), qui est encore vivante, bien que discutée, au XVIIe s., Brunot, *Histoire*, III, 100.

11. L'emploi de l'infinitif comme substantif demeure courant, cf. Brunot, *Histoire*, II, 189, toutefois dans ce cas il est rarement, comme ici, déterminé par un adverbe ou une expression adverbiale, Huguet, *Syntaxe*, p. 211.

vingt et cinq ou trente foys par home, Panigon nous donna congié [12].

Pantagruel, retournant au port et ne voyant frere Jan, demandoit quelle part [13] il estoit et pourquoy n'estoit ensemble [14] la compaignie. Panurge ne sçavoit comment l'excuser, et vouloit retourner au chasteau pour le appeller, quand frere Jan accourut tout joyeulx et s'escria en grande guayeté de cœur, disant : « Vive le noble Panigon ! Par la mort beuf de boys [15], il rue en cuisine [16]. J'en viens, tout y va par escuelles [17]. J'esperoys bien y cotonner à profict et usaige monachal [18] le moulle de mon gippon [19]. — Ainsi, mon amy, dist Pantagruel, tousjours à ces

Ligne 20. A, B, C : *vingt cinq ou* — E : *trent ;* A, B, C, D, F, G, H, I : *trente* — A, B, C, H, I : *fois* — A, B, C : *pour homme* — H, I : *homme* — A, B, C, I : *congé* — l. 21. A, B, C : *Jean* — l. 22. D, E, G, H, I : *qu'elle part ;* A, B, C, F : *quelle* — I : *ensemble à la* — A, B, C : *compagnie* — l. 23. C : *savoit* — l. 24. A, B, C : *l'appeller* — A, B, C, *Jean* — G : *acourut* — A, B, C : *joyeux* — l. 25. A, B, C, H, I : *gayeté* — I : *disants* — l. 26. A, B, C : *bœuf* — A, B, C : *bois* — A, B, C : *cuysine* — A, B, C : *vien* — l. 27. A, B, C : *j'esperoye ;* I : *esperois* — l. 28. I : *dict* — A, B, C : *en ses cuisines ;* D, E, F, G, H, I : *à ses cuisines*

12. Congé, cf. *Prol.*, n. 243.

13. Où, l'expression est ancienne, cf. Godefroy, *Dict.*, X, 283, comparer *la part que*, *Prol.*, n. 43.

14. Avec.

15. Euphémisme pour « par la mort Dieu », cf. l. III, ch. xxx, n. 13, et xxxvi, n. 15, Sainéan, II, 348.

16. « Manger fort bien », Oudin, cf. l. I, ch. xi, n. 31.

17. Il dépense tout en mangeaille, expression usuelle, cf. Huguet, *Langage figuré*, p. 145. L'*écuelle* est l'équivalent de l'assiette creuse ; elle servait quelquefois pour deux personnes : le *Ménagier de Paris*, II, p. 103, parle d'un dîner de « huit escuelles » alors qu'il y avait seize convives (dans Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, v° *escuelle*). On sait que, pour les mets non liquides, on pose sa part sur un tranchoir de pain, Lefranc, *Vie quotidienne*, p. 149. L'écuelle contient donc, normalement, une portion suffisante pour deux personnes; l'expression désigne un repas plantureux dans lequel chaque convive a une écuelle ou une double portion; en sens inverse on dit en effet : « servir à petite écuelle » (Havard, *loc. cit.*). (M.)

18. Vraisemblablement combinaison plaisante de deux expressions usuelles, *à profit* et spécialement *à profit de mesnage*, cf. l. I, ch. v, l. 91, et *à l'usage de*, qui « se dit des rituels dont on se sert en la célébration du service divin » (Furetière), par ex. « bréviaire à usage monachal » (M.)

19. Le *gippon* est un plastron ajusté, porté par les hommes sous la cotte de mailles et rembourré de coton, Gay, *Glossaire*, v° *gippon ;* l'expression *le moule du pourpoint*, du *gippon* ou de la *robe*, pour le corps, du *drapeau*, du *bonnet*, etc., pour la tête, est usuelle, cf. Huguet, *Langage figuré*, p. 141, et antérieure à R., cf. l. I, ch. ix, n. 60. (M.)

cuisines ! — Corpe de galline[20], respondit frere Jan, j'en sçay mieulx l'usaige et cerimonies[21] que de tant chiabrener[22] avecques ces femmes, *magny*, *magna*[23], *chiabrena*[24], reverence, double, reprinze[25], l'accollade[26], la fressurade[27], baise la main de vostre mercy[28], de vostre maiesta[29],

Ligne 29. A, B, C : *galine* — A, B, C : *Jean* — B, C : *mieux* — l. 30. A, B, C : *usage* — A, B, C : *ceremonie* ; H, I : *ceremonies* — A, B, C : *avec* — l. 31. A, B, C : *magni* — A, B, C : *reprinse* — A, B, C : *accolade* ; I : *acollade* — l. 32. A, B, C : *la fressurade* manque — A, B, C : *les mains* — l. 32-33. A, B, C : *de vostre Majesté, de vostre excellence, vous soyez* (C : *soiez*) *le bienvenu, tarabin, tarabast*

20. Juron calqué sur le napolitain *sangue di gallina* pour *sangue di Cristo*, Sainéan, I, 145.

21. Cérémonies. Latinisme qui se rencontre à côté de *cérémonie* dès le XVe siècle (Godefroy, *Dict.*, IX, 20), fréquent au XVIe (Huguet), que Ménage considère comme « ancien » et qui, selon lui, se dit encore en Provence et en Dauphiné, Thurot, I, 229. (M.)

22. Faire des simagrées, formé par R. sur *chiabrena*.

23. Cotgrave traduit par « *twittle-twattle* », c.-à-d. : caquet. Onomatopée comme *patic-patac :* patati-patata, cf. *magna*, *gna*, *gna*, ch. XIX, l. 59 (éd. M.). On pourrait penser avec moins de vraisemblance, que Rabelais s'est souvenu aussi du lombard *magna :* « tante » (Oudin), cf. Marichal, *loc. cit.*, p. 202.

24. Simagrées, sens propre : « chiasse », cf. l. II, ch. VII, n. 112.

25. *Révérence*, *double*, *reprise*, sont avec le *branle* et le *simple*, les pas et les maintiens élémentaires des danses du XVIe s. La *révérence* est la première de ces figures, et s'exécute sur quatre mesures, du pied droit ou du pied gauche, en regardant sa partenaire. Le *double*, également sur quatre mesures, comporte un pas du gauche, un pas du droit, un pas du gauche et pieds joints. La *reprise*, en quatre mesures, « lequel [pas] vous ferez en remuant un peu les genoux, ou les pieds, ou les artoils seulement comme si les pieds vous fremioient », se décompose en deux pas du droit, un du gauche, un du droit (Tabourot, *Orchésogr.*, rééd. 1888, in-4°, fol. 25 v° et sq.). Du Fail, en 1549, dans les *Baliverneries d'Eutrapel*, éd. Courbet, I, 51-52, emploie ces termes de danse de la même façon que R. : « Madame la Goutte et damoiselle Hyragne deuement appelees assisterent la par grande honnesteté, premier d'une poincte et d'un simple double, secondement d'une *reprinse* avec une profonde reverence ». Sur la forme *-inse*, cf. *Prol.*, n. 115. (M.)

26. Cf. ch. III, n. 15.

27. Embrasser en mettant les bras autour de la *fressure* (les gros viscères d'un animal, poumons, cœur et foie, terme de boucherie et nom, en Vendée, d'un mets spécial du pays, Poirier, p. 42), comme *accoller* est embrasser en mettant les bras autour du cou ; formé par R. sur *accolade*, vraisemblablement dans l'intention de parodier l'italien *suiscerato* « esventré, très affectionné » et *suisceratissimo* « qui aime commo ses entrailles ou ses petits boyaux », d'où la traduction de Oudin : « fressurades, *complimenti suiscerati*, Marichal, *loc. cit.*, p. 202 ; on trouvera le mot avec un autre sens ch. XIII, l. 58. (M.)

28. *Vostre merci* (« grâce, miséricorde ») s'emploie surtout dans ces phrases : « *Vostre merci* (s'il vous plaît, par miséricorde) cel huis ouvrez » ou « chiers Sires, vostre

vous soyez [30], tarabin, tarabas [31] ; bren, c'est merde à Rouan [32], tant chiasser [33] et ureniller [34] ! Dea, je ne diz pas que je n'en tirasse quelque

Ligne 33. A, B, C, H, I : *Rouen* — l. 34. A, B, C : *dy ;* H, I : *dis* — I : *je ne tirasse*

bonne *merchy* (merci bien) », cf. Godefroy, *Dict.*, V, 252. On trouve, cependant (*ibid.*), un exemple de *vostre merci* « Bel a parlé *vostre merci* » (*Floire et Bl.*, 1899, éd. du Méril) employé, comme ici, pour désigner la personne à qui on s'adresse ; il est possible que cette tournure ait connu quelque vogue dans le langage courtisan sous l'influence de l'italianisme : *Votre grâce* ou *Vos grâces*, cf. H. Estienne, *Dialogue*, II, 112, 156, car H. Estienne (*ibid.*, II, 300) écrit : « PHILAVSONE (le courtisan italianisant). Je le veux bien, monsieur Philalethe : et la dessus je vous baise la main. — CELTOPHILE. Et moy aussi : mais ne vous fiez pas à mon aide. Au reste je vous di Adieu simplement, en bon François, laissant tout le baise-main à monsieur Philausone ». (M.)

29. Majesté, forme italienne, cf. ch. IV, n. 14.

30. Vous soyez le bienvenu, cf. éd. 1548. L'emploi du pronom sujet est resté, au XVIe s., usuel dans cette formule, cf. Brunot, *Hist.*, II, 414.

31. Onomatopée, bruit de tambour, Sainéan, II, 204. Comme l'indique l'emploi de nombreux italianismes dans cette phrase, cf. n. 27, 28 et 29 et *accollade*, *fressurade*, où la désinence *-ade* est aussi bien italienne que provençale, cf. Brunot, *Histoire*, II, 214, la raillerie de Frère Jan vise la politesse italienne, obséquieuse et grandiloquente, que l'entourage de Catherine de Médicis a introduite à la cour, et à laquelle s'attaque H. Estienne en maint endroit de ses *Dialogues du langage françois italianizé*, cf., par exemple, l. I, p. 213 : « Au lieu qu'on eust trouvé estrange et de mauvaise grace de faire des reverences les uns aux autres, approchantes d'une adoration, maintenant cela est ordinaire et trouvé de bonne grace : voire jusques à baiser la cuisse et le genou... ». Bien que les *Dialogues* n'aient été publiés qu'en 1578 et que le courtisan qu'ils ridiculisent soit celui de la cour de Henri III, on sait que la vague d'italianisme commence à déferler en France à l'avènement de Henri II, cf. Bourciez, *Les mœurs polies...*, p. 292 et L. Clément, *Henri Estienne...*, p. 107 et 123, Marichal, *loc. cit.*, p. 202. (M.)

32. Plaisanterie usuelle : « Il failloit donc bien que ce seigneur eut apprins le françois, et qu'il entendit bien que bran estoit merde à Rouen, qui ne la mange aux faux bourgs » (G. Bouchet, *Sérées*, éd. Lyon, 1618, 13e *s.*, II, p. 30). — L'imprécation *bren* (lat. vulg. **brennus*, peut-être gaulois, proprement : « son », Estienne, 1549, distingue encore *bran :* « son » de *bren :* « merda ») paraît très grossière, cf. Béroalde de Verville, *Le moyen de parvenir*, Stance I, éd. Paris, 1879, p. 201 : « ... demanda à ses gens que c'estoit à dire bran. Le plus hardi lui dit que c'estoit merde ». (M.)

33. Fréquentatif de *chier*, plutôt que dérivé de *chiasse* qui n'est attesté qu'en 1611 dans Cotgrave, avec le sens de *mâchefer*. — Il est vrai que *mâchefer* passe pour une altération euphémique de *merde de fer*, qui est dans Paré au sens de rouille (Godefroy, *Dict.*, X, 142) et dans Cotgrave lui-même au sens de *mâchefer*, et que le provençal a eu *cagafer* (A. Thomas, *Romania*, XXXIV, 1905, p. 196). — Le suffixe *-asse* a un sens collectif, augmentatif, cf. *chaudasse* dans Huguet, *Dict.*, et dépréciatif. (M.).

34. Sainéan, II, 213 voit ici une coquille pour *vreniller :* « tourner d'un côté et d'au-

traict dessus la lie[35] à mon lourdois[36], qui me laissast insinuer ma nomination[37]. Mais ceste brenasserie[38] de reverences me fasche plus qu'un jeune diable; je voulois dire un jeusne double[39]. Sainct Benoist n'en mentit jamais[40].

« Vous parlez de baiser damoizelles; par le digne et sacre[41] froc que je porte, voluntiers je m'en deporte[42], craignant que m'advieigne[43] ce que advint au seigneur de Guyercharois[44]. — Quoy ? demanda Pantagruel, je le congnois ; il est de mes meilleurs amis. — Il estoit,

Ligne 35. H, I : *lourdoys* — l. 37. C : *que un* — A, B : *vouloye* ; C : *vouloie* — A, B, C, H, I : *jeune double* — A, B : *saint* — l. 39-55. A, B, C : *vous parlez... finement desguysez* manque — l. 39. H : *damoiselles* ; I : *damoyselles* — H, I : *sacré* — l. 40. I : *advienne* — l. 41. I : *adveint* — H, I : *Guyercharoys* — l. 42. H, I : *congnoy* — H, I : *amys*

tre », poitevin (Poirier, p. 63), mais il reconnaît que l'allusion à *uriner* est manifeste : ce n'est pas une coquille, c'est un calembour. (M.)

35. Mettre un tonneau en perce, sens libre, Cotgrave.

36. A ma façon rustique, cf. l. I, ch. XIII, n. 54. Comparer : l'Arétin dit des Français « qu'ilz bézent à la Carlonne, c'est-à-dire... *a la lourdoyse* », Billon, *Fort inexpugnable*, fº 312 vº. (M.)

37. Proprement : faire enregistrer sa nomination, sens libre, cf. l. I, ch. V, n. 67.

38. Dérivé de *bren*, avec le suffixe collestif *-asse*, cf. n. 33; *brenacier* est attesté en dehors de R., cf. Godefroy, *Dict.*, VIII, 371, *brenasserie* s'emploie en Poitou, à côté de *bredasserie :* « bagatelle », Poirier, p. 33.

39. Jeûne de deux jours, (Thomassin, *Traitez historiques*, *Traité des jeunes*, 1700, I, IX, p. 56).

40. La *Règle de saint Benoît*, ch. 52, *De la réception des hostes*, prescrit au prieur de les accueillir par le baiser de paix et par une inclination de tête ou prostration de corps, mais interdit aux religieux d'accoster les hôtes, de leur tenir compagnie ou de leur parler, s'il n'en ont reçu l'ordre; si, par hasard ils les rencontrent, ils doivent les saluer humblement comme ci-dessus, leur demander leur bénédiction et passer outre, disant qu'il ne leur est pas licite de parler aux hôtes. (M.)

41. Sacré, cf. *Prol.*, n. 8.

42. Je m'en abstiens, sens usuel.

43. Advienne, forme régulière; la forme moderne apparaît au XVe, mais *vieigne* domine encore au XVIe s., Fouché, *Verbe*, p. 177.

44. Vraisemblablement Jean-Baptiste de Villequier, vicomte de la Guerche-sur-Creuse, cant. du Grand-Pressigny, Indre-et-Loire, « conseiller chambellan ordinaire du Roy et gentilhomme de sa chambre » ; Pantagruel-François Ier (ou Henri II) le connaissait donc, bien que rien ne nous permette de dire qu'il était « de ses meilleurs amis ». Nous ne savons rien de sa galanterie, de son élégance ou de son « italianisme », mais Martin du Bellay dit qu'il faisait partie de la « jeunesse de cour » (éd. Bourrilly, I, 139), cf. Marichal, *loc. cit.*, p. 202. — Le mot est formé sur *Guierche* au moyen du suffixe *-arois* dont R. se sert pour former des noms burlesques de pays, cf. *Pensaroys*, ch. XXVII, *Dindenarois*, *Prol.*, l. 186, peut-être *Bibarois*, l. I, ch. VI, l. 53 et n. 43, cf. Spitzer, *Wortbildung*, p. 52. (M.).

dist frere Jan, invité à un sumptueux et magnificque bancquet que faisoit un sien parent et voysin : au quel estoient pareillement invitez tous les gentilz hommes, dames et damoyselles [45] du voysinage. Icelles, attendentes [46] sa venue, desguiserent les paiges de l'assemblée, et les habillerent en damoyselles bien pimpantes [47] et atourées [48]. Les paiges endamoysellez [49] à luy entrant près le pont leviz se presenterent. Il les baisa tous en grande courtoysie et reverences magnificques. Sus la fin, les dames qui l'attendoient en la guallerie, s'esclatterent de rire, et feirent signes aux paiges à ce qu'ilz houstassent leurs atours. Ce que voyant le bon seigneur, par honte et despit ne daigna baiser icelles dames et damoyselles naïfves [50]. Alleguant, veu qu'on luy avoit ainsi desguysé les paiges, que, par la mort beuf de boys, ce doibvoient là estre les varletz [51], encores plus finement desguysez.

« Vertus Dieu [52], *da jurandi* [53], pourquoy plus toust ne transportons nous nos humanitez en belle cuisine de Dieu [54] ? Et là ne consyderons

Ligne 43. I : *ung* — H, I : *magnifique* — F, I : *banquet ;* H : *banguet* — l. 44. I : *ung* — H, I : *voisin* — l. 46. I : *attendantes* — H, I : *desguyserent* — l. 47. I : *attourées* — l. 49. H, I : *magnifiques* — l. 50. I : *gallerie* — F : *s'esclaterent* — l. 51. I : *ostassent* — l. 52. I : *deigna* — l. 53. F : *damoiselles* — I : *allegant* — I : *veu que on* — l. 54. F, H, I : *desguisé* — l. 55. H, I : *varlets* — H, I : *desguisez* — l. 56. A, B, C : *Vertu Dieu que ne transportons nous* — H, I : *tost* — l. 57. A, B, C, I : *noz* — H, I : *cuysine* — I : *là considerons* — A, B, C, F, G : *considerons*

45. Cf. Montaigne, I, 54 : « Les femmes de qualité, on les nomme dames, les moyennes damoiselles, et dames encore celles de la plus basse marche »; mais, dans ce cas on ajoute le prénom : « dame Nicole, dame Barbe », cf. Huguet, *Dict.* (M.)

46. Sur l'accord, cf. l. I, ch. III, n. 70 et Brunot, *Histoire*, II, 402 sq.

47. 1er ex. du mot qu'on explique d'ordinaire comme le part. pr. du moyen fr. *pimper*, forme nasalisée de *piper :* « enjôler », mais le moyen fr. *pimper* n'existe pas, peut-être peut-on penser à un croisement entre *piper* et *pimprenelle*, *pimpernelle :* « petit poisson agile, anguille », et aussi, depuis le XIIe s., « femme vive, alerte, tête folle », cf. Godefroy, *Dict.*, VI, 163. (M.)

48. Parées. Dérivé de *atour* — qui vient lui-même de *atourner* resté usuel au XVIe s. dans le sens de *parer* — 1er ex. et rare au XVIe, mais Godefroy, *Dict.*, I, 484, le signale dans le Perche.

49. Le mot est créée par R., mais Coquillart, *Droits nouveaux* (éd. Héricault, I, p. 83) avait déjà risqué *damoiseller* pour dire : « marier une bourgeoise à un gentilhomme ». (M.)

50. Véritables, cf. l. I, ch. XLVI, n. 61.

51. Cf. l. II, ch. XXX, n. 69.

52. Cf. l. I, ch. XXVII, n. 31 et *Br. Déclar.* (ch. LXVII).

53. Cf. l. II, ch. III, n. 18.

54. Terme d'excellence que H. Estienne, *Dialogues*, II, p. 119, explique comme un

le branlement [55] des broches, l'harmonie des contrehastiers [56], la position des lardons, la temperature des potaiges, les preparatifz du dessert [57], l'ordre du service du vin ? *Beati immaculati in via.* C'est matiere de breviaire [58]. »

Ligne 58-59. A, B, C : *le branslement et harmonie des broches, la temperature* — l. 59. H : *preparatifz* — I : *desert* — l. 60. A, B : *de vin* — G : *immaculata*

hébraïsme : « En quelques lieux de la Sainte Ecriture une chose est dite estre de Dieu, quand elle est plus excellente que les autres de son espèce, ou pour le moins qu'elle les surpasse en quelque sorte. Ainsi sont appelez les cedres de Dieu, qui surpassent les autres en hauteur ». C'est en ce sens que les libertins, suivant Fumée, interprétaient *Fils de Dieu*, cf. R. E. R., VII, 348, l. II, p. LIX et Lote, G., *Rabelais*, p. 241. L'expression se retrouve ch. XIX, l. 31, et XLIV, l. 11, XIX, l. 67, 81, L, l. 33, LIII, l. 86 (éd. M.) ; elle ne se rencontre pas, ou du moins elle n'a pas été signalée, dans les livres précédents. (M.)

55. R. Estienne (1549) donne à ce mot le sens de *nutatio :* « oscillation », mais l'emploi du mot *harmonie*, cf. n. 56, suggère de préférer le sens de danse, qui est attesté (Godefroy, *Dict.*, VIII, 368), ou, tout au moins, de mettre dans ce mot l'accent sur la racine : *branle*, nom de plusieurs variétés de danses très à la mode, cf. Huguet, *Dict.*, v° *branle* et P. Verrier, *Le Vers français*, I, 1931, p. 29 et 33 sq. (M.)

56. « Grands chenets qui ont plusieurs crampons, sur lesquels on peut mettre plusieurs broches de viande à la fois pour les rostir » (Furetière) ; le mot paraît pour la première fois l. III, ch. XXXVIII, l. 85, où R. semble le considérer comme l'équivalent de « qui se tient contre le hastier » ; il élimine *hastier*, même sens, que Furetière considère comme hors d'usage et qui n'est plus, déjà, dans Cotgrave. L' « harmonie » des contrehastiers est la musique que font sur eux, les broches en tournant; le mot, désigne proprement le concert produit par le mouvement des orbes célestes « qui sont causes des melodies — E des diversitez de tons — Que par acordances metons — En toutes manieres de chant », *Roman de la Rose*, 16999 sq., idée pythagoricienne qui se retrouve dans le *Timée* de Platon, au l. VI de la *République* de Cicéron, et dans Macrobe, *Comment. in Somnium Scipionis*, et qui est banale dès le XIIIe s. (Paré, *Les idées et les lettres au XIIIe s., Le Roman de la Rose* p. 226); jusqu'à la fin du XVIe s., *harmonie* ne s'applique qu'aux sons : R. Estienne en 1549, Cotgrave ne lui connaissent pas d'autre sens, R. n'emploie *harmonieux* qu'en ce sens, cf. l. I, ch. LVII, l. 27 et, ici, ch. VI, l. 48. Le sens moral « accord entre les diverses parties d'un ensemble » qui est dans Furetière, semble ne se développer qu'au XVIIe s. (M.)

57. Dernier service, cf. ch. LXIV, l. 62 (éd. M.), sens récent qui apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire François-Latin* de R. Estienne, éd. de 1539.

58. Le Duchat traduit : « Heureux ceux qui ne se font pas de taches en visitant de fois à autre la cuisine du couvent. » C'est une interprétation fantaisiste. Le Ps. 118 dont Frère Jean cite ici le 1er verset et qui se chante aux « petites heures » du jour (cf. Molien, L. A., *La Prière de l'Eglise*, I, 1924, p. 471 sq.) est un « éloge de la Loi »; *Beati mmaculati in via* veut dire moins « heureux

ceux qui sont sans tache dans leur voie » que « ceux qui sont irréprochables » (cf. trad. Crampon « d'après les textes originaux », Paris, 1923, p. 776) comme l'indique la fin du verset : « *qui ambulant in lege Domini* ». La citation de frère Jean exalte l' « harmonie des contrehastiers... l'ordre du service du vin » — rappel du jeu de mots usuel *service divin*, cf. l. I, ch. XXVII, l. 48-49 — qu'il a lyriquement célébrés en des termes aussi proches que possible de ceux qu'il aurait employés pour louer le mouvement des astres et l'ordre du monde. *Beati immaculati in via* se rapporte donc aux broches et contre-hastiers, etc. « qui sont irréprochables dans leur vie, qui marchent selon la loi de Yahweh ! », cf. Marichal, *loc. cit.*, p. 206. (M.).

Pourquoy les moines sont voluntiers en cuisine.

Chapitre XI.

« C'est, dist Epistemon, naïfvement [1] parlé en moine. Je diz moine moinant, je ne diz pas moine moiné [2]. Vrayement vous me reduisez en memoire ce que je veidz et ouy en Florence, il y a environ vingt ans [3]. Nous estions bien bonne compaignie de gens studieux, amateurs de peregrinité [4] et couvoyteux [5] de visiter les gens doctes, antiquitez et singularitez d'Italie [6]. Et lors curieusement contemplions l'assiete et

---

Ligne 1-2. A, B, C : le titre manque — l. 1 : H, I : *moynes* — H, I : *cuysine* — l. 3. H, I : *en moyne* — A, B, C : *je dy* — H, I : *moyne* — l. 4 : A, B, C : *je ne dy* — H : *vrayment* — l. 4-5. A, B, C : *reduisez en recordation ce* — l. 5. A, B, C : *vy ;* H, I : *veids* — A, B, C : *environ douze ans* — l. 6. A, B, C : *compagnie* — l. 6-8. A, B, C : *studieux, convoiteux de veoir* (B : *voir*) *les singularitez* — l. 7. F : *convoyteux ;* H, I : *couvoiteux* — l. 8. C : *de Italie* — A, B, C : *curieusement considerions* — H, I : *assiette*

1. Naturellement, cf. l. I, ch. LVI, n. 61.

2. Parodie de l'expression scolastique *nature naturante :* « celle par quoi toutes autres natures sont faites et soustenues », c'est-à-dire le Créateur, et *natures naturées*, qui sont sans nombres et « sont toutes les choses qui sont sous Dieu », et reçoivent de Lui l'être et la nature (cf., par ex., *Placides et Timeo*, traité du XIVe s. réimprimé plusieurs fois au XVIe, dans Langlois, Ch.-V., *La Vie en France au Moyen-Age*, III, *La connaissance de la nature et du monde*, p. 291). Le *moine moinant* est celui qui insuffle aux *moines moinés* l'esprit de moinerie. (M.)

3. V.-L. Bourrilly a définitivement démontré que la visite de R. et de Jean du Bellay à Florence a eu lieu en avril 1534, au retour de leur premier voyage à Rome, *Lettres d'Italie*, p. 8; L. Romier a montré que la variante « douze ans » dans l'éd. de 1548 oblige donc à placer la première rédaction de ce chapitre en 1546, R. E. R., X, p. 113 sq. Le rappel de ce séjour à Florence peut passer pour une aimable attention à l'égard de Catherine de Médicis, dont la situation à la Cour commence à s'affirmer dès 1544, et qui favorisait les voyages à Florence, cf. Romier, *Origines*, I, p. 17 — ce qui atténue l'effet défavorable qu'eût pu produire le chapitre précédent, cf. ch. X, n. 31. (M.)

4. Sur le sens, cf. ch. II, n. 9. Premier ex. du mot.

5. Convoiteux, la forme en *cou-* est usuelle, cf. Thurot, II, 516.

6. R. prête ici à Epistemon exactement

beaulté de Florence, la structure du dome, la sumptuosité des temples et palais magnificques; et entrions en contention qui plus aptement [7] les extolleroit [8] par louanges condignes, quand un moine d'Amiens, nommé Bernard Lardon, comme tout fasché et monopolé [9], nous dist : « Je ne sçay que diantre vous trouvez icy tant à louer. J'ay aussi bien contemplé comme vous et ne suys aveuigle [10] plus que vous. Et puys ? Qu'est-ce ? Ce sont belles maisons. C'est tout. Mais Dieu, et monsieur sainct Bernard nostre bon patron, soit avecques nous, en toute ceste ville encores n'ay je veu une seulle roustisserie, et y ay curieusement [11] reguardé et consyderé. Voire [12] je vous diz comme espiant et prest à compter et nombrer, tant à dextre comme à senestre, combien et de quel cousté plus nous rencontrerions de roustisseries roustissantes. Dedans Amiens [13], en moins de chemin quatre foys, voire [14] troys

Ligne 10. H, I : *magnifiques* — A, B, C : *contention à qui plus proprement les* — l. 11. I : *extoleroit* — l. 11-12. A, B, C : *nommé frere Bernard Lardon, comme tout fasché nous dist* — l. 13. C : *say* — A : *d'iantre* — l. 14. A, B, C, G, H, I : *suis* — A, B, C, G, I : *aveugle* — A, B, C : *nomplus que* — A, B, C, G, H, I : *puis* — l. 16. A, B, C : *avec* — l. 17. A, B, C : *encore* — C : *n'ai je* — A, B, C, F, H, I : *seule* — H : *routisserie ;* I : *rostisserie* — l. 17-20. A, B, C : *et y ay... roustissantes* manque — l. 18. I : *regardé* — G : *consideré* — l. 20. I : *costé* — H : *rencontrions* — I : *rostisseries rotissantes* — l. 21. H, I : *voyre* — l. 21-22. A, B, C : *en moins quatre fois de chemin que n'avons faict*

les sentiments qui l'animaient lors de ce premier voyage en Italie en 1534, cf. dédicace de la *Topographie* de Marliani, dans Marty-Laveaux, III, p. 332 et IV, p. 386.

7. Convenablement, dérivé de *apte*, que Huguet, *Dict.*, ne signale que chez R., et dont on trouve un ex. isolé dans le *Roman de la Rose* (Godefroy, *Dict.*, I, 365).

8. Elèveraient, latinisme usuel.

9. Le sens propre de *monopole* est « complot », cf. l. I, ch. XVII, n. 57, le sens ordinaire de *monopoler* est « comploter » (Godefroy, *Dict.*, V, p. 391), il est neutre ou intransitif, on ne rencontre donc jamais ailleurs le participe passé passif; R. doit entendre : « fâché comme quelqu'un qu'on a mis à l'écart, contre qui on a *monopolé* ». (M.)

Le moine Bernard Lardon ne nous est pas autrement inconnu ; voir V.-L. Saulnier, *Sur un personnage de Rabelais*. (S.)

10. Prononcer *aveuille*, forme dialectale, plus conforme à la phonétique régulière (*ab oculis*) que le demi-savant *aveugle*, et qui se rencontre dans l'Ouest : Vienne, Vendée, Deux-Sèvres, etc... Cf. *Atlas Linguist.*, 80, Thurot, II, 297. (M.)

11. Soigneusement, latinisme usuel, cf. l. I, *Prol.*, n. 77.

12. Vraiment, cf. l. I, ch. V, n. 15.

13. R. cite, ch. LI, la plus réputée de ces rôtisseries, celle de Guillot; on a pu supposer qu'il était venu à Amiens lorsque Du Bellay s'y rendit pour y préparer la résistance contre les Impériaux en 1536, cf. A. Lefranc, *Vie quotidienne*, p. 153 sq. Sur les « quatorze » rôtisseries d'Amiens, voir

qu'avons faict en nos contemplations, je vous pourrois monstrer plus de quatorze roustisseries antiques et aromatizantes. Je ne sçay quel plaisir avez prins [15] voyans les lions et africquanes [16] (ainsi nommiez vous, ce me semble, ce qu'ilz appellent tygres [17]) près le beffroy : pareillement voyans les porczespicz [18] et austruches [19] on palais du

Ligne 22. A, B, C, I : *noz* — A, B, C : *pourroie* — l. 23. C : *qua orze* — I : *rostisseries* — A, B, C : *antiques et aromatizantes* manque — H : *arromatisantes* ; I : *aromatisantes* — H : *sçcay* — l. 24. A, B, C : *prins en voyant* — I : *voyants* — A, B, C, I : *lyons* — A, B, C : *africquanes* ; G, I : *africanes* — l. 25. A, B, C : *ce me semble ou bien ours lybistides ce qu'ilz appellent tigres* — H, I : *ils* — A, B, C : *belfroy* — l. 26. H : *parillement* — I : *voiants* — A, C : *porcs espicz* ; B : *porsespicz* — H, I : *autruches* — A, B, C, I : *au palais*

Georges Beaurain, R. E. R., t. X, p. 82, et V. L. Saulnier, *Rabelais et les provinces du Nord.* (S.)

14. Même.

15. Pris, cf. *Prol.*, n. 115.

16. Nom collectif vague, qui désignait, chez les Romains, les bêtes fauves amenées d'Afrique pour les jeux du cirque. Il s'agissait donc, au sens strict, de félins africains, comme la panthère ou léopard (*Felis pardus*, L.). Sans doute le terme fut-il abusivement étendu aux félins d'Asie, comme le tigre (*Felis tigris*, L.) et le guépard (*Felis* (*Cynailurus*) *jubata*, L.). Cf. Sainéan, *H. N. R.*, p. 190-191 ; *Langue de Rabelais*, I, p. 38. (D.)

17. Il est curieux que Rabelais ne prenne ce mot qu'à titre d'emprunt à la langue italienne, et recoure, pour le vocable francisé, au terme *africane*. C'est que le tigre, mentionné par Servius et par Pline (VIII, 23 et 25), et retombé dans l'oubli, n'avait pas encore de nom dans la langue vulgaire. Cependant, R. Estienne, 1549, le connaît parfaitement. On ne le revit en Europe qu'en 1478, à Turin, dans la ménagerie d'Yolande de Savoie. Rabelais put en observer à Florence dans la ménagerie des Strozzi. Ce n'est donc que dans la seconde moitié du XVIe s. que le terme tigre passa dans la langue courante (Ronsard, Amyot). Encore Montaigne l'ignore-t-il (cf. Sainéan, *loc. cit.*). (D.) Le texte de 1548 : *ours lybistides*, vient de Virgile, *Aen.*, V, 37 et VIII, 368, que Servius explique : « aut feræ africanae ». (M.)

18. La forme *porc-espic* est récente : l'ancien français a *porc-espi*, emprunté au prov. *porc-espin*, de l'italien *porcospino* : « porc-épine », *porc-espi* se rencontre encore au XVIIe siècle et *espic* se prononcera encore *épi* au XVIIIe, Thurot, II, 129. La forme *épic* passe pour avoir été influencée par *piquer*, mais il paraît plus probable que *porc-espi* est le résultat de la confusion, largement attestée dans le Midi, cf. J. Gilliéron et M. Roques, *Revue de Philologie française*, XXIV, 1910, p. 288 sq., entre *espi*-spina et *espi*-spicum lequel a été écrit au XVIe s. *espic*, cf. Godefroy, *Dict.*, IX, 543, Huguet, *Dict.*, Thurot, *ibid.*, précisément pour rappeler la (fausse) étymologie *spicum* — porc-épic se dit *porcus spicatus* — et que c'est à la fin du XVIIIe s. que le *c* a été prononcé, sous l'influence de *piquer*. Le porc-épic n'était pas absolument inconnu en France puisque Louis d'Orléans l'avait pris pour emblème en fondant l'ordre du *Camail*, en 1394, et que Louis XII l'avait repris à ce titre. Le roi René en avait un, en 1471, dans son château d'Angers, Lecoy de la Marche, *Comptes*, n° 143. (M.)

19. Forme récente, l'a. fr. avait *ostruce*,

seigneur Philippes Strossy[20]. Par foy, nos fieulx[21], j'aymerois mieulx veoir un bon et gras oyzon en broche. Ces porphyres, ces marbres sont beaulx. Je n'en diz poinct de mal. Mais les darioles[22] d'Amiens sont meilleures à mon guoust. Ces statues antiques sont bien faictes, je le veulx croire; mais par sainct Ferreol d'Abbeville[23], les jeunes bachelettes[24] de nos pays sont mille foys plus advenentes. »

— Que signifie, demanda frere Jan, et que veult dire que tousjours vous trouvez moines en cuysines; jamais n'y trouvez Roys, Papes, ne Empereurs ?

— Est ce, respondit Rhizotome, quelque vertus[25] latente et propriété

Ligne 27. A, C : *Philippe Strozy* ; B : *Philippe Storzy* ; H, I : *Philippes de Strossy* — G : *par ma foy* — A, B, C : *noz fieux* — A, B, C : *j'aymeroie* ; H : *aimerois* — A, B, C : *mieux* — l. 28. A, B, C : *voir* — A, B, C : *oyson* ; H, I : *oizon* — A, B, C : *porphyres* (C : *porphires*) *et ces* — l. 29. A, B, C : *beaux* — A, B, C : *dy* — A, B, C, H, I : *point* — l. 30. A, B, C : *à mon guoust* manque — I : *goust* — A, B, C : *veux* — l. 31. I : *le jeunes* — l. 32. A, B, C : *noz* — A, B, C : *mil* — A, B, C, G : *fois* — A, B, C, I : *advenantes* — l. 33. A, B, C : *demandoit* — A, B, C : *Jean* — C : *veut* — A : *tousjous* — l. 34. A, B, C : *trouverez* — A, B, C : *cuisine* ; I : *cuisines* — A, B, C : *Rois* — A, B, C : *ny* — l. 36. A, B, C : *respondit Rhizotome* manque — H : *Rhizothome* ; I : *Rizotome* — A, B, C, H, I : *vertu*

qui ne disparaitra qu'au début du XVIIe s., la désinence *-che* semble normanno-picarde, mais elle n'est pas pour cela particulière au picard Bernard Lardon, les picardismes connaissent alors une certaine faveur, cf. Thurot, II, 213 et 216. L'autruche n'était pas, non plus, absolument inconnue ; le roi René en avait aussi une, cf. n. 18. (M.)

20. Ménagerie célèbre, cf. Loisel, *Hist. des ménageries*, I, ch. VIII, p. 200. (D.). — Philippe Strozzi, oncle par alliance de Catherine de Médicis, l'avait élevée et accompagnée en France en 1533; il demeura auprès d'elle jusqu'en septembre 1534. R. en 1536 l'estime, après les Fugger d'Augsbourg, « le plus riche marchand de la chrestienté » ; brouillé en 1535 avec Alessandro de' Medici, duc de Florence depuis 1532, il mourut en prison en décembre 1538. Cf. Bourrilly, *Lettres d'Italie*, p. 40 et n. 7, Romier, *Origines*, I, 148. (M.)

21. Fils, forme que Cotgrave appelle « picarde », ce que confirme *Atlas linguist.*, 572.

22. Sorte de flan, mais Cotgrave donne aussi le sens de « petit pâté rempli de viande, d'herbes et d'épices » qui se rencontre dans un compte de 1482 (Godefroy, *Dict.*, IX, 274). Le sens de flan s'accorde mieux avec le ch. XXXI, l. 17 (éd. M.).

23. Il n'y a aucun rapport entre Abbeville et les quatre saints de ce nom (J. Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, IV, 1874, p. 265). H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, prétend que saint Ferréol a la réputation d'être « le plus habile du monde *à garder les oyes* », mais en quoi cela explique-t-il le juron de B. Lardon ? (M.)

24. Cf. ch. IX, n. 14.

25. Vertu, cf. *Ep. lim.*, n. 94.

specificque absconse[26] dedans les marmites et contrehastiers, qui les moines y attire, comme l'aymant à soy le fer attire, n'y attire Empereurs, Papes, ne Roys ? Ou c'est une induction et inclination naturelle, aux frocz et cagoulles adherente, laquelle de soy mene et poulse les bons religieux en cuisine, encores qu'ilz n'eussent election ne deliberation[27] d'y aller ?

— Il veult dire, respondit Epistemon, formes suyvantes la matiere. Ainsi les nomme Averroïs[28].

— Voyre, voyre, dist frere Jan.

— Je vous diray, respondit Pantagruel, sans au probleme propousé respondre, car il est un peu chatouilleux et à peine y toucheriez vous sans vous espiner[29]. Me soubvient avoir leu que Antigonus, roy de

Ligne 38-41. A, B, C : *l'aymant attire à soy le fer : et n'y attire Papes, Empereurs, ny Roys ? ou est ce une inclination naturelle adherente aux frocz qui les bons Religieux de soy mene et poulce en cuisine, encore qu'ilz n'eussent l'election ny deliberation* — l. 40. I : *meine* — l. 41. I : *religieulx* — G : *cuisines* — I : il — H : *ellection* — l. 43. H : *Episthemon* — l. 44. I : *Averrhois* — l. 45. A, B, C, H, I : *voire, voire* — A, B, C : *Jean* — l. 46. A, B, C : *sans respondre au probleme proposé car* — I : *proposé* — l. 47. A, B, C, G : *chatoilleux* — l. 48. A, B, C : *Il me* — A, B, C, I : *souvient*

26. Caché, part. passé de *abscondre*, qui est ancien, mais, semble-t-il, assez peu usuel avant le XVIe s., où il devient fréquent probablement parce qu'on le reprend au latin. (M.)

27. Les deux mots sont pris dans leur sens technique, ils caractérisent l'acte volontaire : *electio* et *consilium*. *Electio* ou « choix » est à la fois un acte de la raison et de la volonté : « appetitivus intellectus, vel appetitus intellectivus »... electio « consequitur judicium rationis de rebus agendis. In rebus autem agendis multa incertitudo invenitur... in rebus autem dubiis et incertis ratio non profert judicium absque inquisitione praecedente et ideo necessaria est inquisitio rationis ante judicium de eligendis. Et haec inquisitio *consilium* vocatur... » (St Thomas, *Sum. theol.* 1a, 2ae, 13, 1 et 14, 1 dans Gilson, *Index scolastico-cartésien*, p. 65 et 90). (M.)

28. La scolastique appelle *forme substantielle* « toute forme qui s'unit à la matière première pour réaliser par cette union une substance déterminée dont elle est l'élément spécifique » (*Dict. de Théologie catholique*, v° *forme*, col. 543). Elle distingue des *formes subsistantes*, indépendantes de la matière, telles que l'ange, l'âme humaine, des formes *non subsistantes* qui résultent de leur union avec la matière : âme des animaux, etc., des formes *corporelles* ou *matérielles*, nécessairement unies à la matière. Epistémon doit vouloir parler de ces dernières, mais les spécialistes que nous avons consultés ne voient rien dans Averroès qui puisse particulièrement se rapporter à ce que dit Epistémon. (M.)

29. Se piquer à une épine, ancien et usuel, disparaît à la fin du siècle, cf. Brunot, *Histoire*, III, 132.

Macedonie [30], un jour entrant en la cuisine de ses tentes et y rencontrant le poete Antagoras, lequel fricassoit un congre [31] et luy mesmes tenoit la paille [32], luy demanda en toute alaigresse : « Homere fricassoit il congres, lors qu'il descrivoit les prouesses de Agamennon ? — Mais, respondit Antagoras, ô Roy ! estime tu que Agamennon, lors que telles prouesses faisoit, feust curieux de sçavoir si personne en son camp fricassoit congres ? » Au Roy sembloit indecent que en sa cuisine le poete faisoit telle fricassée. Le Poete luy remonstroit que chose trop plus abhorrente [33] estoit rencontrer le Roy en cuisine.

Ligne 49. I : *ung jour* — l. 51. A, B, C, I : *paelle* — A, B, C : *et luy demanda* — A, B, C : *en toute alaigresse* manque — H : *alaegresse ;* I : *alegresse* — A, B, C : *des congres* — l. 52. A, B, C : *descripvoit ;* I : *escripvoit* — I : *proesses* — A, B, C : *d'Agamennon* — l. 53. A, B, C : *o Roy ;* D, E, F, G, H : *a Roy ;* I : *ha* — A, B, C, H, I : *estimes tu* — l. 53-54. A, B, C : *lors qu'il faisoit telles prouesses* — l. 54. I : *proesses* — A, B, C : *fust* — l. 55. A, B, C : *fricassoit des congres* — l. 55-57. A, B, C : *le Roy trouvoit mauvais, qu'en cuisine on trouvast les Poetes. Le Poete monstroit, que chose trop plus indecente* (A : *indecedente*) *estoit, y rencontrer les Roys*

30. L'anecdote remonte à Plutarque (*Regum apophtegmata*), parmi les mots d'Antigone. « Le poëte Antagoras estoit en son camp, qui faisoit bouillir un congre dedans une poëlle, et secouoit la poëlle luy-mesme. Antigonus le regardant faire derrière luy, se prist à luy dire : « Antagoras, penses-tu qu'Homère descrivant les hauts faits du roy Agamemnon s'amusast à faire cuire un congre ? » Antagoras se retournant luy répliqua : « Mais penses-tu, Sire, que le roy Agamemnon faisant ces grandes choses que descrit Homère allast curieusement rechercher parmy son camp, s'il y avoit quelqu'un qui fist bouillir un congre ? » (*Œuvres morales*, trad. Amyot, éd. de 1612, p. 611 ; texte : cf. éd. Dübner, I, 218). Plutarque relate encore l'histoire, *Quaest. Conviv.*, IV, 4, 2. — Quoi qu'en pense Smith (R. *E.* R., VI, 241), rien ne prouve que R. ait au vrai pris ici pour modèle le texte d'Érasme (*Apopht.*, IV ; *Antig.*, 17), d'ailleurs fort analogue. Il a fort bien pu suivre Plutarque. Fulgose relate la même anecdote (*Factorum memor.*, VI, 2 ; éd. de 1587, p. 195) : mais en des termes dont s'approche moins le texte de Rabelais. (S.)

31. *Conger vulgaris*, Cuv. — Mets médiocre : « Galien, au second livre des aliments, a nombré les congres entre les poissons de dure charnure », dit Belon (*N. P.*, p. 160). (D.)

32. Poêle, du lat. *patella*, devenu normalement *paele*, dans lequel *a* s'est changé en *o* sous l'influence de la labiale précédente et où le groupe *oe* a subi la même transformation en *oa* que l'ancienne diphtongue *oi*, passée aussi à *wè*; au XVIe s., on prononce : *poalle*, Thurot, I, 503. La forme *paille*, avec *l* mouillée, de R. semble venir d'une confusion avec *paille* (*pallium*), devenu aussi *poille* sous l'action du *p*, puis *poêle*, étoffe dont on couvre le cercueil, par une confusion inverse. Les autres éditions ont la forme usuelle *paelle*. (M.)

33. Absurde, cf. *Epit. lim.*, n. 57.

— Je dameray [34] ceste cy, dist Panurge, vous racontant ce que Breton Villandry [35] respondit un jour au seigneur duc de Guyse. Leur propous estoit de quelque bataille du Roy François contre l'Empereur Charles cinquieme, en laquelle Breton estoit guorgiasement [36] armé, mesmement de grefves [37] et solleretz [38] asserez [39], monté aussi à l'adventaige [40], n'avoit toutesfoys esté veu au combat. « Par ma foy, respondit Breton, je y ay esté, facile me sera le prouver, voyre en lieu on quel vous n'eussiez ausé vous trouver. » Le seigneur duc prenant en mal ceste parolle, comme trop brave [41] et temerairement proferée, et se haulsant de propous, Breton facilement en grande risée l'appaisa, disant : « J'estois avecques le baguaige : on quel lieu vostre honneur n'eust porté [42] soy [43] cacher comme je faisois. »

En ces menuz devis arriverent en leurs navires. Et plus long sejour ne feirent en icelle isle de Cheli.

Ligne 58-69. A, B, C : *Je dameray... je faisois* manque — l. 58. I : *racomptant* — l. 59. I : *propos* — l. 61. H, I : *cinquiesme* — I : *gorgiasement* — l. 62. H, I : *advantaige* — l. 63. G, H, I : *toutesfois* — l. 64. G : *j'y ay* — H, I : *voire* — I : *auquel* — l. 65. I : *seignenr* — l. 67. I : *propos* — l. 68. I : *avec* — I : *auquel* — l. 69. D, E, F, G, H : *porter ;* I : *porté* — l. 70. A, B, C : *menuz propos* — l. 71. A, B, C : *Chely*

34. Surpasser, emprunt aux jeux de dames et d'échecs, premier ex. dans un texte littéraire, Sainéan, II, 275.

35. Jean Breton, seigneur de Villandry (canton de Tours), secrétaire du roi depuis 1517, puis secrétaire des finances et, depuis 1532, secrétaire et contrôleur général de la guerre (*Actes de François Ier*, I, 740, VII, 28981, etc.), mort en 1542. Jean du Bellay entretient avec lui des relations suivies, cf. Bourrilly, *Lettres écrites d'Italie par François Rabelais*, notamment p. 20. Il n'y a pas trace ailleurs de cette anecdote; si elle a quelque réalité il faudrait vraisemblablement la situer pendant les campagnes de 1536-1537, du duc Claude de Guise contre les Impériaux en Picardie, mais elle peut être inventée à plaisir car on trouve dans Erasme, *Adages*, V, I, 1 : « *Tu in legione, ego in culina* », Plaute, *Trac.*, 615. (M.)

36. Elégamment, cf. *Epit. lim.*, n. 44.

37. Jambière, cf. l. II, ch. XXVII, n. 8.

38. Parties de l'armure de plates qui protégeaient les pieds, cf. l. III, *Prol.*, n. 69.

39. Garnis d'acier, cf. l. III, ch. XXVII, n. 5.

40. « En termes de manège, on dit qu'un homme est monté à l'avantage pour dire qu'il monte un bon cheval » (Furetière).

41. Insolent, emprunt récent et très usuel à l'ital. *bravo* : « vantard ». *Brave* est peut-être adverbe, la construction semble rappeler l'a. fr. *umele et dolcement* qui ne joint la finale en *-ment* qu'au second terme (cf. Dauzat, *Histoire de la langue fr.*, p. 392), usage qui paraît avoir laissé dans la langue des traces qui ont été le plus souvent méconnues. (M.)

42. Supporté.

43. Cf. ch. VIII, n. 2.

Comment Pantagruel passa Procuration[1] *et de l'estrange maniere de vivre entre les Chicquanous*[2].

Chapitre XII.

Continuant nostre routte, au jour subsequent passasmes Procuration, qui est un pays tout chaffourré[3] et barbouillé. Je n'y congneu[4] rien. Là veismes des Procultous[5] et Chiquanous, gens à tout le poil[6].

Ligne 1. A, B, C : *Comment nous passasmes* — l. 2. A, B, C : *Chicquanoux* — l. 3. A, B, C : *Chapitre vi* — l. 4. A, B, C : *Pleins et refaictz du bon traictement du Roy Panigon, continuasmes nostre route. Le jour subsequent* — l. 5. A, B, C : *pays tout barboillé* — B : *congnu* — l. 6. A, B, C : *vismes* — A, B, C : *Procultoux* — A, B, C : *Chicquanoux ;* H, I : *Chicquanous*

1. Donner procuration, locution juridique usuelle (Cotgrave).

2. Chicaneurs, employé déjà au sens de *huissier* dans les *Cent Nouvelles* (Godefroy, *Dict.*, IX, 78). Le terme est usuel, et, de soi, péjoratif : Du Fail, *Eutrapel* (éd. Courbet, I, p. 170) raconte que « le chiquanoux d'Aurillé » fit condamner par le prévôt d'Angers « ceux qui l'appeloient Chiquanours ». La chute de l'*r* dans *chicaneus* est normale, cf. Thurot, II, 165 et Rousselot, *Revue de Phonétique*, 1911, p. 176 sq. La prononciation *ou* pour *eu* est propre à l'Ouest (Cotentin, Bretagne, Touraine, Vendée) et à l'Est (partie de la Lorraine, Franche-Comté, Côte d'Or), cf. *Atlas linguist.*, 249, 333, 542, 907, 915, 1009, 1115, 1120, 1412. (M.)

3. Barbouillé, cf. l. I, ch. III, n. 47, Sainéan, II, 282, Poirier, p. 35; peut-être variante de *chauffourer*, cf. l. I, ch. XI, l. 8 — de *chaufour :* « chauffoir » et « four à chaux », cf. « ... les pilliers... ars et *chauffourez* » dans Godefroy, *Dict.*, II, 97. R. joue en outre sur le mot, comme l'indique l'orthographe *chat fourré*, l. II, ch. VII, l. 85 : « magistrat prévaricateur » (cf. l. V, ch. XI sq.), de *chat :* « hypocrite », cf. l. I, ch. II, n. 59, et *fourré :* « vêtu de fourrure » et « corrompu », comparer : « *fourrer* la manche », équivalent ancien de « graisser la patte » (Godefroy, *Dict.*, IX, 652). (M.)

4. Voir distinctement, cf. l. III, ch. XXIX, l. 15 et Huguet, *Dict.* C'est, dans ce passage, comme l'indique le mot *chauffouré*, autant à l'aspect des pièces de procédure, écrites dans une écriture cursive gothique, décriée des humanistes, cf. l. I, ch. XIV, n. 15, très négligée et très difficile, qu'au jargon et aux complications juridiques, que l'édit d'Arques de 1544 appelle « les longueurs et les *embrouillements* », cf. *Introduction*, ch. II, que R. fait allusion. (M.)

5. Equivoque libre tirée de la prononciation *proculeus* pour *procureur*, cf. « la *proculation* de Monseigneur », en 1502, à l'Ile-

Ilz ne nous inviterent à boyre, ne à manger. Seulement, en longue multiplication de doctes reverences, nous dirent qu'ilz estoient tous à nostre commendement, en payant. Un de nos truchemens racontoit à Pantagruel comment ce peuple guaignoient leur vie en façon bien estrange, et en plein diametre contraire [7] aux Romicoles [8]. A Rome, gens infiniz guaingnent leur vie à empoisonner, à batre et à tuer [9]; les Chiquanous la guaingnent à estre battuz. De mode que si par long temps demouroient sans estre battuz, ilz mourroient de male [10] faim, eulx, leurs femmes et enfans.

« C'est, disoit Panurge, comme ceulx qui, par le rapport de Cl. Gal.,

---

Ligne 7. A, B, C : *ny a* — l. 7-8. A, B, C : *seulement nous disrent* (C : *dirent*) — l. 8. A, B, C. : *estoient à nostre* — l. 9. A, B, C, H, I : *commandement* — A, B, C : *noz* — A, B, C : *contoit ;* I : *racomptoit* — l. 10. A, B, C : *gaignoient* — H : *guaignoyent ;* I : *gaignoyent* — l. 11. G : *plain* — G : *Romme* — l. 12. A, B, C : *infinis* — A, B, C : *gaignent ;* G : *guaignent ;* I : *gaingnent* — A, B, C : *à tuer et à batre* — l. 13. A, B, C : *Chiquanoux :* H, I : *Chicquanous* — A, B, C : *gaignoient ;* G : *guaignent ;* I : *gaignent* — A, B, C : *batuz* — l. 14. A, B, C : *batuz* — B : *mal* — l. 16. A, B, C : *par rapport* — A, B, C, I : *Cl. Galien*

Bouchart (*Chartrier de Thouars*, 1805) et Thurot, II, 276, que R. a déjà risquée l. III, ch. XIV, l. 58; cf. aussi l. II, ch. XXXIV, n. 23. Sur *-ous*, cf. n. 2. — J. Bouchet, *Nouvelle forme et ordre de plaider* (privilège du 4 nov. 1541, cf. Arch. Nat., X1a 9203, fol. 163), ch. VIII, fol. 18 v°, cité par Hamon, *J. Bouchet*, p. 37, n. 1, définit le procureur : « Par le droit civil ceux sont appelez Procureurs, qui non seulement ont la charge des procès et causes, mais des negoces et choses familieres de la maison que nous appelons en langue vulgaire a present Recepveur; mais a present nous appelons Procureurs qui ne vaquent a autres negoce (*sic*), fors a la conduite des causes et procès ». (M.)

6. Vigoureux, cf. l. II, ch. II, n. 43, et l. I, ch. XXVII, n. 106.

7. L'image semble propre à R.; on y a vu la traduction du grec ἐκ διαμέτρου, Lucien, *La Traversée*, 14, mais *diamétralement* existait déjà, et déjà au sens figuré, en français (Godefroy, *Dict.*, IX, 377). (M.)

8. Latinisme calqué sur *regnicola*.

9. Cf. Henri Estienne, *Dialogues*, I, 81 : « ...il a bien fallu que l'Italie ait dict *assassino* long temps devant que la France dist *assacin* ou *assacinateur*, veu que le mestier d'assaciner avoit esté exercé en ce pays la long temps auparavant qu'on sceust en France que c'estoit », et Estienne précise, p. 84, que *assassin :* « signifie un qui fait mestier d'aller tuer des personnes pour un certain pris qu'il reçoit de celuy qui leur porte quelque malveillance ». Comparer aussi Du Bellay, *Regrets*, CXXVII. Durant ses séjours à Rome R. a pu d'ailleurs vérifier par lui-même le bien-fondé de cette réputation, cf. *Lettres d'Italie*, éd. Bourrilly, p. 61. (M.)

10. Mauvaise, cf. l. II, ch. XXI, n. 13.

ne peuvent le nerf caverneux [11] vers le cercle æquateur [12] dresser, s'ilz ne sont tres bien fouettez [13]. Par sainct Thibault [14], qui ainsi me fouetteroit me feroit bien au rebours desarsonner, de par tous les diables !

— La maniere, dist le truchement, est telle. Quand un moine, prebstre, usurier, ou advocat veult mal à quelque gentilhome de son pays, il envoye vers luy un de ces Chiquanous. Chiquanous le citera, l'adjournera [15], le oultragera, le injurira impudentement [16], suyvant son record [17] et instruction; tant que le gentilhome, s'il n'est paralytique de sens et plus stupide qu'une rane gyrine [18], sera constrainct luy donner

Ligne 17. A, B, C : *equateur* — l. 18. A, B, C : *Thibauld* — A, B, C : *qui me fouetteroit* — l. 19. A, B, C : *feroit au rebours bien desarsonner* — l. 20. A, B, C : *dist le Pilot* (B : *dist* répété) — l. 20-21. A, B, C : *quand un prestre, un usurier, un advocat* — l. 21. H : *prestre* — H : *veut* — A, B, C, G, H, I : *gentilhomme* — l. 22. H, I : *un des* — A, B, C : *Chicquanoux ;* I : *Chicquanous* — A, B, C : *Chicquanoux ;* I : *Chicquanous* — l. 23. A, B, C : *l'oultraigera* — A, B, C : *l'injuriera* — A, C : *suivant* — l. 24. A, B, H, I : *gentilhomme* — A, B, C : *paraliticque ;* H, I : *paralitique* — l. 25. G, I : *que une* — A, B, C : *Iane Girine* — A, B, C, H, I : *contrainct*

11. Premier exemple du terme qui reste purement médical : Paré seul semble l'employer au XVIe siécle (dans Littré), il n'est pas dans R. Estienne et si Cotgrave l'a, il l'emprunte peut-être à R.

12. Traduction littérale du lat. *circulus aequator*, le mot, même au sens propre, est rare, cf. ch. I, n. 81, Godefroy, *Dict.*, IX, 499.

13. Sur le rôle aphrodisiaque de la flagellation chez les masochistes, cf. ci-dessus, l. III, *Prol.*, n. 219 et 221. — R. change ici quelque peu le sens du texte de Galien, qui attribue à la fustigation un rôle tonique, utilisé par les marchands d'esclaves : « Ferulas parvas ac leves modice illitas, gracilibus partibus incutiunt, donec modice attollantur » (Gal. *methodi medendi*, l. XIV, ch. XVI, éd. Frobenius, cl. VII, p. 182). (D.)

14. Le patron des maris trompés chez Eustache Deschamps, Sainéan, II, 355.

15. *Citer* se dit en cour d'Eglise, *ajourner* (« assigner quelqu'un devant un juge compétent ») se dit en cour laie, cf. Laurière, *Glossaire du Droit français*, I, Paris, 1704, v° *citer*, de Ferrière, *Diction. de droit*, 1771, v° *adjournement* et, pour la pratique, Fontanon, *Ordonnances*, I, 604-605 : *Ordonnances* de Louis XII (1512), § 45 et François Ier (1539). § 1 et 2. (M.)

16. Impudemment, cf. *Epit. lim.*, n. 62.

17. « *Record, recorder.* C'est récit, réciter et témoigner en cour ce qui a été fait ». (Laurière). D'après l'Ordonnance de Villers-Cotterets (août 1539), art. 16, les ajournements doivent être « libellés sommairement » et porter « la demande et moyens (du demandeur) en brief ». C'est le *record* dont parle R. (M.)

18. *Rane :* grenouille. — *Gyrine*, de *gyrinus :* têtard, jeune grenouille. *Ranae « pariunt minimas carnes nigras quas gyrinos vocant »*, dit Pline (IX, 74), que la *Briefve Déclaration* commente ainsi : « Les grenoilles en leur première génération sont

bastonnades et coups d'espée sus la teste, ou la belle jarretade[19], ou mieulx le jecter par les creneaulx et fenestres de son chasteau. Cela faict, voylà Chiquanous riche pour quatre moys, comme si coups de baston feussent ses naïfves[20] moissons. Car il aura du moine, de l'usurier, ou advocat, salaire bien bon, et reparation du gentilhome aulcunefois si grande et excessive, que le gentilhome y perdra tout son avoir, avecques dangier[21] de miserablement pourrir en prison, comme s'il eust frappé le Roy[22].

— Contre tel inconvenient, dist Panurge, je sçay un remede tresbon, duquel usoit le seigneur de Basché[23].

Ligne 26-27. A, B, C : *sur la teste, ou le jecter* — l. 27. H : *mieux* — A, B, C : *creneaux* — l. 28. A, C : *Chicquanoux ;* B : *Chiquanoux ;* I : *Chicquanous* — A, B, C : *mois* — H, I : *bastons* — l. 29. A, B, C : *fussent* — A, B, C : *neufves moissons* — l. 29-30. A, B, C : *aura du prestre ou advocat* — H : *moyne* — l. 30. A, B, C, H, I : *gentilhomme* — A, B, C : *aucunesfois ;* G : *aucunefois ;* H, I : *aucunefoys* — l. 31. A, B, C : *si grande que le* — A, B, C, H, I : *gentilhomme* — A, B, C : *avec* — l. 32. A, B, C : *danger ;* H, I : *dangiers* — Les l. 34 et ss., les chap. XIII, XIV, XV, et les l. 1-11 du chap. XVI manquent dans ABC — l. 34. I : *ung*

dictes gyrins, ne sont qu'une chair petite, noire, avecques deux grands œilz et une queue, dont estoient dicts les sots gyrins. » (D.). — *Rane* est la forme latinisante de l'a. fr. *raine*, usuel; *gyrine* est propre à R. On ignore d'où vient l'idée « dont estoient dicts les sots gyrins »; il n'y a rien de semblable en latin ni en grec. (M.)

19. Coup sur les jarrets, prov. *jarretado* (Mistral) Sainéan, II, 101. Peut-être allusion au duel entre Gui de Chabot, seigneur de Jarnac et François de Vivonne, seigneur de la Châteigneraie, mort le 13 juillet 1547, du fameux « coup de Jarnac » que son adversaire lui avait donné trois jours auparavant sur le jarret. Piero Strozzi, ennemi personnel du baron de la Garde, fut regardé comme responsable moralement de cette mort, par suite des conseils qu'il avait donnés à la victime; Montluc, *Œuvres*, éd. de Ruble, I, 460, cité par L. Romier, *Origines*, I, p. 155. Noter que le mot ne figure pas dans l'édition de 1548, cf. *Introduction*, ch. III. (P.)

20. Naturelle, cf. l. I, ch. LVI, n. 61.

21. Danger, cf. *Prol.*, n. 243.

22. R. n'exagère pas, les « rébellions » contre les sergents étaient si fréquentes, particulièrement peut-être en Anjou, Touraine et Poitou, que les Ordonnances durent se montrer sévères : le roi s'interdisait absolument toutes lettres de grâce et rémission en la matière, et les peines les plus graves furent prononcées, allant comme le dit R. jusqu'à la confiscation totale des biens des délinquants et jusqu'à la mort, cf. Marichal, *René Du Puy et les Chicanous*, *Bibl. d'Hum. et Ren.*, XI, 1949, p. 136 sq.

23. René Du Puy, seigneur de Baché, comm. d'Assay, cant. de l'Ile-Bouchart, Indre-et-Loire, depuis 1506, marié entre 1516 et 1529 à Bertrande Jau, décédé au début de 1545 (Marichal, *René du Puy...*, p. 150), cf. *Introduction*, ch. II.

— Quel ? demanda Pantagruel.

— Le seigneur de Basché, dist Panurge, estoit homme couraigeux, vertueux, magnanime, chevalereux [24]. Il [25], retournant de certaine longue guerre en laquelle le duc de Ferrare, par l'ayde des François, vaillamment se defendit contre les furies du pape Jules second [26], par chascun jour estoit adjourné, cité, chiquané, à l'appetit et passetemps du gras prieur de Sainct Louant [27].

« Un jour, desjeunant [28] avecques ses gens (comme il estoit humain et debonnaire [29]), manda querir son boulangier, nommé Loyre, et sa femme, ensemble [30] le curé de sa parœce [31], nommé Oudart, qui le

Ligne 37. D, E : *seigueur ;* G, H, I : *seigneur* — l. 38 : D, E, F, G : *managnime ;* H, I : *magnanime* — l. 39. H : *longe* — l. 40. H, I : *deffendit* — l. 40-41. I : *par ung chacun* — l. 41. H : *un chacun* — l. 43. I : *ung jour* — F : *gents* — l. 44. H : *de bonnaire* — I : *boulanger* — l. 45. I : *paroisse*

24. Vaillant, cf. l. II, *Prol.*, n. 1.

25. Cf. *Epit. lim.*, n. 36.

26. Alphonse Ier d'Este, duc de Ferrare, allié de la France, lui resta fidèle, en 1510, lorsque Jules II tourna contre Louis XII la ligue de Cambrai; il défendit vaillamment Ferrare avec l'aide de Bayard et son artillerie contribua à nous assurer la victoire de Ravenne à Pâques 1512. En 1513, quelques mois après la mort de Jules II, l'armée française rentra en France, abandonnant l'Italie (Marichal, *loc. cit.*, p. 141).

27. Com. de Chinon, Indre-et-Loire, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Le prieur est, de 1510 à 1565, Jacques Le Roy, abbé de Saint-Florent de 1518 à 1537, puis archevêque de Bourges, cf. Marichal, *op. cit.*, p. 151 sq. et *Introduction*, ch. II.

Le *gras prieur :* épithète traditionnelle, cf. *Rose*, 2553, sq.

Il dient, por eus losengier,
Qu'ils ont perdu boivre e mangier,
Et je les voi, les jangleors,
Plus gras qu'abez ne que priors.

C'est en vertu de la même tradition que Villon, *Contrediz de Franc Gontier, Test.*, 1473, met en scène « ung gras chanoine » et que Marot compose son dizain « d'un gros prieur » (éd. Grenier, II, CLXVIII). Les nombreux bénéfices de J. Le Roy justifiaient, d'ailleurs, l'épithète. (M.)

28. Il s'agit de la collation du matin, le premier repas, le *dîner* ayant lieu à 9 ou 10 h. L'usage du *déjeuner* est relativement récent, il fait partie de la « discipline » des « précepteurs sophistes », cf. l. I, ch. XXI, mais Ponocrates le supprime, *ib.*, ch. XXIII. Cf. aussi Dauzat, *Histoire de la langue*, p. 274.

29. Bon ; sur ces mœurs de gentilshommes campagnards comparer Lefranc, *Vie quotidienne*, p. 111 et 126.

30. Avec, cf. l. I, ch. XVI, n. 26.

31. Paroisse, la graphie *oe* — qui par ailleurs correspond ici à la prononciation, cf. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe*, I, 296 — reflète l'étymologie *paroecia*, gr. παροικία, que donne R. Estienne; le mot dérive, en fait, du bas lat. *parochia*. (M.)

servoit de sommellier [32], comme lors estoit la coustume en France [33]; et leurs dist en presence de ses gentilhommes et aultres domesticques [34] : « Enfans, vous voyez en quelle fascherie [35] me jectent journellement ces maraulx Chiquanous; j'en suys là resolu [36], que si ne me y aydez, je delibere [37] abandonner le pays, et prandre le party du Soubdan [38] à tous les diables [39]. Desormais, quand ceans ilz viendront, soyez prestz vous, Loyre, et vostre femme, pour vous representer [40] en ma grande salle

Ligne 46. I : *sommeiller* — l. 47. H, I : *leur* — H, I : *gentilzhommes* — G, H, I : *autres* — H : *domestiques* — l. 48. I : *enfants* — l. 49. I : *Chicquanous* — G, H, I : *suis* — G : *ne m'y* — l. 50. H, I : *prendre* — H : *parti* — I : *Soudan* — l. 51. H : *soiez* — l. 52. H, I : *sale*

32. Comparer : « En la ville d'Amboize, où demeuroit l'un des serviteurs de ceste princesse, *qui la servoit de varlet de chambre...* », Marguerite de Navarre, *Heptameron*, XXVII; l'expression n'est donc pas l'équivalent de « qui lui tenait lieu de » mais de « qui le servait en qualité de ». Le *sommelier* est celui qui a la charge de tout ce qui concerne la table. — *Oudart* est un nom de fantaisie : « maistre Oudart » semble l'appellation traditionnelle d'un « fier à bras », d'un « Hercule de foire », cf. Molinet, *Ballade* de 1503, v. 21 sq. (éd. Dupire, I, p. 393) :

« Ne vois nul d'eux, s'il avoit lance ou dart,
Ou fort batton, duquel on busque et maille,
Qu'il n'assalit Hector ou maistre Oudart... »

Comparer *infra*, l. 105-106. (M.)

33. Rien, dans les actes de la pratique, n'indique que ce fût une « coutume », en France, que le curé de la paroisse fût, précisément, le « sommellier » du seigneur; mais R. exprime ici de façon plaisante un fait très réel : beaucoup de curés « se mettent au service de leur seigneur, tiennent ses registres et ses comptes, et lui servent à la fois d'intendant et de chapelain », Imbart de La Tour, *Origines de la Réforme*, II, p. 289. D' « intendant » à « sommelier », il n'y a pas très loin. La servitude des clercs libres, mais non des curés, va plus loin : ils se résignaient parfois à « porter le panier aux provisions pour les nobles maîtres qui daignaient les prendre pour leurs serviteurs », *Journal du sire de Gouberville*, éd. Beaurepaire, *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, XXXI, 1892, p. 54. (M.)

34. Gens de sa maison.

35. Ennui, cf. *Epit. lim.*, n. 11.

36. Comparer l. I, ch. XXVIII, l. 55 : « je n'entreprendray guerre que je n'aye essayé tous les ars et moyens de paix ; *là je me resoulx* », construction analogue aux constructions modernes : « s'en tenir là, en demeurer là, en venir là. » (M.)

37. Décide de.

38. Le Sultan, forme ancienne et ordinaire du mot, le 1er ex. de la forme moderne est R. Estienne, 1549.

39. L'expression rappelle *aller*, *rendre*, etc. *à tous les diables*, cf., par ex., l. I, ch. XLIV, l. 35, mais dans ce cas, *à tous les diables* se rattache grammaticalement au verbe, il est possible ici que l'anacoluthe soit explicable par l'influence de *à tout*, signifiant *avec*, cf. *supra*, l. 6, qui, en principe, est invariable, cf. Huguet, *Dict.*, au moins en nombre, sinon, en a. fr., en genre (Godefroy, *Dict.*, VII, 771). (M.)

40. Comparaître, sens ancien et usuel, cf. Godefroy, *Dict.*, X, 551, et Littré.

avecques vos belles robbes nuptiales [41], comme si l'on vous fiansoit [42], et comme premierement feustez fiansez. Tenez : voylà cent escuz d'or, lesquelz je vous donne pour entretenir vos beaulx acoustremens [43]. Vous, messire Oudart, ne faillez y comparoistre en vostre beau supellis [44] et estolle, avecques l'eaue beniste, comme pour les fianser. Vous pareillement, Trudon [45] (ainsi estoit nommé son tabourineur), soyez y avecques vostre flutte et tabour [46]. Les parolles dictes et la mariée baisée, au son du tabour [47] vous tous baillerez l'un à l'autre du souvenir

Ligne 53. I : *voz* — H, I : *robes* — l. 54. H, I : *feustes* — H, I : *escus* — l. 55. I : *voz* — H : *accoustremens* ; I : *accoustrements* — l. 56-57. I : *surpellis* — l. 60. I : *vous tou*

41. Latinisme dont on a des exemples dès le XIIIe s., mais qui n'est pas encore très usuel — on dit parfois *noçal* (Godefroy, *Dict.*, V, 505), *noçager* (*ibid.*) — et garde une couleur juridique ou savante, cf. *ibid.*, p. 547. (M.)

42. Mariait; R. Estienne, 1549, traduit *fiancer* par *sponsare*. Le droit canon distinguait les fiançailles *per verba de praesenti*, équivalent au mariage, et les fiançailles *per verba de futuro ;* les unes et les autres pouvaient ne comporter aucune cérémonie religieuse. L'usage de les faire bénir par le prêtre était, cependant, courant, cf. J. Brissaud, *Manuel d'histoire du Droit Privé*, Paris, 1908, p. 19. (M.)

43. Habillements, cf. l. I, ch. LVI, n. 34.

44. Surplis. On rencontre en a. fr. les formes *surplis*, *sourpelis*, *suplis*, *supellis*, qui semblent dériver les unes de la forme *superpellicium*, les autres d'une forme plus populaire *suppellicium* que relève Du Cange; dans les deux cas les formes avec *-e* sont, soit des formes demi-savantes influencées par le latin, soit, plus vraisemblablement, des formes où l'*e* s'est introduit spontanément pour faciliter la prononciation de *pl*. *Supellis* semble archaïque car les grammairiens ne discutent que de *surpelis* ou *surplis*, Thurot, I, 150. Le surplis et l'étole sont encore les vêtements liturgiques du prêtre pour la bénédiction nuptiale. (M.)

45. Onomatopée signifiant proprement : « batterie de tambour » : *trudon-trudaine*, Sainéan, II, 11.

46. Tambour, forme primitive du mot (arabe *tabûl*) qui a été en usage, ainsi que *tabourin*, *tabourineur*, jusqu'au XVIIe s. (Thurot, I, 259); la forme *tambour* — peut-être due à l'ital. *tamburo* — qui est pourtant ancienne, semble une nouveauté à Du Fail, *Eutrapel*, éd. Courbet, I, 265 : « ...quelque meschant tabourin (faut-il *tambour*, suivant la réformation dernière ?) ». *Tabour* semble bien un archaïsme; il est possible que le mot ait subi une sorte d'éclipse au profit de *tabourin*, comme le texte de Du Fail permettrait de le supposer, car R. Estienne, *Dict.*, 1549, qui donne *tabourin* et *tabourineur*, ne donne ni *tabour* ni *tambour*, et Pasquier, *Recherches*, VIII, 3 (dans Godefroy, *Dict.*, X, 737) écrit : « *Tabour* que les soldats appellent maintenant *quesse* ». (M.)

47. Le rôle du tambourin n'est pas ici seulement une manifestation d'allégresse, il est plus important : il assure la publicité nécessaire à un acte social et il est, probablement, le vestige de procédés destinés à écarter les esprits méchants, cf. Van Gennep, *Manuel de Folklore*, I, 2, 1946, p. 433, 467.

des nopces, ce sont petitz coups de poing [48]. Ce faisans, vous n'en soupperez que mieulx. Mais, quand ce viendra au Chiquanous, frappez dessus comme sus [49] seigle verde [50], ne l'espargnez. Tappez, daubez [51], frappez, je vous en prie. Tenez, presentement je vous donne ces jeunes guanteletz de jouste, couvers de chevrotin [52]. Donnez luy coups sans compter à tors et à travers. Celluy qui mieulx le daubera, je recongnoistray pour mieulx affectionné. N'ayez paour [53] d'en estre reprins [54] en justice. Je seray guarant pour tous. Telz coups seront donnez en riant, scelon la coustume observée en toutes fiansailles.

Ligne 61. F : *faisant* — l. 62. H, I : *aux Chiquanous* — l. 64. H, I : *donnes* — I : *ganteletz* — l. 66. I : *celuy* — H : *recognoistré* — l. 67. I : *n'ayez pour* — l. 68. I : *garant* — I : *selon*

48. Cette coutume, attestée non seulement en Poitou au XVIe s., à Paris au XVe, mais encore, au XVIe s., en Scandinavie, est destinée à marquer fortement dans l'esprit des auteurs et des témoins le souvenir d'une convention ou d'un fait important ; c'est ainsi qu'au ch. XLVIII, le maître d'école de Papimanie fouette ses écoliers, à l'arrivée de Pantagruel, « comme on souloit fouetter les petitz enfants en nos pays, quand on pendoit quelque malfaicteur, affin qu'il leurs en soubvint ». Plus anciennement, le sens primitif de cette coutume a pu être de symboliser la souffrance qui doit accompagner le passage à un état nouveau. Cf. Marichal, *René Dupuy*, p. 132 sq.

49. Sur, cf. *Prol.*, n. 57.

50. Comparaison usuelle, familière à R., parce qu'il faut battre plus longtemps les épis verts, cf. l. I, ch. XXV, n. 67, l. II, ch. XVII, n. 35. — *Seigle* est le plus souvent masculin, les lexiques : R. Estienne, Cotgrave, le donnent comme tel, seul Monet, *Parallele des langues fr. et latine*, Lyon, 1636, ne connaît que le féminin ; R. lui-même le met au masculin aux l. I et II. Le mot (lat. *secale*) a peut-être été emprunté au provençal *segle* qui est féminin, d'où, particulièrement dans les régions méridionales de la langue d'oil, influence du genre primitif ; le féminin paraît ici une affectation paysanne, on le trouve dans le poitevin Bouchet, *Sérées*, éd. Roybet, I, 7. — *Verde*, forme refaite sur *verdure*, fréquente encore à côté de *verte*, Brunot, *Histoire*, I, 415, II, 283. (M.)

51. Frapper, en ce sens le mot semble assez récent, le 1er ex. en est, en 1483, Eloi d'Amerval, *Diablerie*, fol. 70d (dans Godefroy, *Dict.*, IX, 265); R. l'emploie déjà au l. III, ch. XL, l. 50; R. Estienne ne le connaît pas. En a. fr. le mot semble signifier : « crépir » (*dealbare*); le passage du sens de « crépir » au sens de « frapper » s'expliquerait facilement par la façon de travailler du maçon, qui projette le mortier en frappant de petits coups d'un balai de bouleau contre une règle qu'il tient près du mur. (M.)

52. Les gantelets de l'armure de plates étaient composés d'écailles de fer ou d'acier fixées sur une étoffe par des rivets et, pour protéger les plates, on recouvrait souvent le gantelet d'étoffes ou de cuir, cf. Enlart, *Manuel d'Archéologie*, III, *Le Costume*, Paris, 1916, p. 486, comparer fig. 459, p. 506. (M.)

53. Cf. *Prol.*, n. 168.

54. Cf. *Prol.*, n. 115.

« — Voyre mais, demanda Oudart, à quoy congnoistrons nous le Chiquanous ? Car, en ceste vostre[55] maison, journellement abourdent gens de toutes pars.

« — Je y ay donné ordre, respondit Basché. Quand à la porte de ceans viendra quelque home, ou à pied, ou assez mal monté, ayant un anneau d'argent gros et large on poulce[56], il sera Chiquanous. Le portier, l'ayant introduict courtoisement, sonnera la campanelle[57]. Allors soyez prestz, et venez en salle[58] jouer la Tragicque comedie[59] que vous ay exposé.

« Ce propre jour, comme Dieu le voulut, arriva un viel, gros et rouge Chiquanous. Sonnant à la porte, feut par le portier recongnu à ses gros et gras ouzeaulx, à sa meschante jument, à un sac de toille[60] plein d'informations[61], attaché à sa ceincture, signamment[62] au gros

Ligne 70. H, I : *voire* — l. 71. H : *Chicquanous* — G, I : *abordent* — l. 72. I : *parts* — l. 74. H, I : *homme* — l. 75. I : *au poulce* — l. 76. I : *capanelle* — l. 77. G, I : *alors* — G : *soiez* — l. 78. I : *exposé* — l. 79. G, H, I : *vieil* — l. 80. I : *feu par* — I : *recongneu* — l. 81. H : *ouzeaux* ; I : *houzeaux*

55. Construction ancienne encore usuelle à l'époque, cf. Brunot, *Histoire*, II, 418.

56. *On*, cf. *Epit. lim.*, n. 20. — Le Duchat suppose que cet anneau servait à sceller — d'un sceau plaqué ou « signet » — les exploits. Normalement en effet le « signet, c'est l'anneau faisant l'office de sceau-matrice » (Roman, J., *Manuel de Sigillographie française*, Paris, 1912, p. 252), et les « signets » des sergents sont assez petits pour que la matrice aît pu être un anneau, cf., par exemple, Bosredon (Phil. de), *Sigill. de l'anc. Auvergne* (XIIe- XVIe s.), Brive, 1895, p. 415, n. 1145, signet de 1416 qui a 17 mm. Mais on n'a conservé aucun anneau de sergent pour cette époque et les bagues sigillaires sont surtout répandues au siècle suivant (M.).

57. Cloche. Diminutif de *campane*, cloche, usuel en a. fr.

58. Cf. *Epit. lim.*, n. 38.

59. « Farce plaisante au commencement, triste en la fin », *Br. Déclar.* R. a déjà employé le mot, l. III, *Prol.*, l. 134. Il s'inspire peut-être du *tragicomoedia* de Plaute, *Amph.*, *Prol.*, 59 et 63. La première tragi-comédie française sera, en 1554, la *Tragique comedie de l'homme justifié par Foy* (Lebègue, *Quart livre*, p. 30).

60. Toile, confusion fréquente entre *l* et *l* mouillée, Brunot, *Histoire*, II, 275.

61. Enquêtes. Les pièces de procédure ont été enfermées dans des sacs pendant tout l'ancien régime, cf., par exemple, les sacs accrochés au fond du cabinet d'un avocat dans le tableau reproduit par Plattard, *L'adolescence de Rabelais*, p. 158. — C'est le juge lui-même qui procède aux *informations* et, s'il peut déléguer des « personnes discrètes et idoines » pour entendre les témoins qui ne peuvent se présenter devant lui, il est exclu que ce puissent être des sergents (Jean Milles de Souvigny, *Style et Pratique...*, Lyon, 1556, in-f^o^,

anneau d'argent qu'il avoit on poulce guausche. Le portier luy feut courtoys, le introduict honestement, joyeusement sonne la campanelle. Au son d'icelle, Loyre et sa femme se vestirent de leurs beaulx habillemens, comparurent en la salle, faisans bonne morgue[63]. Oudart se revestit de supellis et d'estolle ; sortant de son office[64] rencontre Chiquanous, le mene boyre en son office longuement, ce pendent qu'on chaussoit guanteletz de tous coustez, et luy dist : « Vous ne poviez à heure venir plus oportune. Nostre maistre est en ses bonnes[65]. Nous ferons tantoust bonne chere, tout ira par escuelles[66] : nous sommes ceans de nopces. Tenez, beuvez[67], soyez joyeulx. »

« Pendent que Chiquanous beuvoit, Basché, voyant en la salle tous ses gens en equippage requis, mande querir Oudart. Oudart vient portant l'eaue beniste. Chiquanous le suyt. Il[68], entrant en la salle,

Ligne 83. I : *au poulce* — F, H : *poulse* — l. 84. F, G : *courtois* — F, I : *honnestement* — l. 86. H, I : *faisant* — l. 87. H, I : *se vestit* — l. 88. I : *maine* — l. 89. I : *ganteletz* — l. 91. I : *tantost* — l. 92. F : *iouyeulx* — l. 93. I : *Pendant* — l. 95. H : *eau ;* I : *eauz* — H : *Chiquavoux* — I : *il entra*

p. 291 sq.). Le chiquanous ne fait qu'en assurer la transmission (M.)

62. Notamment, formé sur l'a. fr. *segnal*, « signe », très usuel à côté des formes refaites *signalement*, *signantement*, cf. Brunot, *Histoire*, II, 369, Godefroy, *Dict.*, VII, 355.

63. Mine. Cf. *Prol.*, n. 240.

64. Comme aujourd'hui, annexe de la cuisine et, « se dit au plurier des lieux qui servent à tous les besoins d'une grande maison, où on comprend non seulement la cuisine et la despense, mais aussi la sommelerie, fourriere et les escuries » (Furetière); l' « office » de maître Oudart n'est pas sa sacristie, c'est la sommelerie ! R. emploie le mot au pluriel, au sens général donné par Furetière, l. I, ch. LV, l. 25. Bien que Littré en ait relevé un exemple au XIVe s., le mot ne semble pas fréquent; ni R. Estienne, 1549, ni Cotgrave ne l'ont, il semble avoir été anciennement réservé aux demeures opulentes car Vauquelin, *Sat.*, III, à Morel (dans Godefroy, *Dict.*, X, 225) écrit : « Il veut avoir un friand cuisinier, — Maistre d'hostel, depensier, aumonier, — Et quand on veut luy faire un grand service, — Il faut nommer sa depance l'*ofice* ». Le snobisme semble donc s'emparer du mot. C'est évidemment par grossissement épique — comme plus loin, ch. XIII, l. 78 sq. — que R. l'emploie à propos du petit château de Baché. (M.)

65. De bonne humeur, expression usuelle, qui est peut-être d'origine astrologique, Sainéan, I, 315.

66. Cf. ch. X, n. 17.

67. Prononcer *bevez*, forme faible ancienne, encore en usage au XVIe s., ou *buvez*, forme plus récente issue de la précédente par suite de la labialisation de *e* entre *b* et *v*, qui est attestée dès le XIVe s., mais qui n'a pas encore triomphé au XVIe, cf. Fouché, *Verbe*, p. 46, Thurot, I, 452.

68. Cf. *Epit. lim.*, n. 36.

n'oublia faire nombre de humbles reverences, cita Basché. Basché luy feist la plus grande charesse[69] du monde, luy donna un angelot[70], le priant assister au contract et fiansailles. Ce que[71] feut faict. Sus la fin coups de poing commencerent sortir en place. Mais, quand ce vint au tour de Chiquanous, ilz le festoierent à grands coups de guanteletz, si bien qu'il resta tout eslourdy et meurtry[72], un œil poché au beurre noir[73], huict coustes freussées[74], le brechet enfondré[75], les omoplates en quatre quartiers, la maschouere[76] inferieure en trois loppins, et le tout en riant. Dieu sçayt comment Oudart y operoit, couvrant de la manche de son suppellis le gros guantelet asseré[77], fourré d'hermines, car il estoit puissant ribault. Ainsi retourne à l'isle Bouchard[78] Chiqua-

---

Ligne 97. I : *ut Angelot* — l. 99. I : *commenceront* — l. 100. I : *Chiquanons* — I : *ganteletz* — l. 101. H, I : *estourdy* — D, E, F, G : *meutry ;* H, I : *meurtry* — I : *posché* — l. 102. I : *costes* — I : *froissées* — l. 104. F, G, H, I : *sçait* — l. 105. G : *supellis* — I : *gantelet* — l. 106. F : *l'sle*

69. Démonstration d'amitié, ital. *carezza*; le 1er ex. connu est l. I, ch. XXXIX, l. 14, mais, depuis, il semble entré dans l'usage et R. Estienne l'enregistre en 1549 ; comme en italien, il s'emploie au singulier et au pluriel, cf. ch. XV, l. 58; le sens d' « attouchement affectueux » est postérieur; la graphie *ch* est faussement étymologique, Sainéan, I, 151.

70. Monnaie à l'image de saint Michel, cf. l. II, ch. XXV, n. 12.

71. Cf. *Prol.*, n. 64.

72. *Eslourdy :* participe passé de *eslourdir :* « rendre lourd, hébété », cf. « Le suppliant avoir esté très bien batu de tant de coups orbes qu'il en estoit tout *eslourdy* » (1408, Paris, Arch. nat. JJ 163, pièce 109, dans Godefroy, *Dict.*, III, 488) ; le mot est attesté dès le XIVe siècle (*ibid.*), mais ne devient fréquent qu'au XVIe siècle (*ib.* et Huguet, *Dict.*) — *meurtry :* « contusionné », sens récent, cf. Huguet, *Evolution*, p. 108.

73. *Pocher* se dit, dès l'origine, des yeux comme des œufs, mais l'image : « au beurre noir » n'a été relevée dans les lexiques que postérieurement à R. (M.)

74. Brisée, cf. l. I, ch. XXVII, n. 68.

75. Bréchet : crête osseuse, longitudinale, médiane, qui sur le sternum de l'oiseau, donne insertion aux muscles pectoraux. Se dit ici, par analogie, du sternum humain, et surtout de son appendice xiphoïde. Expression qui a persisté dans le langage populaire : « *Le brichet décroché* » (Maine). (D.). — *Enfondré :* « enfoncé », cf. l. I, ch. XXXVI, n. 25.

76. Cette orthographe, qui correspond à la prononciation, cf. l. I, ch. XII, n. 35, est populaire, cf. Beaulieux, *Histoire de l'orthogr.*, I, p. 296; elle donne au passage cette couleur « rustique » dont R. a voulu teinter ce récit. (M.)

77. D'acier, cf. l. III, ch. XXVII, n. 5.

78. Chef-lieu de canton, arr. de Chinon, Indre-et-Loire, cf. Marichal, *Rabelais à l'Ile-Bouchard*. Il y avait à l'Ile-Bouchard, depuis 1544, deux sergents royaux en titre : François Binet et René Roy, mais le « gras

nous, acoustré à la tigresque [79], bien toutesfois satisfaict et content du seigneur de Basché; et moyennant le secours des bons chirurgiens du pays vesquit [80] tant que vouldrez. Depuis n'en feut parlé [81]. La memoire en expira avecques le son des cloches, lesquelles quarrilonnerent à son enterrement [82]. »

Ligne 107. I : *accoustré*

prieur » eût pu, avant comme après, en trouver un plus grand nombre, car la création d'un second office, en 1544, a été motivée par l'affluence des sergents qui s'y installaient indûment; sur l'abondance des procès, R. Marichal, *René Dupuy*, p. 135-136.

79. La peau sillonnée d'ecchymoses, comme le pelage rayé du tigre. (D.) — *Accoustré*, cf. *Epit. lim.*, n. 43.

80. Vécut, forme archaïque (cf. Fouché, *Verbe*, p. 261) éliminée par *vescut* refait sur le part. passé, qui apparaît vers le milieu du XVIe s., mais la forme *vesquit* s'est conservée jusqu'au début du XVIIIe s. (*ibid.*, p. 325).

81. La formule : « moyennant le secours... etc. », de même que celles que R. emploie ch. XIV, l. 45, XV, l. 80, rappelle les euphémismes dont usent en pareil cas les *lettres de rémission :* « dont il mourut là par faute de gouvernement ou autrement », que R. a déjà parodiées l. II, ch. XIV, l. 78-79 ; comparer Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, Paris, 1864, *passim.* (M.)

82. Cf. *Psalm.*, IX, 6-7 : « Increpasti gentes et periit impius... Inimici defecerunt frameae in finem, et civitates eorum destruxisti, *Periit memoria eorum cum sonitu...* » (Lebègue, *Quart Livre*, p. 30).

Comment, à l'exemple de maistre François Villon,
le seigneur de Basché loue ses gens.

Chapitre XIII.

« Chiquanous issu du chasteau et remonté sus son esgue orbe [1] (ainsi nommoit il sa jument borgne), Basché, soubs la treille de son jardin secret [2], manda querir sa femme, ses damoiselles, tous ses gens ; feist apporter vin de collation [3], associé d'un nombre de pastez, de jambons, de fruictz et fromaiges, beut avecques eulx en grande alaigresse, puys leurs dist :

« Maistre François Villon, sus ses vieulx jours, se retira à S. Maixent en Poictou, soubs la faveur d'un home de bien, abbé du dict lieu [4]. Là, pour donner passetemps au peuple, entreprint [5] faire jouer la Passion en gestes et languaige Poictevin [6]. Les rolles distribuez, les

---

Ligne 6. H, I : *damoysellcs* — l. 7. H, I : *fist* — l. 8. H : *eux* — l. 9. G, H, I : *puis* — H, I : *leur* — l. 10. F : *Erançois* — I : *Maxent* — l. 11. H, I : *soubz* — H, I : *homme* — l. 13. I : *langaige* — I : *roolles*

1. Prononcer *ègue orbe*, la graphie *es* indique un *è* long (Beaulieu, *Hist. de l'orthogr.*, I, 320); *ègue* est le provençal *ega*, du lat. *equa* (a. fr. *ive*), cf. *Atlas linguist.*, 736; *orbe* (lat. *orba*) a existé en a. fr., Guill. Bouchet l'emploie encore au sens d' « aveugle », mais il ne semble plus vivant, au XVIe s., que dans l'expression *coup orbe :* « contusion faite avec un objet non tranchant » (Godefroy, *Dict.*, V, 613-614), c'est donc aussi un emprunt au prov. *orba*. Ce chiquanous est un méridional, il fait partie des sergents indûment installés à l'Ile-Bouchard, cf. ch. XII, n. 78. (M.)

2. Cf. *Prol.*, n. 232.

3. La collation est un repas léger que l'on prend après le souper (environ 6 h. du soir), avant de se coucher, cf. Gohory, J., *Devis sur la vigne*, Paris, 1550, fol. I 3 v° : « ...maintenant... allons prendre nostre *vin de collation* et jouer une prime, fluz ou renette jusques à l'heure du repos » ; cf. Huguet, *Evolution*, p. 304; on a dit aussi « vin du coucher », *Eutrapel*, 212, dans Lacurne. (M.)

4. Cf. *Introduction*, ch. II.

5. Cf. *Prol.*, n. 115.

6. En action, même sens que ch. II, n. 24.

joueurs recollez [7], le theatre preparé, dist au Maire et eschevins que le mystere pourroit estre prest à l'issue des foires de Niort [8] : restoit seulement trouver habillemens aptes aux personnaiges. Les Maire et eschevins y donnerent ordre. Il [9], pour un vieil paisant habiller qui jouoyt Dieu le pere, requist frere Estienne Tappecoue [10], secretain [11] des Cordeliers du lieu, luy prester une chappe et estolle [12]. Tappecoue le refusa, alleguant que, par leurs statutz provinciaulx, estoit rigoureusement defendu rien bailler ou prester pour les jouans [13]. Villon replic-

Ligne 14. H : *Mere* — l. 16. I : *apres aux* — I : *personnages* — l. 17. I : *paysant*

7. *Recoler :* « faire répéter » une déposition ou un témoignage *:* « ...pour avoir mené [à Chinon] Anthoine Gaultron, prisonnier es prisons de ladite seigneurie de l'Isle-Bouchart, pour estre *recollé* et affronté à Jehan Gaultron, son père... » (Chartrier de Thouars, 1830, fol. 34, — 1533), puis « faire répéter un rôle à un acteur », sens technique usuel (Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 29 sq.); le sens courant de « repasser » se trouve l. I, ch. XXIV, l. 57. (M.)

8. Le 30 novembre, le 6 mai et le 6 février, cf. l. III, ch. XIII, n. 42. Il s'agit, naturellement, des foires du 6 mai.

9. Cf. *Epit. lim.*, n. 36.

10. Tappequeue, forme de l'Ouest, cf. ch. XII, n. 2.

11. Sacristain, cf. l. I, ch. XLII, n. 5, la forme moderne, latinisante, commence à paraître : elle est dans Amyot (Littré), mais R. Estienne, 1549, l'ignore encore.

12. La *chappe* fait partie du costume habituel de Dieu le Père, cf. Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 37-38, Bapst, *Essai sur l'histoire du théâtre*, 1893, in-4°, p. 47, Cohen, *Passion de Mons*, p. LIV, Leroquais, *Livres d'heures*, pl. XLI, XLII, XLVII, LXXI. Mais Dieu le Père en costume de Pape, avec la *chappe* et l'*étole*, se rencontre aussi à plusieurs reprises, au XVIe s., dans les miniatures, cf. Leroquais, *Sacramentaires*, pl. CXVII, CXXI, LXXXIX, 1. (M.)

13. Le prêt des ornements ecclésiastiques pour le jeu de la Passion est d'usage courant aux XVe et XVIe s. Cependant des difficultés se produisirent parfois : à Poitiers par ex., en 1534, l'ami de R., Jean Bouchet, se voit refuser le prêt par le chapitre de Saint-Hilaire, qui revint, trois mois plus tard, sur sa décision (Hamon, *Jean Bouchet*, p. 113, autres ex. dans Cohen, R. *E.* R., IX, p. 36-37). Pour les Cordeliers, le texte invoqué par Etienne Tappecoue existe : les *Constitutions de Barcelone* de 1451, en vigueur donc au temps de Villon, interdisent le prêt : « Caveant fratres in festo sancti Nicholaï seu Innocentium vel quibuscumque aliis festis, vestes extraneas religiosas seu saeculares aut clericales vel muliebres, sub specie devotionis, induere, *nec habitus fratrum saecularibus pro ludis faciendis accommodentur*, sub poena amotionis confusibilis de conventu » (*Mon. franciscana*, Londres, 1882, II, p. 93). R. ne pouvait ignorer les *Constitutions de Barcelone*, car elles ont servi de base aux réformes dites « de l'Observance » qui ont commencé à prendre corps, en France, vers 1517, époque à laquelle il appartenait à l'Ordre, et ont abouti aux statuts adoptés par la province de Touraine en 1539, statuts dans lesquels l'interdiction du prêt n'a d'ailleurs pas été reproduite, cf. A. Sérent, *Le statut des quatre grandes provinces françaises des Cordeliers en 1539*,

quoit que le statut seulement concernoit farces, mommeries [14] et jeuz dissoluz, et qu'ainsi l'avoit veu practiquer à Bruxelles et ailleurs [15]. Tappecoue, ce non obstant, luy dist peremptoirement qu'ailleurs se pourveust, si bon luy sembloit, rien n'esperast de sa sacristie, car rien n'en auroit, sans faulte. Villon feist aux joueurs le rapport en grande abhomination, adjoustant que de Tappecoue Dieu feroit vengence et punition exemplaire bien toust.

« Au sabmedy subsequent, Villon eut advertissement que Tappecoue, sus la poultre [16] du convent [17] (ainsi nomment ilz une jument non encores saillie), estoit allé en queste à Sainct Ligaire [18], et qu'il seroit de retour sus les deux heures après midy. Adoncques feist la monstre de la diablerie [19] parmy la ville et le marché. Ses diables estoient tous capparassonnez [20] de peaulx de loups, de veaulx et de beliers, passe-

---

Ligne 22. I : *jeux* — l. 26. G : *faute* — H, I : *fist* — G : *raport* — l. 27. H, I : *abomination* — I : *vengeance* — l. 28. I : *tost* — l. 29. I : *samedy* — l. 31. D, E, F, G, H, I : *jaillie* — l. 34. I : *belliers*

Revue d'hist. franciscaine, VII, 1930, p. 5-33. (M.)

14. Mascarade, cf. l. I, ch. XVIII, n. 11.

15. De 1441 à 1559 on jouait à Bruxelles, tous les ans, sur la grand'place, une des *Sept joies de la Vierge*. La représentation était précédée d'une procession fameuse, l'*ommegang* (Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 37). Ni Villon, ni Rabelais, n'ont « vu » ces représentations car ni l'un, ni l'autre, n'ont été à Bruxelles.

16. *Poutre*, au sens que lui donne R., est ancien (lat. *pullitra* dérivé de *pullus :* « poulain ») et a été, comme le prouvent ses survivances dans les dialectes (cf. Godefroy, *Dict.*, VI, 360), usité sur tout le territoire de la Gaule; il est certainement hors d'usage dans la langue littéraire à la fin du siècle : Cotgrave le marque d'une croix, et si Furetière le connaît encore, c'est à titre de curiosité historique. Les exemples en sont assez nombreux au XVI[e] s. (Godefroy, *loc. cit.*), mais presque tous appartiennent à des textes ou à des écrivains de Normandie, Touraine ou Anjou, et on le trouve encore en poitevin en 1755, c'est donc un mot de l'Ouest. Le sens moderne, qui dérive métaphoriquement du sens ancien et que R. emploie ch. XXXIV, remonte au XIV[e] s. (Godefroy, X, 397). (M.)

17. Couvent, forme refaite sur *conventus*, cf. l. I, ch. XL, n. 7, et Thurot, II, 514. Comparer ch. XI, n. 5.

18. Deux-Sèvres, cant. de Niort.

19. La *monstre* ou parade publique, plusieurs jours avant la représentation, par ex., à Poitiers, le 4 juillet, alors que la représentation avait lieu le 19, est, on le sait, de règle (cf., entre autres, E. Lintilhac, *Les origines du théâtre*, I, 1904, p. 77-78); la « diablerie » ou ensemble des diables (comparer l. I, ch. IV, n. 14) marche en tête (R. Lebègue, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, p. 91), mais la monstre particulière de la « diablerie » ne semble pas attestée et est peut-être inventée par R. pour les besoins de l'anecdote. (M.)

20. Cf. *Prol.*, n. 100.

mentées [21] de testes de mouton, de cornes de bœufz et de grands havetz de cuisine [22] ; ceinctz de grosses courraies [23], esquelles pendoient grosses cymbales de vaches et sonnettes de muletz à bruyt horrificque [24]. Tenoient en main aulcuns bastons noirs pleins de fuzées [25] ; aultres portoient longs tizons allumez, sus lesquelz à chascun carrefou [26] jectoient plenes poingnées de parasine [27] en pouldre, dont sortoit feu et fumée terrible. Les avoir ainsi conduictz [28] avecques contentement du peuple et grande frayeur des petitz enfans, finablement les mena

Ligne 36. H, I : *havefz* — H, I : *ceincts* — l. 37. H, I : *sonnetz* — H, I : *mulets* — H, I : *bruict* — H, I : *horrifique* — l. 38. G, H, I : *aucuns* — G, I : *autres* — l. 39. I : *carrefour* — l. 40. I : *pleines* — I : *poingnée* — I : *poix resine* — l. 41. H, I : *conduits* — I : *avec* — l. 42. H : *fraieur* — H, I : *petits*

21. Proprement « garni de passement » : ouvrage fait en entrelaçant (passant) les fils, s'est dit aussi de la dentelle; on le dit aussi de l'incrustation : « robe passementée de velours » (Du Fail, *Eutrapel*, IV, dans Godefroy, *Dict.*, X, 289). Le 1er ex. du mot est l. III, ch. II, l. 39. Les passements s'employaient spécialement pour les bordures des vêtements, c'est en ce sens que Ronsard l'emploie : « Un houbelon rampant à bras longs et retors — De ce creux gobelet *passemente* les bors » (*Eclog.* I, dans Godefroy, *loc. cit.*), R. désigne donc par là les cornes qui couronnaient les diables. (M.)

22. « Du temps de Joachim Peronius, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle [havet] se disoit encore à Paris pour signifier un instrument crochu avec lequel on tiroit la viande d'un pot ou d'une marmite » (*Diction. de Trévoux*), ancien et usuel.

23. Courroie, cf. ch. VII, n. 33.

24. Les *cymbales*, d'après Godefroy, sont deux demies sphères creuses tenues par un anneau au sommet, ce qui s'accorde avec la traduction qu'en donne R. Estienne, 1549 : *cymbalium*, *crotalum* ; les vaches, les mulets, etc., portent des cymbales (Huguet, *Dict.*); la *sonnette* est une sorte de grelot, les deux mots sont à peu près synonymes. Les diables des *Passions* sont, en effet, vêtus de maillots à longs poils ou de peaux de bêtes, ils portent des cornes, cf. Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 16 sq., Bapst, *Essai sur l'histoire du Théâtre*, p. 51, Cohen, *Passion de Mons*, XII. Les diables de la 7e *Repue franche* ont « l'ung ung croc, l'autre une massue », dans le *Roman de la Rose* ils ont des *crocs*, des *havetz* (Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 32-33), à Mons ils ont « clocques ne autres choses qui fachent noise ». (M.)

25. A Bruges en 1536 les diables « tenoient entre leurs mains quenouilles à feu, faites en forme de serpents, qui leur estoient changées d'heure en autre par gens à ce faire commis, tant qu'ils n'estoient point sans jetter feu d'icelles ou par autres parties de leurs corps » (Cohen, *R. E. R.*, IX, p. 39).

26. La chute de l'*r* en français après *ou* est anormale, cf. Rousselot, *Revue de Phonétique*, I, 1911, p. 171-172 et Thurot, II, 171. Il s'agit de formes de l'Ouest analogiques de *chiquanous*, cf. ch. XII, n. 2. (M.)

27. Poix-résine (provençal) : « Lous arrouseroun sur l'esquino — D'un bon bouioun de *peresino* » (Fabre). (D.)

28. Cf. *Prol.*, n. 317.

bancqueter en une cassine[29], hors la porte en laquelle est le chemin de Sainct Ligaire. Arrivans à la cassine, de loing il apperceut Tappecoue qui retournoit de queste, et leurs dist en vers macaronicques[30] :

Hic est de patria, natus de gente belistra,
Qui solet antiquo bribas portare bisacco[31].

« Par la mort diene[32] ! (dirent adoncques les Diables) il n'a voulu prester à Dieu le pere une paouvre chappe; faisons luy paour. — C'est bien dict, respond Villon; mais cachons nous jusques à ce qu'il passe, et chargez vos fuzées et tizons. »

« Tappecoue arrivé au lieu, tous sortirent on[33] chemin au davant[34] de luy, en grand effroy[35], jectans feu de tous coustez sus luy et sa poultre, sonnans de leurs cymbales, et hurlans en diable : « Hho, hho, hho, hho, brrrourrrourrrs, rrrourrrs, rrrourrrs. Hou, hou, hou. Hho, hho, hho. Frere Estienne, faisons nous pas bien les Diables ? »

« La poultre, toute effrayée, se mist au trot, à petz, à bonds, et au

---

Ligne 44. H, I : *en la cassine* — l. 45. H, I : *macaroniques* — l. 47. H, I : *bissacco* — l. 48. H, I : *dienne* — G : *il n'ha* — l. 49. G : *paovre ;* H, I : *povre* — l. 50. F, H, I : *respondit* — l. 52. I : *en chemin* — H, I : *devant* — l. 53. H, I : *costez* — l. 54. I : *hurlans diable* — G : *diables*

29. Cf. *Prol.*, n. 271.

30. Vers dont le vocabulaire est formé par un mélange de mots latins classiques, purs ou altérés volontairement de diverses façons, et de mots vulgaires ou dialectaux revêtus d'un vernis latin, et dont la morphologie, la syntaxe et la prosodie sont, dans l'ensemble, classiques, cf. V. E. Paoli, *Teofilo Folengo, Il Baldus..., passi scelti*, Firenze, 1941, p. 47 sq. C'est ici le 1er ex. du mot en français ; R. l'emprunte probablement à Folengo qui l'explique ainsi : « Ars ista poetica nuncupatur ars macaronica a macaronibus derivata, qui macarones sunt quoddam pulmentum farina, caseo et botiro compaginatum, grossum, rude et rusticanum ; ideo macaronices nil nisi grassedinem, ruditatem et vocabulazzos debet in se continere » (*ibid.*, p. 48, n. 1). (M.)

31. « C'en est un du pays, né de la gent belistre, Qui porte des croûtons dedans un vieux bissac ». — *Belistra :* « mendiant, gueux » (all. *bettler*), mot récent mais usuel. — *Bribas :* « morceaux de pain et, spécialement, pain de quête », cf. l. III, ch. XXIII, n. 3, lui aussi récent et usuel. (M.)

32. Altération euphémique de *Mort Dieu*, Sainéan, II, 349.

33. Cf. *Epit. lim.*, n. 20.

34. Cf. *Prol.*, n. 34.

35. Vacarme, sens ancien et usuel.

gualot, à ruades, fressurades[36], doubles pedales[37] et petarrades : tant qu'elle rua bas Tappecoue, quoy qu'il se tint à l'aube du bast[38] de toutes ses forces. Ses estrivieres estoient de chordes; du cousté hors le montouoir[39] son soulier fenestré[40] estoit si fort entortillé qu'il ne le peut oncques tirer. Ainsi estoit trainné à escorchecul par la poultre, tousjours multipliante en ruades contre luy, et fourvoyante[41] de paour par les hayes, buissons et fossez. De mode qu'elle luy cobbit[42] toute la

Ligne 61. H : *montouir ;* I : *montoir* — H : *entourtillé* — l. 62. H, I : *onques* — H, I : *trainé*

36. Dérivé de *froissure :* froissement, fracture (prononcé *freussure*, cf. *freussoit*, l. I, ch. XXVII, l. 86 et n. 68), comparer Messin *freussener :* se dit d'une bête qui ne reste pas en repos, d'un cheval qui s'ébroue, etc. (Zéliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, Publ. de la Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 11 ,1923, p. 291). (M.)

37. Synonyme de *ruade :* en dehors de Cotgrave qui l'explique : « (a horses) kickings, winsings, yearkings, or flingings out with the heels » et, par conséquent, l'emprunte à R., les lexicographes ignorent le mot jusqu'à Oudin, 1642, qui lui donne exclusivement le sens de « pédale d'orgue ». On sait que le clavier de pédale existe en France depuis le milieu du XVe siècle, mais le nom de *pedalle* ne paraît, pour la première fois, qu'en 1542, antérieurement on trouve, en 1516, « *peaynes* » (Dufourcq, N., *Esquisse d'une histoire de l'orgue en France*, Paris, 1935, in-4°, p. 167-168). C'est un emprunt à l'ital. *pedale*, adj., « qui a rapport aux pieds » — Oudin donne : « pied d'arbre... pied à soutenir quelque chose, race, tige, estoc. *Pedali :* chaussons » — R. pense-t-il ici aux pédales de l'orgue, ou de tout autre instrument ? A-t-il simplement retenu le sens général de l'adjectif ? Le mot est, en tout cas, étranger au langage de l'équitation : Fr. Grisone, *Gli ordini di cavalcare*, Naples, 1550, in-4°, trad. en fr. sous le nom de *L'Ecuirie...*, Paris, 1579, in-8°, Salomon de la Broue, *Le cavalerice françois*, Paris, 1602, in-f° (1re éd., 1593), etc., l'ignorent. (M.)

38. Chacune des deux planchettes ou bandes qui, dans la charpente d'une selle, relient les deux arçons, altération de l'a. fr. *auve* (peut-être sous l'influence de *aube : albam*), dérivé de *alapa*, lat. ou étrusque : « gifle » d'où « main plate » et « palette » (Wartburg, *Franz. Etym. Wörterbuch*, I, 57).

39. Pierre ou escabeau pour monter à cheval ; comme aujourd'hui on monte du côté gauche, cf. L. Gauthier, *La Chevalerie*, p. 328 n. — Même expression l. II, ch. XVII, l. 127. Sur la graphie, cf. *Prol.*, n. 167.

40. Tailladé. Les Cordeliers auraient dû aller « nudz pieds, à tout le moins les souliers *couppez par dessus* », Jean Ménard, *Déclaration*, p. 65, mais ils prenaient des libertés : « vous portez... soulliers ou tous entiers ou *ung peu esgratignez la première peau par dessus :* car le reste est de coulleur de chair, ou escaffignons de cuir, de telle couleur avec figure ou portraiture d'orteil... », *ibid.*, p. 253. (M.)

41. Sur l'accord, cf. l. I, ch. III, n. 70 et Brunot, *Histoire*, II, 402 sq.

42. Brisa, dérivé de *cobe* (lat. *colaphus*) : « coup » et aussi « bosse », angevin, lochois et berrichon (Wartburg, *Franz. Etym. Wörterbuch*, II, 864 ; Poirier, p. 36).

teste, si que la cervelle en tomba près la croix Osanniere [43]; puys les bras en pieces, l'un çà, l'aultre là, les jambes de mesmes; puys des boyaulx feist un long carnaige, en sorte que la poultre au convent arrivante, de luy ne portoit que le pied droict et soulier entortillé.

« Villon, voyant advenu ce qu'il avoit pourpensé [44], dist à ses Diables : « Vous jourrez bien, messieurs les Diables, vous jourrez bien, je vous affie [45]. O que vous jourrez bien ! Je despite [46] la diablerie de Saulmur, de Doué, de Mommorrillon, de Langés, de Sainct Espain, de Angiers [47],

Ligne 65. G, H, I : *puis* — l. 66. F, G, H, I : *autre* — G : *puis* — l. 67. H, I : *boyaux* — H, I : *fist* — l. 68. I : *et le soulier* — H : *entourtillé* — l. 69. H, I : *propensé* — l. 70. H, I : *jourez... jourez* — l. 71. H, I : *jourez* — I : *Saulmeur* — l. 72. H, I : *Mommorillon*

43. « *Croix osaniere*, en poictevin, est la croix ailleurs dite Boysseliere, près laquelle au dimenche des Rameaux l'on chante *Osanna filio David*, etc. », *Br. Déclar.* La *croix hosannière* de Saint-Maixent s'élevait au coin du chemin des Couperies, presque vis-à-vis de la porte du cimetière qui est le « grand cimetiere » existant du temps de R. (Clouzot, *Anc. théâtre en Poitou*, p. 20). *Hosannier* se rencontre en Saintonge, Poitou, Touraine, Anjou, dès la première moitié du XVIe s. (F. L. Ganshof, *Le Moyen-Age*, LV, 1949, p. 208 sq.)

44. Médité, cf. l. III, ch. XXIV, n. 42.

45. *Jourrez :* la forme n'a pas été signalée ailleurs (Huguet, *Dict.*), la forme régulière *jouerez* devenait *jou'rez*, le redoublement de l'*r* est analogique de *cherrai*, *merrai*, *dorrai*, *orrai*, etc., cf. Fouché, *Verbe*, p. 379 sq., Brunot, *Histoire*, II, p. 359 sq. — *Je vous affie :* Je vous assure (sur ma foi), ancien et encore usuel, bien que R. Estienne l'ait oublié dans la 1re édition de son *Dict.*; il figure dans la seconde, Sainéan, II, 125.

46. Je mets au défi.

47. La *Passion* fut jouée à *Saumur* au mois d'août 1534 ; Panurge, si on l'en croit, y aurait joué Dieu le Père ! Cf. l. III, ch. III, n. 22. A *Doué-la-Fontaine*, cant. et arr. de Saumur (Maine-et-Loire), il existait une carrière, aménagée en forme d'amphithéâtre à la fin du XVe ou au début du XVIe s., que Juste-Lipse a prise pour une ruine romaine, et décrite, en 1584, dans son *De amphitheatris* (gravure reprod. par R. Lebègue, *Le Mystère des Actes des Apôtres*, pl. II, p. 20); il raconte qu'en 1539 on y joua les *Actes des Apôtres*, mais on n'a pas de témoignages certains de représentations à Doué avant 1597 (Lebègue, *op. cit.*, p. 27, et *Human. et Ren.*, VIII, p. 316); R. parle l. III, ch. III, l. 92, de la « diablerie » de Doué. Des Mystères furent joués à *Angers* en 1446, 1456, 1471, 1486 et 1491, deux d'entre eux, la *Passion* de 1486 (texte de Gréban remanié par J. Michel) et la *Résurrection* de 1456 furent célèbres et tous deux publiés par Vérard sous le nom de Jean Michel (Petit de Juleville, *Mystères*, II, 175, Lebègue, *Actes*, p. 7-9). On ne sait rien des représentations de *Montmorillon*, ch.-l. d'arr. (Vienne), *Langeais*, ch.-l. cant. et *Saint-Epain*, cant. Sainte-Maure, arr. Chinon (Indre-et-Loire). (M.)

voire, par Dieu, de Poictiers avecques leur parlouoire [48], en cas qu'ilz puissent estre à vous parragonnez [49]. O que vous jourrez bien ! »

« Ainsi, dist Basché, prevoy je, mes bons amys, que vous dorenavant jouerez bien ceste tragicque farce [50], veu que à la premiere monstre et essay, par vous a esté Chiquanous tant disertement [51] daubbé, tappé et chatouillé. Præsentement je double à vous tous vos guaiges. Vous, mamie (disoit-il à sa femme), faictez vos honneurs [52] comme vouldrez. Vous avez en vos mains et conserve [53] tous mes thesaurs [54]. Quant est de moy, premierement je boy à vous tous, mes bons amys. Or çà, il est bon et frays. Secondement, vous, maistre d'hostel, prenez ce bassin d'argent : je le vous donne. Vous, escuiers, prenez ces deux couppes d'argent doré. Vos pages de troys moys ne soient fouettez.

Ligne 73. I : *Angiers, voy je* — H : *voyre* — H, I : *pas Dieu* — H, I : *avec* — l. 74. I : *paragonnez* — H, I : *jourez* — l. 75. H, I : *amis* — H, I : *doresnavant* — l. 76. H, I : *tragique* — l. 78. H, I : *presentement* — I : *gaiges* — l. 79. H, I : *faictes* — I : *voz* — l. 80. I : *voz* — H, I : *conservez* — H, I : *quand* — l. 82. G : *frais* — l. 83. D, E, G, H, I : *il le vous ;* F : *je le* — G, H, I : *escuyers* — l. 84. D, E, F, H : *d'oré ;* G, I : *doré* — G, H : *trois* — G, H, I : *soyent*

48. Des représentations de la *Passion* eurent lieu à Poitiers en 1486, 1508, 1534, celle-ci organisée par J. Bouchet, l'ami de R. (Petit de Juleville, *Mystères*, II, 179). Le *parloir aux bourgeois*, grande salle de l'hôtel de ville, rue des Grandes-Ecoles, abritait les réunions municipales, les cours de la Faculté de Droit et parfois des représentations dramatiques (Plattard, *L'adolescence de Rabelais*, p. 76). Selon Clouzot, en parlant de diablerie, R. ferait allusion à une émeute de 1517 où Longueil, professeur de droit, se battit avec ses auditeurs à coups de *Digeste* (R. E. R., II, 244-245 et IX, 4, 15). (M.).

49. Comparés. Mot récent (1er ex. : R. Estienne, 1539), que R. a déjà employé l. III, ch. LII, l. 69; de *parangon*, espagnol, altéré sous l'influence de l'ital. *paragone*, proprement : « pierre de touche ». (M.)

50. Cf. ch. XII, n. 59. On ne distingue pas encore nettement entre *farce* et *comédie*. La première comédie en français, l'*Eugène* de Jodelle, sera jouée seulement en 1552 ou 1553 (Lebègue, *Quart Livre*, p. 35).

51. Si bien, littéralement : « si éloquemment », mais, pour R., *disert* est en soi, ironiquement, un terme d'excellence, cf. l. III, *Prol.*, l. 132.

52. Récompensez vos damoiselles et servantes ; ce sens, qui ressort du contexte — le seigneur de Baché ne récompense que les hommes — n'a pas été relevé par les lexiques ; il faut probablement le rapprocher de l'expression : « La part qui me revient de cette gloire ou de cette honte est si petite, que je ne cours pas après, et que *j'en fais les honneurs* à qui voudra », d'Alembert, *Lettre au roi de Prusse*, 16 mai 1772, dans Littré, v° *honneur*, col. 2042 b, qui traduit : « disposer de quelque chose en faveur de quelqu'un ». (M.)

53. Garde, usuel.

54. Trésors, cf. *Prol.*, n. 279.

M'amye, donnez leurs mes beaulx plumailz blancs, avecques les pampillettes d'or [55]. Messire Oudart, je vous donne ce flaccon [56] d'argent. Cestuy aultre je donne aux cuisiniers; aux varletz de chambre je donne ceste corbeille d'argent; aux palefreniers je donne ceste nasselle [57] d'argent doré; aux portiers je donne ces deux assietes; aux muletiers, ces dix happesouppes [58]. Trudon, prenez toutes ces cuilleres d'argent et ce drageouir [59]. Vous, lacquais [60], prenez ceste grande salliere. Servez

Ligne 85. G, H, I : *M'amie* — H, I : *beaux* — l. 87. G : *autre* — H, I : *varlets* — l. 88. F : *palfreniers* — l. 89. H, I : *assiettes* — l. 90. G : *happesoupes* — I : *toutes cueilleres* — H : *cueilleres* — l. 91. I : *drageoir* — H, I : *saliere*

55. Les hommes portent à leur chapeau quelques plumes d'autruche groupées en *plumail* — mot récent et à la mode pour panache (Du Fail, *Eutrapel*, XXX, éd. Courbet, II, p. 159); celles qui sont d'un beau blanc sont les plus appréciées, elles sont frisées, leurs barbes sont givrées de perles ou de diamants (Enlart, *Costume*, p. 172 et fig. 176), ici de *pampillettes*, peut-être le même mot que *papillottes* (paillettes), dérivé de *papillon*, cf. l. I, ch. LVI, l. 54 sq. et n. 24, ou de *pampe* pour *pampre* ? (M.)

56. Cf. l. I, ch. V, l. 57.

57. Vase en forme de bateau, Sainéan, II, 199.

58. Ce mot ne se rencontre qu'ici, en ce sens; Marnix, qui, comme on le sait, imite souvent R., l'emploie en un autre sens : « parolle non escrite, grandement estimée entre les friands happe-souppe et taille-boudins de la cuisine papalle », *Diff.* I, IV, 16, dans Huguet, *Dict.* Le mot semble donc formé plaisamment par R. sur le modèle de *happelourde :* « piège à nigauds, pierre fausse » (cf. *Romania*, XLI, 1912, p. 119), *happelopin :* « escornifleur » (Furetière), *happevent :* « auvent » (Huguet, *ibid.*). Cette note d'humour trahit l'évidente exagération de R., car un petit gentilhomme comme René Dupuy n'avait ni tant de domestiques ni autant de vaisselle d'argent; Olivier de Serres, en 1600, écrit : « Nos pères n'avaient pour le plus, j'entends les plus riches, qu'une ou deux tasses d'argent » (Lefranc, *Vie quotidienne*, p. 151); la vaisselle d'Olivier de Serres, au Pradel, était d'étain (A. Lavondes, *Olivier de Serres*, p. 251). (M.)

59. La graphie *-ouir* n'est probablement qu'une faute d'impression pour *ouoir*, cf. *Prol.*, n. 167.

60. Valets de pied « qui vont ou devant ou après nous... qui sont bons a pied a faire messages et mettre la main à l'espée » (Brantôme, *Colonn. fr.*, dans Godefroy, *Dict.*, IV, 722), ce sens est récent : le mot, venu au XVe s. de l'arabe *al-kaïd*, par l'intermédiaire de l'espagnol et du catalan *alacay*, a signifié d'abord « homme de guerre, arbalétrier », sens qu'il a encore au XVIe s., à côté de celui que lui donne R. Ce dernier sens vient sans doute d'un croisement avec *naquet :* « jeune garçon, marqueur des jeux de paume », puis « page », qui est encore en usage en ce sens au temps de Ronsard. R. associe *laquays et nacquetz* dans la *Pantagruel. Prognost.*, ch. V (Marty-Laveaux, III, p. 244) et Fauchet, *De l'origine des Chevaliers*, I, ch. I, éd. 1611, écrit : « En France, il y a cent ans que les pages villains allans a pied ont commencé

moy bien, amys, je le recongnoistray : croyans fermement que j'aymeroys mieulx, par la vertus Dieu, endurer en guerre cent coups de masse sus le heaulme au service de nostre tant bon Roy, qu'estre une foys cité par ces mastins Chiquanous, pour le passetemps d'un tel gras Prieur. »

Ligne 92. H, I : *amis* — F : *je recongnoistray* — I : *croyant* — G, H, I : *aymerois* — l. 93. H : *mieux* — I : *vertu* — l. 94. G, H, I : *fois.*

d'estre nommez *laquets* et *naquets*, pour la mesme raison que dessus, à sçavoir d'aller à pied » (dans Godefroy, *Dict.*, V, 469). Cf. Spitzer, *Revista di Filologia española*, XII, 1925, p. 239-245, Sainéan, *Sources indigènes*, III, 197-198. (M.)

Continuation des Chiquanous daubbez en la maison de Basché.

Chapitre XIIII.

« Quatre jours après, un aultre jeune, hault et maigre Chiquanous alla citer Basché à la requeste du gras Prieur. A son arrivée, feut soubdain par le portier recongneu, et la campanelle sonnée. Au son d'icelle, tout le peuple du chasteau entendit le mystere[1]. Loyre poitrissoit[2] sa paste. Sa femme belutoit la farine[3]. Oudart tenoit son bureau[4]. Les gentilzhomes jouoient à la paulme. Le seigneur Basché jouoit aux troys cens troys[5] avecques sa femme. Les damoiselles jouoient aux pingres[6]. Les officiers jouoient à l'imperiale[7]. Les paiges jouoient à

Ligne 3. G, H, I : *autre* — l. 8. H : *gentilshommes ;* I : *gentilzhommes* — I : *Baché* — l. 9. H, I : *trois cens trois* — H, I : *damoyselles*

1. Le secret, mais le mot peut aussi avoir retenu quelque chose du sens de « comédie », « intrigue », comparer d'une part : « Et fut grand heur au chevalier entrepreneur, que celle noblesse vint au lieu, pour veoir et entendre le haut *mistere* de son emprise » (Ol. de La Marche, *Mém.*, I, 21, Michaud, dans Godefroy, *Dict.*, V, 348), et d'autre part : « Je sçay bien jouer ce *mistere* », c'est-à-dire : « feindre et de la sorte garder le secret », Marg. de Navarre, *Trop Prou...*, v. 334, éd. V.-L. Saulnier, *Théâtre profane*, comparer aussi les autres sens donnés par Huguet, *Langage figuré*, p. 126-128. (M.)

2. Pétrissait. Les formes *poystri*, *poitri*, *poitrir* se rencontrent dans l'Ouest, notamment chez Ronsard (dans Godefroy, *Dict.*, X, 328), et Lanoue, probablement angevin, enregistre en 1596 : « *pestris* ou *poitris* » ; le lat. **pīstūrīscit* n'a jamais pu donner *poistrit*, mais il est possible que la diphtongue *oi* soit le résultat de la palatalisation provoquée par la chute de l'*s*, cf. dans la Creuse et dans la Haute-Vienne : *teyto* de *testa* (M. Grammont, *Traité de phonétique*, Paris, 1933, p. 207). (M.)

3. Blutoit, peut-être sens libre, cf. l. III, ch. II, n. 13.

4. « Regarder à ses affaires, tenir ses comptes », cf. l. III, ch. VII, l. 43.

5. Probablement jeu de cartes dont le nom indique le nombre de points qu'il faut atteindre pour gagner, comme le jeu de « troys cens », l. I, ch. XXII, l. 20.

6. Osselets, cf. l. I, ch. XXII, l. 71.

7. Jeu de cartes italien ainsi nommé du nom de la plus forte carte, Sainéan, I, 286.

la mourre [8] à belles chinquenauldes [9]. Soubdain feut de tous entendu que Chiquanous estoient en pays [10]. Lors Oudart se revestir, Loyre et sa femme prendre leurs beaulx acoustremens, Trudon sonner de sa flutte, batre son tabourin; chascun rire, tous se preparer, et guanteletz en avant.

« Basché descend en la basse court. Là Chiquanous, le rencontrant, se meist à genoilz [11] davant luy, le pria ne prendre en mal si de la part du gras Prieur il le citoit, remonstra par harangue diserte comment il estoit persone publicque, serviteur de Moinerie, appariteur de la mitre abbatiale [12], prest à en faire autant pour luy, voyre pour le moindre de sa maison, la part qu'il luy plairoyt l'emploicter [13] et commender. « Vrayement, dist le seigneur, ja ne me citerez que premier [14] n'ayez beu de mon bon vin de Quinquenays [15] et n'ayez assisté aux nopces que je

---

Ligne 11. I : *morre* — l. 12. G : *estoit* — G, I : *se revestit* — l. 13. H : *accoustremens ;* I : *accoustrement* — H, I : *sonner sa* — l. 14. H, I : *battre* — I : *ganteletz* — l. 16. I : *les rencontrant* — l. 17. H, I : *devant* — l. 18. H, I : *remonstrant* — l. 19. H, I : *personne* — I : *publique* — l. 20. H : *pout luy* — H, I : *voire* — l. 21. G, H, I : *plairoit* — G, I : *commander* — l. 22. H, I : *vrayment*

8. Jouer à la mourre (ital. à la *morra*). Le jeu (cf. l. I, ch. XXII, n. 44) est souvent mal défini. En voici une règle précise : « Deux joueurs, se montrant le poing, étendent tout à coup ensemble un certain nombre de doigts, et en même temps, avec une même rapidité prononcent un nombre de 1 à 10. Celui qui a pressenti et dit le total des doigts des deux mains levés à la fois gagne un point de la partie. » (*Magasin pittoresque*, 1836, p. 17). Cette définition est d'accord avec celle d'Erasme (*Ad.*, I, 8, 23), mais la précise utilement. (S.)

9. Chiquenaudes, cf. l. I, ch. XXII, n. 225.

10. Cf. *Ep. lim.*, n. 38.

11. Cf. *Prol.*, n. 75.

12. *Appariteur* est le nom des « sergents » en droit romain. Il s'est conservé dans les tribunaux ecclésiastiques. Cf. G. Le Rouillé, *De justitia et injustitia*, Lyon, 1531, f° XLI v°. Mais, dit Durand de Maillane, *Diction. du droit canonique*, Avignon, 1761, « cette distinction est presque inutile parce qu'on se sert presque toujours dans les officialités de sergents laics pour les simples citations comme pour les exécutions... » Il en était de même au XVIe s. : le jeune Chiquanous est un sergent royal puisqu'il est « persone publicque », comparer *notaire publique du roy* en 1390 dans Godefroy, *Dict.*, X, 443; on ne peut donc conclure de ce passage que le prieur cite Baché devant son propre tribunal — ce qui aurait dû entraîner l'emploi d'un de ses « appariteurs » — plutôt que, comme demandeur, devant un tribunal civil. (M.)

13. Employer, cf. ch. X, n. 9.

14. D'abord, ancien et usuel.

15. Hameau, com. Chinon, cf. l. I, ch. XLVII, n. 54.

foys [16] præsentement. Messire Oudart, faictez le boyre tresbien, et refraischir [17]; puys l'amenez en ma salle. Vous soyez le bien venu ! [18] »

« Chiquanous, bien repeu et abbrevé [19], entre avecques Oudart en salle, en laquelle estoient tous les personaiges de la farce, en ordre et bien deliberez [20]. A son entrée chascun commença soubrire. Chiquanous rioit par compaignie [21], quand par Oudart feurent sus les fiansez dictz motz mysterieux, touchées les mains, la mariée baisée [22], tous aspersez [23] d'eaue beniste. Pendent qu'on apportoit vin et espices, coups de poing commencerent trotter. Chiquanous en donna nombre à Oudart. Oudart, soubs son supellis, avoit son guantelet caché : il s'en chausse comme d'une mitaine [24]. Et de daubber Chiquanous, et de

Ligne 24. H, I : *fays* — H, I : *presentement* — H, I : *faictes* — l. 25. H : *r'afraischir ;* I : *rafraischir* — G, I : *puis* — l. 26. I : *abbreuvé* — I : *avec* — l. 27. H, I : *personnages* — l. 31. I : *pendant* — H, I : *on luy apportoit* — l. 33. H, I : *soubz* — H, I : *suppellis* — I : *gantelet*

16. Fais, graphie inverse de *faye* (foie), cf. ch. VII, n. 33, qu'explique la confusion entre *oi* et *ai*, confusion qui a entraîné une prononciation, d'ailleurs discutée, *je foas*, Thurot, I, 356, 413.

17. Reposer, cf. ch. III, n. 46.

18. Cf. ch. X, n. 30.

19. Abreuvé ; *abbīberāre* donne *abevrer*, qui avec la labialisation de *l*, au contact du *b*, devient *abeuvrer*, puis *abuvrer* et, par métathèse : *abreuver* et *abruver*, ces deux formes se trouvent au XVIe s.; au XVIIe d'après Richelet, *abruver* est populaire, *abreuver* distingué, Fouché, *Verbe*, p. 46 et 59, Thurot, I, 453.

20. Décidé, cf. ch. XII, l. 50.

21. Par politesse, par imitation, l'expression se retrouve chez H. Estienne (dans Huguet, *Dict.*), Montaigne (dans Littré), et dans l'expression usuelle attestée par Furetière : « On dit que *par compagnie* on se fait pendre, quand on se licencie à faire quelque chose en faveur de la compagnie ». (M.).

22. La cérémonie de la « fiance » par jonction des mains, dont il est déjà question dans saint Augustin, se retrouve sans doute dans le rituel du mariage catholique. Mais le baiser échangé par les mariés pourrait être un souvenir de l'*osculum* des fiançailles romaines (*C. Théodos.*, III, 5, 6); à La Rochelle et en Limousin, notamment, l' « oscle » s'est maintenu tardivement comme moyen, pour le mari, de sceller une donation faite à sa femme *propter nuptias*, cf. A. Esmein, *Etudes sur les contrats dans le très-ancien droit français*, 1883, p. 103-104; P. Viollet, *Histoire du Droit civil français*, 3e éd., 1905, p. 438 et 866. (P.)

23. Aspergés ; dérivé d'*aspersion*, le mot est récent et rare, il ne parvint pas à détrôner *asperger*, Richelet dit : « il n'est pas encore bien établi, cependant les gens d'esprit le trouvent bon... » (dans Godefroy, *Dict.*, VIII, 207).

24. La *mitaine* est un gant où quatre doigts sont réunis, avec une séparation seulement pour le pouce : R. veut-il dire que Oudart enfonce à demi les gants ? mais la comparaison peut être amenée par l'idée de *battre* à laquelle *mitaine* est, on ne sait

drapper[25] Chiquanous, et coups des jeunes guanteletz de tous coustez pleuvoir sus Chiquanous. « Des nopces, disoient ilz, des nopces, des nopces, vous en soubvieinc ! » Il feut si bien acoustré que le sang luy sortoit par la bouche, par le nez, par les aureilles, par les œilz[26]. Au demourant, courbatu, espaultré[27] et froissé, teste, nucque, dours[28], poictrine, braz et tout. Croyez qu'en Avignon, on temps de Carneval[29], les bacheliers oncques ne jouerent à la raphe[30] plus melodieusement

Ligne 35. I : *gantelet*z — H, I : *coste*z — l. 37. H, I : *souvienne* — I : *fut* — I : *accoustré* — l. 38. H, I : *yeulx* — l. 39. I : *dos* — l. 40. I : *au temps*

trop pourquoi, fréquemment associée, comparer J. d'Auton : *pretter sa mitaine* à quelqu'un pour : « le frapper du poing » (dans Godefroy, *Dict.*, X, 159), et les expressions citées l. III, ch. xi, n. 22, notamment les « *Mitaines* a ces nopces telles » de Villon qui se rapporte à l'usage exploité ici par R. (M.)

25. Battre, proprement « fabriquer du drap », image tirée de l'opération du foulage des draps, cf. ch. viii, n. 3 ; ce sens figuré est récent : Godefroy, *Dict.*, II, 769, ne l'a pas rencontré au M. A., et R. Estienne, 1549, ne le connaît pas encore; plus. ex. dans Huguet, *Dict.*, et *Langage figuré*, p. 213. (M.)

26. Cf. *Ep. lim.*, n. 37.

27. Ecraser, vieux mot : Il ne figure dans Huguet, *Dict.*, que chez Lemaire de Belges, R. et son imitateur Marnix; il n'est pas dans R. Estienne, 1549. Même racine (*spelta*) que *épeautre :* « espèce de froment dont la balle reste adhérente au grain », donc qu'il faut battre fortement, comme le seigle vert, cf. ch. xii, n. 50. Dans les deux exemples d'*espautrer* chez Lemaire de Belges, ce verbe est, comme ici, uni à *froisser* (cf. pour le sens précis de ce mot ch. xii, n. 74). (M.)

28. Dos. Cf. *Prol.*, n. 259.

29. Carnaval, emprunt à l'italien *Carnevale ;* c'est ici le premier exemple du mot, car s'il est dans l'*Heptaméron*, rédigé entre 1542 et 1549, celui-ci ne parut qu'en 1559; R. Estienne, 1549, ne l'a pas encore. La forme *carnaval* est du xviie s., Thurot, I, 25, Wind, p. 168. Le carnaval donnait lieu, à Avignon, au début du xvie s., à de nombreuses réjouissances : banquet, bal, concerts, farces et moralités; ces fêtes officielles cessèrent d'être célébrées vers 1522, mais on ne cessa pas, pour cela, de s'amuser à Avignon dont la réputation était proverbiale, cf. Pansier, *Les débuts du théâtre à Avignon*, *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1919, p. 5-41, repris dans l'*Histoire de la langue provençale à Avignon*, et l. II, ch. v, n. 48. (M.)

30. La *raffe* ou *rafle* est un coup de dés où chacun des dés amène le même point, le joueur « rafle » alors la mise. La seule analogie que présente ce jeu avec les coups de poing des noces, c'est que suivant Nicot (dans Godefroy, *Dict.*, X, 473) le gagnant « prend hastivement ou bien plustot rapidement la mise », de là *rafler :* « enlever vivement en un tour de main », et *raffle de vent :* « coup de vent violent » (*ib.*, VI, 554), devenu plus tard *rafale ;* par ailleurs Oudin donne le sens de « soufflet » qui conviendrait ici, mais qui n'est qu'un sens dérivé, et ni Nicot, ni Furetière, ni Godefroy ne disent que « jouer à la rafle » pût signifier, si peu que ce soit, « jouer à se donner des soufflets ». Le lexique de Pansier, *Le pro-*

que feut joué sus Chiquanous. En fin il tombe par terre. On luy jecta force vin sus la face, on luy atacha à la manche de son pourpoinct belle livrée de jaulne et verd[31], et le mist on sus son cheval morveulx. Entrant en l'isle Bouchard, ne sçay s'il feut bien pensé et traicté, tant de sa femme comme des myres[32] du pays. Depuis n'en feut parlé[33].

« Au lendemain cas pareil advint, pource qu'on sac et gibbessiere du maigre Chiquanous n'avoit esté trouvé son exploict[34]. De par le gras Prieur feut nouveau Chiquanous envoyé citer le seigneur de Basché, avecques deux records pour sa sceureté[35]. Le Portier, sonnant la campanelle, resjouyt toute la famile[36] entendens que Chiquanous

Ligne 42. I : *fut* — l. 43. F, I : *attacha* — l. 44. G : *morveux* — l. 45. I : *Bouchad* — l. 46. H : *de myres* — I : *mires* — I : *fut* — l. 47. I : *au sac* — l. 49. I : *fut* — l. 50. I : *seureté* — l. 51. I : *famille* — I : *entendans* — G : *entendens ce*

vençal à Avignon, III, ignore le mot, Mistral connaît *raflo :* « jeu » et *rafle* « vacarme », ce qui pourrait s'accorder avec « mélodieusement ». Peut-être R. n'a-t-il retenu du sens primitif que celui d'un jeu agité et bruyant. (M.)

31. Cf. l. III, ch. XXIV, l. 29 : « chapperon vert et jaune à aureilles de lièvre » pour un chaperon de fou. Le *Vert*, dit H. Estienne, *Dialogues*, I, 237, est « expressément » réservé aux fous. C'était aussi la couleur des faillis (Laurière, *Glossaire du droit fr.*, I, 167); le jaune était la couleur imposée aux juifs, aux hérétiques, aux sorciers. Notons que la livrée de Henri II était : rouge, jaune et vert (Gay, *Glossaire*, v° *couleurs*), mais l'absence du rouge empêche de penser que R. ait voulu signifier que le chiquanous était sergent royal, et la hardiesse eût été grande de tourner ainsi en dérision les couleurs du roi. Sur *livrée*, cf. n. 44. (M.)

32. Médecin, archaïsme encore attesté au XVII[e] s. (Brunot, *Histoire*, III, 136), la graphie se refère à la fausse étymologie μυρῶν : *unguentarius* (Nicot), *mire* dérive de *medicus*, comme *grimoire* de *grammatica*, Sainéan, II, 103, 536, Ch. Thorn, *Les désignations françaises du médecin*, *Zeitschrift für franz. Sprache u. Literatur*, LV, 1931, p. 142 sq.

33. Cf. ch. XII, n. 81.

34. « La relation et rapport que le Sergent fait pour un ajournement, exécution, arrest, ou saisie de biens ou de personnes » (Laurière, *Glossaire*, I, 449). Il est tenu de le présenter « devers justice dedans trois jours au plus tard, autrement leur exploict sera reputé nul » (*Troisiesme livre des Offices*, t. VII. n. XII, p. 942-4). (M.)

35. La présence des *records* (témoins) était, en principe, obligatoire : « Suyvant nos anciennes Ordonnances tous adjournemens seront faits à personnes ou à domicile en presence de records et de tesmoings qui seront inscrits au rapport et exploict de l'huissier ou sergent... » (Ordon. de Villers-Cotterets, 1539, art. 9, Fontanon, I, 603). Louis XII, en 1499 (Fontanon, I, 501), l'avait déjà prescrit. La répétition prouve que cette règle n'était pas rigoureusement observée : le sergent, comptant sur la bonne volonté de l'ajourné, recrutait sans doute ses témoins sur place, ce n'est, comme ici, que lorsqu'il se méfiait qu'il s'adjoignait des records. (M.)

36. Famille, cf. *Prol.*, n. 59.

estoit là. Basché estoit à table, dipnant [37] avecques sa femme et gentilzhomes. Il mande querir Chiquanous, le feist asseoir près de soy, les records près les damoiselles, et dipnerent tresbien et joyeusement. Sus le dessert, Chiquanous se leve de table, præsens et oyans [38] les records cite Basché : Basché gracieusement luy demande copie de sa commission [39]. Elle estoit jà preste. Il prend acte de son exploict. A Chiquanous et ses records feurent quatre escuz Soleil donnez. Chascun s'estoit retiré pour la farce. Trudon commence sonner du tabourin. Basché prie Chiquanous assister aux fiansailles d'un sien officier [40] et en recepvoir le contract [41], bien le payant et contentent. Chiquanous feut cour-

---

Ligne 52. I : *disnant* — l. 52-53. H, I : *gentilzhommes.* — l. 54. G : *damoizelles* — I : *disnerent* — l. 55. H : *presens ;* I : *presents* — I : *oyants* — l. 60-61. I : *recevoir* — l. 61. I : *contentant* — I : *fut*

37. Dînant, la graphie *p* marque l'étymologie δειπνέω donnée, par ex., par R. Estienne, qui conserve cependant l'orthographe traditionnelle *disner* qui se trouve dans les premiers livres de R., cf., entre autres, l. I, ch. XXIII, l. 79, et correspond à l'étymologie véritable *disiunare*. Sur l'heure du dîner, cf. ch. XII, n. 28. (M.)

38. Formule juridique en usage dans les exploits.

39. *Commission* désigne, au sens général, une charge temporaire et révocable, par opposition à *office ;* c'est ici l'ordre donné au sergent de citer Baché. La *commission* est obligatoire pour toute citation « hors la ville et faux bourgs » (Jean Milles de Souvigny, *Style et Praticque...*, Lyon, 1556, in-f°, p. 16). Le chiquanous doit en bailler copie : « De toutes commissions et adjournemens seront tenus les sergens laisser la coppie avec l'exploit aux adjournez ou à leurs gens et serviteurs, ou les attacher à la porte de leurs domiciles... » (Ordon. de Villers-Cotterets, 1539, art. 22, Fontanon, I, 603). Le premier chiquanous, ch. XII, l. 95 sq., n'a pas eu le temps de remettre son exploit et sa commission : l'ajournement est nul, les sévices inexistants; le second n'a même pas eu le temps de citer; dans les deux cas, il n'y avait pas de témoins étrangers. Cette fois, Basché est obligé de prendre plus de précautions : le fait que Chiquanous a exhibé sa commission et permis ainsi à l'intimé d'en mesurer l'étendue, va mettre le sergent dans l'impossibilité de rapporter au juge les sévices dont il va être victime à propos d'un acte qui en excède les termes, cf. G. Le Rouillé, *De justitia et injustitia*, Lyon, 1531, l. III, cap. IX, f° XLII v° : « Ultra vero commissionem seu officium absque testibus sibi non creditur. Et ideo in his quae excedunt quae eorum officium vel quae sunt in facto alieno non creditur... » et Paul de Castro, *Consil.*, CCLXXVII, cité *ibid. :* « quamvis credatur sibi de sibi commissis, attamen de non sibi commissis non creditur, unde, si commissa fuerit citatio, et dixerit se citasse, sibi creditum, ut praedictum est. Sed de responsione sibi per citatum facta, puta quod dixerit : nolo venire, vel alia verba injuriosa, sibi non creditur... » (P.)

40. Cf. ch. X, n. 7.

41. L'*édit d'Angoulême*, novembre 1542, avait prescrit « qu'aussi ne fust loisible aux greffiers de nosdictes juridictions ou a

toys. Desguainna son escriptoire [42], eut papier promptement, ses records près de luy. Loyre entre en salle par une porte, sa femme avecques les damoiselles par aultre, en acoustremens nuptiaulx. Oudart, revestu sacerdotalement, les prend par les mains, les interroge de leurs vouloirs, leurs donne sa benediction sans espargne d'eaue beniste. Le contract est passé et minuté [43]. D'un cousté sont apportez vin et espices; de l'aultre, livrée à tas, blanc et tanné [44]; de l'aultre sont produictz [45] guanteletz secretement. »

Ligne 62. H : *desguaina ;* I : *desgaina* — l. 64. G : *autre* — I : *accoustremens* — l. 65. D, E, F, H : *les interrogé ;* G, I : *interroge* — l. 66. I : *leur* — l. 67. I : *costé* — l. 68. G, I : *de l'autre* — G, H, I : *de l'autre sont* — H, I : *produitz* — l. 69. I : *ganteletz* — D, E, G : *secrement ;* F, H, I : *secretement*

nosdicts juges d'icelles, leurs lieutenans et commis de recevoir aucuns contrats volontaires entre quelques personnes », mais il ne fut pas observé; cependant cette infraction mettait le Chiquanous dans l'impossibilité de se plaindre. (M.)

42. « L'ustensile manuel que les écrivains, secrétaires, gens de bureau et tabellions portaient suspendu à la ceinture par des cordons ou des chaînes, se compose d'un cornet à encre, d'une billette longue ou étui garni de plumes, de forcettes, de canifs et d'objets accessoires. L'enveloppe... le plus souvent faite de cuir ouvré, était une pièce de gaînerie... Des chaînes de suspension... traversaient des passants ou des anneaux... » (Gay, *Glossaire*). C'est le sens le plus ancien du mot, comparer *Prol.*, n. 315, et cf. l. I, ch. XIV, n. 16.

43. *Minuter :* écrire « par le menu le plaidé des parties, afin d'entendre le merite du fait : comme aussi nous disons minuter un bail de justice, une sentence, un arrest, et les minutes de justice, d'un contrat et instrument » (Laurière, *Glossaire*, II, 116).

44. La *livrée* au sens général consiste en un hoqueton habituellement aux armes du personnage qui la donnait (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*). Le mot désignait aussi les « cadeaux en habillement à l'occasion d'une fête » (Brantôme, éd. Soc. Hist. de France, *lexique*), puis, finalement, et c'est déjà le sens ici : « presens que la mariée fait à ses parens et amis pour assister à ses nopces, qui sont d'ordinaire des rubans de la couleur qu'elle aime »; au XVIIe s. « cette cérémonie ne se pratique plus qu'au village » (Furetière). Il est évident que les couleurs choisies, quand il s'agit d'un personnage noble, sont ses propres couleurs. D'après cela Basché aurait adopté le « blanc » et le « tanné », qui est une couleur brune, « *bay* ou *chatagné* », dit un texte de 1626 (Gay, *Glossaire*). Les armes de Basché étaient de sinople à bande d'or accostée de deux merlettes de même (Marichal, *René Dupuy*, p. 145). Mais il n'y a aucun lien nécessaire entre les couleurs personnelles d'un personnage et ses couleurs héréditaires. (M.)

45. Exhibés, sens juridique, cf. l. I, ch. V, n. 7. En dehors du sens de « faire naître » en parlant de la terre, etc., le seul sens usuel est alors, comme ici, et comme au ch. XX, l. 84 (éd. M.), emprunté au langage de la procédure, cf. Godefroy, *Dict.*, X, 425 et R. Estienne, 1549.

Comment par Chiquanous sont renouvelées les antiques coustumes des fiansailles.

Chapitre XV.

« Chiquanous, avoir degouzillé [1] une grande tasse de vin Breton [2], dist au seigneur : « Monsieur, comment l'entendez-vous ? L'on ne baille poinct icy des nopces ? Sainsambreguoy [3], toutes bonnes coustumes se perdent. Aussi ne trouve l'on plus de lievres au giste [4]. Il n'est plus d'amys. Voyez comment en plusieurs ecclises [5] l'on a desemparé [6] les antiques beuvettes des benoists saincts O O de Noel [7] ! Le monde ne faict plus que resver [8]. Il approche de sa fin. Or tenez : des nopces, des nopces, des nopces ! » Ce disant, frappoit sus Basché et sa femme, après sus les damoiselles et sus Oudart.

« Adoncques feirent guanteletz leur exploict, si que à Chiquanous

Ligne 1. I : *renouvellées* — l. 4. G, I : *degouzilé* — l. 6. I : *point* — H, I : *Sainsambregoy* — l. 7. I : *aut giste* — F : *il n'st* — l. 8. I : *eglises* — l. 13. I : *ganteletz*

1. Avalé. Dérivé de *gosier* qui ne se rencontre que là avec ce sens, *desgosiller* signifie ailleurs « égorger », « vomir », comparer aussi *degoiser, degoiseller :* « parler, chanter », cf. Godefroy, *Dict.*, II, 474, Huguet, *Dict.* et Sainéan, *Sources indigènes*, I, 398. — Sur la construction, cf. *Prol.*, n. 317.

2. Vin provenant du cépage dit *gros cabernet* ou *breton*, cf. l. I, ch. xiii, n. 58.

3. Déformation de « sang Dieu », Sainéan, II, 351.

4. *Prendre le lièvre au gîte*, locution usuelle pour : « surprendre quelqu'un avant qu'il ait le temps de s'échapper » (*Diction. Général*), qui ne semble pas attestée avant R.

5. Eglises, forme purement graphique calquée sur *ecclesia*.

6. Abandonné, usuel.

7. Dans la semaine qui précède Noël on chante, à vêpres, avant le *Magnificat*, une antienne, qui change chaque jour, et qui commence par *O Sapientia*, *O Adonaï*, *O Radix*, *O Clavis*, etc. Au chant de ces antiennes étaient liés plusieurs usages extra-liturgiques, comme des distributions de vin aux chantres ou à la communauté. Ces usages tombent en désuétude de même que les « jeux » de Pâques ou de Noël, par suite de l'épuration de la liturgie, conséquence de la Réforme. Cf. Vloberg, M., *Les Noëls de France*, Grenoble, 1934, p. 40 sq. ; Van Gennep, *Manuel de Folklore*, I, 6, p. 2846.

8. Déraisonner, cf. l. I, ch. xix, n. 36.

feut rompue la teste en neuf endroictz : à un des records feut le bras droict defaucillé [9], à l'aultre feut demanchée la mandibule superieure [10], de mode qu'elle luy couvroit le menton à demy, avecques denudation de la luette et perte insigne des dens molares, masticatoires et canines [11]. Au son du tabourin changeant son intonation, feurent les guanteletz mussez [12], sans estre aulcunement apperceuz, et conflictures multipliées de nouveau, avecques liesse nouvelle. Beuvans les bons compaignons uns aux aultres, et tous à Chiquanous et ses records, Oudart renioit et despitoit [13] les nopces, alleguant qu'un des records luy avoit desincornifistibulé [14] toute l'aultre espaule. Ce non obstant, beuvoit à luy joyeusement. Le records demandibulé [15] joingnoit les mains et tacitement luy demandoit pardon, car parler ne povoit il.

Loyre se plaignoit de ce que le records debradé [16] luy avoit donné si grand coup de poing sus l'aultre coubte [17], qu'il en estoit devenu tout esperruquancluzelubelouzerirelu [18] du talon.

Ligne 14. H, I : *fut* — l. 15. G, I : *autre* — l. 18. H, I : *furent* — H : *guantelets ;* I : *gantelets* — l. 19. G, H, I : *aucunement* — l. 21. I : *les uns* — G, H, I : *autres* — l. 23. G, H, I : *autre* — l. 24. I : *joignoit* — l. 26. H, I : *Loire* — I : *record* — l. 27. G, H, I : *autre*

9. Guy de Chauliac décrit au « petit bras,... deux os nommez *focilles* » [radius et cubitus]; à « la iambe... deux os dits *focilles* » [tibia et péroné] (*La Grande Chirurgie*, éd. E. Nicaise, 1890, Traité I, doct. II, ch. 4 et 8, p. 53 et 71). (D.)

10. Terme encore appliqué par Paré à la mâchoire supérieure; ne désigne plus aujourd'hui que le maxillaire inférieur. (D.)

11. Paré divise les dents en incisives, canines et maxillaires ou molaires. Il y a ici, chez R., impropriété de termes, désignant par masticatoires d'autres dents que les molaires. (D.)

12. Cachés, cf. l. I, ch. II, n. 13, Sainéan, II, 124.

13. Mettre au défi, rejeter, cf. ch. XIII, l. 71.

14. Démis, de *des* et *incornifistibulé*, copié sur le languedocien *cornifistibula ;* « chagriner », que R. interprète tout autrement : *corne*, *fistule* et *tubule*, d'où faire entrer péniblement, cf. l. II, ch. VII, n. 211. Sur l'emploi de ces mots, cf. Lote, *Rabelais*, p. 480.

15. Dont la mandibule est démanchée, cf. l. 15, mot probablement forgé par R., qui deviendra, au début du XVIIe s., *démantibuler* par contamination avec *demanteler*. (M.)

16. Qui a perdu un bras, cf. l. 14, création rabelaisienne qui peut s'inspirer du berrichon *abrati*, même sens, Sainéan, II, 178, ou du vendômois *débraté:* « qui a les manches déchirées », Wartburg, *Franz. Etym. Wörterbuch*, I, 488.

17. Coude, la forme *coubte* — où le *b* est destiné à rappeler l'étymologie *cŭbĭtum* — encore assez fréquente au XVIe s. et que R. affectionne (cf. Huguet, *Dict.*), semble de beaucoup la plus répandue en a. fr. (Godefroy, *Dict.*, IX, 232) ; elle est étymologique : la forme moderne *coude* est issue des formes faibles du verbe *accouder* (**accubĭtāre*) dans

« Mais, disoit Trudon (cachant l'œil guausche avecques son mouschouoir, et monstrant son tabourin defoncé d'un cousté), quel mal leurs avoys je faict ? Il ne leurs a suffis m'avoir ainsi lourdement morrambouzevezengouzequoquemorguatasacbacguevezinemaffressé [19] mon paouvre œil, d'abondant ilz m'ont defoncé mon tabourin. Tabourins à nopces sont ordinairement battuz; tabourineurs bien festoyez, battuz jamais. Le Diable s'en puisse coyffer ! » — « Frere, luy dist Chiquanous manchot, je te donneray unes [20] belles, grandes, vieilles Letres Royaulx [21], que j'ay icy en mon baudrier, pour repetasser [22] ton tabourin; et pour Dieu pardonne nous. Par nostre dame de Riviere [23], la belle dame, je n'y pensoys en mal. »

« Un des escuyers, chopant [24] et boytant contrefaisoit le bon et noble seigneur de la Roche Posay [25]. Il s'adressa au records embavieré de

Ligne 29. I : *gausche* — l. 30. H, I : *mouschoir* — I : *costé* — H, I : *quel malheur avoys je* — l. 31. I : *leur* — H : *à souffis ;* I : *à suffist* — l. 31-32. H, I : *mourrambouze...* — l. 33. G : *paovre* — l. 34. H, I : *festoiez* — l. 35. H, I : *dyable* — l. 36. F : *une* — G, I : *lettres* — l. 39. H, I : *pensois* — l. 41. I : *recods*

lequel l'*ĭ* protonique a dû tomber plus tard que dans *cŭbĭtum*, où il est après l'accent, et à une époque où le *t* était devenu *d*, comparer Fouché, *Verbe*, p. 108. (M.)

18. Formé du gascon *esperruca* (*esperreca :* « déchirer », Mistral), de *clanc* (limousin) : « boiteux » (*cranc*, Mistral) et de *belouse*, fr. moderne *blouse*, terme du jeu de paume : « creux pour recevoir les balles à chaque extrémité de la galerie », Sainéan, II, 405.

19. Formé de *mourre :* « museau », *embouzé :* « enduit de bouse » (excréments), *veze :* « cornemuse », peut-être au sens de « muffle » (Sainéan, II, 405), mais, avec plus de vraisemblance, dérivé de *bezer*, cf. ch. V, n. 23, de *engouzé*, reprise ou synonyme de *embouzé* (?), *coqué :* « cogné », *morguata*, languedocien *mourgat :* « nargué », de *sac*, de *bague*, de *vezine*, dérivé de *veze*, et de *m'a fressé :* « m'a froissé », Sainéan, II, 405.

20. Le pluriel de *un* auprès des noms pluriels qui ont un sens collectif ou, comme ici, auprès de ceux qui ne s'emploient pas au singulier, est encore usuel au temps de R., Brunot, *Histoire*, II, 279.

21. Lettres données au nom du roi et scellées du grand sceau royal; ce sont, à l'époque, les seules qui soient toujours sur parchemin. L'emploi du pluriel et de la forme épicène *royaux* est un archaïsme qui restera usuel dans cette expression consacrée jusqu'à la fin de l'ancien régime. (M.)

22. Rapetasser, cf. l. II, ch. XXX, n. 24.

23. Cant. Ile-Bouchard, arr. Chinon (Indre-et-Loire), cf. l. I, ch. XXVII, n. 87.

24. Trébuchant, usuel.

25. Jean Chasteignier, IIIe du nom, seigneur de la Rocheposay et autres lieux; il boitait depuis 1522 où il eut la jambe cassée d'un coup de mousquet au siège de Pavie; sa famille était alliée aux Dupuy de Basché et, par conséquent, peut-être aux Rabelais eux-mêmes (Marichal, *René Dupuy*, p. 141-142).

machoueres [26], et luy dist : « Estez vous des Frappins [27], des frappeurs, ou des Frappars [28] ? Ne vous suffisoit nous avoir ainsi morcrocassebezassevezassegrigueliguoscopapopondrillé [29] tous les membres superieurs à grands coups de bobelins [30], sans nous donner telz morderegrippipiotabirofreluchamburelurecoquelurintimpanemens [31] sus les greffves [32] à belles poinctes de houzeaulx [33] ? Appellez vous cela jeu de jeunesse ? Par Dieu, jeu n'est ce [34]. » Le records, joingnant les mains,

Ligne 42. H, I : *estes* — I : *de Frappins, de frappeurs*

26. Portant sa mâchoire « démanchée » ou « démantibulée » comme une *bavière :* pièce d'armure qui s'adaptait à la salade pour protéger le bas du visage. (D.)

27. La grand'mère de François R., Andrée Pavin, avait épousé en secondes noces un Frapin, dont elle eut cinq fils ; l'un, seigneur de Saint-Georges, habitait Angers et R. en parle dans l'*Ancien Prologue,* un autre, Antoine, était apothicaire à Chinon (Marichal, *Rabelais à l'Ile-Bouchard*, p. 190-191, et *René Dupuy*, p. 164; Levron, J., *Les débuts de la Renaissance dans une ville de l'Ouest*, I, p. 73-92).

28. Epithète traditionnelle des moines débauchés, Sainéan, II, 268, cf. *infra*, l. 60.

29. On peut retrouver dans ce mot : *mor* pour *mourre*, cf. n. 19, *croc*, *cassé* — à moins qu'il ne s'agisse d'une variante de *morquaquoquassé*, l. 67 —, *besace* pris au sens figuré : « corps », *veze*, *grigueli* peut-être évoqué par *gringueloter*, de *gringot* : « chant » (Godefroy, *Dict.*, IV, 359), et *papopondrille* qui est peut-être, avec réduplication initiale (cf. sur le procédé Sainéan, *Sources indigènes*, I, 407) : *spondille*, non pas au sens de « ventre » qui est dans Marot (Godefroy, *Dict.*, III, 545) ni des *pudenda* (*R. E. R.*, VII, 117), puisqu'il s'agit des « membres supérieurs », mais de « première vertèbre du cou » (Mondeville, dans Godefroy, *ibid.*), cf. l'explication un peu différente de Sainéan, II, 406. (M.)

30. Chaussure rustique à forte semelle, cf. l. II, ch. VII, n. 192.

31. Formé probablement de *mordre*, *gripper :* « saisir », *freluche*, comparer *frelucque :* « bagatelle » (Godefroy, *Dict.*, IV, 135), et *fanfreluche*, *emburelurecoqué :* « brouiller », cf. l. I, ch. VI, n. 47, combiné peut-être avec un mot de même racine que *coqueluirie*, injure employée par Deschamps (Godefroy, *ibid.*, II, 295) qui est peut-être une variante de *coquelourde :* « sotte » (*ibid.*); enfin de *timpanemens*, de *timpaner :* « jouer du tambour », cf. l'explication un peu différente de Sainéan, II, 406. (M.)

32. Pièce d'armure destinée à protéger les jambes ; par extension, jambes. (D.) — Cf. ch. XI, n. 37.

33. Les *houzeaulx* sont, proprement, des guêtres, mais R. les prend ici au sens de « bottes », comparer l. II, ch. VII, l. 53.

34. Rime équivoque empruntée sans doute à Guillaume Crétin, *Débat entre deux Dames sur le passetemps des chiens et oyseaux*, v. 1262 sq. :

« Car telz mignons ne demandent que
[acquestz,
Sur nouveau fruict d'amoureuse conqueste,
Et aujourd'hui c'est bien force qu'on queste
Pour destourner jeunes bestes au cours,
Dont les plaisirs sont si maigres et cours
Qu'il vaudroit mieux employer sa jeunesse
Pour avoir cerfz a force; car jeu n'esse
De poursuyvir biches blanches, qu'on sent
Change chercher, quant la ruze y consent... »

(éd. K. Chesnay, p. 142). (M.)

sembloit luy en requerir pardon, marmonnant de la langue : « Mon, mon, mon, vrelon, von, von », comme un marmot[35].

« La nouvelle mariée pleurante rioyt, riante pleuroit, de ce que Chiquanous ne s'estoit contenté la daubbant sans choys ne election des membres, mais, l'avoir lourdement deschevelée, d'abondant luy avoit trepignemampenillorifrizonoufressuré[36] les parties honteuses en trahison. « Le diable, dist Basché, y ayt part ! Il estoit bien necessaire que monsieur le Roy (ainsi se nomment Chiquanous)[37] me daubbast ainsi

Ligne 51. H, I : *rioit* — l. 52. H, I : *daubant* — H : *ellection* — l. 54. H : *trepignemanpenilori...* ; I : *trepignemanperillori...* — l. 55. H, I : *dict* — l. 56. H, I : *daubast*

35. *Marmot*, anciennement *singe*, puis, depuis le début du siècle, *singe* et *enfant*, dérivé de *marmonner*, *marmotter*, cf. l. I, ch. XXI, n. 38, et ici même ch. XX, l. 23 (éd. M.) onomatopée qui a son pendant dans le grec μορμύρω, le latin *murmurare*, Sainéan, *Sources indigènes*, II, 9, 47 ou d'un gr. μορμώ : « démon », L. Spitzer, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XL, 1919, p. 103 ou « masque, revenant », L. Wiener, *Roman. Forschung.*, XXXV, 1916, p. 954, ou, peut-être, apparenté à un arabe *maïmoun* : « singe », A. Thomas, *Romania*, XXXVIII, 1909, p. 556, Blondheim, *ibid.*, XLI, 1912, p. 260.

36. Formé de *trepignement*, *penil*, *frizon* et *fressuré*, cf. ch. XIII, n. 36.

37. Le Duchat explique ce nom soit « parce que tous ceux de cette profession citent *de par le Roy* et que, comme il est dit plus haut, ch. XII, qui les frape est puni comme s'il avoit frapé le Roi, ou peut-être à cause que celui-ci étoit clerc et tonsuré, son habit étoit de minime ou de couleur de Roi ». La seconde explication de Le Duchat ne résiste pas à l'examen : la livrée du roi change à chaque règne et parfois même plusieurs fois par règne : Henri IV a choisi d'abord le blanc et le tanné, de là vient que dans plusieurs auteurs de son règne, notamment Pasquier, l'habit des sergents a été dit « tanné a couleur de Minimes », et qu'Oudin — qui doit être la source de Le Duchat — appelle le tanné « couleur de Roi »; mais Henri IV a adopté ensuite le tanné-cramoisi et le blanc-incarnat; Henri II avait choisi le rouge, le jaune et le vert, François I[er] l'incarnat, le jaune et le violet (Gay, *Glossaire*, v° *couleurs*) ; un « appariteur » en cour d'église qui aurait porté, chose peu vraisemblable, un vêtement tanné, c'est-à-dire la robe de bure des Cordeliers, n'aurait donc pu être appelé, en 1552 ou avant, « Monsieur le Roy ». Il va de soi que ce sergent n'aurait pu être royal : un sergent royal ne peut être clerc (Ordonnances de 1425 et 1535 citées *infra*). Il est, cependant, possible qu'il y ait ici un jeu de mots suggéré par le costume des sergents royaux : ceux-ci en effet doivent « continuellement porter habit *rayé* ou parti » (Ordonnance de 1425, art. 1, *Troisiesme livre des offices*, t. VII, n. 12, p. 942-4, repris dans l'Ordon. d'Yz-sur-Tille, oct. 1535, ch. XX, art. 1, Isambert, XII, p. 485), or la prononciation de *raye* et de *roi* peut à l'époque prêter à confusion ou à calembour, cf. ch. XIV, n. 16. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas là d'un sobriquet populaire : R. le suggère puisqu'il éprouve le besoin de l'expliquer, et on n'en trouve d'autre trace que dans d'Aubigné, *Baron de Foeneste*, l. III, ch. V, éd. Marty-Laveaux, t. IV,

ma bonne femme d'eschine[38]. Je ne luy en veulx mal toutesfoys. Ce sont petites charesses nuptiales. Mais je apperçoy clerement qu'il m'a cité en ange, et daubbé en diable[39]. Il tient je ne sçay quoy du frere frappart. Je boy à luy de bien bon cœur, et à vous aussi, messieurs les records. — Mais, disoit sa femme, à quel propous et sus quelle querelle m'a il tant et trestant[40] festoyée à grands coups de poing ? Le Diantre l'emport[41], si je le veulx. Je ne le veulx pas pourtant, ma Dia[42] ! Mais je diray cela de luy, qu'il a les plus dures oinces[43] qu'oncques je senty sus mes espaulles. »

« Le maistre d'hostel tenoit son braz guausche en escharpe, comme tout morquaquoquassé[44] : « Le Diable, dist il, me feist bien assister à ces nopces. J'en ay, par la vertus Dieu, tous les braz enguoulevezine-

Ligne 57. H : *veux* — G, H, I : *toutesfois* — l. 58. I : *charesse* — l. 61. I : *propos* — l. 62. H, I : *grans* — l. 63. G, H : *veux* — H : *veux* — l. 64. I : *onques* — l. 65. H : *sur* — l. 66. H : *bras* — l. 67. H : *dict il* — l. 68. H : *ses nopces* — I : *vertu* — H : *bras*

p. 276, qui, ici, copie manifestement R. On peut donc penser, sans exclure l'idée d'une « équivoque » entre *Raye* et *Roy*, que R. a voulu surtout faire allusion, en inventant ce nom, à Jacques Le Roy, prieur de Saint-Louant, promoteur des Chiquanous, cf. Marichal, *René Dupuy*, p. 135 et 165. (M.)

38. Mon eschine, expression populaire, cf. l. III, ch. XLVI, l. 48, et Du Fail, *Eutrapel*, éd. Courbet, I, 173.

39. Daubber (ou battre) *en diable*, expres. usuelle, cf. ch. XVI, l. 29 et 53, qui a entraîné *cité en ange*, l'opposition est d'ailleurs courante dans les expressions figurées, cf. *aile d'ange et voix de diable* en parlant d'un paon, et *au prester ange, au rendre diable*, Cotgrave.

40. Superlatif de tant, archaïsme (Godefroy, *Dict.*, VIII, 62), le mot n'est pas dans R. Estienne, 1549.

41. Le Diable l'emporte; *emport*, forme archaïque du subjonctif, cf. *Prol.*, n. 2. — Sur *diantre*, cf. l. I, ch. XII, n. 67.

42. « *Ma dia* est une manière de parler vulgaire en Touraine; est toutesfois grecque : Μὰ Δία, non par Juppiter; comme *Ne dea* : Νὴ Δία, ouy par Juppiter », *Br. Déclar.* Naturellement cette interjection n'a rien de grec, S., II, 349 (cf. aussi, *R. E. R.*, VIII, 158 et *Rev. du Seiz. S.*, I, 498), y voit l'équivalent de l'italien *ma dio* : « mais oui, Bon Dieu »; Cotgrave la rapproche de *m'aist Dieu* : « Dieu m'aide » qui se rencontre encore dans les patois sous les formes : *maieu*, *maidée*, *maidiu* (Godefroy, *Dict.*, I, 181). *Dia* est certainement un doublet du *da* de *oui-da*, contraction de *dea*, dérivé lui-même des deux impératifs *dis*, *va*, encore vivant dans *Hue dia*, etc. *Ma* est peut-être dû, comme Cotgrave l'a pressenti, à une contamination de *m'aist Dieu* et de *dia*. (M.)

43. Phalanges, du poitevin *oince*, *once*. En Anjou, Saintonge, « jointures des doigts, ongles ». En Vendômois, *nouince* : « articulation noueuse des phalanges ». (D.)

44. L'élément significatif est *cassé*, *morqua* rappelle le languedocien *mourgat*, cf. n. 19 et 29.

massez[45]. Appellez vous cecy fiansailles ? Je les appelle fiantailles[46] de merde. C'est, par Dieu, le naïf bancquet des Lapithes, descript par le philosophe Samosatoys[47]. »

« Chiquanous ne parloit plus. Les records s'excuserent qu'en daubbant ainsi n'avoient eu maligne volunté, et que pour l'amour de Dieu on leurs pardonnast.

« Ainsi departent. A demye lieue de là, Chiquanous se trouva un peu mal. Les records arrivent à l'isle Bouchard, disans publicquement que jamais n'avoient veu plus home de bien que le seigneur de Basché, ne maison plus honorable que la sienne. Ensemble, que jamais n'avoient esté à telles nopces. Mais toute la faulte venoit d'eulx, qui avoient commencé la frapperie[48]. Et vesquirent[49] encores ne sçay quants[50] jours après.

« De là en hors[51], feut tenu comme chose certaine que l'argent de Basché plus estoit aux Chiquanous et records pestilent[52], mortel et pernicieux que n'estoit jadis l'or de Tholose et le cheval Sejan à ceulx

Ligne 70. I : *Lapithez* — l. 74. H, I : *leur* — l. 75. H : *demie* — l. 76. G, H, I : *arriverent* — H, I : *publiquement* — l. 77. H, I : *homme* — l. 79. H : *eux* — l. 84. H : *ceux*

45. Composé de *en goule* : « en gueule », *vezine*, cf. n. 19, et *massé* : « bourré », cf. ch. v, n. 23, et comparer *masse* : « coup de poing » dans l'expression *parler a masse* : « se quereller », dans Godefroy, *Dict.*, V, 195. (M.).

46. Formé par R. sur *fiant* : « fiente ».

47. Lucien, *Symposium seu Lapithae*, décrit un repas de noces durant lequel une discussion entre philosophes s'achève en pugilat, comme le banquet des Lapithes et des Centaures, cf. Ovide, *Meta.*, XII, 210.

48. Formé par R. sur *frapper* comme *fâcherie*, *foulerie* sur *fâcher* et *fouler*, cf. aussi *diablerie*, ch. XIII, n. 19.

49. Vécurent, cf. ch. XII, n. 80 et 81.

50. Combien de, cf. *Ep. lim.*, n. 5.

51. Depuis ; il est probable qu'il y a eu dans cette expression confusion entre *ore* : « maintenant » et *hors* : « en dehors de », et qu'on a dit *de la en ore* : « de ce temps-là jusqu'à aujourd'hui », comme on disait *d'ore en là* : « dorénavant » (Godefroy, *Dict.*, V, 625); quoi qu'il en soit l'expression est usuelle : Cotgrave cite l'expression *du tetin en hors* : « depuis l'enfance » qu'il entend « depuis qu'on l'a sevré », Montaigne emploie aussi *de... en hors* (Huguet, *Dict.*), on a dit *être hors* pour « être écoulé » (*ibid.*); cependant l'expression paraît récente et n'a pas été relevée antérieurement à R. (M.)

52. Qui répand la peste, latinisme (*pestilentus*) moins usuel que *pestilencieux*, qui est vieilli; *pestilentiel* apparaît à cette époque (1503, Chauliac). R. emploie déjà *pestilent*, l. III, ch. XIV, l. 85.

qui le possederent[53]. Depuys feut ledict seigneur en repous, et les nopces de Basché en proverbe commun[54]. »

Ligne 85. H : *possedent* — G, I : *depuis* — H : *fut*

53. « *L'or de Tholose*, duquel parle Cic., *Lib. 3, de Nat. deorum ;* Aul. Gellius, *lib. 3*; Justi., *lib. 22*; Strabo, *lib. 4*, porta malheur a ceux qui l'emporterent, sçavoir est Q. Cepio, consul romain et toute son armée, qui tous, comme sacrileges, perirent malheureusement. *Le cheval Sejan*, de Cn. Seius, lequel porta malheur a tous ceulx qui le possederent. Lisez A. Gellius, *lib. 3, cap. 9.* », *Br. Déclar.*

54. En fait seuls d'Aubigné, *Baron de Foeneste*, l. III, ch. 5 (éd. Marty-Laveaux, IV, p. 276) et G. Bouchet, *Sérées*, l. I, 3e *Sérée*, p. 108 et l. III, 27e *Sérée*, p. 203, citent ce « proverbe commun », or tous deux sont de grands connaisseurs de R. que d'Aubigné, *loc. cit.*, imite visiblement. Il est bien probable que ce « proverbe commun » est pure invention et que nul n'a parlé des « nopces de Basché » avant R. Cf. Marichal, *René Dupuy*, p. 135.

Comment par frere Jan est faict essay du naturel des Chicquanous.

Chapitre XVI.

« Ceste narration, dist Pantagruel, sembleroit joyeuse, ne feust que davant nos œilz[1] fault la craincte de Dieu continuellement avoir[2].

— Meilleure, dist Epistemon, seroit, si la pluie de ces jeunes guanteletz feust sus le gras Prieur tombée. Il dependoit[3] pour son passetemps argent, part à fascher Basché, part à veoir ses Chiquanous daubbez. Coups de poing eussent aptement[4] atouré[5] sa teste rase : attendue l'enorme concussion que voyons huy entre ces juges pedanées soubs l'orme[6]. En quoy offensoient[7] ces paouvres diables Chiquanous ?

Ligne 2. H, I : *Chiquanous* — l. 4. H : *fust* — l. 5. I : *noz* — H : *yeulx* — H : *faut* — H : *crainte* — l. 6. H, I : *pluye* — l. 7. H : *despendoit* — l. 10. I : *soubz* — l. 11. G : *paovres* — H, I : *dyables*

1. *Davant*, cf. *Prol.*, n. 34. — *Œilz*, cf. *Ep. lim.*, n. 37.

2. « Non est timor Dei ante oculos eorum », *Psal.* XIII, 3 et XXVIII, 1, cités par Paul, *Rom.*, III, 18.

3. Dépensait, cf. *Prol.*, n. 299.

4. Cf. ch. xi, n. 7.

5. Orné, cf. ch. x, n. 48.

6. Les *juges pédanées* sont des auxiliaires des magistrats (cf. E. Cuq, *Les Institutions juridiques des Romains*, II, Paris, 1908, p. 866). « Les prevosts et juges des basses justices, selon leur vray pouvoir se rapportent presque entierement aux juges pedanées du droit romain : *quaedam sunt negotia* (dit la loy derniere C. *de Pedan. jud.*) *in quibus superfluum est moderatorem exspectare Provinciae, ideoque pedaneos judices (hoc est qui negotia humiliora discepant) constituendi damus Praesidibus potestatem* et pour ce que leur pouvoir estoit au commencement limité *ad quinquaginta solidos, l. I, Cod., de defens. civit.*, les anciens praticiens n'entendans pas bien la signification du mot *solidus* ont limité aussi les basses justices a soixante sols. Aussi les juges pédanées n'estoient selon le droit ni magistrats, ni officiers, mais simples commissaires et juges deleguez par les Magistrats, et au lieu que les magistrats jugeoient *pro tribunali*, ceux-cy *de lano seu plano pede judicabant et inde dicti sunt pedanei a Graecis* χαμαιδικασταί, *id est humi judicantes* » (Loyseau, *De l'abus des justices de Village*, p. 4, col. 2). Les juristes et les humanistes leur comparent nos « juges de village qui ne relevent point du roy et qui ne

— Il me soubvient, dist Pantagruel, à ce propous, d'un antique gentilhome Romain, nommé L. Neratius[8]. Il estoit de noble famile et riche en son temps. Mais en luy estoit ceste tyrannique complexion que, issant de son palais, il faisoit emplir les gibbessieres de ses varletz d'or et d'argent monnoyé, et rencontrant par les rues quelques mignons braguars[9] et mieulx en poinct[10], sans d'iceulx estre aulcunement

Ligne 12. A, B, C, I : *souvient* — A, B, C : *propos* — l. 12-13. A, B, C : *d'un gentilhomme* — H, I : *gentilhomme* — l. 13. G, I : *de nostre famile* (I : *famille*) — A, B, C : *famille* — l. 14. A, B, C : *tyrannicque* — l. 14-15. A, B, C : *que partant de* — l. 15. A, B, C : *emplir l'escarcelle et gibessiere de son valet* — G, I : *gibessieres* — l. 16. G : *argeut* — B : *quelque* — l. 17. A, B, C : *bragards* — A, B, C : *mieux* — A, B, C, H : *iceux* — G, H, I : *aucunement* — A, B, C : *avoir esté offencé*

ressortissent aux justices royales »; ce « sont vrais juges pedanees, aussi les appelons nous juges sous l'orme, *nec habebant justum tribunal...* » (*ibid.*). Ils jugeaient, en effet, souvent en plein air (Giffard, A., *Les justices seigneuriales en Bretagne*, 1909, p. 72, n. 1 et 104, n. 1) « tantôt au pied d'un arbre, tantôt au coin d'un fossé, quelquefois dans un désert... » (*ibid.*, p. 104, n. 2). L'orme se rencontrant fréquemment sur les places de nos villages, devant l'église, c'est donc souvent sous l'orme que se tenait le juge et que se réglaient une foule d'affaires; comparer : *attendez-moi sous l'orme*, locution usuelle, et *Pathelin*, 13 : « *avocat dessous l'orme* » et les textes, groupés par R. Th. Holbrook, *Etudes sur Pathelin*, 1917 (Elliott Monographs, 5), p. 55 sq. Cf. aussi l. III, ch. XLII, n. 7. (M.)

7. Commettaient une offense, emploi absolu, le terme extérieur de l'action n'étant pas envisagé; l'exigence du complément après les verbes objectifs est une invention de Malherbe, elle n'est ni dans l'esprit du XVIe s., ni dans le génie de la langue (Brunot, *Histoire*, II, 439, III, 542). Godefroy, *Dict.*, X, 224 n'a relevé qu'un exemple de cette construction pour ce verbe : il est du XVIe s. ; l'influence du latin n'est donc pas à exclure, cf. Juret, *Système de la Syntaxe latine*, 1936 (Publ. de la Fac. des Lettres de Strasbourg, 34), p. 167-169. (M.)

8. « Lucius Veratius fuit egregie homo improbus atque immani vecordia. Is pro delectamento habebat os hominis liberi manus suae palma verberare. Eum servus sequebatur ferens crumenam plenam assium; ut quemque depalmaverat, numerari statim secundum Duodecim Tabulas quinque et viginti asses jubebat » (Aulu-Gelle, XX, 1). Pour « Veratius », l'éd. Gryphe donnait « Neratius » : en elle est donc la source de Rabelais. — Erasme, s'il résume l'anecdote, ne donnait pas le nom du quidam (*Apopht.*, III; *Diog.*, 66) (S.).

9. Fashionable, cf. l. II, ch. VII, n. 179, Sainéan, II, 258, 432.

10. *En poinct* est en réalité l'adjectif *empoinct* : « en bon état, dispos », dérivé de l'a. fr. *empoindre*, cf. *empointier* : « mettre en bonne situation » (Godefroy, *Dict.*, III, 66-67) ; comparer *bien en poinct*, l. III, ch. XII, l. 98, ch. XVIII, l. 12. L'adjectif ayant été senti comme une locution composée de *en* et du substantif *poinct*, on a eu *en bon poinct*, cf. ch. IX, l. 117, qui, dès 1528, est attesté comme substantif avec le sens actuel, cf. C. Fahlin, *Zeitschrift f. franz. Philologie*, 1942, p. 33 sq.

offensé, par guayeté de cœur [11] leurs donnoit de grands coups de poing en face [12]. Soubdain après, pour les appaiser et empescher de non soy complaindre [13] en justice, leurs departoit [14] de son argent. Tant qu'il les rendoit contens et satisfaictz, scelon l'ordonnance d'une loig des douze Tables [15]. Ainsi despendoit son revenu, battant les gens au pris de son argent.

— Par la sacre [16] botte de sainct Benoist [17] ! dist frere Jan, presentement j'en sçauray la verité. » Adoncques descend en terre, mist la main à son escarcelle, et en tira vingt escuz au Soleil [19]. Puys dist à haulte voix en presence et audience d'une grande tourbe [20] du peuple Chiquanourroys [21] : « Qui veult guaingner vingt escuz d'or pour estre

Ligne 18. A, B, C : *gayeté* — A, B, C : *leur* — G : *donnoit grands* — A, B, C : *grans* — l. 20. A, B, C : *compleindre* — A, B, C : *leur* — l. 21. A, B, C, I : *selon* — A, B, C, I : *loy* — l. 22. A, B, C : *batant* — G : *les geds* — I : *prix* — l. 23. A, B, C : *argent à coups de poing* — l. 24-26. A, B, C : *Frere Jean des Entomeures dist : par la sacrée bote sainct Benoist j'en sçauray presentement la verité. Adoncques mist la main en sa facque* [18] *et en tira dix escuz* — l. 24. I : *sacrée* — l. 26. A, B, C, G, H, I : *puis* — l. 26-27. A, B, C : *voix oyans* (B : *oyant*) *une grande turbe* — l. 27-28. A, B, C : *Chiquanourrois* — l. 28. H : *guaigner ;* A, B, C, I : *gaigner* — A, B, C : *dix escuz*

11. Délibérément, l'expression est déjà usuelle, R. Estienne, 1549.

12. Sur la face, cf. *Ep. lim.*, n. 38.

13. Se complaindre, qui est d'ailleurs encore usuel au sens général, est le terme juridique pour « porter plainte ». L'emploi de la négation dans les propositions complétives après les verbes de défense est usuelle, cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 269, de même que l'emploi de *non* pour *ne*, Brunot, *Histoire*, II, p. 473. — Sur *soy*, cf. *Prol.*, n. 284.

14. Donner, partager, ancien et usuel.

15. « Si injuriam alteri faxsit viginti quinque poenae sunto », *Douze Tables*, VIII, 4 (Girard, *Textes de Droit romain*, 6e éd., 1937, p. 17), Cf. *supra*, n. 8.

16. Cf. *Prol.*, n. 8.

17. La *botte* est la grande tonne du couvent de Bologne, cf. l. I, ch. XXXIX, n. 11, Sainéan, II, 358, n. 5, et l. II, ch. VIII, l. 6.

18. Poche, cf. l. II, ch. XVI, n. 15 ; rare : Cotgrave le marque d'une croix.

19. Cf. *Prol.*, n. 104.

20. « Presse et grand foule de gens », R. Estienne, 1549. Le mot est vieux et particulièrement usuel dans la langue juridique : « enquête par *tourbe* » : « Pour avoir *tourbe* ne faut assembler que XXVI ou de plus, car pour le nombre de XXVI, se fait tourbe et multitude » (Boutillier, *Somme rurale*, II, fol. 49 r°, éd. 1539 dans Godefroy, *Dict.*, VII, 748).

21. Formé par R. avec le suffixe *(a)rois*, cf. ch. X, n. 44.

battu en Diable[22] ? — Io, io, io[23], respondirent tous. Vous nous affollerez[24] de coups, monsieur, cela est sceur. Mais il y a beau guaing. » Et tous accouroient à la foulle[25], à qui seroit premier en date[26] pour estre tant precieusement battu. Frere Jan, de toute la trouppe, choysit un Chiquanous à rouge muzeau, lequel on poulse de la main dextre portoit un gros et large anneau d'argent, en la palle[27] duquel estoit enchassée une bien grande crapauldine[28].

L'ayant choysi je veidz que tout ce peuple murmuroit et entendiz un grand, jeune et maisgre Chiquanous, habile et bon clerc, et, comme estoit le bruyt commun, honeste home en court d'ecclise[29], soy complaignant et murmurant de ce que le rouge muzeau leurs oustoit toutes practicques; et que, si en tout le territoire n'estoient que trente coups de baston à guaingner, il en emboursoit[30] tousjours vingt huict et demy.

Ligne 29. A, B, C : *batu* — H : *dyable* — l. 29-31. A, B, C : *respondirent tous et accouroient à la foule* — l. 30. I : *seur* — I : *gaing* — l. 31. G : *foule* — H, I : *le premier* — F : *dabte* — l. 32. A, B, C : *batuz* — A, B, C : *Jean* — A, B, C : *troupe* — A, B, C, F : *choisit ;* I : *choysi* — l. 33. A, B, C : *Chiquanoux* — A, B, C, I : *museau* — A, B, C : *ou poulce ;* I : *au poulce* — l. 34-35. A, B, C : *en la palle... crapauldine* manque — l. 36. F, H, I : *choisi* — A, B, C : *vy* — A, B, C : *murmuroit, c'estoit d'envie, et entendy* — l. 37. A, B, C : *jeune Chiquanoux, habille homme* (C : *bomme*), *bon clerc, et* — H, I : *maigre* — l. 38. A, B, C : *bruict ;* I : *bruy* — A, B, C, I : *honneste* — A, B, C, I : *homme* — A, B, C, I : *eglise* — l. 38-39. A, B, C *; soy compleignant et disant que* — l. 39. A, B, C, I : *museau* — A, B, C : *leur* — A, B, C, I : *ostoit ;* G : *houstoit* — l. 39-41. A, B, C : *toute la practicque et que s'il n'y avoit que trente coups de baston à gaigner en tout le territoire il en* — l. 40. I : *practiques* — l. 41. I : *gaingner* — A, B, C : *vingt et huict*

22. Diablement, d'une manière diabolique, comparer : « Le roy Goubau se corroussa si *deablement* qu'il les fist tous tuer » (*Brut*, Maz. 1860, fol. 16 v°, dans Godefroy, *Dict.*, IX, 375). *En diable* joue le rôle de l'adverbe *diablement* qui paraît rare — l'ex. cité est le seul que donne Godefroy; Vaganay, *Adverbes en -ment*, R. E. R., I et II, 1904, p. 20 du tir. à part, ne l'a pas rencontré ; R. Estienne, 1549, l'ignore. (M.)

23. Moi, italien; le choix de l'italien n'a probablement d'autre raison que de produire un effet burlesque de dépaysement.

24. Blesserez, vieux et usuel.

25. Cf. ch. VIII, n. 3.

26. Expression juridique empruntée à la pratique bénéficiale. Cf. *Prol.*, n. 289.

27. Chaton, R. l'emprunte au lat. *pala*, même sens; inconnu en français en dehors de R. qui l'emploie déjà l. III, ch. XXI, l. 61.

28. Cf. l. III, ch. XVII, n. 19. — La pierre crapaudine servait de talisman contre les maux de tête. (D.)

29. Cf. ch. XV, n. 5.

30. Mettait en bourse, ancien et usuel encore au XVIIe s.

Mais tous ces complainctz [31] et murmures ne procedoient que d'envie. Frere Jan daubba tant et trestant [32] Rouge muzeau, dours [33] et ventre braz et jambes, teste et tout, à grands coups de baston, que je le cuydois [34] mort assommé. Puys luy bailla les vingt escuz. Et mon villain debout, ayse comme un Roy ou deux. Les aultres disoient à frere Jan : « Monsieur frere Diable, s'il vous plaist encores quelques uns batre pour moins d'argent, nous sommes tous à vous, monsieur le Diable. Nous sommes trestous [35] à vous, sacs, papiers, plumes et tout. »

Rouge muzeau s'escria contre eulx, disant à haulte voix : « Feston diene [36] ! guallefretiers [37], venez vous sus mon marché ? Me voulez vous houster et seduyre mes chalans ? Je vous cite par davant l'Official à huyctaine, Mirelaridaine [38]. Je vous chiquaneray en Diable de Vauverd [39]. » Puys, se tournant vers frere Jan, à face riante et joyeuse luy dist : « Reverend pere en Diable, Monsieur, si m'avez trouvé bonne

Ligne 42. A, B, C : *mais tous... envie* manque — I : *tous complaintz* — l. 43. A, B, C : *Frere Jean le dauba tant, doz et* — I : *museau* — I : *dos* — l. 44. A, B, C : *bras* — A, B, C : *grandz* — A, B, C : *cuidoye* — l. 45. A, B, C, G, H, I : *puis* — A, B, C : *les dix* — A, B, C : *vilain* — l. 46. A, B, C : *aise* — A, B, C, G, H, I : *autres* — A, B, C : *Jean* — l. 47. I : *plaistz* — A, B, C : *encore* — A, B : *quelqu'un ;* C : *quelque un* — l. 49-64. A, B, C : *nous sommes tous à vous. Autant en dirent à Panurge, autant à Gymnaste, et autres : mais nul n'y vouloit entendre* — l. 50. I : *museau* — l. 52. I : *oster* — G : *seduire* — I : *devant* — l. 53. G, H, I : *huictaine* — H : *dyable* — l. 54. F, G, H, I : *puis* — l. 55. H : *dyable*

31. Plainte, le mot usuel est *complainte*, qui est, entre autres, le terme juridique, cf. n. 13. *Complaint* semble plus littéraire et n'a jamais le sens juridique, on le trouve chez Machaut, St-Gelais, Crétin, mais il paraît vieux dès le temps de R., et ne se trouve guère après lui (Godefroy, *Dict.*, II, 208 et Huguet, *Dict.*). (M.)

32. Cf. ch. XV, n. 40.

33. Dos, cf. *Prol.*, n. 259.

34. Croyais, cf. ch. VIII, n. 10.

35. Tous sans exception, cf. *trestant*, ch. XV, n. 40. *Trestout* est encore assez fréquent dans la première moitié du siècle, mais Henri Estienne le trouve populaire, Brunot, *Histoire*, II, 323, III, 299.

36. Fête-Dieu, altération euphémique de Dieu, cf. ch. XIII, n. 32, Sainéan, II, 349.

37. Vauriens, cf. l. II, ch. XXX, n. 42, Sainéan, II, 285.

38. Rouge muzeau est clerc comme le jeune Chiquanous de la l. 37, puisqu'il menace de citer ses rivaux devant l'Official (ecclésiastique désigné par l'évêque pour juger, en son nom, les affaires contentieuses). Le délai de *huitaine* est l'un des délais usuels, cf. Ferrière, *Dict. de Droit*, I, 1771, p. 452. *Mirelaridaine* est le refrain d'une chanson populaire, Sainéan, II, 277. (M.)

39. Cf. l. II, ch. XVIII, n. 59.

robbe[40] et vous plaist encores en me battant vous esbatre, je me contenteray de la moitié, de juste pris. Ne m'espargnez, je vous en prie. Je suys tout et trestout à vous, Monsieur le Diable : teste, poulmon, boyaulx et tout. Je le vous diz à bonne chere[41] ! » Frere Jan interrompit son propous et se destourna aultre part. Les aultres Chiquanous se retiroient[42] vers Panurge, Epistemon, Gymnaste et aultres, les supplians devotement estre par eulx à quelque petit pris battuz : aultrement estoient en dangier de bien longuement jeusner. Mais nul n'y voulut entendre.

Depuys, cherchans eaue fraische pour la chorme[43] des naufz, rencontrasmes deux vieilles Chiquanourres[44] du lieu, lesquelles ensemble miserablement pleuroient et lamentoient. Pantagruel estoit resté en sa nauf et jà[45] faisoit sonner la retraicte. Nous, doubtans[46] qu'elles feussent parentes du Chiquanous qui avoit eu bastonnades, interrogions[47] les causes de telle doleance. Elles respondirent que de plourer

Ligne 57. H, I : *moictié* — I : *prix* — l. 58. G, H, I : *suis* — l. 60. I : *propos* — G, H, I : *autre part* — G, H, I : *autres* — l. 61. G, H, I : *autres* — l. 62. I : *prix* — G, H, I : *autrement* — l. 65. A, B, C, G, H, I : *Depuis* — A, B, C, I : *eau* — A, B, C : *chrome* — l. 66. A, B, C : *Chicquanoures* — l. 67. A, B, C : *ploroient ;* H, I : *plouroient* — l. 67-68. A, B, C : *Pantagruel doubtant qu'elles fussent* — I : *qu'elle* — l. 69. A, C : *Chicquanoux ;* B : *Chiquauoux* — l. 69-70. A, B, C : *interroguoit* — l. 70. H, I : *dolleance* — A, B, C, I : *plorer ;* F : *plurer*

40. De bonne qualité, cf. ch. IX, n. 60.

41. Amicalement, littéralement à bonne mine. *Chère :* « visage », bas-lat. *cara*, est ancien en fr., mais il semble être tombé en désuétude et reparaître dans la langue des courtisans, au XVIe s., sous l'influence de l'ital. *cera :* « mine, contenance », cf. H. Estienne, *Précellence*, éd. Huguet, 271 ; Wind, p. 71.

42. Allaient vers, sens usuel (Godefroy, *Dict.*, X, 564). Le préfixe *re-* ajoute au mot une nuance que met bien en valeur R. Estienne, 1549, lorsqu'il traduit *chacun se retire vers lui :* « omnes se illi venditant », littéralement : « chacun lui fait la cour » et *vers qui me retirerais-je ?* « quo applicam » c'est-à-dire « à qui vais-je me vouer ? ». Comparer pour cette valeur du préfixe, ch. IV, n. 44 et V, n. 31. (M.)

43. Chiourme, cf. ch. II, n. 6.

44. Le féminin normal de *chicanous* devrait être *chicaneresse* ou, forme plus récente, *chicanouse*, Brunot, *Histoire*, II, 289, R. a préféré la forme *-ourre* comme plus « horrifique ». (M.)

45. Déjà, le mot est vieux mais encore usuel, c'est une des victimes de Malherbe, Brunot, *Histoire*, III, 359. (M.)

46. Soupçonnant, cf. ch. IV, n. 4.

47. Demandions ; la construction, inusitée en français, doit être un latinisme construit sur le modèle de *rogare sententiam*. (M.)

avoient cause bien equitable, veu qu'à heure presente l'on avoit au gibbet baillé le moine par le coul aux deux plus gens de bien qui feussent en tout Chiquanourroys. « Mes paiges, dist Gymnaste, baillent le moine par les pieds à leurs compaignons dormars[48]. Bailler le moine par le coul, seroit pendre et estrangler la persone[49]. — Voire, voire, dist frere Jan; vous en parlez comme sainct Jan de la Palisse[50]. » Interrogées sus les causes de cestuy pendaige[51], respondirent qu'ilz avoient desrobé les ferremens de la messe, et les avoient mussez soubs le manche de la parœce[52]. « Voylà, dist Epistemon, parlé en terrible allegorie. »

Ligne 71. A, B, C : *cause très bonne* — l. 71-77. A, B, C : *l'on avoit mené au gibet pendre les deux plus gens de bien qui fussent en toute l'isle. Interrogées sur* — l. 72. H, I : *gibet* — H, I : *fussent* — l. 73. I : *Chiquanourrois* — I : *baille* — l. 75. H : *personne* — l. 75-76. H, I : *Voire, dist* — l. 76. H, I : *tous en parlez* — F : *palez* — I : *Jan de Palisse* — l. 77. H, I : *interrogez sur* — I : *qu'il* — l. 78-80. A, B, C : *et les avoient... allegorie* manque — l. 78. H, I : *soubz* — l. 79. I : *paroisse* — I : *voilà*

48. Dormeurs, usuel.

49. L'expression *bailler le moine* signifie en général : « berner », cf. l. I, ch. XII, n. 49 et ch. XLV, n. 1 ; suivant Oudin (*Recherches italiennes et françaises*, 1655, p. 415) elle signifie spécialement, ce qui est le cas ici, « attacher une corde au pied de quelqu'un qui dort pour l'éveiller »; elle signifie aussi très usuellement dans la langue judiciaire « donner la question » (l'estrapade ?), cf. par ex., Arch. nat. X2a 93, 26 sept. 1542, procès Regnault. (M.).

50. « Maniere de parler vulgaire par syncopes, en lieu de l'Apocalipse; comme idolatre pour idololatre. » *Br. Déclar.*

51. Mot propre à R., on dit alors *penderie* (R. Estienne, Furetière) et *pendement* (R. Estienne). *Pendaison* est du XVIIe s. (M.)

52. « *Les ferremens de la messe*, disent les Poictevins villageoys ce que nous disons ornemens, et le *manche de la paroece* ce que nous disons le clochier, par métaphore assez lourde. » *Br. Déclar.* — Le sens propre de *ferrement* est « outil ». — Sur *mussez* : « cachés », cf. ch. XV, n. 12 et l. I, ch. II, n. 13, Sainéan, II, 124.

Comment Pantagruel passa les isles de Thohu et Bohu[1], *et de l'estrange mort de Bringuenarilles, avalleur de moulins à vent*[2].

CHAPITRE XVII.

Ce mesmes jour, passa Pantagruel les deux isles de Thohu et Bohu, es quelles ne trouvasmes que frire[3] : Bringuenarilles, le grand geant,

Ligne 1. B : *les isses* — A, B, C, I : *Tohu* — l. 3. A, B, C, G : *avaleur* — l. 4. A, B, C : *Chapitre VII* — l. 5. A, B, C : *mesme* — A, C, I : *Tohu* — B : *Tohu Bohu* — l. 6. A, B, C : *trouva*

1. « *Tohu et Bohu*, hebrieu : deserte et non cultivée », *Br. Déclar.* C'est le *tohou oubohou* : « chaos » de la *Genèse*, I, 2. L'expression moderne ne vient pas de R.; elle date de 1823. R. semble faire allusion, à la fin de ce chapitre, cf. n. 61, aux combats qui se sont déroulés dans la « terre d'Oye » qui « est marescageuse et fertile en herbages » (Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Bourrilly, IV, p. 316); est-ce cela qui lui a dicté le choix de *Tohu-Bohu*, avec, de surcroît, jeu de mot sur *Bohu* et *boue ?* (M.)

2. Bringuenarilles est emprunté à *Panurge, disciple de Pantagruel, avec les prouesses du merveilleux Bringuenarilles*, publié en 1538. Au chapitre VIII, le géant Bringuenarilles avale un moulin à vent avec le meunier et son chien, parce que le chien par ses aboiements l'empêchait de dormir. Le moulin continue à moudre dans son estomac, mais, quand il n'eut plus de blé, le feu se prit aux meules et « brusla ledit moulin dedans le ventre dudit Bringuenarilles, parquoy il tumba en fievre continue, tant à cause du feu que du claquet d'icelluy moulin. Il moururst le jour mesme qu'il trespassa. » (M.)

3. L'expression, qui a suggéré à R. une partie des plaisanteries de ce chapitre, est usuelle dès le début du siècle : le *Monologue des Nouveaulx Sotz*, Montaiglon, *Recueil*, I, 16, s'achève : « Donné après demain jeudy... au chasteau *où n'y a que frire...* » En 1522 ou 1523 furent publiés à Paris six pamphlets dont les auteurs et l'imprimeur — probablement Jehan Longis qui fit paraître en 1532 ou 1533 la seconde édition du *Pantagruel* — furent incarcérés pendant deux ou trois ans; l'un de ces pamphlets s'intitule : « *Le Monde qui n'a plus que frire* » et débute ainsi : « Le Monde suis, lequel n'a plus que frire, — Car tout est frit par trop grosse rigueur... Les cuisiniers ont perdu la saison — De fricasser, car n'y a plus que frire... » (*ibid.*, XII, p. 193 sq. et 215). (M.)

avoit toutes les paelles, paellons [4], chauldrons, coquasses [5], lichefretes [6] et marmites du pays avallé, en faulte de moulins à vent, des quelz ordinairement il se paissoit [7]. Dont estoit advenu que peu davant le jour, sus l'heure de sa digestion, il estoit en griefve [8] maladie tombé, par certaine crudité d'estomach causée de ce (comme disoient les Medicins) que la vertus concoctrice [9] de son estomach, apte naturellement à moulins à vent tous brandifz [10] digerer [11], n'avoit peu à perfection consommer les paelles et coquasses; les chauldrons et marmites avoit assez bien digeré, comme disoient congnoistre aux hypostases [12]

Ligne 7. I : *avoir* — l. 7-8. A, B, C : *avoit avalé toutes les paeles, paelons, chauldrons, coquasses et marmites du pais, en faulte de moulin* (B : *moulins*) — l. 7. I : *lichefrites* — l. 9. I : *se passoit* — I : *peult devant* — A, B, C : *devant* — l. 10. A, B, C : *sur* — A, B, C : *tombé en griefve maladie* — l. 11. B : *disoyent* — l. 12. H, I : *medecins* — A, B, C : *medecins du lieu* — A, B, C, I : *vertu* — A, B, C : *concotrice* — A, C : *estomah* — l. 13. A, B, C : *à digerer moulins à vent tous brandifz* — l. 14. A, B, C : *digerer les paeles* — A, B : *chaldrons* — l. 15. H : *hypostaces* — l. 15-17. A, B, C : *aux sedimens* (C : *sedimes*) *et eneoremes de trois tonnes d'urine qu'il avoit faict en ce matin*

4. Poêle, poêlon, cf. ch. XI, n. 32.

5. Chaudron (Cotgrave). Le sens primitif est coquille, c'est un dérivé de *coque* (Godefroy, *Dict.*, II, 294). Les *coquasses* sont de métal (Gay, *Glossaire*).

6. Lèchefrite, qui est la forme usuelle, mais *licher* est courant pour *lécher*, cf. R. Estienne : « *Licher*, lingere... λείχειν dicunt Graeci, quod nos lingere. Non igitur male scribunt *leicher* » — en réalité le mot vient du franc. **likkon* — et, par dissimilation, *lichefrite* entraîne *lichefrete*. (M.)

7. Se repaissait, *paistre* s'emploie encore au XVIe s. en parlant de l'homme, avec le sens de « se repaître, se rassasier », cf. : « Mon appetit est accommodable à toutes choses de quoy on se paist », Montaigne, *Essais* (dans Littré).

8. Grave, *grief* est la forme ancienne et régulière issue de *gravis*, elle semble encore en usage au XVIe s., Thurot, I, 481.

9. Première digestion, cf. l. I, ch. XXIII, n. 60 et III, ch. XIII, n. 18.

10. Tout vifs, de l'ancien *braidif* : « impétueux » en parlant d'un cheval, de *braidir*, « hennir », cf. lat. *bragitare* : « braire », commun dans les dialectes, Wartburg, *Franz. Etym. Wört.*, Sainéan, II, 168.

11. Cf. Galien, *De assuetudinibus liber* in *Opera*, Lyon, J. Freulon, 1550, in-fol., t. I, col. 1258-1264. (D.)

12. Se dit des sédiments et dépôts de l'urine, que les anciens urologues scrutaient attentivement. L'hypostase : ὑπόστασις, *sedimentum*, *subsidentia*, est le dépôt formé *in tertia regione*, c'est-à-dire au fond de la *matula* (cf. *Urinarum probationes D. Iodoci Willichii*, avec les scholies de J. Reusner, Bâle, Séb. Henricpetri, 1582, p. 36). (D.)

et eneoremes[13] de quatre bussars[14] de urine qu'il avoit à ce matin en deux foys rendue.

Pour le secourir, userent de divers remedes scelon l'art. Mais le mal feut plus fort que les remedes. Et estoit le noble Bringuenarilles à cestuy matin trespassé, en façon tant estrange que plus esbahir ne vous fault de la mort de Æschylus[15]. Lequel, comme luy eust fatalement esté par les vaticinateurs[16] predict qu'en certain jour il mourroit par ruine[17] de quelque chose qui tomberoit sus luy, iceluy jour destiné, s'estoit de la ville, de toutes maisons, arbres, rochiers[18] et aultres choses esloingné, qui tomber peuvent, et nuyre par leur ruine. Et demoura on

---

Ligne 16. H, I : *en ce matin* — l. 17. G : *fois* — l. 18. I : *selon* — A, B, C : *selon leur art* — l. 19. A, B, C : *fut* — I : *Briguenarilles* — l. 19-20. A, B, C : *et estoit trespassé à cestuy matin en façon* — l. 20. C : *faut* — l. 21. A, B, C, H, I : *d'Aeschylus* — I : *fatallement* — l. 21-22. A, B, C : *eust esté fatalement predict* — l. 23. A, B, C : *sur* — l. 23-24. A, B, C : *s'estoit eloigné* (C : *esloigné*) *de la ville* — l. 24. A, B, C : *rochers* — A, B, C, G, I : *autres* — l. 24-25. A, B, C : *choses qui peuvent tomber et nuire* — l. 25. G : *esloigné* — l. 25-26. A, B, C : *demoura en une grande prairie* — H, I : *au mylieu*

13. Terme d'uroscopie médiévale; se dit des nuages, ἐναιωρήματα, *suspensio*, *sublatio*, *sublime*, *sublimentum*, qui se forment dans l'urine *in media regione* (cf. Willichius, *loc. cit.*, p. 36). Cette interprétation des précipités urinaires, en rapport avec leur niveau dans l'urine et avec les secteurs organiques, basée sur les théories d'Actuarius, fut souvent modifiée. Comme il s'agit de la digestion de Bringuenarilles, Rabelais n'envisage ici que les parties moyenne et inférieure de la *matula*.

« *Tres sunt in altitudine corporis urinae regiones*
. . . .
Venter, ima quae est matulae fundus,
Pectus, media quae intra ambitum utrumque continetur »,

dit Willichius. — Cf. C. Vieillard, *L'urologie et les médecins urologues*, Paris, de Rudeval, 1903, in-8°, p. 67-75. (D.)

14. Cf. *Prol.*, n. 124.

15. Quoique la mort d'Eschyle soit racontée ailleurs, notamment chez Valère Maxime (IX, 12, 2) et chez Ravisius Textor, qui transcrit son texte (*Officina*, éd. de 1541, t. I, p. 137), R. semble ici se souvenir plus précisément d'Erasme, *Adages*, II, 9, 77 : *Non contingat servari.* « Huic (aquilae) ingenium est testitudines raptas frangere e sublimi jaciendo. Atque hac sorte ait Aeschylum poetam interiisse *cum praedictum esset eum ruina interiturum :* isque quo caveret, eum diem sub dio perseverasset. Nam aquila decepta splendore capitis calvicio renidentis ad solem, dum saxum esse putat, testitudinem illisit, ut fractae carnibus vesceretur ». L'anecdote était bien connue : voir l'allusion de Du Bellay à la « tortue homicide » (éd. Chamard, IV, 106). (S.)

16. Devins, cf. l. I, ch. XVIII, n. 11.

17. Chute, cf. l. 25, usuel.

18. Cf. *Prol.*, n. 243.

mylieu d'une grande praerie[19], soy commettant en la foy du ciel libre et patent[20], en secureté bien asseurée, comme luy sembloit, si non vrayement que le ciel tombast, ce que croyoit estre impossible. Toutes foys on dict que les allouettes grandement redoubtent la ruine des cieulx, car les cieulx tombans, toutes seroient prinses[21].

Aussi la redoubtoient jadis les Celtes voisins du Rin : ce sont les nobles, vaillans, chevalereux[22], bellicqueux et triumphans François[23]; lesquelz, interrogez par Alexandre le Grand quelle chose plus en ce monde craignoient, esperant bien que de luy seul feroient exception, en contemplation[24] de ses grandes prouesses, victoires, conquestes et triumphes, respondirent rien ne craindre, sinon que le ciel tombast; non toutes foys faire refus d'entrer en ligue, confederation et amitié avecques un si preux et magnanime Roy. Si vous croyez Strabo, *lib. 7*, et Arrian, *lib. 1*[25].

Ligne 26. I : *prairie* — l. 27. A, B, C, I : *seureté* — H : *asceurée* — l. 28. A : *vrayment* — H : *croyt ;* C, I : *croioit* — l. 29. A, B, C : *fois* — A, B, C : *l'on dict* — A, B, C : *alouetes la redoubtent, car le ciel tombant toutes* — l. 31-33. A, B, C : *Aussi redoubtoient les* (B : *le*) *Gymnosophistes d'Indie : lesquelz* — l. 32. F, G, I : *belliqueux* — l. 33. H, I : *interroguez* — H : *Allexandre* — l. 33-36. A, B, C : *quelles choses plus craignoient en ce monde : respondirent* — l. 34. I : *de luy feroient* — l. 35. I : *proesses* — l. 37-47. A, B, C : *Non toutes foys... Meta ta phys.* manque

19. Prairie, cf. ch. III, n. 9.

20. Ouvert.

21. Cf. « Si les nues cheoit (*sic*) — Les aloés sont toutes prises », *Proverbia gallicana*, XVe s., Le Roux de Lincy, *Proverbes*, I, 139. — *Prinse*, cf. *Prol.*, n. 115.

22. Cf. ch. XII, n. 24.

23. L'éloge rappelle celui du *Prol.*, l. 91 sq. Guillaume Postel avait soutenu, dès 1538, dans son *De Originibus*, dédié à Jean du Bellay et où Rabelais est nommé avec honneur, que les Celtes descendent de Gomerus, premier homme né après le Déluge, fils aîné de Japhet; il venait de vulgariser cette thèse, afin de revendiquer pour le « roy des Gaules », la « Temporelle Monarchie », dans *Les Raisons de la Monarchie...*, Paris, 15 mai 1551. Guillaume du Bellay l'avait adoptée ; cf. *Epitome de l'Antiquité des Gaules et de France...*, Paris, 1556 et François de Billon, dans son *Fort inexpugnable*, publié en 1555, mais daté de Rome, 1550, la défend chaleureusement (fo 217 sq.). R. ne l'ignorait donc pas, mais semble lui préférer la thèse de l'origine troyenne, cf. *Prol.*, l. 91, avec laquelle elle pouvait d'ailleurs se concilier, cf. *Épitome*, fo 20. (M.).

24. En considération, usuel.

25. Dans l'éd. de 1548, R. attribuait cette anecdote aux *Gymnosophistes* — cf. l. II, ch. XVIII, n. 18 — en 1552 il l'a retrouvée

Plutarche aussi, on livre qu'il a faict *De la face qui apparoist on corps de la Lune*, allegue un nommé Phenace, lequel grandement craignoit que la Lune tombast en terre; et avoit commiseration et pitié de ceulx qui habitent soubs icelle, comme sont les Æthiopiens et Taprobaniens [26], si une tant grande masse tomboit sus eulx. Du ciel et de la terre avoit paour semblable, s'ilz n'estoient deuement fulciz [27] et appuyez sus les colunnes de Atlas, comme estoit l'opinion des anciens, scelon le tesmoingnage de Aristoteles, *lib. 5, Meta ta phys.* [28].

Æschilus, ce non ostant, par ruine feut tué, et cheute d'une caquerolle [29] de tortue, laquelle, d'entre les gryphes [30] d'une aigle haulte en l'air tombant sus sa teste, luy fendit la cervelle.

Plus de Anacreon poete [31], lequel mourut estranglé d'un pepin de

---

Ligne 40. I : *au corps* — l. 43. H, I : *soubz* — l. 44. H : *eux* — l. 45. I : *semeblabl* — I : *s'il* — l. 46. G, I : *colonnes* — G : *oppinion* — l. 47. I : *selon* — H, I : *tesmoignage* — I : *Aristote* — H, I : *Metaphys.* — l. 48. G, H, I : *obstant* — A, B, C : *non obstant mourut par ruine et cheute* — A, B : *caquerole* — l. 49. A, B, C : *griffes* — F : *griphes* — l. 50. A, B, C : *sur* — l. 51. I : *Auacreon* — A, B, C : *qui mourut*

dans Arrien, I, 4, 8 et Strabon, VII, 301-302, à qui il a emprunté la mention des Celtes et de leur offre d'alliance. Quinte-Curce, I, 2, lui fournissait aussi la même histoire en l'attribuant aux Germains.

26. Nom ancien de l'île de Ceylan.

27. Soutenus, latinisme ancien et alors usuel (Godefroy, *Dict.*, IV, 179), le texte d'Erasme employait d'ailleurs *fulcirentur*, cf. n. 28.

28. Dans tout ce paragraphe, R. se contente, en fait, de suivre Erasme, *Ad.*, I, 5, 64 (cf. R. E. R., VI, 243) : « *Quid si caelum ruat ?...* Plutarch. in lib. *De facie quae apparet in orbe lunae* citat Phenacem quendam — en réalité, Plutarque l'appelait Pharnaces — qui metuerit ne luna decideret in terram, qui commiseratus sit vicem eorum qui lunae forent subjecti, cujusmodi sunt Aethiopes et Taprobani, si tantum pondus in eos rueret. Idem veritus est de terra caeloque nisi columnis Atlanticis fulcirentur. Hoc unde manarit indicat Aristoteles τῶν μετὰ τὰ φυσικά, V, scribens priscis illis et rudibus mortalibus persuasum fuisse caelum hoc, quod videbant imminere, Atlanticis humeris sustineri. » (S.)

29. Carapace, proprement « escargot », cf. l. III, ch. II, n. 4.

30. Griffes, l'orthographe se réfère à la fausse étymologie *gryphis* « griffon ». En réalité le mot vient du latin *graphium* « poinçon » ou du haut-all. *grifan*, « saisir ».

31. Dans le catalogue de morts étranges qui va suivre, R. s'inspire d'une tradition. On trouve des listes analogues chez Valère Maxime (IX, 12), Fulgose (*De inusitatis mortis generibus*, dans son *De dictis factisque memorabilibus* publié à Milan en 1507), etc. Celui de Ravisius Textor (au début de son tome I) est copieux et varié : Rabelais, qui connaissait pourtant l'*Officina*, ne semble

raisin. Plus de Fabius preteur Romain, lequel mourut suffoqué d'un poil de chievre, mangeant une esculée [32] de laict. Plus de celluy honteux lequel, par retenir son vent [33] et default de peter un meschant coup, subitement mourut en la presence de Claudius, empereur Romain [34]. Plus de celluy qui, à Rome, est en la voye Flaminie enterré, lequel en son epitaphe se complainct estre mort par estre mords [35] d'une chatte on petit doig [36]. Plus de Q. Lecanius Bassus, qui subitement mourut d'une tant petite poincture [37] de aiguille on poulse de la main guausche, qu'à poine la povoit on veoir. Plus de Quenelault [38], medicin normant,

---

Ligne 52. B : *Fabuis* — A, B, C : *suffocqué* — l. 53. A, B, C : *chevre ;* G : *chievres* — A, C : *escuelle ;* B : *escullée* — C, G, H, I : *celuy* — l. 54-55. A, B, C : *lequel mourut par default de peter un meschant coup en la presence* — l. 55. A, B, C : *Romain* manque — l. 56. C, I : *celuy* — G : *Romme* — A, B, C : *est pres la porte Flaminie* — l. 57. A, C : *compleinct* — G : *se complainct estre mords d'une chatte* — A, B, C : *chate* — — l. 58. A, B, C, I : *au petit* — A, B, C, H, I : *doigt* — l. 58-60. A, B, C : *Plus de Q. Lecanius... veoir* manque — l. 59. G : *d'aiguille ;* H, I : *aguille* — I : *au poulce* — I : *gausche* — l. 60. I : *peine* — H, I : *pouvoit* — H, I : *voir* — l. 60-62. A, B, C : *Plus de Guignemauld Normand medecin, grand avaleur de poix* (B : *pois*) *gris* [39] *et brelandier* (B : *berlandier*) [40] *très insigne : lequel subitement en Montpellier trespassa par faulte d'avoir payé ses debtes et pour avec un trancheplume de biès s'estre tiré* — l. 60. H. I : *medecin*

rien lui devoir. Quelques exemples viennent sans doute de Fulgose qui les emprunte à Pline, VII, 3 et à Valère Maxime. (S.)

32. Ecuellée, forme dialectale, Bas-Maine, Sainéan, II, 114.

« Fabius Praetor, hausto in lacte pilo, praecluso spiritu animam egit... » (Fulgose, éd. de 1587, f° 360). (S.)

33. Sur cet emploi de l'infinitif avec complément, fréquent chez R., cf. Huguet, *Syntaxe*, p. 211, Brunot, *Histoire*, II, p. 457.

34. Allusion à un passage de Suétone : « Dicitur etiam meditatus edictum, quo veniam daret efflatum, crepitumque ventris in convivio emittendi, cum periclitatum quendam prae pudore ex continentia repperisset. » (C. Suetonii Tranquilli *Duodecim Caesares*, Lyon, Frellon, 1548, in-fol., *D. Claudius Caesar*, ch. XXXII, p. 495-496). (D.)

35. Mordu, forme étymologique (*morsus*) qui durera jusqu'au début du XVII[e] s., Fouché, *Verbe*, p. 365.

36. Le Duchat nous a conservé le texte de cette épitaphe qui se trouvait dans une église d'Augustins :

« Hospes, disce novum mortis genus, im-
[proba felis
Dum trahitur, digitum mordet, et intereo. »

Cette chatte était-elle enragée ?... On a aussi décrit récemment une infection particulière par égratignure de chat. (D.)

37. Piqûre, ancien et usuel.

38. Non cité par Roger, *Les médecins normands du XII[e] au XIX[e] s.*, Paris, 1890-1895, 2 vol. in-8°. (D.)

39. *Pisum arvense*, L., pois des champs, pois gris, bisaille, mets médiocre, de qualité inférieure à celle du petit pois des jardins,

lequel subitement à Monspellier trespassa, par de biès s'estre avecques un trancheplume tiré un ciron de la main [41].

Plus de Philomenes [42], auquel son varlet, pour l'entrée de dipner, ayant apresté des figues nouvelles, pendent le temps qu'il alla au vin, un asne couillart [43] esguaré estoit entré on logis, et les figues apposées [44] mangeoit religieusement. Philomenes survenent, et curieusement contemplant la grace de l'asne sycophage [45], dist au varlet qui estoit de retour : « Raison veult, puys qu'à ce devot asne as les figues abandonné, que pour boire tu luy produise [46] de ce bon vin que as apporté. » Ces parolles dictes, entra en si excessive guayeté d'esprit, et s'esclata de rire tant enormement, continuement, que l'exercice de la ratelle [47] luy tollut [48] toute respiration, et subitement mourut.

Plus de Spurius Saufeius [49], lequel mourut humant un œuf mollet

---

Ligne 61. I : *Monpellier* — l. 63-72. A, B, C : *Plus de Philomenes... mourut* manque — l. 63. I : *disner* — l. 64. I : *pendant* — l. 65. I : *au logis* — l. 66. I : *survenant* — l. 68. H, I : *veut* — G, H, I : *puis* — l. 69. G : *boyre* — H, I : *produises* — G, H, I : *qu'as* — l. 70. H, I : *gayeté* — l. 72. I : *toute respution* — l. 73. A, B, C : *Saufenus* — A, B, C : *en humant* — A, B, C : *molet*

Pisum sativum L., et que seul un affamé pouvait apprécier. (D.). Plaisanterie usuelle, cf. Huguet, *Dict.*, v° *avaleur*, et *Langage figuré*, p. 147.

40. Brelandier, qui fréquente les *brelans* (tripots), usuel, cf. Huguet, *Dict.*

41. Sans doute le ciron de la gale. Cf. l. III, ch. xxv, n. 28. (D.)

42. Philémon (le poète comique, cf. l. I, ch. x, l. 101 et xx, 8), et non Philomenes. L'histoire est notamment chez Lucien (*Exemples de longévité*, 25 ; *Œuvres*, trad. Talbot, II, 325). Mais R. semble se souvenir surtout de Valère Maxime, IX, 12 : « Philemonem autem vis risus immoderati abstulit. Paratas ei ficus atque in conspectu positas asello consumente puerum ut illum abigeret inclamavit. Qui cum jam comestis omnibus supervenisset : « Quoniam, inquit, tam tardus fuisti, da nunc merum asello. » Ac protinus urbanitatem dicti crebro anhelitu cachinnorum prosecutus, senile guttur salebris spiritus praegravavit ». Suivant Le Duchat, la mauvaise leçon *Philomenes* viendrait d'une lecture de Valère Maxime dans l'édition de 1517. (S.)

43. Qualificatif habituel de l'âne, cf. l. I, ch. xx, l. 7, l. II, ch. x, l. 63, l. III, ch. xx, l. 7.

44. Posées sur, ancien et usuel.

45. « Maschefigue », *Br. Déclar.*, du gr. σῦκον et φαγεῖν.

46. Cf. ch. v, n. 27 et ch. xiv, n. 45.

47. Le rire désopilait (déchargeait) la rate de l'humeur mélancolique ou atrabile. (D.)

48. Enleva, cf. l. I, ch. ii, n. 41.

49. L'exemple vient de Fulgose : « Spurius Saufeius interiit, cum balneum egressus ovum sorberet » (éd. de 1587, f° 360), car

à l'issue du baing. Plus de celluy lequel dict Bocace estre soubdainement mort par s'escurer[50] les dens d'un brin de saulge[51]. Plus de Philippot Placut[52], lequel, estant sain et dru, subitement mourut en payant une vieille debte, sans aultre precedente maladie. Plus de Zeusis le painctre[53], lequel subitement mourut à force de rire, considerant le minoys[54] et portraict d'une vieille par luy representée en paincture. Plus de nul aultre qu'on vous die[55], feust Verrius[56], feust Pline, feust Valere[57], feust Baptiste Fulgose[58], feust Bacabery l'aisné[59].

Le bon Bringuenarilles (helas !) mourut estranglé, mangeant un coing de beurre frays à la gueule d'un four chauld[60], par l'ordonnance des medicins.

Ligne 74. A, B, C, H, I : *yssue* — A, B, C : *bain* — l. 74-79. A, B, C : *Plus de celluy... paincture* manque — l. 74. H, I : *celuy* — H, I : *Boccace* — l. 75. H, I : *s'ecurer* — G : *dents* — l. 77. G, H, I : *autre* — l. 78. H, I : *peintre* — l. 79. G : *pourtraict* — F : *vielle* — l. 80. D, E, F, G : *Plus de mil ;* H, I : *mille ;* A, B, C : *nul* — A, B, C, G : *autre ;* H, I : *autres* — A, B, C : *fust... fust... fust* — l. 81. A, B, C : *fust Baptiste* — A, B, C : *fust Rifflandoille* au lieu de *Bacabery l'aisné* — l. 83. A, B, C : *coin* — A, B, C, G : *frais* — l. 84. A, B, C, H, I : *medecins*

Pline, VII, 53-54, source de Fulgose, dit : « Appius Saufeius ». (S.)

50. Curer, cf. *Prol.*, n. 309.

51. Cf. la mésaventure du jeune Pasquin, lequel mourut pour avoir porté à sa bouche un brin de sauge contaminé par le venin d'un crapaud (*Contes de J. Bocace*, trad. nouvelle, Londres, 1791, t. IV, 4e journée, nouvelle VII : *Le crapaud ou l'Innocence justifiée hors de saison*, p. 147 et ss.). (D.)

52. Personnage inconnu.

53. « *Risus sardonius...* Mortuus est et Zeuxis pictor dum sine fine ridet anum a se pictam. » (Erasme, *Ad.*, III, 5, 1). (S.)

54. Cf. *Ep. lim.*, n. 48.

55. Qu'on puisse vous dire, la forme étymologique *die* reste usuelle pendant tout le siècle, Fouché, *Verbe*, p. 122 ; l'emploi du subjonctif pour marquer l'éventualité est de règle, Brunot, *Histoire*, II, p. 444 sq. — L'éd. de 1552 porte : *mil autre*, la 2e éd. a *mille autres* qui est une correction du texte de 1552, l'éd. de 1548 avait *nul autre* qui est la bonne leçon car la faute *mil* pour *nul* s'explique plus aisément qu'une faute *autre* pour *autres*. (M.)

56. Auteur d'un recueil de morts singulières cité par Pline, VII, 53.

57. Valère Maxime, cf. n. 31.

58. Cf. n. 31.

59. Cet auteur imaginaire n'est autre qu'un anagramme qui doit se lire : *Rabelais cy en ba*, c'est-à-dire « Rabelais ici le dernier »; *en ba*, pour *en bas*, ayant soit son sens littéral : « en bas de la liste », soit celui de « postérieurement » qu'il a dans : « Les anciens ont defendu de faire estat des poulets esclos depuis la mi juin *en bas ;* disans ne pouvoir s'accroistre », O. de Serres, *Théâtre d'Agric.*, V, 2, dans Huguet, *Dict.*, v° *Bas.* (M.)

60. La plaisanterie est ancienne; comparer :

Comme elle fiert et tambure !
Que ne sont ses deux poings de beurre
Droict au meilleu d'un four bien chault. »

Là, d'abondant, nous feut dict que le roy de Cullan[61] en Bohu avoit deffaict les satrapes du roy Mechloth[62], et mis à sac les forteresses de Belima[63]. Depuys, passasmes les isles de Nargues et Zargues[64]. Aussi les isles de Teleniabin et Geneliabin[65], bien belles et fructueuses en

Ligne 85. A, B, C : *fut* — l. 86. C : *deffect* — A, B, C : *Mechlot* — l. 87-90. A, B, C : *Depuys... Esse* manque — l. 87. G, I : *Depuis* — l. 88. G : *Geneliabin et bien*

(*Farce des cinq Sens*, Anc. Théâtre fr., III, p. 311, cité par Marty-Laveaux, IV, p. 278).

61. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Amand-Montrond, Cher. Plusieurs membres de la maison, fort connue, de Culan, servent alors aux armées. L'un d'eux, Philippe, seigneur de Saint-Sire, lieutenant de Claude Gouffier, sieur de Boisy, conduisait sa compagnie, lors du combat, très meurtrier, livré par Brissac aux Anglais dans la terre d'Oye, entre Calais et Gravelines, pendant la campagne de 1545 autour de Boulogne. Les Français prirent un premier fort, la garnison fut passée au fil de l'épée; puis, ils s'emparèrent d'un second fort, mais durent se retirer par suite de la pluie et des inondations, non sans avoir brûlé une grande partie des villages (Martin du Bellay, *Mémoires*, éd. Bourrilly, IV, p. 318). R. connaissait les Gouffier, cf. Marichal, *René Dupuy*, p. 158, probablement Brissac, qui avait été en Piémont avec du Bellay, et ce dernier a suivi les opérations de Boulogne. R. n'a donc pas dû ignorer ce fait d'armes, tout récent, puisqu'il travaillait à ces chapitres du *Quart Livre* dès 1546. (M.)

62. Non pas de l'hébr. *makhloth :* « maladies », comme le dit Sainéan, II, 463, mais comme nous l'indique M. Dupont-Sommer, de l'hébr. *mikhlôt :* « achèvement, extermination ». (M.)

63. De l'hébr. *belima :* « néant », Sainéan, II, 444.

64. « Noms faicts a plaisir », *Br. Déclar.* *Nargues* n'est autre qu'un dérivé de *narguer*, qu'on retrouve au ch. LIII pour renforcer la négation, et Oudin, *Recherches*, l'enregistre en ce sens; voir aussi dans Godefroy, *Dict.*, X, 191, l'expression : « *Nergue* pour les huguenots » dans Sully, *Oeconom. royale.* XI ; même sens dans Cotgrave. *Zargues* semble n'être qu'une déformation plaisante, Sainéan, II, 449. (M.)

65. « Dictions arabiques : Manne et miel rosat », *Br. Déclar.* — Noms géographiques fantaisistes empruntés à la pharmacopée. La *Br. Déclaration* orthographie *Teleniabin*, du mot persan *Terendjoubin*, repris par la langue arabe. L'*Hortus Sanitatis* prétend que le *Tereniabin* est « rosée chéant du ciel... moult dessus les arbres qui sont... en Orient ». En réalité comme l'a vu P. Belon (*Obs.*, l. II, ch. 65), c'est la manne liquide, ou manne de Perse, exsudation sucrée des tiges de l'*Alhagi maurorum*, D. C., Papilionacée d'Egypte, d'Asie Mineure, de Perse. Elle est citée par Avicenne et Sérapion.

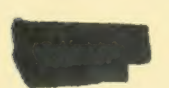
— *Geleniabin* (*Br. Déclaration*), du persan *Djelendjoubin*, repris par la langue arabe. C'est le miel rosat, *mel rosatum colatum*, dit le *Compendium Aromatarium* de Saladinus de Asculo. Dinguizli a récemment voulu réhabiliter ce médicament (*Etude expérimentale et clinique du Djelenjoubine d'Avicenne dans le traitement de la tuberculose pulmonaire*, Bull. Acad. de Méd., 3e s., t. LXXXIX, 87e année, 6 mars 1923, p. 326-330). (D.)

matiere de clysteres. Les isles aussi de Enig et Evig, desquelles par avant estoit advenue l'estafillade au Langrauff d'Esse[66].

Ligne 89. H, I : *clisteres* — l. 90. H, I : *estafilade*

66. « *Enig et Evig*, motz allemans, sans, avecques. En la composition et appoinctement du langrauff d'Esse avecques l'empereur Charles cinquiesme, ou lieu de *Enig :* sans détention de sa personne, feut mis *Evig :* avecques detention », *Br. Déclar.* R. n'a pas très bien compris : lors de l'appointement avec le landgrave de Hesse, en juin 1547, les princes électeurs, qui servaient d'intermédiaires, présentèrent à l'Empereur, qui l'approuva, un projet où il aurait promis que la soumission ne vaudrait au landgrave ni le châtiment suprême ni la captivité à perpétuité (*ohne ewige Gefangnis*). Ceux-ci promirent au landgrave qu'il ne serait atteint ni dans son corps, ni dans ses biens, ni par la captivité (*ohne einige Gefangnis :* sans aucune captivité). Le prince vint faire sa soumission en toute bonne foi et malgré cela l'empereur le garda prisonnier. Les princes électeurs protestèrent, prétendirent avoir mal compris (*R. E. R.*, VI, 289 et C. Brandi, *Charles-Quint*, Paris, 1951, p. 580), et peut-être les avait-on trompés, car à la veille de la parution du *Quart Livre*, le 18 décembre 1551, de Selve, notre ambassadeur à Venise, écrivait au roi que les ambassadeurs des princes d'Allemagne avaient fait une nouvelle démarche en vue de la libération du Landgrave; l'Empereur avait répondu que, par l'opinion de plusieurs savants docteurs « attendu que la rétention du Landgrave estoit pour un bien public et interest et conservation d'Estat, il l'avoit peu et pouvoit faire, sans qu'on luy peust imputer d'avoir violé sa foy ». Si le renseignement est exact, l'Empereur aurait donc implicitement avoué sa fourberie; c'est bien ainsi en tous cas que R. l'entend et que l'entendirent les ambassadeurs des princes électeurs car ils répliquèrent « que la foy qu'il leur avoit donnée estoit chose si claire et liquide qu'il ne la falloit point remettre en dispute et opinion des Docteurs; et qu'entre les Allemands ladite foy une fois donnée et promise se devoit inviolablement observer » (Ribier, *Mémoires d'Estat*, II, 353). Le landgrave ne fut délivré, par Maurice de Saxe, qu'en 1552. — *Estaffilade :* le mot est tout récent et R. l'emprunte probablement directement à l'italien *staffilata :* « coup d'estrivières ». Le sens moderne d' « entaille » semble postérieur, les ex. de Godefroy, *Dict.*, X, 556, ne l'imposent pas et Cotgrave ne connaît que le sens de « coup de fouet » et de « balafre sur le visage », ce qui peut n'être que le résultat d'un coup de fouet, non d'un coup d'épée. L'interprétation de Plattard, éd. des « Textes français » : « entaille dans le contrat » n'est pas justifiée, il vaut mieux adopter le sens donné par Oudin (*Recherches*) : *estaffilade : sfregio, fregio*, c'est-à-dire : « balaffre : un affront ». (M.)




[redacted]

[redacted]